

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

*“L’humain au  
coeur de nos  
missions”*



# ÉDITO

*L'année 2024 s'achève dans un climat de tensions et de réformes qui continuent de façonner le paysage social de notre pays. Les enjeux sociétaux ont continué d'alimenter les débats et sont restés des préoccupations majeures pour des millions de Français. La crise climatique, bien que souvent reléguée au second plan, a également exacerbé les inégalités, avec des populations plus vulnérables souffrant de manière disproportionnée des conséquences de ces phénomènes. Si certains défis restent constants, de nouveaux enjeux émergent, rappelant le rôle central des acteurs du champ social et médico-social pour préserver les équilibres et accompagner les plus fragiles.*

*Dans ce contexte et malgré les incertitudes budgétaires, les difficultés de recrutement et la complexité croissante qui pèsent sur nos secteurs, les équipes de L'Escale ont, une fois de plus, fait preuve d'un engagement remarquable. Leur professionnalisme, leur adaptabilité et leur attachement aux valeurs de l'Association sont à souligner avec reconnaissance. Tout au long de l'année, elles ont su faire vivre des projets porteurs de sens, au service des plus vulnérables avec toujours la volonté d'améliorer la qualité de notre offre de service. C'est ainsi qu'en 2024, nous avons décidé de nous inscrire dans une démarche qualité étendue portant sur des engagements forts qui seront développés dans les années à venir.*

**En Deux-Sèvres**, le dispositif d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR) a été déployé avec efficacité venant prolonger notre engagement de longue date auprès des bénéficiaires de la protection internationale. Nous avons lancé les travaux de notre future pension de famille à Bressuire, concrétisation attendue après une période de suspension liée au contexte économique. La création de la Maison de la Veille Sociale, permet aujourd'hui d'étendre notre offre de service et d'améliorer la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers. Parallèlement, face à des situations de précarité et d'isolement grandissant, le déploiement des Lits Halte Soins Santé mobiles, est venu renforcer l'accès aux soins des plus fragiles sur le territoire.

**En Vienne**, l'ouverture de L'Escale des aidants à Poitiers, a démontré la nécessité de ce dispositif qui répond à un réel besoin, notamment avec notre projet « Lit répit » pour héberger les aidants qui souhaitent rester à proximité de leurs proches hospitalisés.

**En Charente-Maritime**, la mise en œuvre d'un dispositif d'inclusion numérique au sein de notre Service Technique d'Insertion par l'Activité Économique, et les synergies qui en découlent auprès des Mineurs Non Accompagnés (MNA), traduisent notre volonté d'agir sur les nouvelles formes d'exclusion et notre capacité à faire évoluer nos pratiques pour répondre à de nouvelles attentes.

Les travaux d'envergure d'humanisation du site des Cordeliers lancés depuis plus d'un an permettront de garantir des bonnes conditions d'accueil des usagers tout en améliorant les conditions de travail des équipes.

Du côté du soin, grâce à l'élargissement du champ de compétences de nos infirmières, nous avons restructuré notre Centre de Santé Infirmier. Conjointement, leur rôle en matière de prévention a été renforcé par la mise en place des Bilans de Prévention désormais ouverts à une plus large partie de la population. Ces évolutions ont directement bénéficié à nos usagers et démontré toute l'importance ainsi que la plus-value d'un regard infirmier au sein des équipes.

À l'horizon 2025, plusieurs enjeux sociaux demeurent cruciaux et de nouvelles perspectives s'ouvrent. Nous poursuivrons dans la même dynamique, avec des projets structurants qui témoignent de notre ancrage territorial et de notre détermination à adapter notre offre aux enjeux actuels.

**En Deux-Sèvres**, nous reprendrons la gestion de la Résidence Autonomie Artimon à Niort. L'ambition sera de faire de ce site un véritable lieu d'accueil intergénérationnel et interculturel regroupant hébergement d'urgence, logements pour étudiants et MNA ainsi qu'une pension de famille.

Nous ouvrirons un nouvel établissement dédié aux MNA sur la commune de Melle. Ce dispositif de mise à l'abri temporaire nous permettra d'accueillir et de proposer un accompagnement global à 26 jeunes supplémentaires.

**En Charente-Maritime**, l'un des temps forts de l'année sera le lancement de notre projet de construction à Puilboreau qui regroupera une Pension de famille, des logements pour jeunes et qui accueillera notre pôle soins et aide à domicile.

Dans le cadre de nos actions envers les personnes atteintes de maladies neurodégénératives, nous renforcerons notre offre de service. Ainsi, un nouvel accueil de jour autonome verra le jour sur la communauté d'agglomération de La Rochelle au cours du second semestre 2025.

Toujours en réponse à l'évolution des besoins, nous adapterons notre offre en créant 8 places pour personnes de plus de 60 ans, à la rue ou en grande vulnérabilité, sur notre Accueil de Nuit de La Rochelle. Parallèlement, une infirmière interviendra en renfort sur le volet soin et accompagnement.

Dans le cadre de la réforme globale des services à domicile portée par le Gouvernement, nous avons engagé en 2024 un rapprochement de nos services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et de nos services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), afin de créer un Service Autonomie à Domicile (SAD). Ce nouveau dispositif sera pleinement opérationnel au 1<sup>er</sup> juillet et conformément au cahier des charges, il aura pour objectif d'assurer la fluidité du parcours de la personne accompagnée en simplifiant ses démarches au quotidien.

Cette année sera également marquée par l'évolution de notre identité visuelle. Nous consoliderons notre image et notre notoriété à travers un nouveau logo qui reflétera notre dynamisme, notre modernité et notre professionnalisme.

Tous ces projets sont menés avec la préoccupation constante de proposer des réponses pertinentes, humaines et durables, au plus près des besoins des personnes que nous accompagnons. Cela suppose aussi de rester vigilants aux évolutions réglementaires et aux méthodes d'évaluation qui, bien que nécessaires, doivent conserver du sens pour nos structures de terrain et rester en cohérence avec la réalité des publics que nous accueillons.

En 2025, les défis sociaux seront loin d'être résolus, mais les pistes d'actions sont nombreuses et prometteuses. Face aux fractures sociales qui traversent notre pays, c'est en unissant nos forces et en agissant concrètement que nous parviendrons à construire une société plus juste, inclusive et solidaire.

C'est en ce sens que L'Escale poursuivra sa route, fidèle à ses engagements, et forte du soutien de ses partenaires et institutionnels, que je remercie pour leur confiance renouvelée.

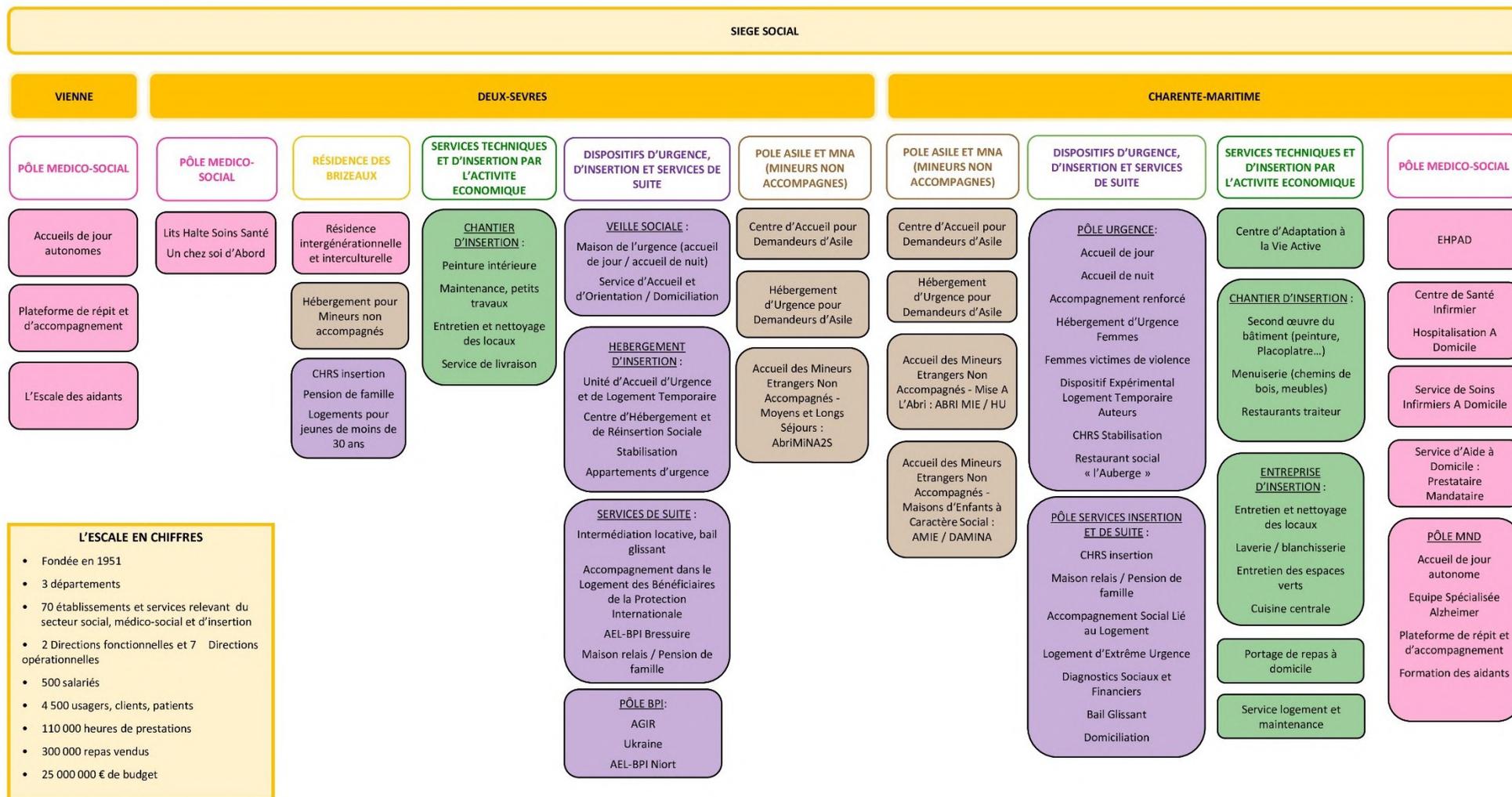
Le Directeur Général de l'Association  
Stéphane JEAN



## ORGANIGRAMME DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'Escale est une association laïque et humaniste qui a été fondée en 1951, avec pour missions de :

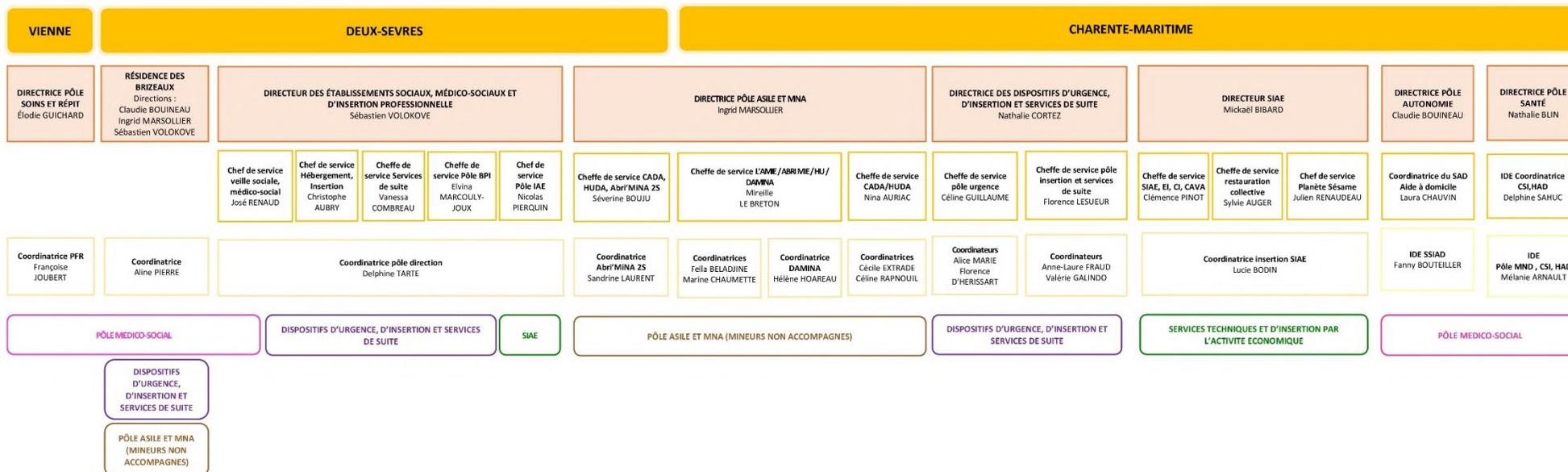
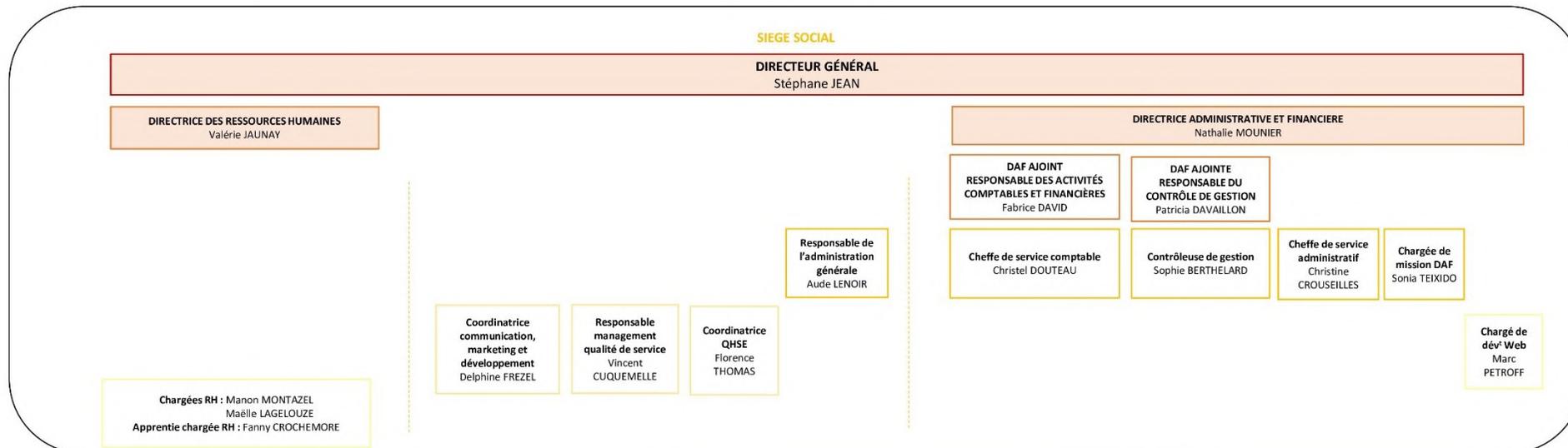
- Créer, développer, gérer tous établissements et services destinés à recevoir, héberger, aider et accompagner toute personne en difficulté morale et/ou matérielle, physique et/ou psychologique, afin de faciliter son insertion sociale, socioprofessionnelle et son autonomie.
- Favoriser une action sanitaire et sociale, préventive et éducative à tous les âges de la vie.
- Promouvoir, créer, administrer toute activité annexe pouvant faciliter les buts visés ci-dessus.



### L'ESCALE EN CHIFFRES

- Fondée en 1951
- 3 départements
- 70 établissements et services relevant du secteur social, médico-social et d'insertion
- 2 Directions fonctionnelles et 7 Directions opérationnelles
- 500 salariés
- 4 500 usagers, clients, patients
- 110 000 heures de prestations
- 300 000 repas vendus
- 25 000 000 € de budget

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Président : Henri LAMBERT



# SOMMAIRE

LE SIÈGE SOCIAL.....	P.8
LES DISPOSITIFS D'URGENCE, D'INSERTION ET SERVICES DE SUITE.....	P.27
LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS ISOLES ACCOMPAGNES).....	P.106
LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL.....	P.144
LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE.....	P.172
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	P.191
NOS FINANCEURS.....	P.197

# LE SIÈGE SOCIAL

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>P.9</b>
<b>LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ.....</b>	<b>P.10</b>
<b>LA DÉMARCHE QUALITÉ.....</b>	<b>P.12</b>
<b>LES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>P.14</b>
<b>LE SERVICE FINANCIER.....</b>	<b>P.21</b>

## INTRODUCTION

Le Siège Social de L'Escale regroupe l'ensemble des fonctions supports, communes aux différentes structures relevant de l.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que des structures dont le financement est assuré de façon quasi-pérenne et qui ne repose pas sur des produits d'activité.

Ces services transversaux se répartissent sur les établissements et services gérés actuellement sur les différents sites implantés sur 3 départements (la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne).

Compte tenu de la taille de l'Association qui encourage à l'indépendance des services, le Siège Social reste pour tous une véritable banque de ressources, car il est constitué :

- D'une **Direction Générale** qui impulse les orientations de l'Association aux différentes directions de pôle, dans le respect de l'objet social et après validation du Conseil d'Administration. Elle est le lien entre les différentes directions opérationnelles et les partenaires financiers et politiques du territoire et du secteur.
- D'une **Direction Financière** qui contrôle la gestion et assure l'équilibre financier de l'Association. Elle définit la politique d'achat et centralise les opérations financières (économiques et sociales). Elle gère les contrats fournisseurs, clients, de garanties et d'assurances et la trésorerie de l'Association.
- D'une **Direction des Ressources Humaines** qui veille à la bonne application des règles de fonctionnement et au respect des obligations légales et conventionnelles. Elle met en œuvre les actions prévues dans le cadre du projet social (GPEC, plan de formations...). Elle suit les entrées et sorties de personnel (recrutements, mesures disciplinaires, visites médicales...). Elle est en relation avec les partenaires sociaux et les instances représentatives (Comité Social et Économique, représentants du personnel). Elle assure également la gestion de la paie et des charges afférentes.
- De **fonctions périphériques et transversales**, indispensables à l'ensemble des services telles que l'informatique, la communication interne et externe, la qualité et la sécurité des biens et des personnes, et également le suivi de la maîtrise d'ouvrage qui permet à l'Association de proposer la réalisation de bâtiments adaptés aux exigences et aux nécessités des services gérés.

À travers ses missions, le Siège Social assure dans sa globalité la gestion et l'organisation de l'Association et veille à l'harmonisation des outils d'organisation, de fonctionnement et de diffusion. À cela, ajoutons les services et les salariés, qui tous ensemble, participent à l'amélioration de la qualité des prestations et à la réussite des actions de l'Association.

## LA PRÉVENTION, SANTÉ, SÉCURITÉ

La Coordinatrice QHSE accompagne l'Association dans les domaines de la sécurité, la qualité et l'environnement autour de différentes missions :

- L'accompagnement de chaque service en matière de prévention des risques (gestion des produits chimiques, mesures de poussières de bois, formations ...).
- La conception, avec la participation aux dossiers d'ouverture des nouveaux sites.
- Le maintien des dispositifs de sécurité présents sur les sites, en lien avec les organismes de contrôle.
- La veille réglementaire pouvant impacter les activités de l'Association.

Ces actions sont inscrites dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et lorsque cela est requis, réalisées en collaboration avec des organismes externes (services de prévention et de santé au travail, CARSAT, Bureaux de contrôles et de maintenance).

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'Association enregistre 60 accidents du travail répartis de la façon suivante :

- 15 avec arrêt,
- 8 avec soin, mais sans arrêt,
- 37 sans consultation.

Pour les 2/3 des accidents, la typologie reste la même que les années précédentes :

- La manutention manuelle (36 %).
- La circulation de plain-pied (15 %).
- Gestion incidents (11 %).

Enfin, 66 acteurs Sauveteurs Secourisme du Travail ont été formés au cours de 9 sessions de formation en interne. Cette formation leur permet d'agir en prévention afin d'éviter l'accident et d'intervenir face à un accident du travail



### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Une démarche de prévention des risques liés à la manutention manuelle a été initiée en 2022 sur l'ensemble du pôle soin. Accompagnée par l'équipe mobile QVCT (Projet expérimental, soutenu par l'ARS) et avec l'aide de l'outil de la CARSAT « TMS Pro » L'Escale a poursuivi ses actions afin de diminuer l'absentéisme lié aux pathologies associées aux troubles musculo-squelettiques.

Le projet autour de la circulation sur le site du SIAE a été finalisé avec la mise en place d'un panneau d'information, synthétisant l'ensemble du travail réalisé.

Concernant l'atelier menuiserie, les relevés de poussière de bois (élément classé agent chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction - CMR) se sont poursuivis afin de vérifier l'efficacité des moyens de protection en place.

Pour la quatrième année consécutive, l'Association a participé aux journées de la prévention routière en entreprise. À ce titre, une sensibilisation aux risques routiers a été réalisée auprès des salariés de L'Escale. Avec le soutien financier des départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime des ateliers ont été proposés aux salariés. Ces moments d'échanges réalisés dans un esprit convivial, ont réuni près de 92 professionnels.

L'Escale a souhaité poursuivre l'accompagnement des professionnels se trouvant face à des situations d'utilisateurs de plus en plus complexes. Pour cela, une convention a été renouvelée avec une psychologue du travail, permettant à chaque professionnel d'échanger, de façon anonyme, sur les difficultés rencontrées.

Des audits internes et externes sur thème de l'hygiène alimentaire ont été déployés. Ils permettent la pérennisation des bonnes pratiques liées à la conception et à la distribution des repas.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Après une expérimentation sur le pôle soin, la démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail est étendue sur l'ensemble de l'Association.
- Suivre les exercices d'évacuation des sites de la MAHUT, des Cordeliers, de l'EHPAD et de la Maison de l'urgence de Niort.
- Réaliser des campagnes de mesure du taux d'empoussièrment à l'atelier menuiserie du SIAE.
- Suivre et analyser les consommations électriques, eau et gaz.
- Accompagner les personnes en situation de handicap. Etudes et aménagements des postes en collaboration avec l'OETH. Participation aux rencontres des référents handicap de l'AGEFIPH.
- Intégrer et mettre à jour des études de poste dans le DUERP.
- Accueillir la commission sécurité sur le site de la MAHUT.
- Vérifier la bonne maîtrise des gestes liés à l'hygiène alimentaire sur les structures de L'Escale qui proposent des repas.
- En lien avec l'accidentologie et le DUERP de l'Association :
  - **Risques routiers :**
    - Organiser des animations lors des journées de la sécurité routière au travail en mai 2025.
    - Renouveler le parc automobile.
  - **Violences externes :**
    - Poursuivre les temps d'échanges mis en place depuis 2020.
    - Maintenir la convention de mise à disposition d'une psychologue du travail.
    - Mettre en place les formations liées à cette thématique (Gestion des tensions, Bienveillance/prévention de la maltraitance, les addictions...).
  - **Chutes de plain-pied/manutention :**
    - Poursuivre le travail réalisé par le groupe de travail TMS Pro, sur le pôle soin via le comité de pilotage QVCT.
    - Formation « Formateur Acteur en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - secteur sanitaire et médico-social »(PRAP-2S). Obtenir l'habilitation de L'Escale à ce dispositif. Cela permettra de déployer des acteurs PRAP aussi bien sur le pôle soin que sur les activités STIAE.

### Panneau d'information relatif aux consignes de sécurité pour circuler au SIAE (format 2200x1260mm)



## LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité est un processus d'amélioration continue visant à renforcer la qualité de la prise en charge, la satisfaction des usagers et la performance globale de l'organisation. Inscrire l'Association dans une telle dynamique est essentiel, tant pour améliorer son fonctionnement de manière continue que pour répondre aux obligations légales en matière de qualité.

Le Responsable du management et de la qualité des services de L'Escale :

- Accompagne les établissements et les services dans leurs processus d'évaluation.
- Anime des réunions d'information et des groupes de travail portant sur la démarche d'amélioration continue.
- Assure et pilote le suivi du plan d'amélioration continue de la qualité.
- Réalise une veille permanente réglementaire du secteur.
- Détermine les projets prioritaires d'amélioration continue, élabore et planifie les plans d'action préventifs et correctifs.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par plusieurs événements significatifs, tant au niveau des évaluations de la qualité que de la démarche d'amélioration continue des établissements et services de l'Association.

Concernant la démarche d'évaluation, l'Association n'avait pas d'évaluation réglementaire à effectuer en 2024. Cependant, cette année blanche a permis de prendre le temps de préparer les évaluations à venir, notamment celle de l'EHPAD, du Service Autonomie à Domicile et de l'Accueil de Jour Alzheimer – Plateforme de répit, prévues pour 2025. Pour chacun de ces établissements et services, une auto-évaluation a été réalisée avec les professionnels de chaque service.

Le travail sur les critères impératifs, initié fin 2023, s'est poursuivi, avec une réunion trimestrielle du Comité de Pilotage. Ces rencontres ont permis de rédiger plusieurs documents cadres, qui serviront de référence au niveau associatif et qui seront présentés au Conseil d'Administration et au Comité de Direction courant 2025 :

- La charte de gestion des événements indésirables graves
- La charte de plaintes et réclamations
- La charte de prévention et gestion des faits de maltraitance et de violences
- Le plan de gestion des risques et de continuité de l'activité

Ces documents supports seront ensuite déclinés par service afin de mieux répondre aux réalités de chaque établissement et service.

L'année 2024 marque un tournant pour L'Escale au niveau de sa politique qualité. L'Association a choisi de s'inscrire dans une démarche qualité globale qui inclut la démarche d'amélioration continue, la démarche Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), et, depuis cette année, la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Pour assurer le suivi de cette démarche, un Comité de Pilotage dédié à la Qualité Étendue a été mis en place. Il a pour mission de définir, déployer et superviser la déclinaison des engagements définis dans le projet associatif comme suit :

- Structuration de l'activité comptable
- Consolidation du patrimoine
- Renforcement de l'ancrage territorial
- Soutien d'une politique des ressources humaines
- Développement des activités en faveur du maintien à domicile

Ces objectifs stratégiques, accompagnés des actions correspondantes, sont déclinés dans un plan d'amélioration de la qualité étendue. Afin de renforcer son positionnement, l'Association a choisi d'impliquer toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles dans ce processus en intégrant la thématique de la qualité étendue à l'ordre du jour de chaque Comité de Direction (CODIR) prévu en 2025. La structuration de cette démarche a été réalisée tout au long du second semestre 2024, avec la création du Comité de Pilotage, l'élaboration et la diffusion de la lettre d'engagement par la Direction Générale, la sélection des thèmes prioritaires et la présentation de la démarche à l'ensemble des cadres de l'Association lors d'un séminaire.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Réaliser les évaluations de l'EHPAD, du Service Autonomie et de l'Accueil de Jour Alzheimer (17).
- Poursuivre les réunions du Comité de Pilotage qualité associatif regroupant plusieurs directeurs et le Responsable qualité de L'Escalé, dans le but de répondre aux objectifs qualité au niveau associatif relatifs aux évaluations.
- Préparer les prochaines évaluations de 2026 : Résidence Autonomie, CHRS Insertion et Stabilisation du 17, HIMAYA et CADA17.
- Former des acteurs QVCT sur plusieurs services. Initiation d'une démarche QVCT dans ces services qui serviront d'établissements pilotes pour l'Association.
- Déployer la démarche qualité étendue avec la réalisation des six projets prioritaires sélectionnés pour 2025 :
  - Structuration de l'activité comptable
  - Favoriser l'attractivité du secteur
  - Mise en place d'un intranet
  - Fidélisation des salariés
  - Maintenance générale des bâtiments
  - Actualisation de la politique d'achat

### Lettre d'engagement qualité envoyée à tous les salariés

#### POLITIQUE QUALITÉ ÉTENDUE

##### Lettre d'engagement qualité

L'Association l'Escalé assure des missions d'aide, d'accompagnement, d'hébergement, de soins et d'insertion sur trois départements : la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

Ses activités sont structurées autour de quatre pôles principaux :

1. Pôle Médico-Social
2. Pôle Asile et Mineurs Non Accompagnés
3. Dispositifs d'Urgence et Insertion
4. Services et Insertion par l'Activité Économique (SIAE)

Le Siège social de l'Association joue un rôle clé en fournissant toutes les fonctions supports nécessaires au bon fonctionnement de ces pôles. Depuis 2019, l'Association s'est engagée dans une démarche de Qualité, Sécurité, Hygiène et Environnement en recrutant une coordinatrice spécialisée et un Responsable management de la qualité des services. Cette initiative vise à renforcer l'efficacité et la technicité des interventions et à garantir un accompagnement de qualité pour les personnes aidées.

En 2024, cette initiative prend un nouvel élan avec l'intégration de la thématique de la Qualité de Vie au Travail et Conditions de Travail (QVCT).

L'Association s'engage dans une démarche Qualité Étendue regroupant ces trois piliers essentiels : la Qualité (Démarche d'Amélioration Continue), la HSE et la QVCT.

Pour déployer cette démarche, un comité de pilotage dédié à la Qualité Étendue a été mis en place au sein de l'Association. Ce comité a pour mission de définir, d'assurer le suivi et de superviser la déclinaison des axes d'engagements définis dans le projet associatif comme suit :

- Structuration de l'activité comptable
- Consolidation du patrimoine
- Renforcement de l'ancrage territorial
- Soutien d'une politique RH
- Développement des activités en faveur du maintien à domicile

Ces axes stratégiques, accompagnés des actions correspondantes, sont déclinés dans un Plan d'Amélioration de la Qualité Étendue. Ce plan vise à établir des directives claires et des priorités qui guideront l'ensemble des initiatives de l'Association.

De plus, afin de renforcer son positionnement, l'Association a choisi d'impliquer toutes les directions fonctionnelles et opérationnelles dans ce processus en intégrant la thématique de la Qualité Étendue à l'ordre du jour de chaque Comité de Direction (CODIR) prévus en 2025. Lors de ces réunions, les Directeurs auront pour tâche de préciser les projets prioritaires à mettre en œuvre et de mobiliser les équipes pour les déployer.

En intégrant cette notion dans les discussions stratégiques, l'Association s'assure que chaque établissement et service contribuent activement à l'atteinte des objectifs fixés, tout en respectant les valeurs et les priorités de l'Association. Ce processus permettra également de mesurer les progrès réalisés et d'ajuster les projets en fonction des besoins identifiés.

Cette initiative débutera officiellement dès 2025 avec la formation au minimum du comité de pilotage, composé de la Coordinatrice HSE, du Responsable Management Qualité des Services, de la chargée Ressources Humaines en apprentissage et de la DRH. Des réunions d'informations auprès des services seront organisées afin de communiquer sur la définition des axes stratégiques et des groupes de travail pour les déployer seront lancés

Par ailleurs, un calendrier des projets sera établi, permettant de suivre les avancées et d'ajuster les actions en fonction des retours d'expérience.

L'implication active de chaque Direction sera essentielle pour garantir le succès de cette démarche, avec pour ambition de renforcer la qualité des services assurés auprès des usagers et d'améliorer de façon continue les conditions de travail des professionnels.

# LES RESSOURCES HUMAINES

## 1. GESTION ADMINISTRATIVE ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

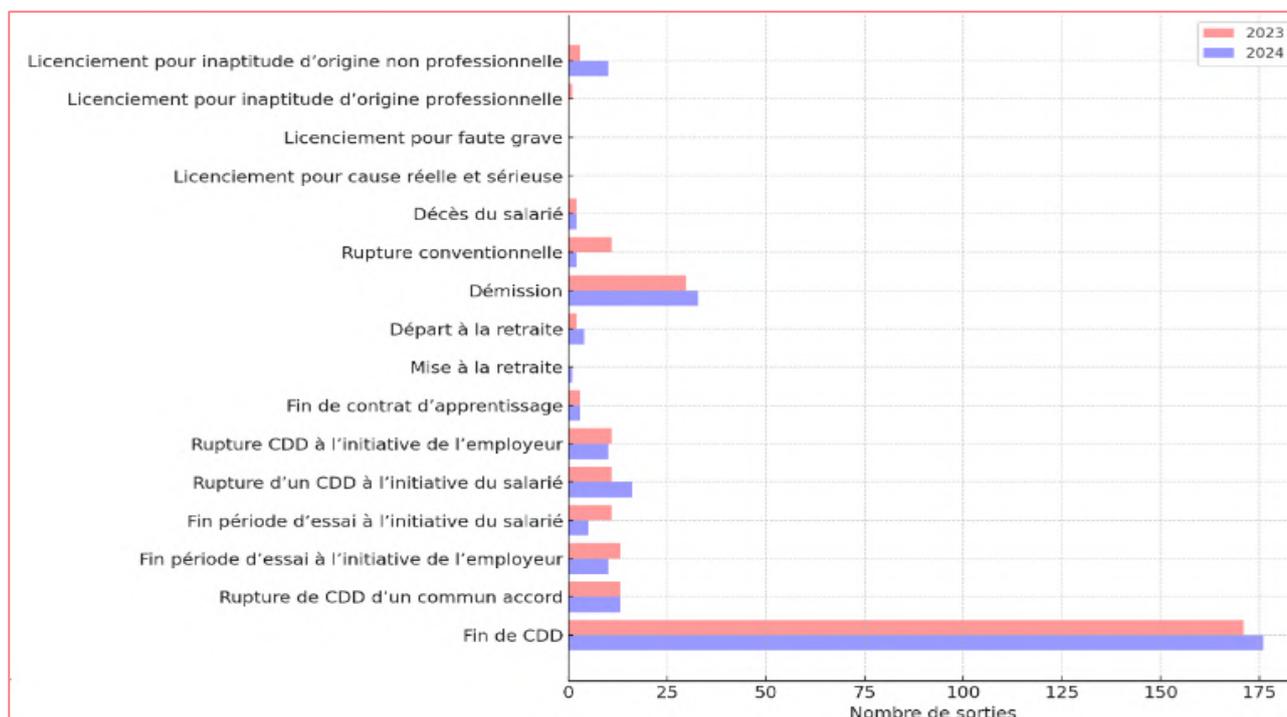
L'Association compte dans ses effectifs, 478 salariés représentant 447.44 ETP au 31/12/2024. Ce nombre de salariés est en hausse en 2024 puisqu'en 2023, l'Association affichait 456 salariés. Le nombre d'ETP a légèrement augmenté en toute logique puisqu'il affichait 422.05 ETP en 2023.

Mouvements du personnel en nombre de personnes physiques sur une année :

Entrées :  
☞ 258

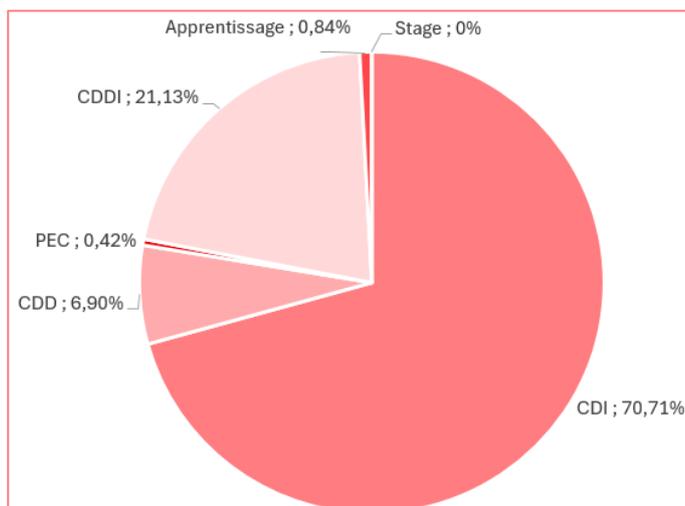
Sorties :  
☞ 261

PRINCIPAUX MOTIFS DE SORTIE	2023	2024
Fin de CDD	171	176
Rupture de CDD d'un commun accord	13	3
Fin période d'essai à l'initiative de l'employeur	13	10
Fin période d'essai à l'initiative du salarié	11	5
Rupture d'un CDD à l'initiative du salarié	11	16
Rupture CDD à l'initiative de l'employeur	1	1
Fin de contrat d'apprentissage	3	-
Mise à la retraite	-	-
Départ à la retraite	2	4
Démission	30	33
Rupture conventionnelle	11	2
Décès du salarié	2	-
Licenciement pour cause réelle et sérieuse	-	-
Licenciement pour faute grave	-	-
Licenciement pour inaptitude d'origine professionnelle	-	1
Licenciement pour inaptitude d'origine non professionnelle	3	10
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>261</b>



### Au 31 décembre 2024 :

- 338 salariés en CDI
- 33 salariés en CDD
- 2 salariés en contrat PEC
- 101 salariés en CDDI (Entreprise et Chantiers d'insertion)
- 4 apprentis
- 0 stagiaire en stage gratifié (le montant minimum de la gratification est fixé à 4.35 € par heure en 2024 à condition que le stage soit d'une durée de deux mois minimums. L'exonération de cotisations sociales est applicable dans cette limite).



**Le nombre de travailleurs handicapés** reconnus par la MDPH est de 43 salariés sur l'année 2024 et de 27 au 31/12/2024. L'Association n'a pas forcément connaissance des salariés qui bénéficient d'une RQTH. Des communications à ce sujet sont régulièrement effectuées par voie interne pour sensibiliser les personnes à l'intérêt de communiquer leur RQTH afin d'étudier avec les organismes partenaires tels que l'AGEFIPH, des aménagements possibles de travail, la mise à disposition de matériels adéquats pour lesquels des subventions peuvent être obtenues, etc... Par ailleurs, il est également transmis très régulièrement en interne les coordonnées de la Référente Handicap identifiée au sein de l'Association.

### Le suivi médical

Après étude, il apparaît notamment sur la Charente-Maritime, un retard dans la gestion des visites médicales classiques essentiellement dû à la période COVID qui a suspendu pendant de nombreux mois les rendez-vous. Seules les reprises d'activité professionnelle et les situations d'urgence étaient traitées. Pour rattraper ce retard, le docteur THOMAS de l'APAS 17 a été sollicité afin d'identifier avec la DRH une possible solution. L'octroi de journées entières délivrées par le docteur THOMAS, et consacrées exclusivement à l'Association, a été entériné. Ainsi, la Direction RH positionnera les salariés déjà identifiés comme n'ayant pas bénéficié d'une visite médicale dans les temps impartis. Pour autant, sur ces créneaux proposés, ne seront pas positionnés les salariés qui reprennent leur activité professionnelle après une période de 60 jours d'absence car la durée de l'entretien équivalente à une visite de reprise, demande un traitement plus long et différent. Bien entendu, une vigilance sera également posée pour les nouveaux embauchés qui doivent également bénéficier d'une visite médicale à leur entrée au sein de l'Association si ces mêmes salariés ne peuvent produire de preuve de visite médicale préalable à l'embauche.

**L'index 2024 égalité femmes/hommes** est de 96 sur 100, identique à l'année 2023.

Cela s'explique par la neutralité de l'indicateur portant sur « l'augmentation dans l'année suivant un retour de congé maternité ». La maternité n'a aucune incidence sur l'ancienneté de la salariée qui poursuit, en maternité ou non, son avancée dans la grille. C'est pourquoi, il a été décidé de neutraliser cet indicateur pour être au plus près de la réalité.

En détail, il apparaît que pour les 4 autres indicateurs, les résultats sont les suivants :

- Rémunération : 37/40
- Taux d'augmentation : 20/20
- Taux de promotion : 15/15
- Hautes rémunérations : 10/10
- Augmentation dans l'année suivant un retour de congé maternité : non calculable

Cet index qui ne varie pas depuis 2023 est très positif et s'explique par plusieurs raisons :

- Il n'existe pas de discrimination femmes / hommes au sein de l'Association. Il serait même préférable d'embaucher plus d'hommes sur les établissements et services pour équilibrer les équipes. Une présence masculine dans certains services peut venir renforcer l'accompagnement face à certains usagers susceptibles de violence verbale voire physique. Malheureusement, peu de candidats se présentent pour les postes à pourvoir. Ainsi, 70 % du personnel reste féminin.

- L'application de la nomenclature des conventions collectives que sont les Accords CHRS et la BAD qui rémunèrent en fonction de l'emploi, du niveau d'étude et de l'expérience dans le poste. Aucune individualisation de rémunération n'existe dans ces conventions collectives. Aussi, aucune discrimination salariale n'est possible en fonction du genre du personnel.
- Concernant les promotions, il est privilégié au sein de l'Association la meilleure adéquation profil/poste. Qu'il s'agisse d'un candidat ou d'une candidate en interne, l'intérêt pour l'Association reste la réussite de la personne promue, par effet de ricochet l'encadrement mais surtout la réussite en termes de qualité de prise en charge à devoir auprès des personnes vulnérables.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

### Difficultés de recrutements

Des postes restent à pourvoir notamment en qualité d'Aides-Soignants, d'Infirmiers et de Référénts Sociaux. Les tensions à l'embauche persistent et touchent pratiquement tous les domaines d'activité et ce, malgré des efforts pour attirer les professionnels :

- réactualisation régulière des offres d'emploi sur les principaux sites web (France Travail, APEC pour les Cadres, Indeed, LinkedIn, site internet de l'Association),
- participation à des salons de l'emploi,
- transmission des offres d'emploi auprès des centres de formation, etc....

Seul un frémissement sur les emplois des Aides à domicile semble être favorable à l'Association. En effet, un nombre croissant de candidatures provenant de structures rochelaises est désormais reçu. Cela peut s'expliquer par la revalorisation salariale dont a bénéficié le personnel rattaché à la BAD mais également à la qualité des conditions de travail offerte aux personnels de l'Association. Le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2024 encadrant la durée minimale de 2 ans d'exercice avant de pouvoir effectuer une mission d'intérim pour les Infirmiers et Aides-Soignants, a également joué un rôle dans cette dynamique.

L'application du SEGUR pour tous est venue améliorer de manière conséquente la rémunération des salariés rattachés aux Accords CHRS avec une augmentation pour un temps plein équivalente à 238 euros bruts mensuels. Pour autant, force est de constater que cela ne suffit pas pour attirer les salariés potentiels. Les secteurs médico-sociaux et sociaux rencontrent de vraies difficultés d'attractivité possiblement dues aux contraintes horaires : horaires décalés, travail en soirée, présence un week-end sur 2 ou sur 3. La flexibilité des horaires tant plébiscitée par les jeunes professionnels reste inapplicable dans l'organisation des tâches actuelles dans les secteurs précités. La présence physique des salariés sur des créneaux définis assure une prise en charge de qualité auprès des personnes fragilisées. Ainsi, le télétravail possiblement intéressant pour ces salariés ne peut être proposé.

Il faut perpétuellement réfléchir à l'amélioration continue en termes de développement de la qualité liée aux modalités de recrutement, d'accueil et d'intégration, mais aussi en termes d'implication dans la vie institutionnelle à travers par exemple des questionnaires liés à la mise en place d'un outil intranet, des sollicitations à travers le recensement des besoins en formation, une participation sur le développement de la démarche qualité étendue au sein de l'Association, etc... afin de fidéliser les salariés et de les encourager à devenir des Ambassadeurs et Ambassadrices de L'Escale. Des offres d'emploi personnalisées sont envisagées avec un lien qui dirigerait les candidats potentiels sur des témoignages de professionnels déjà en poste.

D'autres associations rencontrent les mêmes difficultés, et ce, peu importe leur taille et leur secteur d'activité (handicap, social, mandataires judiciaires, entreprise adaptée, etc...).

### Évolution organisationnelle de la Direction RH

Au départ de la Responsable RH, un poste d'Adjoint DRH a été occupé en contrat à durée déterminée pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2024 mais il n'a pas été reconduit. Au regard de l'arrivée en contrat à durée déterminée de deux Chargées RH à deux semaines d'intervalle début 2024, il a été décidé de céder une de ces deux salariées en vue de son expérience afin d'assurer le développement d'Octime, d'être force de proposition sur la digitalisation des outils RH, l'élaboration des fiches pratiques RH, la supervision des contrats de travail et les avenants, et le suivi des dossiers disciplinaires. Par ailleurs, cette personne est également sollicitée pour traiter en amont les questions liées au droit social et les indicateurs RH et sociaux (bilan social, BDESE et rapport d'activité). L'autre Chargée RH reste en contrat à durée déterminée en remplacement de la Chargée RH absente pour maternité puis pour maladie depuis plus de 18 mois. Un poste de Secrétaire RH, également en absence maladie depuis 18 mois, est volontairement resté non pourvu pendant huit mois dans l'attente d'une réorganisation plus fonctionnelle et efficace. Au regard des nouveaux projets qui se profilent, ce poste devra être pourvu sur quelques mois. Par ailleurs, l'Apprentie RH présente en 2023-2024 pour préparer une licence qu'elle a obtenue a décidé de poursuivre

au sein de la Direction RH afin d'acquérir un mastère RH. À ce titre, au-delà d'une participation en gestion RH et Paie, elle devra principalement travailler sur la mise en place d'une démarche qualité étendue et la déployer au sein de l'Association. En 2024, deux réunions dédiées à ce thème ont été organisées avec tout l'encadrement de l'Association et une journée s'est tenue sur ce sujet avec les Directeurs fonctionnels et organisationnels en lien avec le Coordinateur Démarche Qualité et un partenaire extérieur.

**La mise à disposition des fiches pratiques RH** sur le serveur Bibliothèque RH pour les managers. Ces supports synthétiques couvrent des thématiques clés liées aux ressources humaines, telles que la durée du temps de travail, les contrats à durée déterminée (CDD), et d'autres sujets essentiels. Leur objectif est de faciliter la compréhension des règles RH et d'accompagner les managers dans leur gestion quotidienne, tout en renforçant leur autonomie dans le pilotage des équipes.

**La mise en place des procédures RH** pour l'équipe du Service RH. Afin d'homogénéiser les pratiques RH en permettant d'accueillir au mieux un collaborateur dans ce service, il a été décidé de construire des procédures RH qui portent sur l'organisation du recrutement, l'élaboration du contrat de travail, la gestion des visites médicales, des entretiens de liaison, etc...

**Déploiement d'Octime managers et salariés.** Depuis juin 2024, les variables de paie des établissements sont gérées via la plateforme Octime, à l'exception du SSIAD et du SAD, qui restent administrés par Arche, autre logiciel métier. Les managers saisissent désormais toutes les variables de paie de manière numérique chaque mois. Le Service Paie extrait ensuite ces données à partir d'Octime, ce qui permet d'établir les variables nécessaires à la gestion des salaires.

Les salariés ont désormais la possibilité de soumettre leurs demandes d'absence, notamment leurs demandes de congé, directement sur le site Octime ou via l'application mobile dédiée. Les pratiques internes restent inchangées, les salariés doivent anticiper leurs demandes et se concerter avant toute saisie sur le planning prévisionnel. Ensuite le manager valide ou non la demande en fonction du prévisionnel des congés qu'il peut consulter pour l'ensemble de son équipe.

L'outil Octime offre la flexibilité de poser des congés depuis n'importe quel endroit, tout en permettant d'accéder à son propre planning ainsi qu'à celui de ses collègues. Cette transition a permis de supprimer l'utilisation des supports papier qui exigeaient un traitement à différents niveaux : Secrétariat des établissements, Accueil au Siège social, Service Paie, etc...

Seuls les CDDI de Charente-Maritime ne sont pas intégrés au dispositif Web employé Octime à ce jour car leur manque de connaissance de la langue française pour la plupart, leur pose des difficultés de compréhension et d'utilisation de l'outil. Néanmoins, cette situation n'est pas pérenne et pourra évoluer.

**La mise à disposition d'un catalogue de formation** pour l'ensemble du personnel. Sous forme de PDF, le catalogue de formation a été inauguré en 2024 lors de la récolte des besoins en formation pour l'année 2025. Ce dernier était consultable sur ordinateur pour les personnes connectées, mais aussi sur la plateforme de demande de congé, Octime. Ce catalogue interactif est régulièrement actualisé afin d'intégrer de nouvelles formations ou de réajuster les tarifs.

**La numérisation des Soldes de Tout Compte.** En 2024, l'Association a franchi une étape importante dans la modernisation de ses processus RH en numérisant les Soldes de Tout Compte. Ce dispositif permet désormais de centraliser et de sécuriser la gestion des documents de fin de contrat, tout en facilitant leur accessibilité pour les collaborateurs concernés. Cette initiative s'inscrit dans les objectifs de digitalisation et de simplification des processus, tout en améliorant la traçabilité, l'efficacité et en générant un gain de temps significatif pour le Service Paie et la personne de l'Accueil en charge de remettre les soldes de tout compte lors des venues des salariés.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Au regard des nouveaux projets cités ci-dessus et après avoir posé précisément l'organisation RH, il a été décidé de pourvoir temporairement le poste de Secrétaire RH laissé vacant par la salariée titulaire, en congé longue maladie depuis 18 mois. Ainsi, la Chargée RH actuellement en CDD en charge notamment de la formation va s'occuper plus précisément des dossiers suivants :

- Création d'une cartographie des métiers.
- Réactualisation et création des fiches de postes afin de mettre à disposition des managers une bibliothèque de définition de fonction.
- Restructuration des entretiens professionnels et numérisation de ces supports.
- Mise en place de la gestion des formations hors plan.

Par ailleurs, d'autres projets sont prévus pour 2025, à savoir :

- Mettre en place l'outil de Gestion des Temps et des Activités, Arche, utilisé par le pôle Soins 17, avec le logiciel de paie EIG. Cela permettra, tout comme le logiciel Octime, d'interfacer des absences et de diminuer la double saisie.
- Établir un projet d'accord d'entreprise relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail.
- Prévoir un accord d'entreprise susceptible de permettre au personnel intérimaire de travailler sous forme de cycle de travail sur une période donnée au-delà d'une semaine.
- Proposer un accord d'entreprise diminuant les réunions du CSE de 12 réunions à 6 réunions par an. Les membres élus sont favorables à cette mesure.
- Poursuivre la tenue des commissions (Formation, Logement, Egalité H/F, Santé sécurité et conditions de travail).
- Prévoir d'élaborer des tableaux d'indicateurs RH mensuels qui mettront en exergue : les arrêts maladie, leur durée par établissement, les démissions, les ruptures de période d'essai, le nombre de CDD, le nombre d'heures supplémentaires, complémentaires... et fiabiliser le bilan social et la BDESE.
- En lien avec le service Communication, poursuivre l'organisation des matinées d'intégration très appréciées par les nouveaux embauchés et travailler sur la marque employeur pour attirer de nouveaux candidats et fidéliser les collaborateurs.
- Participer au déploiement de la démarche étendue QVCT (Qualité de Vie et Conditions de Travail).
- Améliorer le suivi du recrutement en formant les établissements à ce sujet. Les accompagner également sur la gestion et l'animation des entretiens professionnels.
- Former les membres de la Direction RH aux contrats de travail et à ses particularités.
- Elaborer les procédures Paie.
- Limiter les impressions en numérisant plus.

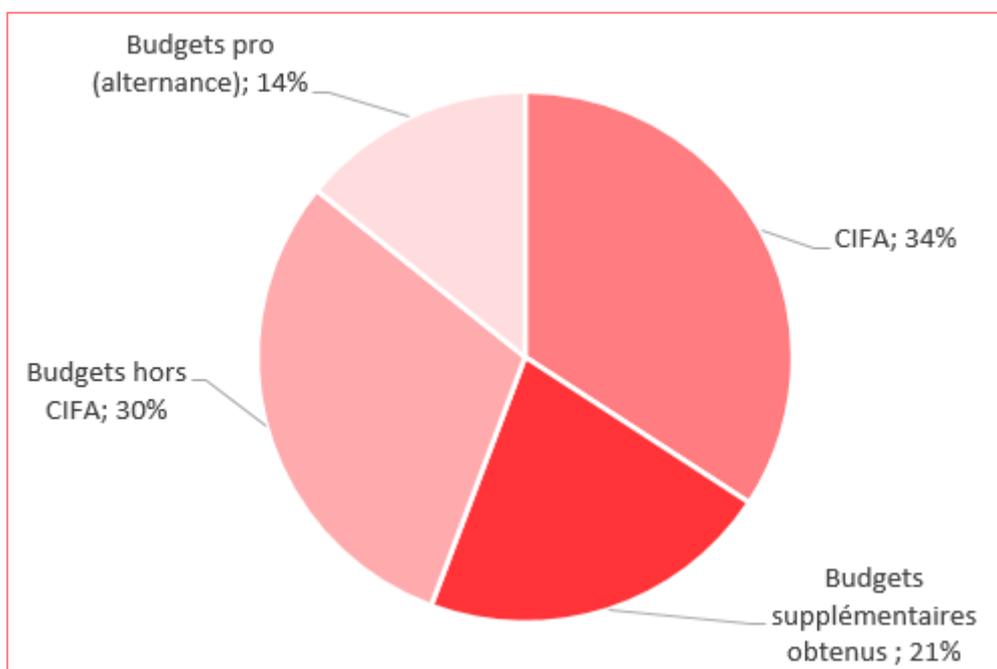
## 2. BILAN DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Malgré une diminution de la cotisation volontaire Formation auprès de l'OPCO Santé, l'Association poursuit en 2024 une politique de formation ambitieuse pour accompagner le développement des compétences des salariés et verse un pourcentage supérieur au minimum légal, à savoir 2.30 investis pour 2 % obligatoires. Sur l'année 2024, des projets de formation ont pu voir le jour grâce à des budgets supplémentaires décrochés par l'Association sous conditions (Fonds Mutualisés de Branche, budget pro A, CRG), pour un montant total de 63 776,85 €. Cela correspond à des actions de formation telles que la PRO-A (promotion professionnelle par l'alternance), les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, ainsi que des actions collectives en lien avec les secteurs d'activité. Ainsi, l'Association intensifie l'accueil d'apprentis et le dispositif des Pro A en faveur des salariés en CDI pour leur permettre de suivre une formation diplômante en lien avec les besoins de l'Association sans pour autant impacter son budget Formation.

### ■ DONNEES CHIFFREES 2024

	2023	2024
Montant consacré à la formation continue (hors formations sortant du plan de développement des compétences) (CIFA)	187 440 €	101 661.05 €
% de masse salariale consacré à la formation	2.65 %	2.30 %
Budgets supplémentaires obtenus (fonds mutualisés de branche ; PIC IAE ; Conseil Régional, DREETS)	87 669 €	63 776.85 €
Budget hors CIFA*	57 158 €	89 393 €
Budget supplémentaire obtenu pour l'alternance	84 420 €	42 136.42 €
Nombre de salariés formés 2024 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) :		
• Femmes	385	195
• Hommes	120	82
Montant total du budget formation	416 687 €	296 967.32 €

\*CIFA : Compte Investissement Formation Adhérent



Soit 277 salariés en 2024 contre 505 stagiaires en 2023.

La différence entre 2023 et 2024 au niveau du nombre de salariés formés s'explique par le fait que ce sont les stagiaires et non les salariés qui ont été comptabilisé en 2023. L'écart entre le budget total de formation en 2023 et en 2024 s'explique principalement par une cotisation plus élevée en 2023 (1,65 % contre 1,30 % en 2024), ce qui a entraîné une baisse du budget CIFA ainsi que des budgets complémentaires obtenus. En effet, le taux de cotisation influe directement sur le montant des financements complémentaires accordés.

Par ailleurs, le nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation est quasiment deux fois moins élevé en 2024 qu'en 2023, ce qui impacte également à la baisse le budget supplémentaire obtenu pour l'alternance.

Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A) :	12.86
Nombre de stagiaires non-cadres ayant suivi une formation	237
Nombre de stagiaires agents de maîtrise et techniciens ayant suivi une formation	4
Nombre de stagiaires cadres ayant suivi une formation	36
Nombre d'heures de formation en 2024 (hors contrat de professionnalisation, alternance, Pro A)	3 562

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'optimisation du plan de développement des compétences continue d'être privilégiée par le versement d'une contribution volontaire donnant ainsi accès à des fonds mutualisés complémentaires. Parallèlement, une enveloppe pour les CDDI accueillis sur l'entreprise et les chantiers d'insertion est versée en complément par l'OPCO Santé.

La mise en place des dispositifs Pro A pour certains salariés en vue d'obtenir un diplôme notamment d'Aide-soignant ou de Moniteur éducateur est maintenue. Pour rappel, ce mode de prise en charge permet de prendre l'ensemble des coûts de formation et de frais annexes (repas, transport, logement) ainsi que la rémunération chargée du stagiaire durant ses cours théoriques sur un autre budget que celui du plan de formation. Un effort sur la prise en charge des formations dédiées aux CDDI a également été fourni permettant l'obtention de plus de 16 009,20 euros pour l'année 2024.

Les principaux thèmes déclinés en formation cette année ont concerné les formations obligatoires ainsi que celles en lien avec l'accompagnement des personnes accueillies et la poursuite de la maîtrise des outils informatiques.

Une priorité a été donnée aux formations obligatoires tels que gestes de premiers secours, HACCP, etc... ainsi qu'aux formations collectives.

Les temps consacrés à l'analyse de la pratique ont été reconduits et ont été une variable d'ajustement pour le plan de formation car pour obtenir des fonds supplémentaires, il faut que le plan de formation soit engagé à 50 % fin

avril et 80 % fin septembre de chaque année pour obtenir des fonds supplémentaires. Ces échéances ont été révisées car jusqu'en 2023, les étapes pour ces pourcentages précités étaient fin juin et fin octobre. Cela oblige à la plus grande rigueur quant au suivi des formations prévues afin qu'elles soient bien enregistrées.

Des actions sur les savoirs de base ont continué à être organisées au profit des CDDI. À cet effet, il a été mis en place depuis 2024 l'internalisation partielle de la formation sur les savoirs de base et l'apprentissage du français notamment en Charente-Maritime.

En termes d'internalisation, un autre plan de formation va être assuré par une salariée de l'Association, il s'agit de la Coordinatrice Qualité Hygiène Sécurité Environnement, récemment formée en tant que Formatrice SST. Elle a déjà commencé à délivrer des formations SST initiales auprès du personnel de l'Association. Elle va également assurer les recyclages.

La DRH formée à la médiation et gestion des conflits délivrent également des formations en interne et notamment sur la communication non violente et la gestion des entretiens professionnels.

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Réaliser la formation PRAP (Prévention des Risques liés aux Activités Physiques) de la Coordinatrice Qualité Hygiène Sécurité Environnement. Cette formation a pour objectif de sensibiliser les salariés sur leurs gestes et leurs postures et ainsi participer à l'amélioration de leurs conditions de travail de manière à réduire les accidents ou les maladies professionnelles.
- Poursuivre la contribution à 0.30 afin de bénéficier de fonds mutualisés supplémentaires au budget initial.
- Promouvoir l'utilisation du CPF par les salariés.
- Organiser en intra des formations par des salariés de l'Association afin de limiter les coûts. Exemple : formation sur la communication non violente déclinée par la Direction des Ressources Humaines, formations SST assurées par la Coordinatrice QHSE, formation PRAP, formation sur le droit des étrangers, etc....
- Répondre aux besoins individuels pour des formations métiers en les regroupant en formations collectives avec définition du cahier des charges, recherches d'organismes de formation, négociations des coûts...

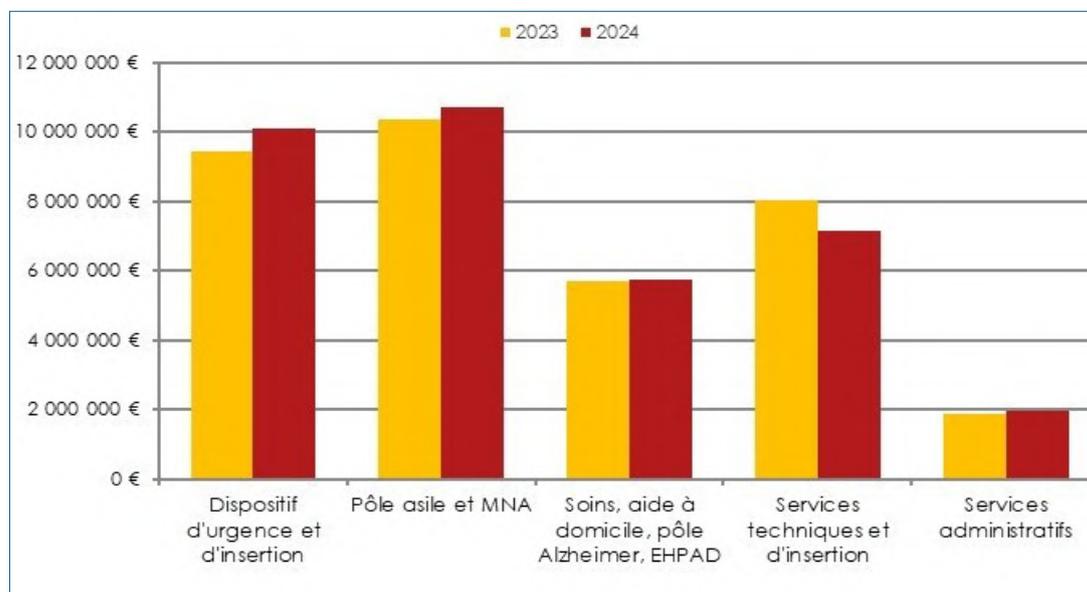
### Forum de l'emploi médico-social à La Rochelle



## LE SERVICE FINANCIER

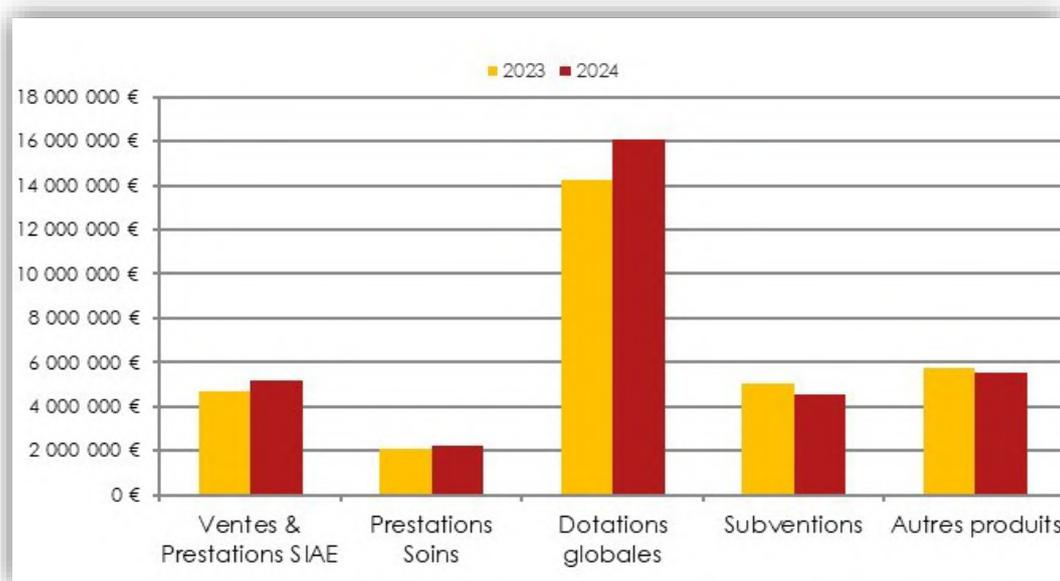
■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### RÉPARTITION DES PRODUITS



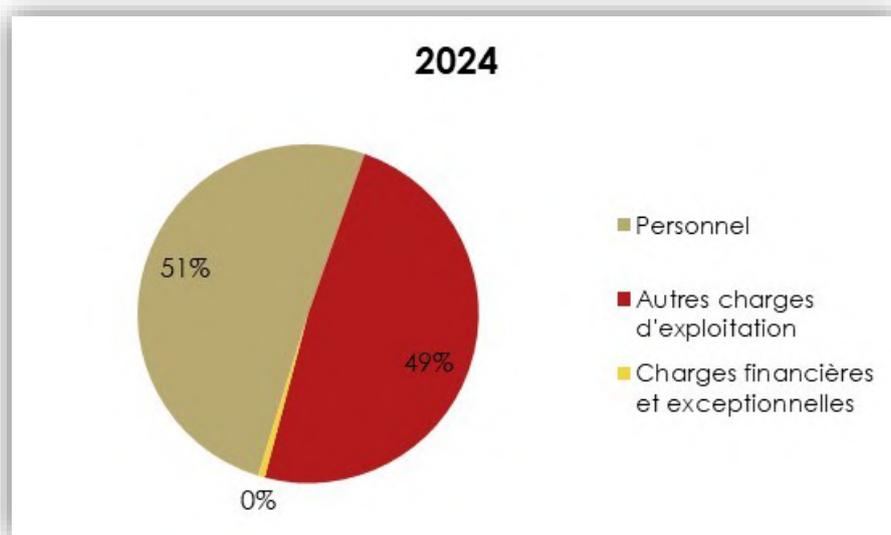
SERVICES	2023	2024	Variation	%
Dispositif d'urgence et d'insertion	9 423 900 €	10 076 220 €	652 320 €	7 %
Pôle asile et MNA	10 356 719 €	10 729 212 €	372 494 €	4 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	5 722 955 €	5 732 923 €	9 968 €	0 %
Services techniques et d'insertion	8 026 655 €	7 149 043 €	-877 612 €	-11 %
Services administratifs	1 871 922 €	1 973 000 €	101 077 €	5 %
<b>Total des produits</b>	<b>35 402 151 €</b>	<b>35 660 398 €</b>	<b>258 247 €</b>	<b>1 %</b>

### RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



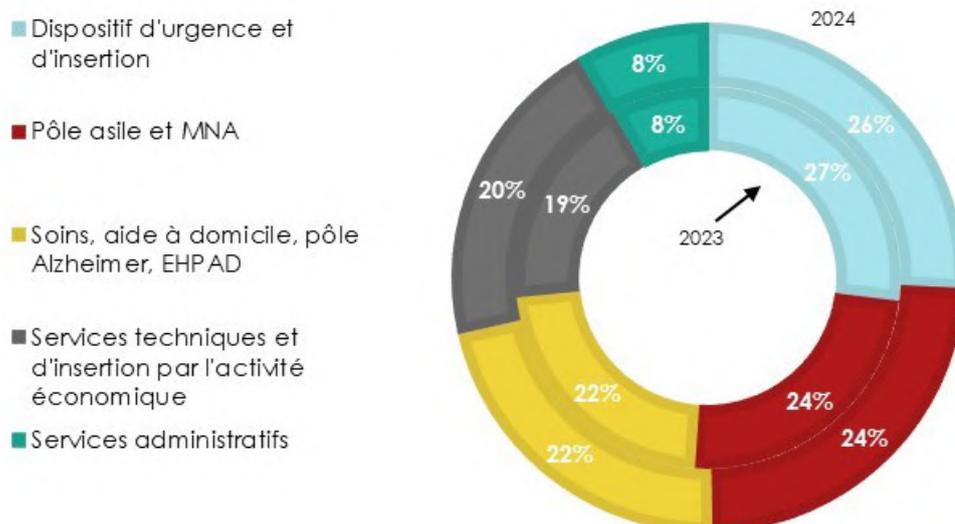
DETAILS	2023	2024	Variation	%
Ventes & Prestations SIAE	4 706 329 €	5 153 729 €	447 400 €	10 %
Prestations Soins	2 054 487 €	2 236 694 €	182 207 €	9 %
Dotations globales	14 290 979 €	16 093 371 €	1 802 392 €	13 %
Subventions	5 045 961 €	4 562 171 €	-483 790 €	-10 %
Autres produits	5 771 491 €	5 512 946 €	-258 546 €	-4 %
<b>Total des produits exploitation</b>	<b>31 869 248 €</b>	<b>33 558 911 €</b>	<b>1 689 663 €</b>	<b>5 %</b>

### RÉPARTITION DES CHARGES 2024



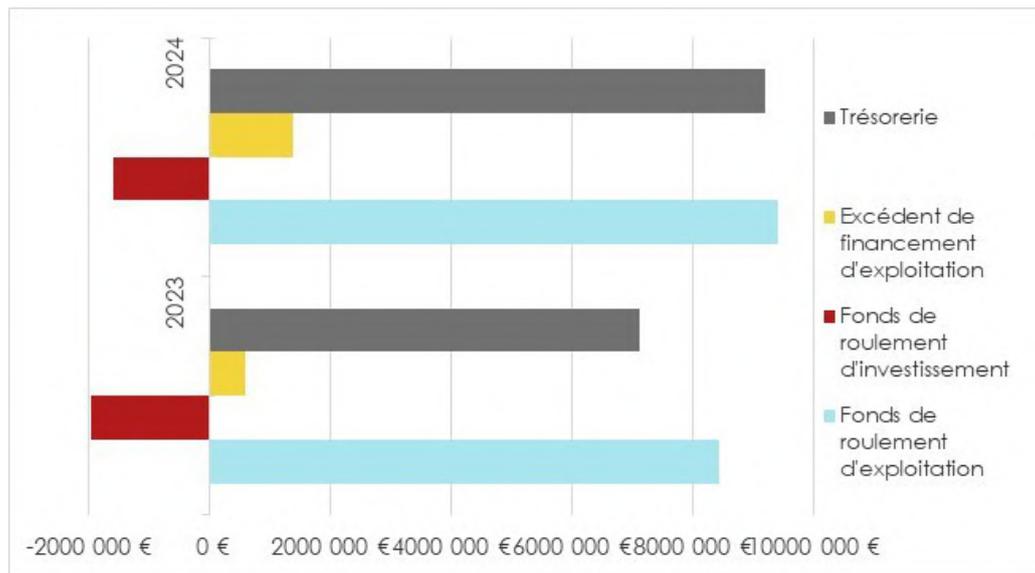
POSTES	2023	2024	Variation	%
Personnel	16 182 220 €	17 723 726 €	1 541 506 €	10 %
Autres charges d'exploitation	17 353 472 €	17 038 950 €	-314 521 €	-2 %
Charges financières et exceptionnelles	1 411 505 €	218 486 €	-1 193 019 €	-85 %
<b>Total des charges</b>	<b>34 947 196 €</b>	<b>34 981 162 €</b>	<b>33 966 €</b>	<b>0 %</b>

### MASSE SALARIALE



SERVICES	2023	2024	Variation	%
Dispositif d'urgence et d'insertion	4 362 818 €	4 565 052 €	202 234 €	5 %
Pôle asile et MNA	3 907 235 €	4 253 017 €	345 781 €	9 %
Soins, aide à domicile, pôle Alzheimer, EHPAD	3 609 390 €	3 837 622 €	228 232 €	6 %
Services techniques et d'insertion par l'activité économique	2 975 325 €	3 571 703 €	596 378 €	20 %
Services administratifs	1 327 452 €	1 496 332 €	168 880 €	13 %
<b>Total charges du personnel</b>	<b>16 182 220 €</b>	<b>17 723 726 €</b>	<b>1 541 506 €</b>	<b>10 %</b>

### BILAN FINANCIER



POSTES	2023	2024	Variation	%
Fonds de roulement d'exploitation	8 456 105 €	9 414 354 €	958 249 €	11 %
Fonds de roulement d'investissement	-1 940 446 €	-1 582 062 €	358 384 €	-18 %
Excédent de financement d'exploitation	604 287 €	1 382 462 €	778 175 €	129 %
<b>Trésorerie</b>	<b>7 119 946 €</b>	<b>9 214 754 €</b>	<b>2 094 808 €</b>	<b>29 %</b>

#### ■ GAZ DE BORDEAUX VIA LE REGROUPEMENT D'ACHAT RESAH

À la sortie du marché Gaz via UNADERE / ANTARGAZ au 31/12/2023, qui avait permis de se prémunir contre la forte hausse du coût de la molécule ces dernières années, un rapprochement a été opéré avec RESAH, seul groupement d'achats à avoir lancé un appel d'offres dans le contexte actuel. GAZ de Bordeaux a été retenu comme nouveau fournisseur pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2025, avec un coût de la molécule de gaz fixé à 61,92 € HT/MWh en 2024. Pour mémoire, le tarif moyen en vigueur jusqu'au 31/12/2023 était de 25 € HT/MWh, soit une hausse de 148 %.

#### Perspectives 2025 :

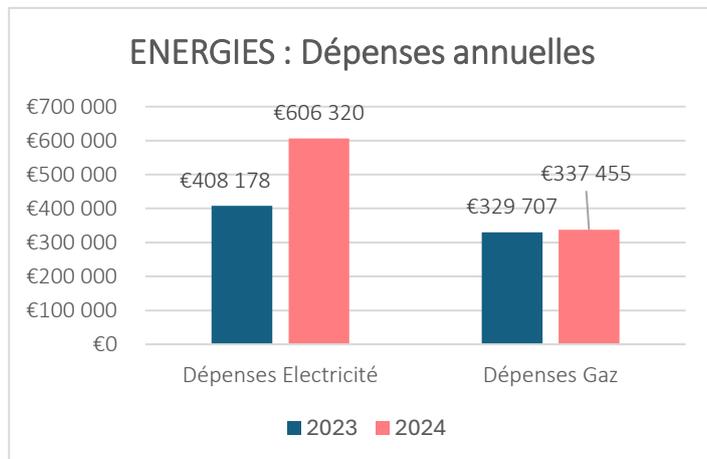
Le coût de la molécule GAZ devrait connaître un léger recul en 2025.

#### ■ ÉLECTRICITÉ ENI VIA UNADERE

Depuis le 01/12/2023 et jusqu'au 31/12/2025, ENI assure la fourniture d'électricité. Le tarif de la molécule reste stable sur l'ensemble de la période, à 178,05 € HT/MWh. Pour mémoire, le tarif appliqué jusqu'au 30/11/2023 était de 81,68 € HT/MWh, représentant une hausse de 118 %.

Concernant la consommation énergétique des logements et des établissements, le seul levier actuellement mobilisable reste celui de la sobriété énergétique. Dans ce cadre, la sensibilisation des usagers et des professionnels se poursuit. Toute facture de gaz ou d'électricité présentant une surconsommation apparente est

transmise à l'établissement ou au service concerné. Ces temps de vérification, allant du contrôle des factures par le service Achats à l'analyse de l'usage des énergies dans les logements par les équipes éducatives avec les usagers, sont essentiels. Au 31/12/2024, l'association comptait 316 compteurs d'électricité et 203 compteurs de gaz (établissements et logements confondus).

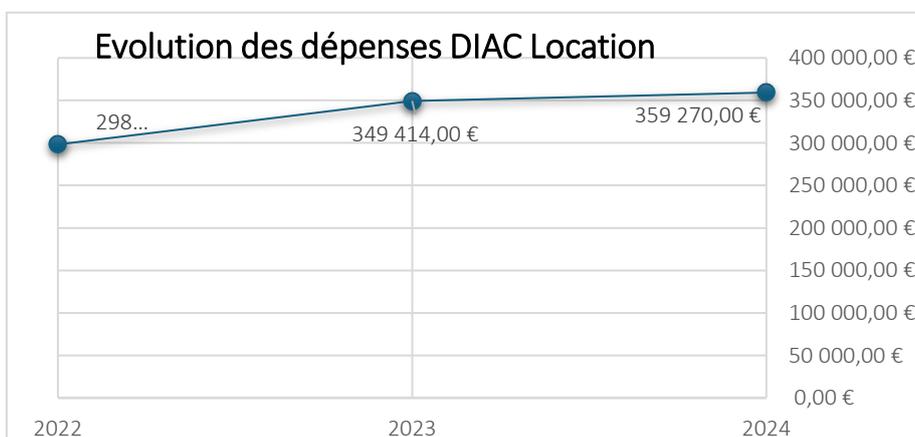
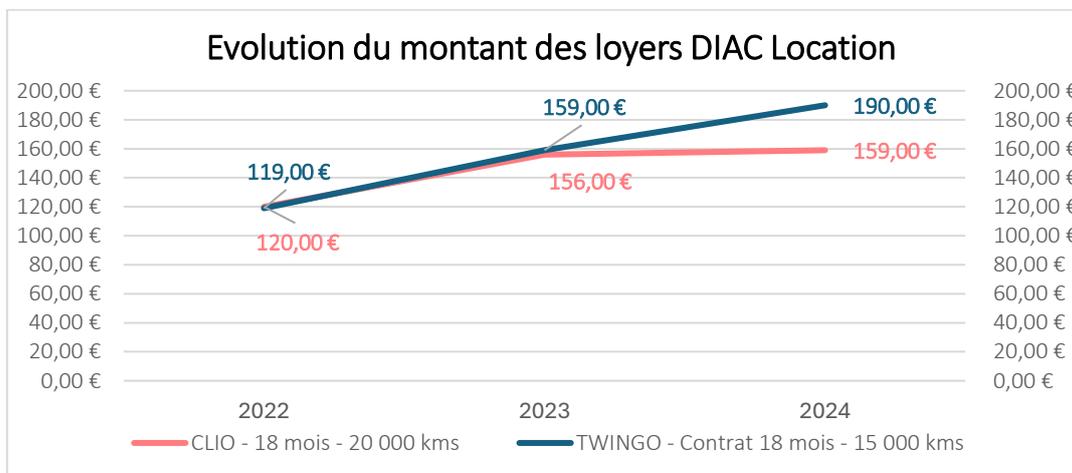


#### Perspectives 2025 :

Via ENI, le tarif de la molécule d'électricité restera identique à celui de 2024. Par conséquent, pour tout nouveau point de livraison à ouvrir en 2025 (établissement ou logement), un rapprochement sera engagé avec SELIA, fournisseur local d'électricité, afin d'étudier des offres tarifaires potentiellement plus avantageuses.

#### FLOTTE AUTOMOBILE

Le secteur de l'automobile n'échappe pas à la hausse généralisée des prix. En 2024, une large partie de la flotte a été renouvelée, avec une prédominance de modèles Twingo (42 véhicules) et Clio (40 véhicules). Les loyers continuent d'augmenter chaque année, et il est désormais constaté que le loyer d'une Clio est inférieur à celui d'une Twingo. La démarche de mutualisation et de rationalisation des besoins, engagée en 2023, reste pleinement d'actualité.



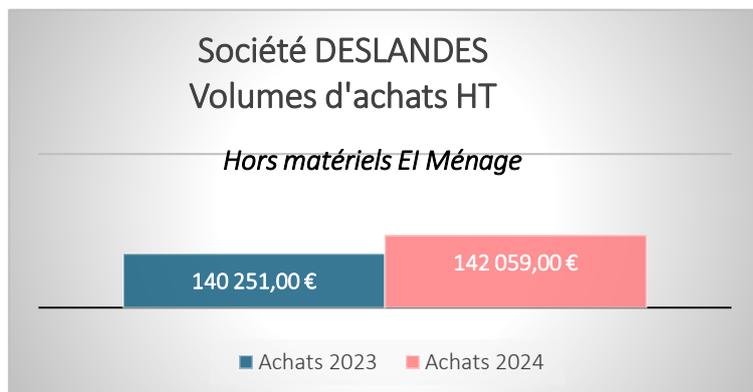
#### Perspectives 2025 :

Au regard du développement des véhicules électriques, plus aucune marque de véhicules ne commercialise des petits véhicules thermiques. Le remplacement des Twingo par un autre modèle thermique s'imposera fin 2025.

## ■ PRODUITS D'ENTRETIEN SOCIÉTÉ DESNANDES

La stabilisation des tarifs amorcée en 2023 se confirme cette année.

Le volume d'achats DESLANDES est stable même si certains services voient leurs activités se développer.



### Perspectives 2025 :

Une négociation des tarifs des produits lessiviels en début d'année nous permettra d'éviter une hausse. Globalement, les tarifs 2024 seront maintenus pour l'année 2025.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Renforcement de la Direction Administrative et Financière avec le recrutement d'un second adjoint à la DAF en charge de l'encadrement et de l'accompagnement du service comptable. Ce nouveau poste porte la mission de coordination avec les services dans le cadre de l'écriture des procédures comptables et plus spécifiquement celles relatives aux engagements des dépenses en lien avec le service achat. Cette mission est indispensable au bon fonctionnement des services dans la continuité de l'audit qui avait été engagé fin 2023.
- Recrutement d'un poste supplémentaire sur le service achat afin d'assurer la continuité du suivi des consommations d'énergie de l'ensemble des sites dans le but de limiter l'impact financier lié aux surconsommations en lien avec les établissements et services. Ce poste a également en charge l'accompagnement dans la mise en place des nouvelles procédures d'engagement de dépenses initiées par le service comptable, en centralisant les demandes d'ouverture de comptes fournisseurs pour l'ensemble des services et en assurant la mise en place d'outils et de procédures communes à tous pour optimiser le temps de traitement des documents et permettre un meilleur suivi des dépenses.
- Fin des travaux engagés depuis 2021 dans les locaux de la maison de l'urgence du 105 Avenue Saint-Jean d'Angély à Niort, destinés aux services de l'accueil de jour et du SAO. Ouverture et continuité du suivi des travaux d'humanisation du bâtiment des Cordeliers à La Rochelle, et de construction de la Pension de famille de Bressuire et du projet de PUILBOREAU.
- Ouverture du nouveau service AGIR en mars 2024 sur le département des Deux-Sèvres.
- Changement de logiciel de facturation sur le service de portage de repas à Domicile afin de pouvoir optimiser le temps de traitement de la facturation et faciliter l'établissement des attestations fiscales à destination des personnes recourant à ce service.
- Préparation de la reprise du site des Brizeaux à Niort au 1er janvier 2025, incluant une Résidence Autonomie. Ce projet d'envergure a fortement mobilisé les équipes du Siège Social, notamment dans le cadre des reprises de conventions APL et des agréments spécifiques à la Résidence Autonomie et à la création de 12 places de Pension de Famille en lien avec les services de l'État, du Conseil Départemental 79 et de Deux-Sèvres Habitat propriétaire du site.
- Dépôt du dossier de demande d'autorisation pour l'ouverture du nouveau service LHSS Mobile et de la 11<sup>ème</sup> place sur le dispositif LHSS.
- Signature du CPOM AJA/EHPAD en Charente-Maritime et passage en EPRD et ERD à compter de l'exercice 2025 sur ce périmètre.
- Négociation du renouvellement de CPOM MNA de Charente-Maritime qui prendra effet en 2025 avec une augmentation de la capacité. Il regroupera l'ensemble des places hébergées en diffus à La Rochelle et à Rochefort dans un nouvel établissement unique nommé HIMAYA (fusion des anciens services L'AMIE, DAMINA et une partie des places ABRI-MIE). L'activité des 56 places HU et ABRI hébergées en regroupé sur le site des Cordeliers ne relèvera pas du périmètre de ce CPOM. Ce nouveau découpage des activités devrait permettre de simplifier la gestion administrative, comptable et financière de celles-ci.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Rédiger des procédures d'engagement de dépenses sur le périmètre global de l'Association. Ce travail est une étape indispensable pour permettre le bon fonctionnement de l'ensemble du service administratif et financier afin que celui-ci puisse répondre aux besoins et attentes des différents établissements gérés par L'Escale et mettre en place la Gestion Electronique des Documents (GED) conformément aux obligations réglementaires qui s'imposeront à nous très prochainement.
- Assurer la reprise du site des Brizeaux dans un objectif de lieu d'hébergement intergénérationnel regroupant les activités de la Résidence Autonomie, l'ouverture de 12 places de pensions de famille supplémentaires, de 6 places de Mineurs Non Accompagnés et de places de CHRS Insertion et d'Hébergement d'Urgence.
- Développer l'outil informatique GELOS sur le périmètre des services CADA et HUDA pour permettre la création du dossier de l'utilisateur et de générer les appels de Participations Financières et de cautions appelées aux usagers de ces services. La mise en place de cet outil permettra de faciliter les suivis et d'améliorer la traçabilité des différents éléments entre les services du Siège Social et les établissements.
- Choisir le système de Gestion Electronique de Documents (GED) pour une mise en place progressive à compter de 2026.
- Suivre les dossiers de travaux de constructions et de rénovations en cours : travaux d'humanisation du bâtiment des Cordeliers, pensions de famille à Bressuire et Puilboreau, AJA de salles-sur Mer ... et montage des dossiers d'emprunt auprès de la Banque Des Territoires ainsi que la préparation des conventions CAF pour les projets de Bressuire et de Puilboreau.
- Renforcer le contrôle de gestion grâce à la construction d'indicateurs supplémentaires.
- Mettre à jour l'ensemble des Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) des établissements sous contrôle en lien avec les directions d'établissements.
- Mettre en œuvre la réforme des SSIAD avec le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation pour la transformation du SPASAD en SAD Mixte.
- Négociation du CPOM de l'AJA de la Vienne.
- Négociation du CPOM communs des établissements et services CHRS de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres pour un effet au 01/01/2026.
- Appréhender la mise en place de la réforme de la tarification des CHRS qui devrait arriver sur 2026 avec un passage en EPRD/ERRD sur les périmètres retenus au CPOM.
- Renouveler l'Autorisation de Frais de Siège pour la période 2026-2030, dont la précédente autorisation a été prolongée d'une année sur 2025 pour permettre de faire coïncider la période de cette autorisation avec celles des CPOM CHRS.

# LES DISPOSITIFS D'URGENCE, D'INSERTION ET SERVICES DE SUITE

## CHARENTE-MARITIME

### LA VEILLE SOCIALE

1. L'accueil de nuit.....P.28
2. L'accueil de jour.....P.30
3. L'accompagnement social renforcé.....P.33
4. L'hébergement de stabilisation.....P.35
5. Hébergement d'urgence femmes.....P.37
6. Accompagnement social des femmes victimes de violences depuis leur domicile.....P.40
7. Les auteurs de violences conjugales.....P.42

**LA DOMICILIATION.....P.43**

**LE RESTAURANT SOCIAL L'AUBERGE.....P.46**

**LE CHRS INSERTION.....P.46**

**LES SERVICES DE SUITE.....P.52**

1. La maison relais / La pension de famille.....P.52
2. L'ASLL / Le LEU / Le BG-Colocation / Les DSF .....P.58

## DEUX-SÈVRES

### LA VEILLE SOCIALE

1. L'accueil de nuit.....P.63
2. L'accueil de jour.....P.65
3. Le service d'accueil et d'orientation.....P.66
4. La domiciliation.....P.68

### LE PÔLE HEBERGEMENT D'INSERTION

1. Hébergement d'urgence et logement temporaire.....P.70
2. Hébergement d'insertion avec un accompagnement global, durable et renforcé.....P.77

### LES SERVICES DE SUITE

1. L'intermédiation locative.....P.81
2. L'accompagnement vers et dans le logement.....P.84
3. La maison relais / pension de famille.....P.86
4. L'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale.....P.89

**LES SERVICES AUX PERSONNES DÉPLACÉES UKRAINIENNES.....P.91**

**LE PROGRAMME AGIR.....P.97**

**LA VEILLE SOCIALE**

**1. L'ACCUEIL DE NUIT**

L'accueil de nuit est un CHRS situé dans des locaux sécurisés à la Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire (MAHUT). Il est réservé au public en grande précarité, sans résidence stable ou de passage. Il répond gratuitement à la détresse, à un danger, apporte une protection et offre gîte, couvert, hygiène, écoute et premier diagnostic sanitaire et social.

Le projet d'établissement a été travaillé toute l'année, il sera finalisé en 2025.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	35	35
Taux d'occupation	97.08 %	96.28 %
Nombre d'usagers	<b>728</b>	<b>569</b>
Nombre de passages d'usagers	1 381	1 085
Nombre de passages de chiens	431	98
Nombre de nuitées sur l'année	12 402	12 334
Répartition par sexe :		
• Hommes	509	418
• Femmes	219	151
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	1 167	926
• Adultes seuls avec enfant(s)	90	69
• Couples seuls	69	69
• Couples avec enfant(s)	55	21
Répartition par âge par passage :		
• < 3 ans	30	21
• 3 à 17 ans	98	47
• 18 à 25 ans	164	157
• 26 à 35 ans	277	327
• 36 à 45 ans	316	216
• 46 à 55 ans	204	241
• 56 ans et +	292	76
Durée moyenne de séjour ( <i>cumul des durées de séjour par personne</i> )	17.03 nuits	21.68 nuits
Nombre d'utilisateurs AN bénéficiant d'un Accompagnement Social Renforcé	13	50
Nombre d'utilisateurs AN entrés sur le dispositif de stabilisation	7	1

Nombre de nuitées	2023		2024	
	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu	Nombre de personnes par durée de séjour en discontinu	Nombre de personnes par durée de séjour en continu
Entre 20 et 29	50	29	38	126
Entre 30 et 39	33	13	45	43
Entre 40 et 49	32	1	35	10
Entre 50 et 59	25	2	18	5
Plus de 60	27	1	35	5
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>46</b>	<b>171</b>	<b>189</b>

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le dispositif accueille des personnes pour une durée de 7 nuits/mois. La période peut être prolongée de quelques jours en fonction des situations.

Le taux d'occupation est de 96.28 %. Dès qu'une ou plusieurs places sont disponibles à l'accueil de nuit, l'une d'elles est réservée pour la maraude du Samu Social. Cette place n'est pas systématiquement occupée.

Lors des déclenchements du « dispositif hivernal intermédiaire », un « délestage » est organisé avec le 115, consistant à libérer des places à l'accueil de nuit et à proposer des prises en charge hôtelières.

Le nombre de personnes différentes accueillies a légèrement diminué par rapport à l'année 2023.

La durée de séjour a augmenté d'environ 4 nuits par rapport à 2023, en raison du vieillissement du public accueilli. En effet, il est plus difficile pour eux de se déplacer sur tous les accueils de nuit.

Le nombre de personnes ayant dormi en séjour continu a fortement augmenté par rapport à 2023. L'accueil de nuit constitue également un tremplin pour la construction d'un projet de (ré)insertion sociale. Il est nécessaire que la personne puisse rester au-delà de 7 nuits pour permettre à l'équipe et aux partenaires, de leur apporter l'aide nécessaire.

En 2024, 160 personnes ont passé moins de 5 nuits à l'accueil, tandis que 407 y ont séjourné 5 nuits ou plus.

La prise en charge via ce dispositif permet à l'équipe d'effectuer une première approche, différente de l'accueil de jour, et de proposer un accompagnement social. En 2024, 53 Accompagnements Sociaux Renforcés (ASR) ont été mis en place.

Une personne fréquentant l'accueil de nuit a intégré le dispositif de stabilisation de L'Escale, et une autre a rejoint une maison relais.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

En 2024, l'accueil de nuit a continué d'accueillir un public vieillissant précaire nécessitant une prise en charge différente (santé somatique, mentale, troubles cognitifs ...). 67 personnes âgées de plus de 60 ans ont bénéficié de ce dispositif.

L'accueil de nuit continue à accueillir des familles et des femmes avec enfants (demandeurs d'asile ou déboutés, personne en situation régulière).

La fréquentation des personnes avec des troubles psychiques est toujours d'actualité.

Les faits de violences commis par des usagers sont importants et engendrent des exclusions pour non-respect du règlement de fonctionnement et violences verbales ou physiques. L'application de cette mesure est nécessaire afin d'assurer la sécurité des personnes accueillies et des professionnels, et de garantir un accueil dans des conditions adaptées. Il est important de maintenir cette vigilance afin d'éviter la démobilité des grands précaires.

En 2024, deux personnes sont décédées au sein de l'accueil de nuit.

L'adaptation permanente du dispositif, la souplesse du personnel ainsi que l'implication des équipes et des cadres contribuent au bon fonctionnement du service.

Le travail en réseau, mené à l'échelle locale et de manière hebdomadaire (réunions de concertation, présence de la PASS-EMPP-Tremplin 17, CCAS de La Rochelle, Cordia, Cap Altéa, Samu social, SPADA, etc.), permet une meilleure coordination entre les partenaires dans le but d'accompagner au mieux les personnes en situation de précarité et en situation sociale complexe. L'objectif est d'assurer une organisation des prises en charge médicales et sociales avec des propositions d'orientation plus ou moins rapides sur les services sanitaires (hôpital, Cordia) et d'insertion.

En raison de la saturation des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement d'insertion, la durée des séjours au sein de l'accueil de nuit tend à s'allonger, retardant l'accès à des solutions pérennes.

En 2023, une nouvelle collaboration avec l'association Tremplin 17 avait été instaurée. L'infirmier continue d'intervenir un mardi soir sur deux, à l'accueil de nuit, dans un objectif de réduction des risques en addiction.

En août 2024, le nouveau logiciel Mano a été déployé à l'accueil de nuit pour recenser toutes les personnes accueillies et enregistrer toutes les informations relatives à leur prise en charge.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le travail partenarial (EMPP, PASS, Tremplin 17, CCAS La Rochelle) a été renforcé autour de l'accompagnement des grands précaires, et du public vieillissant.
- Des réunions de concertation avec la présence régulière des partenaires et collaboration par rapport aux prises en charge se sont déroulées chaque semaine.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir le plan de formation collective (pouvoir d'agir, droits, addictologie).
- Continuer l'analyse de la pratique pour l'ensemble de l'équipe.
- Favoriser la coordination des actions et des dispositifs afin de permettre une prise en charge adaptée facilitant une solution pérenne évitant un retour à la rue.
- Faire vivre le plan d'action continu et poursuivre la démarche qualité étendue (qualité de vie et conditions de travail).
- Redéfinir le cadre d'accueil à l'accueil de jour/nuit (guide technique ...)
- Finaliser le nouveau projet d'établissement.
- Mettre en œuvre le projet expérimental Solid'AGE.

## 2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est destiné à l'accueil d'un public en grande précarité. Le dispositif propose des services élémentaires, des prestations pour les moins de 25 ans, la possibilité d'être accompagné socialement et de rencontrer des partenaires qui interviennent sur le champ sanitaire.

L'accueil de jour reçoit en accès libre toutes personnes majeures, sans distinction de situation administrative, de sexe, d'âge, de situation de famille ou de nationalité. Celles-ci sont sans domicile fixe, hébergées en structure d'urgence (accueil de nuit, hôtel...), vivent en squat, ou en logement et sont très isolées.

Le projet d'établissement a été travaillé toute l'année, il sera finalisé en 2025.

	2023	2024
Nombre de passages (un seul passage par jour est compté)	16 494	18 407
Répartition par âge par passage :		
• < 25 ans	2 485	3 287
• > 25 ans	14 009	15 120
Usagers	1 164	1 370
Répartition par âge par usager :		
• < 18 ans	63	71
• 18 à 25 ans	169	234
• > 25 ans	932	1065
Répartition par sexe :		
• Hommes	931	1 054
• Femmes	233	316

*Un nouveau logiciel professionnel installé en cours d'année produira des données 2025 plus précises.*

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Les données de fréquentation de l'accueil de jour augmentent chaque année de manière significative et retrouvent un niveau similaire à celui avant la pandémie Covid-19.

L'ouverture de l'accueil de jour a été étendue aux après-midis des weekend et des jours fériés. Il est désormais ouvert tous les jours de l'année, matin et après-midi.

Une hausse du nombre de femmes accueillies est observée.

71 familles ont été accueillies sur l'accueil de jour.

Il y a une augmentation du public de moins de 18 ans, correspondent aux familles qui bénéficient des prestations (machine à laver, téléphone ...). Régulièrement, des mineurs non accompagnés sont orientés par les partenaires. En raison de leur minorité, ils ne peuvent accéder aux dispositifs.

Le public âgé de plus de 60 ans utilise l'accueil de jour en complément de l'accueil de nuit. Une part importante reste des demi-journées, voire des journées entières sur le dispositif, pouvant rapidement créer un important collectif à gérer et rendant difficile la mise en œuvre de suivi individuel. Néanmoins, cela permet de les rencontrer régulièrement et de mettre en place un accompagnement social pour ceux qui le souhaitent.

### Les maraudes

En 2024, un groupe de 6 professionnels de l'équipe, est intervenue en maraude. Des temps dédiés ont été organisés à raison de deux à trois fois par semaine, sur des créneaux d'environ 2h.

Une fois par semaine, une maraude est réalisée en collaboration avec l'infirmière de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé). Une fois par mois, l'infirmière du CSAPA de l'hôpital (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) y participe également.

Le territoire couvert inclut principalement le centre-ville, certains quartiers de La Rochelle comme Mireuil et Les Minimes, ainsi que la zone commerciale de Puilboreau. L'objectif est « d'aller vers » (similaire à l'accueil de jour) les personnes qui se présentent peu ou pas à l'accueil de jour/nuit. Il s'agit d'adopter une démarche pro-active pour entrer en relation avec le public, même s'il n'est pas dans la demande.

En 2024, 80 maraudes ont été réalisées permettant de rencontrer 120 personnes différentes, en moyenne 4 à 5 fois chacune.

### L'accompagnement social

Un travail social adapté, en lien avec les partenaires compétents, doit favoriser la reprise d'un parcours d'insertion. Les usagers peuvent bénéficier d'un accompagnement ponctuel, intermédiaire ou renforcé contractualisé. Les accompagnements renforcés sont destinés aux jeunes de moins de 25 ans et aux grands précaires en lien avec Cap Altéa.

Le recensement de l'ensemble des accompagnements ponctuels et intermédiaires réalisés ne peut être mis en exergue en 2024, en raison du changement de logiciel et du système de comptabilisation. Pour rappel, 1 370 personnes différentes ont été accueillies sur l'année, et 701 actions pour les trois accompagnements ont été réalisées (démarches administratives, financières, logement ...).

	Accompagnement ponctuel	Accompagnement intermédiaire	Accompagnement renforcé
Nature de l'accompagnement	À la demande du passager, un professionnel intervient et accompagne la personne dans ses démarches (emploi, logement, administratif).	Le passager fait appel régulièrement au même référent, la confiance est établie, un projet commence à se construire.	L'accompagnement social individualisé est contractualisé. Le passager dispose alors d'un référent unique.
			32 (moins de 25 ans) 18 (plus de 25 ans)
<b>TOTAL</b>	<b>393 démarches</b>	<b>40 suivis</b>	<b>50 suivis</b>

### L'accompagnement du public de moins de 25 ans

L'équipe éducative est chargée de l'accompagnement du public de moins de 25 ans, éloigné des dispositifs (Mission Locale, CLLAJ ...). Si le nombre de 18-25 ans reste constant, il apparait une forte évolution dans leur situation administrative. Nombre d'entre eux sont étrangers, reconnus majeurs par le Conseil Départemental et sont orientés vers la MAHUT. Ils sont présents sur l'accueil de jour et bénéficient des aides financées par le Fond d'Aide aux Jeunes. L'accompagnement social les concernant est très limité dans la mesure où ils sont en situation irrégulière sur le territoire. Certains sont pris en charge par des associations caritatives.

En 2024, le Conseil Départemental a renouvelé le Fond d'Aide aux Jeunes pour financer des aides ponctuelles (tickets services, chèques auberge, timbres fiscaux ...). Des permanences sont organisées afin que les personnes puissent en bénéficier sur évaluation sociale. Ces aides constituent des leviers pour les référents qui les utilisent afin de rencontrer ce public et proposer un accompagnement.

En 2024, il y a eu 330 passages à l'accueil de jour pendant les temps de prestations, et 80 nouveaux jeunes.

Prestations destinées aux moins de 25 ans	Tickets service	Chèques Auberge	Tickets de bus
Nombre de tickets/chèques remis en 2024	1725	1 974	134

Les jeunes ont également bénéficié de bons photos (9), de timbres fiscaux (3x25€) pour les cartes d'identité, de toiles de tente (10), de prescription Domiciliation Escale, d'achats divers tels que cartes de téléphone. À l'occasion des permanences, l'équipe fournit également de la vêtue, été et hiver, (dessous, chaussettes, ceintures...), des produits d'hygiène, des sacs de couchage, des sacs à dos et sacoches...

### Les permanences des partenaires

L'accueil de jour est rythmé par les permanences des partenaires :

- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier de La Rochelle : 3 demi-journées par semaine. L'équipe est composée de 1,5 ETP Assistant de service social, 1 infirmier, 1 médecin. En 2024, il y a eu 127 permanences et 1 335 passages.
- Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) de l'association Tremplin 17 : la permanence a lieu une demi-journée toutes les deux semaines. 15 permanences ont été mises en place et 29 personnes ont été reçues. Des dépistages TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) ont lieu une fois par trimestre sur une demi-journée.
- Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) de l'Hôpital psychiatrique Marius Lacroix : présence sur rendez-vous (et en informel) une demi-journée par semaine. 51 permanences ont été mises en place et 104 passages.
- Une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour la mise en place d'une permanence CLAT (Centre de Lutte Antituberculeuse) une fois par mois, depuis septembre 2024. L'infirmier reçoit entre 1 et 3 personnes par créneau.

### Les ateliers

#### Professionnels extérieurs :

- Coiffure (prestations assurées par une socio esthéticienne) : 19 ateliers et 131 bénéficiaires.
- Pédicure (prestations assurées par un pédicure podologue) : 16 ateliers et 88 bénéficiaires.

#### Equipe animation sociale :

Le poste de pilier/animateur évolue en termes de missions et d'actions au-delà du suivi ponctuel ou intermédiaire qui peut être proposé. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, deux ateliers ont été mis en place :

- Bien-être (exercices de respiration, relaxation) : 4 actions ont été mises en place, et 12 personnes en ont bénéficié.
- Info' droit : informations sur les droits au logement, étrangers, citoyenneté ... en co animation avec des partenaires extérieurs (CIDFF, ADIL, SPADA) : 4 actions ont été mises en place avec 15 participants au total.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La fréquentation des personnes âgées de 60 à 87 ans continue d'augmenter par rapport aux années précédentes, avec 67 personnes accueillies à l'accueil de nuit. La majorité d'entre elles restent également en journée à l'accueil de jour.

Les problématiques liées au vieillissement sont nombreuses : diminution de l'autonomie, absence de repères spatio-temporels, troubles cognitifs, problèmes de santé physiologiques, dont l'incontinence. Les dispositifs d'urgence ne sont pas adaptés à ce public, et les personnels ne disposent pas de la formation nécessaire pour assurer une prise en charge adéquate.

Dans la continuité des réflexions menées en 2023, un projet d'accueil temporaire pour ce public précaire est en discussion avec le Conseil Départemental, l'ARS et la DDETS, dans le cadre du nouveau schéma de l'autonomie 2023-2028 intitulé « Le vieillissement des personnes précaires ».

En fin d'année, un financement a été accordé pour la mise en place d'un dispositif à l'accueil de nuit, permettant d'héberger 8 personnes vieillissantes avec un temps de présence dédié à un infirmier.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre, l'accueil de nuit et de jour a accueilli, sur demande de l'Aide Sociale à l'Enfance et sur dérogation, deux jeunes mineurs pour lesquels toutes les autres solutions d'accueil avaient échoué. L'accueil de ces jeunes n'est pas adapté. D'une part, par rapport à l'environnement qui n'est pas sécurisant, et d'autre part, les professionnels ne peuvent pas assurer la présence nécessaire pour une prise en charge adaptée. En effet, ces jeunes ont un comportement (troubles psychiatriques ...) qui peut mettre en difficulté le collectif (respect du cadre et du règlement ...).

D'octobre 2023 à avril 2024, l'équipe a accueilli une stagiaire en 1<sup>ère</sup> année de formation de moniteur éducateur. En février 2024, 5 personnes accueillies (4 hommes et une femme) et 2 référentes sociales sont partis en séjour de 3 nuits au Center Parc, au nord de Loudun. Ce temps a permis aux professionnelles de créer un lien différent avec les participants et d'adopter une approche alternative dans leur accompagnement.

En mars 2024, le nouveau logiciel Mano a été déployé à l'accueil de jour pour recenser toutes les personnes accueillies et enregistrer toutes les informations relatives à la prise en charge.

#### Le dispositif hivernal intermédiaire

Le dispositif hivernal intermédiaire a été déclenché trois fois (soit 13 jours). En moyenne, il y a eu 13 personnes différentes accueillies chaque nuit, sur la salle climatique.

		Nbre de jours/nuits	Nbre de personne accueillies salle climatique
Janvier 2024	Grand froid	7	87
Octobre 2024	Intempéries	2	35
Décembre 2024	Grand froid	4	49

L'accueil de jour (ouverture jusqu'à 18h et le jeudi après-midi habituellement fermé au public) a reçu 189 personnes sur trois jours. Un temps avec un infirmier de l'EMPP et l'équipe a été mis en place afin d'échanger sur les situations et les suivis.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les formations collectives programmées ont eu lieu et ont été appréciées (premier secours en santé mentale, équipier de première intervention, addictologie).
- L'analyse de la pratique a été mise en place pour les surveillants de nuit, les animateurs sociaux et l'agent de service.
- Le travail partenarial (EMPP, PASS, Tremplin 17, CCAS La Rochelle) a été renforcé autour de l'accompagnement des grands précaires, et du public vieillissant.
- Des réunions de concertation avec la présence régulière des partenaires et collaboration par rapport aux prises en charge se sont poursuivies.

Toutes ces actions, qui ont rencontré un franc succès, contribuent à apporter du soutien, du bien-être, de la dignité et un sentiment de revalorisation aux usagers de l'urgence. Elles renforcent également la dynamique et l'ambiance positive des services.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Continuer à mettre en place des actions collectives en fonction des besoins repérés et maintenir celles existantes.
- Finaliser le projet d'établissement et les outils (guide technique ...).
- Faire vivre le plan d'action continu et poursuivre la démarche qualité étendue (qualité de vie et conditions de travail).
- Développer l'accompagnement social renforcé du public de moins 25 ans et développer l'accompagnement social des grands précaires et des personnes âgées.
- Développer des actions collectives sur l'accueil de jour et maintenir celles existantes.
- Développer les accompagnements intermédiaires par les animateurs sociaux.
- Organiser un séjour de rupture pour 5 personnes en situation de précarité dans le but d'initier un accompagnement et une demande d'hébergement.

### 3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL RENFORCÉ

Le référent social et la personne s'engagent par une contractualisation sur un projet d'accompagnement social pendant 6 mois, renouvelable une fois. Le public pris en charge à l'accueil de jour/nuit est dans une situation de grande précarité à la fois sur le plan administratif et sur le volet santé (troubles cognitifs, problèmes de santé liés au vieillissement, problème de mobilité ...). Par conséquent, il est nécessaire de pouvoir les accompagner au plus près de leur quotidien.

	2023	2024
Nombre d'usagers concernés	34	53
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	21	40
• Femmes	13	13
<b>Composition du ménage</b> (parfois une seule personne du couple est accompagnée) :		
• Adultes seuls	32	42
• Couples seuls	1	10
<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 25 ans	25	35
• 26 à 45 ans	5	5
• 46 à 55 ans	1	4
• 56 et +	3	9
Durée moyenne de suivi des personnes sorties	140 jours	130 jours
<b>Hébergement pendant l'ASR :</b>		
• Logement autonome	3	3
• Structure médico-sociale/judiciaire	-	-
• Famille	3	3
• Hébergement d'urgence	12	16
• Sans logement	15	27
• Logement précaire	-	4
• Logement temporaire	1	-
<b>Emploi :</b>		
• CDD < 6mois	4	2
• CDI	3	1
• IAE, AVA	-	-
• Emploi saisonnier	-	4
• Stage, formation	2	2
• Sans emploi	3	44

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, l'équipe en charge des ASR était composée de 4 référents sociaux sur la majeure partie de l'année. Pendant 3 mois, un 5<sup>ème</sup> professionnel a intégré l'équipe, correspondant à une création de poste

Le nombre d'accompagnements contractualisés a augmenté en raison de plusieurs facteurs :

- Accompagnement du public vieillissant.
- Accompagnement de certaines personnes en grande précarité ne pouvant pas se déplacer à Cap Altéa.
- Davantage de suivis de jeunes de moins de 25 ans.

La durée moyenne de suivi des 38 personnes sorties a été de 4 mois. Parmi elles, 8 personnes ont bénéficié d'un renouvellement de mesure.

Au 31 décembre, 15 suivis étaient toujours en cours.

Il apparaît que peu de personnes ont obtenu une solution stable à la sortie de l'accompagnement. En effet, les jeunes de moins de 25 ans sont sans ressource et sont souvent éloignés de l'emploi, ce qui complexifie la recherche de solutions pérennes.

En ce qui concerne le public âgé de plus de 60 ans, une solution d'hébergement en résidence autonomie a été mise en place pour plus de 5 personnes.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Evolution du public accompagné au profit des plus de 25 ans, ce qui correspond au changement de public fréquemment l'accueil de jour/nuit.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le travail autour de l'accompagnement social renforcé et rendre plus visible l'accompagnement intermédiaire.
- Développer l'accompagnement social pour les grands précaires et les personnes âgées, en lien avec Cap Altéa.
- Mobiliser le public jeune pouvant bénéficier d'un ASR.
- Mieux répartir les enveloppes budgétaires (Fond d'Aide aux Jeunes) afin de pouvoir mettre en place des actions individuelles et collectives adaptées aux besoins.
- Privilégier la mobilisation et l'accompagnement social des jeunes à la simple distribution d'aides.
- Modifier les jours de permanence pour les prestations Fond d'Aide aux Jeunes afin de permettre à l'équipe éducative de dégager du temps pour les accompagner plus régulièrement.

## 4. L'HÉBERGEMENT DE STABILISATION

Le CHRS stabilisation est un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement social. Il vise à donner à la personne un temps de repos propice à se poser, à réfléchir sur sa situation actuelle et à un projet de sortie. Ce dispositif permet de se projeter sur un parcours de soin, d'hébergement/logement et d'emploi. La durée de séjour est de 3 mois, renouvelable une fois sous certaines conditions.

Les usagers ont chacun un référent social attribué. Après avoir régularisé l'accès aux droits (carte d'identité, dossier CMU, CAF, RSA, AAH...), le référent est chargé d'élaborer avec la personne un projet à court terme, conduisant pour certains à une acceptation du soin (accompagnement physique dans le soin) et pour d'autres, à une recherche de dispositif d'insertion, de logement, d'hébergement ou d'emploi-formation. Un animateur social veille à dynamiser le groupe sur le collectif.

	2023	2024
Ouverture	365j/365	366/366
Nombre de places habilitées	15	15
<b>Taux d'occupation</b>	<b>97.08 %</b>	<b>78.67 %</b>
Nombre d'usagers	35	26
Nombre de nuitées sur l'année	5 315	4 319
<b>Répartition par sexe</b> (personnes de plus de 18 ans) :		
• Hommes	25	17
• Femmes	10	9
<b>Composition du ménage</b> :		
• Adultes seuls	33	24
• Couples seuls	1	1
<b>Répartition par âge</b> :		
• 18 à 25 ans	8	3
• 26 à 35 ans	8	5
• 36 à 45 ans	7	9
• 46 à 55 ans	7	4
• 56 à 65 ans	5	5
• > 65 ans	-	-
<b>Ressources</b> :		
• RSA	12	9
• ASSEDIC	5	5
• AAH	2	4
• Revenu d'activité	4	5
• Sans ressource	12	2
• Retraite	-	1
<b>Durée moyenne de séjour des personnes sorties</b>	<b>201 jours</b>	<b>310 jours</b>

<b>Prescripteurs (personnes entrées) :</b>		
• Cap ALTEA (115)	1	3
• Veille Sociale	24	15
• Institutions :		
○ Mission Locale	-	1
○ Marius Lacroix (Structure sanitaire)	4	4
• DT / CCAS	2	1
• Autres	4	2
<b>Logement à la sortie par ménage :</b>		
• Structure médico-sociale	1	1
• IML	1	-
• 115 Rue Squat	5	4
• Inconnue	3	1
• HUF	2	-
• Maison relais Pension Famille	2	2
• CHRS	8 (CHRS Escale)	6 (CHRS Escale)
Emploi à la sortie	3	6

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, la durée moyenne de séjour des personnes sorties a été de 310 jours, contre 201 jours en 2023.

Cette augmentation s'explique principalement par deux facteurs :

- Des difficultés d'orientation en raison du manque de places dans les dispositifs d'accueil à long terme, qu'ils soient internes ou externes. À titre d'exemple, une personne est restée 21 mois dans le dispositif dans le cadre d'une continuité de parcours, en attente d'une entrée en appartement thérapeutique.
- Des problématiques d'alcool importantes chez de nombreuses personnes accueillies. Le premier axe d'accompagnement porte alors sur la santé et la recherche de solutions de cure. Toutefois, l'attente pour intégrer ce dispositif dépasse souvent 3 mois. Afin d'éviter une rupture brutale du parcours et de protéger la personne jusqu'à son admission en cure, la prise en charge est prolongée.

Le taux d'occupation a enregistré une forte baisse.

La poursuite des travaux sur le bâtiment des Cordeliers prive temporairement le dispositif de 2 chambres destinées aux hommes célibataires. La pleine capacité d'accueil devrait être rétablie en septembre 2025.

L'équipe a été entièrement renouvelée. Le temps d'adaptation des nouveaux professionnels et leur appropriation du fonctionnement du service ainsi que des dossiers des résidents, ont conduit à une diminution du nombre d'accueil. Cette phase d'intégration était nécessaire pour préserver la qualité de la prise en charge.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Tous les deux mois, une infirmière du CSAPA (hôpital) a animé des ateliers collectifs auprès des personnes hébergées afin d'aborder la consommation de substances et d'alcool. Ces ateliers ont pris la forme de jeux-questions sur la consommation de tabac et autres drogues, de séances de relaxation/méditation et d'échanges lors d'un repas collectif. Certaines actions ont été mutualisées avec l'HUF. Une convention a été signée entre L'Escale et le CSAPA.

Une action « boxe et sophrologie, réservée aux femmes victimes de violences (FVV), a été réalisée par Pluri'elles. La première session s'est déroulée sur 10 séances. Cette initiative, également mutualisée avec l'HUF, a bénéficié à 4 femmes hébergées en stabilisation. Les animations proposées ont été variées : jeux de société, ateliers bien-être tel que la socio-esthétique, repas hebdomadaires à thème, sorties extérieures, ateliers créatifs au sein de l'établissement... Ces animations ont permis aux participants d'acquérir du lien social et d'augmenter de leur confiance en eux. Un repas collectif a également été organisé une fois par semaine. Ces actions visent à développer la socialisation et à renforcer la cohésion du groupe.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Développer et renforcer le partenariat avec les centres sociaux.
- Créer un partenariat avec la salle de spectacle LA SIRÈNE dans un objectif de création avec les résidents.

- Mettre en place, de manière mensuelle, un atelier de sensibilisation aux consommations d'alcool et de produits toxiques mené par une infirmière du pôle addictologie TREMPLIN 17 et coanimé avec l'animateur social.
- Organiser des ateliers de prévention et de sensibilisation à l'hygiène et la santé mais également aux addictions en lien avec le CSAPA de l'hôpital.
- Accroître les actions transversales en interservices.
- Faire vivre le plan d'action après l'évaluation externe.
- Organiser des rencontres avec les autres structures stabilisation dans le département.

## 5. HÉBERGEMENT D'URGENCE FEMMES

À sa création en 2001, l'accueil temporaire était un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence destiné aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse, dont celles victimes de violences. Jusqu'en juin 2019, l'accueil temporaire était doté de 13 places dont 5 étaient dédiées aux Femmes Victimes de Violences (FVV).

Depuis 2019, le dispositif s'est développé, il est actuellement composé de deux unités de 10 places sur le site des Cordeliers :

- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées uniquement aux FVV et à leurs enfants. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours puis 1 mois, renouvelable 3 fois.
- 10 places d'hébergement d'urgence dédiées aux femmes avec ou sans enfant, en situation de détresse et/ou victimes de violences. Un contrat est signé pour une durée de 15 jours, renouvelable 1 fois.

Ces 20 places permettent de répondre aux urgences. L'accueil sur le site est possible 24h/24. La présence de personnel sécurise les femmes accueillies.

Les services orienteurs sont majoritairement le 115, Cap Altéa, le service veille sociale de L'Escale, les assistantes sociales de secteur, les travailleurs sociaux des structures sanitaires et sociales, les services de police et de gendarmerie (sollicitations en direct ou via le 115), l'hôpital et le service maternité.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, l'Association s'est dotée d'appartements diffus localisés sur le secteur de La Rochelle. En 2022, 4 logements sont dédiés à la prise en charge de femmes victimes de violences conjugales (avec ou sans enfant). Ils peuvent accueillir 10 personnes, parfois en colocation. Les admissions se font en semaine après orientation et évaluation du degré d'autonomie de la personne et de son évolution sociale. Un contrat est signé pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. Des avenants de 1 mois peuvent être mis en place par la suite. Ces places en logement permettent de répondre à des besoins grandissants de mise à l'abri en urgence, en désengorgeant le site des Cordeliers. Il est à noter une baisse du nombre d'entrées la nuit et le weekend car les places sont généralement occupées en fin de journée.

Le dispositif est composé de trois Référentes sociales et une Animatrice sociale.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
<b>Amplitude horaire :</b>		
• Du dispositif	24h/24	24h/24
• Équipe éducative	9h/17h30	9h/17h30
• Surveillant de nuit	20h/8h	20h/8h
Nombre de places habilitées	30	30
<b>Taux d'occupation</b>	<b>100.53 %</b>	<b>86.14 %</b>
Nombre d'usagers	136	87
Nombre de nuitées sur l'année	11 008	9 458
<b>Répartition par genre :</b>		
• Femmes	82	51
• Hommes	1	1
• Enfants	53	35
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	46	30
• Adultes seuls avec enfant(s)	37	22
• Couples avec ou sans enfant	-	-

<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 3 ans	25	16
• 3 à 17 ans	26	18
• 18 à 25 ans	20	12
• 26 à 35 ans	26	16
• 36 à 45 ans	18	8
• 46 à 55 ans	14	8
• 56 ans et +	7	9
<b>Durée moyenne de séjour des personnes sorties</b>	<b>95 jours</b>	<b>132 jours</b>
Personnes victimes de violences (Déclaratif à l'entrée)	55 femmes + 1 homme + 47 enfants	39 femmes + 1 homme + 13 enfants
Personnes entrées (parfois la nuit ou le week-end) (Orientation police/gendarmerie ou 115)	15 femmes + 16 enfants	14 femmes + 8 enfants
<b>Prescripteurs par passage :</b>		
• CAP Altéa/VS Escale/115	46	35
• DT	5	8
• Police/Gendarmerie	2	1
• Structures sanitaires	8	6
• Autres (dont associations)	22	37*
<b>Logement à la sortie par ménage :</b>		
• Logement accompagné	-	3**
• Structure médico/sociale/judiciaire	27	14
• Dont CHRS Escale	10 femmes + 10 enfants	12 femmes + 7 enfants
• Famille, logement gratuit	10	2
• Condition de logement inconnue	11	5
• Accueil de nuit, hôtel	9	6
• Sans logement	2	1
• Logement durable public	5	3
• Logement durable privé	6	-
<b>Ressources :</b>		
• RSA /API	13	10
• ASSEDIC	3	-
• AAH	3	4
• Revenu d'activité	12	7
• Sans ressource	28	11
• Retraite-pension-prestations	9	1
• En attente d'avantages ou rémunération	1	-
• Prestations familiales	1	1

\*Les prescripteurs « Autres » dénombrés dans le tableau ci-dessus sont : la veille sociale (19), la Mission Locale (2), le CAARUD (2), le SPADA, l'HUDA PRADHA ... (2), le CIDFF (2) , l'AEMO (2), HU (2)

Les naissances en cours de prise en charge sont au nombre de 6.

\*\* Les logements accompagnés ont bénéficié à 1 ménage en maison relais FVV, 1 ménage en intermédiation locative et 1 ménage en Foyer Jeune Travailleur.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, le taux d'occupation a diminué, passant de 100.53 % à 86.14 %. Cette diminution est liée à un manque de professionnels et aux difficultés de recrutement.

L'équipe est au complet depuis janvier 2025 et les entrées ont repris. L'allongement de la durée des séjours s'explique également par le manque de solutions de logement ou d'hébergement.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'Animatrice sociale a continué à organiser une réunion hebdomadaire pour rassembler l'ensemble des femmes et enfants du service. Ce temps de rencontre est un moment d'échange et de partage. Il s'agit d'un lieu d'expression dédié aux résidentes pour parler de leurs ressentis sur leur vie au sein du collectif, de leur accueil, de leurs besoins.

L'Animatrice a également mis en place des activités en partenariat avec le centre social Christiane Faure et a su développer des relations durables avec eux. Une convention de partenariat a été établie.

L'Animatrice a commencé à construire un projet avec la SPA, l'objectif est d'amener le public accueilli au contact d'animaux pour réduire le stress accumulé au cours de leur vie, trouver un effet apaisant au contact des animaux et développer la confiance en soi en responsabilisant les femmes vis-à-vis des animaux (par exemple en aidant aux premiers soins des animaux).

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les usagers de l'HUF ont bien participé aux multiples activités proposées.
- Les travaux du bâtiment et des chambres ont démarré, entraînant des désagréments notamment du bruit et des coupures d'eau.
- Une bonne dynamique de groupe a été observée.
- Les usagers se saisissent de l'accompagnement social.
- Les relations avec les partenaires se sont renforcées et développées cette année (PMI, CDIFF17, Associations caritatives).

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Élargir et renforcer le partenariat avec les acteurs locaux ayant pour mission l'accompagnement des femmes en difficulté sociale.
- Favoriser la transversalité interservices dans les actions à mener.
- Développer des temps de prévention sur des sujets importants tels que l'emprise administrative, les violences numériques, l'autonomie financière, la santé physique et psychique, les addictions, la sexualité, la prostitution.
- Consolider l'équipe éducative et mettre en place des temps de sensibilisation sur les cycles de la violence avec des intervenants du CDIFF, sur l'aspect psycho-juridique, sur la prostitution.

### 5.1 L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Spécificité des 20 places dédiées aux FVV (sur les 30 places de l'HUF) : 10 places sur le collectif, 10 places en appartement

Dans le cadre du dispositif d'hébergement d'urgence, l'Association accueille, protège, rassure et accompagne socialement les femmes (ou les hommes) victimes de violences conjugales, seul(e)s ou avec leurs enfants, en situation d'urgence et habitant la communauté d'agglomération de La Rochelle ou le département.

L'accompagnement de ce public trouve sa spécificité dans la prise en charge de l'urgence et des priorités à traiter dès l'entrée sur le service (administratif, santé, justice). Lors de cette entrée, la référente sociale doit évaluer l'état psychologique et physique de la victime et faire ressortir les urgences. Un transport physique au domicile conjugal peut être organisé afin de récupérer des affaires personnelles ainsi que des papiers administratifs.

La professionnelle propose un accompagnement global en partenariat avec les services de justice, de soin et les instances publiques. Elle effectue en urgence les démarches administratives (ouverture de compte bancaire, transfert de CAF, demande de logement, recherche d'emploi...), juridiques (dépôt de plainte, droits auprès d'un avocat...), de soins (mise en lien avec le CIDFF, l'hôpital...) et auprès des associations caritatives (Croix Rouge, Restos du cœur bébé...).

La présence de professionnels au quotidien et 24h/24h sur site apporte un sentiment de sécurité.

En complément à l'accompagnement social, l'Animatrice sociale, par ses actions de proximité, propose un travail autour des gestes du quotidien, de l'organisation et du rythme de vie. Des temps d'animation sont proposés autour du bien-être (pédicure, socio-esthétique, manucure, coiffure).

La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales nécessite une approche particulière et une écoute suffisamment bienveillante et apaisante pour créer un climat de confiance. La relation d'aide est essentielle pour donner la dynamique nécessaire aux démarches d'insertion. Les entretiens sont l'occasion de sensibiliser ces

femmes et hommes sur leurs droits afin de les faire valoir mais également de les rassurer sur les différentes perspectives afin qu'ils s'extirpent de la situation complexe dans laquelle ils se trouvent.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Cette année, 39 femmes et 1 homme, accompagnés de 13 enfants, sont entrés sur le dispositif, identifiés comme victimes de violences conjugales.

- Sur les 10 places en collectif : 3 554 nuitées, soit un taux d'occupation de 97 %.
- Sur les 10 places en appartement : 2 959 nuitées, soit un taux d'occupation de 81%.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Évolution et mise en place de la nouvelle équipe de professionnels.

Dans le cadre de l'appel à projet FIPD, la prise en charge des femmes victimes de violences de la rue sur les services d'urgence s'est développée.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Sensibiliser la nouvelle équipe aux violences conjugales afin d'approfondir leurs connaissances quant à la prise en charge des femmes victimes de violences et participer au réseau.
- Amplifier le travail, en partenariat avec les acteurs locaux agissant pour la protection des victimes de violences (Le Logis, AEM).
- Poursuivre les actions de prévention autour de thèmes tels que l'emprise, la protection numérique, l'autonomie administrative, le consentement, les addictions, la prostitution.

## 6. ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES DEPUIS LEUR DOMICILE

Ce dispositif, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comporte 10 mesures en file active pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois. La prise en charge est gratuite. Les femmes sont locataires ou propriétaires de leur logement ou hébergées de manière stable. Le périmètre d'intervention comprend l'agglomération de La Rochelle et de Rochefort.

Ce projet d'accompagnement particulier au domicile doit répondre au dénuement rencontré par certaines femmes à la suite de l'éviction, par la justice, d'un conjoint violent. Ces femmes ne sont pas à la recherche d'un hébergement spécifique pour FVV, mais en demande d'un accompagnement social adapté.

Les orientations se font par le biais d'une note sociale motivée auprès de la coordinatrice du service. Les prescripteurs sont les partenaires du secteur médico-social, de la justice ou des associatifs. L'auteur des faits ne doit plus être au domicile.

Une Référente sociale a la charge de l'accompagnement de ces femmes avec ou sans enfant, elle propose des rencontres et échanges hebdomadaires. Le passage au domicile est régulier.

Il s'agit de femmes qui ont besoin pour la plupart d'être accompagnées physiquement pour accomplir des démarches judiciaires (avocat, dépôt de plainte, audience). Les interventions portent également autour de la parentalité (le fait de retrouver leur place de mère), autour de conseils et de stratégies en matière de protection (arriver à « dire non », protéger les enfants - démarches JAF, arriver jusqu'au positionnement et la prise de décision). La Référente apporte une écoute et un soutien dans l'ensemble de la prise en charge.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	10	10
<b>Nombre de ménages</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
Nombre de journées de suivi	1 254	1 840
<b>Répartition par genre :</b>		
• Femmes	16	8
• Enfants	30	17

<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	5	2
• Adultes seuls avec enfant(s)	11	6
<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 3 ans	6	3
• 3 à 17 ans	18	10
• 18 à 25 ans	7	4
• 26 à 35 ans	2	2
• 36 à 45 ans	9	4
• 46 à 55 ans	3	1
• 56 ans et +	1	1
<b>Durée moyenne de suivi des personnes sorties</b>	<b>162 jours</b>	<b>261 jours</b>
<b>Prescripteurs par passage :</b>		
• SIAO/VS Escale/115	1	2
• Service social Départemental	5	2
• Police/Gendarmerie	-	-
• Structures sanitaires	-	1
• Autres (dont associations)	10	3
<b>Logement/ hébergement actuel :</b>		
• Structure médico/sociale/judiciaire	1	2
• Famille, logement gratuit	1	1
• Logement durable public (locataire)	13	5
• Logement durable privé	1	-
<b>Situation géographique :</b>		
• La Rochelle	14	5
• Couronne rochelaise	2	3
• Rochefort	-	-
<b>Ressources :</b>		
• RSA /API	6	4
• ASSEDIC	2	1
• AAH	2	2
• Revenus d'activité	4	1
• Sans ressource	1	-
• Retraite –pension-prestations	1	-
• En attente d'avantages ou rémunération	-	-
<b>Mesure judiciaire :</b>		
• Victime d'une tentative de meurtre	1	1
• Bénéficiaires d'un TGD	1	1
• Bénéficiaire d'une mesure d'éloignement	1	1
• Mesure AEMO pour la fratrie	1	-

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le nombre de jour de suivi est en augmentation et passe de 1 254 à 1 840 jours. Les orientations ont été réalisées par les services de police, le CIDFF, l'UDAF et les services sociaux de secteur. La composition des ménages est de 8 et représente majoritairement des femmes avec enfants. Les personnes ont toutes des ressources et toutes les femmes occupent un logement ou ont un hébergement durable.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

De nombreuses rencontres partenariales ont été menées pour exposer la création du dispositif VAD FVV (Rochelle, Rochefort).

Le service a été représenté aux différents réseaux des violences intrafamiliales du département car il reste peu connu. Le contrat de prise en charge de 6 mois a été prolongé en fonction des besoins.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Continuer à communiquer auprès des partenaires existants pour faire connaître le dispositif et augmenter le taux d'occupation.
- Identifier les instances qui n'ont pas sollicité le service afin de proposer une nouvelle rencontre.
- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique pour adulte et enfant.
- Faire participer la référente sociale du dispositif au réseau des violences intrafamiliales du bassin rochelais.
- Développer les partenariats avec les institutions et associations intervenant auprès des femmes victimes de violences.

## 7. LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Le dispositif expérimental orienté vers les auteurs de violences conjugales a débuté en mars 2022. Il est conditionné à une demande d'orientation effectuée par le SPIP ou l'AEM (post sentenciel) et une préadmission faite avec le Chef de service. La prise en charge est de 3 mois, renouvelable 2 fois, soit 9 mois au total. Une participation financière est demandée à chaque personne accueillie. Pour le renouvellement, un contrat tripartite est signé avec le SPIP, L'Escale et l'utilisateur. Des synthèses sont organisées tous les 2 mois. Ces hommes doivent être en accord avec le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil. Ils doivent adhérer au travail sur la problématique des violences conjugales.

Ce dispositif a pour vocation de prévenir la récidive et de proposer à ces auteurs une solution à leur sortie d'incarcération. L'évidence d'une solution d'hébergement pour les personnes sortant de maison d'arrêt permet de ne pas retomber dans les rouages liés aux comportements déviants.

Pour certains, la difficulté est d'arriver à stopper tout contact avec leur ex-compagne, en sachant que certaines tentent d'entrer en relations avec eux. Il est important de les rassurer et de travailler autour du risque de récidive.

Afin d'éviter l'oisiveté, l'accent est mis sur l'insertion, ou réinsertion, professionnelle. Cela permet d'établir un fil conducteur. Certains rencontrent des difficultés à respecter leurs obligations, ce qui peut conduire à une nouvelle incarcération. D'autres saisissent l'opportunité de ce dispositif, et mettent en œuvre un projet de vie.

Pour la majorité d'entre eux, les gestes de la vie quotidienne, l'entretien du logement et la gestion administrative de leur papier sont compliqués. Un travail important est effectué autour de ces problématiques.

	2023	2024
Ouverture	365j/365	366/366
Nombre de places habilitées	4	4
<b>Taux d'occupation</b>	<b>69.04 %</b>	<b>59.77 %</b>
Nombre d'usagers	5	5
Nombre de nuitées sur l'année	1 008	875
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18 à 25 ans	-	-
• 26 à 35 ans	2	1
• 36 à 45 ans	2	2
• 46 à 55 ans	1	1
• 56 ans et +	-	1
<b>Durée moyenne de séjour des personnes sorties</b>	<b>299 jours</b>	<b>133 jours</b>
<b>Prescripteurs par passage :</b>		
• SPIP	5	5
<b>Logement à la sortie du dispositif :</b>		
• Prison	-	1
• Famille, logement gratuit	-	1
• Accueil de nuit, hôtel	1	-
• Logement durable public	1	-
• Logement durable privé	1	-

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

14 demandes d'orientation ont été effectuées exclusivement par le SPIP (Rochefort, Saintes, Bedenac et Vivonne). 9 préadmissions ont été réalisées sur les lieux d'incarcération. Un travail préalable à l'admission est conduit.

Le taux d'occupation est de 59 %, avec 5 personnes prises en charge. Ce chiffre peut paraître faible mais il s'explique par la lenteur de la procédure qui est en moyen d'un mois et demi entre la demande d'orientation, la rencontre en maison d'arrêt, l'accord du juge d'application des peines et la sortie d'incarcération. Les places sont donc bloquées mais vacantes en attendant la décision finale de la justice.

Ces hommes ne disposaient d'aucune ressource à la sortie d'incarcération, le premier travail consistait à les accompagner dans l'ouverture de leurs droits.

L'équipe a été entièrement renouvelée. Le temps de formation en interne des nouveaux professionnels a impacté les admissions.

Une baisse du nombre de nuitée a également été constatée. Cela s'explique par des orientations trouvées assez rapidement à la sortie du dispositif et par une personne qui est retournée en incarcération.

En 2024, il y a eu 3 entrées et 2 sorties.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

### Un accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement est spécifique et renforcé en fonction des besoins repérés et en lien avec les partenaires existants sur l'accès et le maintien dans l'emploi, la parentalité, les démarches administratives, la gestion budgétaire, le logement et le soin afin de faciliter l'investissement dans le parcours. Des axes d'action sont prioritaires comme l'ouverture des droits, une orientation vers la banque alimentaire mais également aller récupérer des affaires chez l'ex-conjointe. Pour certains, il est nécessaire de proposer un accompagnement de proximité.

Ce dispositif porte aussi sur l'entretien d'un logement, la gestion administrative et budgétaire. Cette prise en charge peut demander, pour certaines situations, des rencontres régulières et des accompagnements physiques pour l'ensemble de leurs démarches.

L'accompagnement social tient compte de l'autonomie, la motivation et l'adhésion au projet individualisé. Il s'effectue autour d'un projet de séjour établi avec l'auteur et revisité au cours de synthèses tripartites (3 au minimum au cours du séjour).

### Les freins repérés

- Prise en charge en colocation, générateur de conflit et de consommation de produit et/ou alcool.
- Aucun droit ouvert à la sortie de détention.
- Aucune ressource à la sortie de détention.
- Travail d'accompagnement nécessitant une prise en charge plus ou moins longue.
- Aucune information de la part des maisons d'arrêt où les personnes ont été incarcérées.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Développer le partenariat avec des professionnels de la santé psychique.
- Faire participer la référente sociale du dispositif à des formations sur le thème des auteurs de violences.
- Développer des partenariats avec les associations et instances travaillant autour des personnes auteurs de violences.
- Bénéficier de l'apport du CPCA (Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence).

## LA DOMICILIATION

Depuis 1988, L'Escale est agréée pour assurer un « service de domiciliation ». La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. L'agrément se poursuit jusqu'en mars 2027. Sur le département de la Charente-Maritime, 3 associations sont agréées pour assurer ce service.

Depuis janvier 2022, le service est équipé du nouveau logiciel Adiléos qui permet une meilleure connaissance des personnes domiciliées et apporte plus de confort et de services aux usagers.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

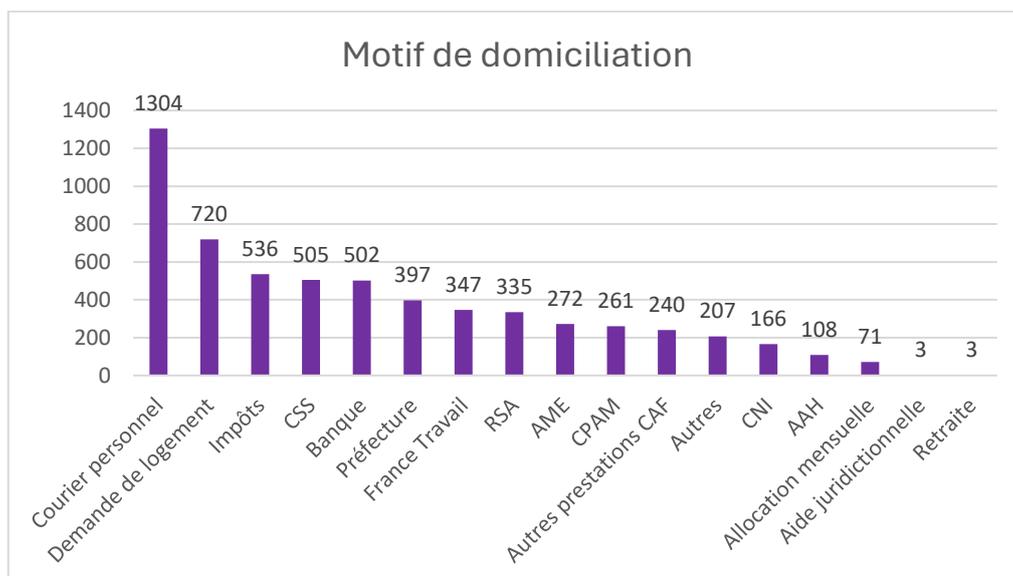
	2023	2024
Nombre de personnes différentes domiciliées	1 472	1 440
Dont nombre de personnes se redomiciliant dans l'année	323	381

En 2024		
Nombre de première domiciliation (2)	Nombre de renouvellement de domiciliation (3)	Nombre total d'attestations de domiciliation délivrées
711	381	1092

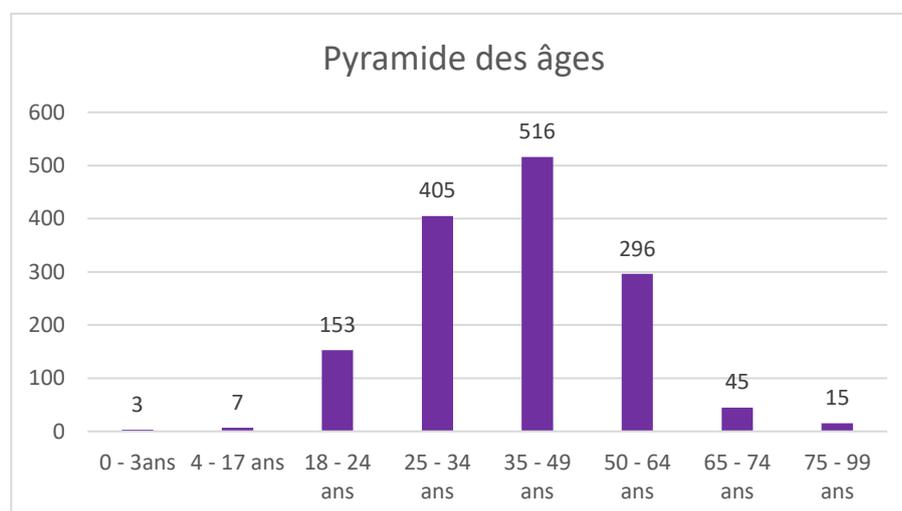
(2) Première domiciliation dans l'année, personnes nouvelles ou revenant après un arrêt de domiciliation d'au moins un mois.

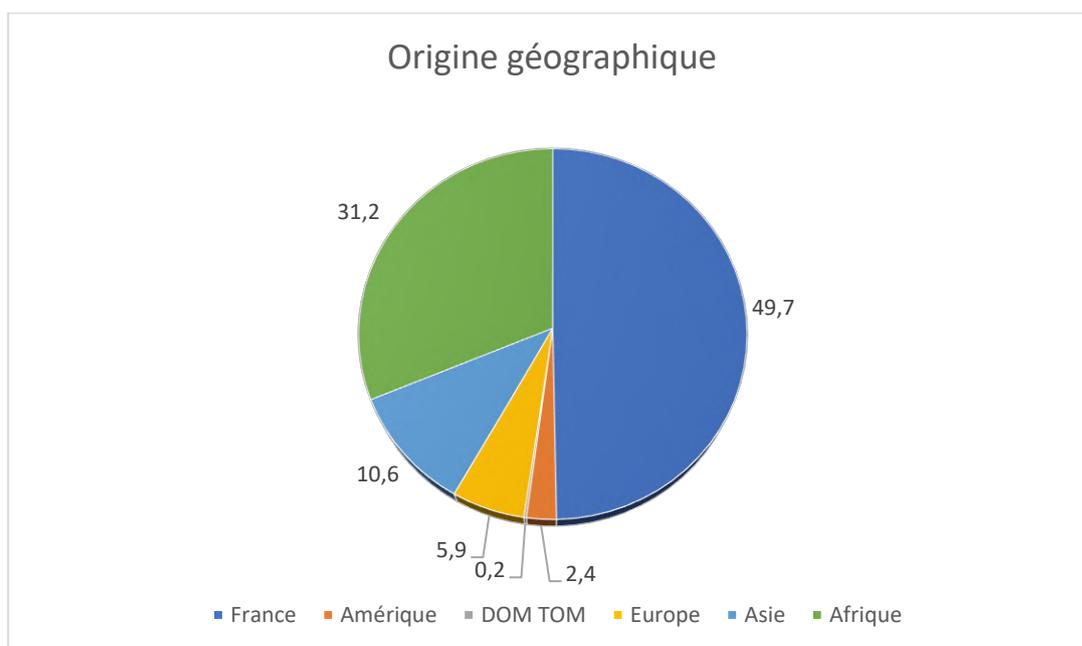
(3) Renouvellement de domiciliation dans l'année (les domiciliations ont une durée de 1 an, au-delà il s'agit d'un renouvellement sans rupture de domiciliation).

Le turnover se confirme cette année encore : 711 personnes nouvelles se sont domiciliées en 2024 et globalement autant ont arrêté leur domiciliation. Le logiciel a permis de comptabiliser la réception de 14 771 courriers, la transmission de 2 405 SMS dont 797 pour signaler des avis de passage (recommandés), des rappels pour se redomicilier et éviter les ruptures et 905 entretiens ont été réalisés. Les personnes domiciliées se sont connectées 123 899 fois pour vérifier si elles avaient du courrier à retirer et 9 939 passages pour retirer le courrier sont à comptabiliser. Les motifs de domiciliation et leur « classement » restent identiques à 2023. La demande de domiciliation pour « l'accès au logement » a augmenté de 71 demandes comparées à 2023.



Les données de « pyramide des âges » indiquent que 60 personnes ont plus de 65 ans, dont 15 plus de 75 ans. Comme en 2023, le graphique ci-dessous indique que plus de la moitié des personnes domiciliées sont nées hors territoire français.





#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Depuis décembre 2021, le service Domiciliation a été renforcé avec l'intervention de deux professionnelles. L'amplitude des horaires d'ouverture a été augmentée et a permis de réduire les délais d'attente pour une demande de domiciliation : 2 mois auparavant contre 2 à 3 semaines en 2024.

Le nouveau logiciel, installé en 2022, permet d'offrir aux personnes domiciliées une qualité de service non négligeable. Elles sont informées de façon digitalisée (internet ou sms) de la réception d'un courrier, d'un recommandé, d'un rendez-vous avec le service...

Un service d'écrivain public est toujours proposé et répond aux besoins des usagers. Ces derniers sont très satisfaits de ces évolutions.

#### ■ CONVENTION CPAM

Cette convention doit permettre de renforcer l'accès aux droits des usagers. Depuis la signature de la Convention en 2014, et le suivi trimestriel de 2016, l'équipe constate une stabilité (par rapport aux années précédentes) du nombre d'assurés présentant des droits à jour (régime obligatoire + complémentaire). Le nombre de domiciliés est en constante augmentation depuis 2019.

**Bilan 2024 : 90.8 %** (89,4 % en 2023) des domiciliés ont une couverture sociale, dont **82.2 %** bénéficient d'une complémentaire.

L'objectif fixé en 2024 a été atteint et il est renouvelé pour 2025.

En 2024, la CPAM a organisé 9 permanences à L'Escale : ces permanences ont permis de résoudre des difficultés d'accès aux soins et aux droits (problème de carte vitale, non-renouvellement de la Complémentaire Santé Solidaire, d'AME, aides financières, .....). 40 domiciliés ont été concernés.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Contribuer au repérage, par les professionnels, des personnes identifiées comme étant « grands précaires » sur le territoire rochelais afin d'éviter les ruptures de droits. Et signaler aux dispositifs d'urgences les personnes en fin de domiciliation.
- Réaliser les objectifs fixés avec la CPAM.
- Réduire à deux semaines les délais pour se domicilier.

## LE RESTAURANT SOCIAL « L'AUBERGE »

Le restaurant social l'Auberge permet à toutes les personnes qui le souhaitent, en particulier les publics en situation de précarité, de se restaurer. Il propose des menus chauds et équilibrés dans un cadre agréable pour se poser et rencontrer des travailleurs sociaux. Le prix du menu varie en fonction des revenus de chacun. Un chenil jouxtant l'Auberge permet aux propriétaires de chiens de déjeuner et assure la tranquillité du voisinage. Le restaurant est ouvert uniquement le midi, du lundi au samedi, et propose 2 services : 12h et 12h45.

	2022	2023	2024
Nombre de repas consommés	13 868	15 793	16 197

	2022	2023	2024
Nombre de repas réglés sur place	1 890	1 965	1 446

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, le nombre de repas servis est en augmentation.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le restaurant a rencontré cette année des difficultés de recrutement concernant les postes d'Animateurs sociaux et de service, ce qui a complexifié la mise en œuvre des services du lundi au samedi.

La présence d'un public jeune de moins de 25 ans, orienté par l'accueil de jour, se poursuit en s'appuyant sur des chèques auberge attribués gratuitement et financés par le Fond d'Aide Aux Jeunes (1 543).

Les personnes en grande précarité reçoivent également des chèques auberge après évaluation. Cette remise intervient dans le cadre d'un accompagnement social initié depuis l'accueil de jour (527).

Le nombre de chèques auberge acheté directement au restaurant s'élève à 1 446. Il s'agit principalement d'habitants du quartier disposant de faibles ressources. Pour ce public, le restaurant est également un lieu de sociabilisation.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La clientèle est de retour, la reprise doit se poursuivre.

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Rechercher des financements pérennes pour permettre aux grands précaires d'accéder à l'Auberge.
- Communiquer davantage auprès des gens du quartier.

## LE CHRS INSERTION

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueille des hommes et des femmes, seul(e)s ou en couple, avec ou sans enfant, en grande difficulté sociale. Il s'inscrit dans la démarche du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2028. En effet, le logement est une des conditions pour accéder à l'autonomie, à l'insertion et à la stabilisation de la situation du ménage. Cette condition peut nécessiter au préalable un accueil en hébergement accompagné afin d'ancrer l'insertion du ménage de façon durable.

En CHRS insertion, les personnes bénéficient d'un accompagnement social global individualisé, pendant 3 ou 6 mois, renouvelable. Les axes de travail sont définis dans un contrat de séjour avec l'utilisateur, en fonction des difficultés rencontrées et repérées conjointement : accès aux droits, emploi, formation, justice, santé, recherche de logement, dettes, gestion budgétaire... Les usagers sont hébergés en appartement sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, en studio de proximité Rue des Voiliers ou en semi-collectif sur le site des Cordeliers.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	103	103
<b>Taux d'occupation</b>	<b>64.18 %</b>	<b>86.9 %</b>
Nombre d'usagers	127	134
<b>Répartition par genre :</b>		
• Hommes	23	18
• Femmes	48	52
• Enfants (- 18 ans)	56	64
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	33 (dont 19 hommes)	26 (dont 12 hommes)
• Adultes seuls avec enfant(s)	34	34
• Couples seuls	1	-
• Couples avec enfant(s)	1	4
<b>Répartition par âge :</b>		
• < 3 ans	17	40
• 3 à 18 ans	39	24
• 18 à 25 ans	14	21
• 26 à 35 ans	27	23
• 36 à 45 ans	18	13
• 46 à 55 ans	10	9
• 56 à 65 ans	2	4
	Âge des enfants à l'entrée en CHRS	
<b>La demande d'entrée en CHRS</b>		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31 décembre	109	164
Nombre de personnes prises en charge par le Conseil Départemental	14 femmes + 14 enfants	20 femmes + 23 enfants
<b>Personnes venant d'un autre dispositif de l'Escale :</b>		
• HUF	15 femmes + 17 enfants	14 femmes + 15 enfants
• Stabilisation	21	10 femmes + 9 hommes
• Accueil de nuit	1	2 femmes + 3 enfants
• CADA	3 femmes + 3 enfants	4 femmes + 5 enfants
• LEU	1 homme + 1 enfant	1 homme + 1 enfant
<b>Personnes venant d'une autre structure :</b>		
• Sortie de prison	1	1
• Placement extérieur sous-écrou	1	-
<b>Résidents CHRS ayant bénéficié du SIAE de L'Escale :</b>		
• AVA	-	-
• Chantier insertion	2	7
<b>Durée de séjour</b>		
<b>Des hommes seuls ou couples (adultes) :</b>		
• < 30 jours	3	-
• De 30 à 60 jours	-	-
• De 60 à 90 jours	3	-
• De 90 à 180 jours	2	-
• De 180 à 360 jours	3	1
• + 360 jours	9	5
<b>Des femmes seules enceintes ou avec enfant(s), (adultes) :</b>		
• < 30 jours	1	-
• De 30 à 60 jours	5	-
• De 60 à 90 jours	2	-
• De 90 à 180 jours	-	1
• De 180 à 360 jours	7	3
• + 360 jours	17	10

Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour des personnes sorties dans l'année)	464 jours	908 jours (un ménage à lui seul a représenté 28% des jours)
<b>Situation à la sortie</b>		
<b>Ressources par ménage :</b>		
• Revenus d'activité (emploi, stage)	15	12
• Indemnités chômage	4	3
• Pension, AAH	2	1
• RSA	6	3
• Sans ressource	3	1
• Autres (retraite, allocation d'insertion)	2	-
<b>Logement à la sortie par ménage :</b>		
• Structure médico/ sociale/judiciaire	4	-
• Famille, logement gratuit	5	-
• Condition de logement inconnue	2	4
• Sans logement	2	1
• Logement durable public	16	12
• Logement durable privé	1	2
• Maison relais	1	-
• Décès	1	1
<b>Emploi à la sortie :</b>		
• CDD ou CDI > à 6 mois	8	11

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Le taux d'occupation

La stabilisation de l'équipe éducative a permis de voir le taux d'occupation du CHRS évoluer au cours des mois pour atteindre une moyenne annuelle de 86.9 %, sans pour autant atteindre les 100%, malgré un réel besoin et une forte demande à l'entrée du dispositif. Cette lente remontée peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Remplacement des 2 Coordinatrices au cours de l'année : temporairement pour l'une, sur du long terme pour l'autre. Ces remplacements sont venus ralentir les possibilités de prise en charge puisque le coordinateur est un maillon essentiel dans l'accompagnement proposé au sein du CHRS insertion de L'Escale, tant auprès des bénéficiaires que de l'équipe. Ces remplacements sont intervenus alors que l'équipe était en pleine reconstruction. Il a été fait le choix de la qualité, tant pour les professionnels, qui ont besoin d'évoluer dans un contexte sécurisé, que pour les bénéficiaires.
- Au cours de l'année, il a été décidé que l'une des Coordinatrices soit complètement détachée sur un autre dispositif qui avait lui aussi besoin d'être soutenu dans un contexte très mouvant. Ce choix stratégique pour l'autre service a nécessité pour la Coordinatrice restée seule sur le CHRS une réorganisation de ses tâches et une augmentation de sa charge de travail.

Ces points viennent souligner toute l'importance dans les actions menées pour un encadrement de proximité suffisant au regard des besoins des équipes et de la complexité des publics accueillis.

- Disparition de toutes les places de CHRS en chambre sur le bâtiment des Cordeliers le temps de la rénovation. Même si elles ont été compensées par de la colocation en diffus, la mise en place des colocations sur l'extérieur est plus complexe que la mise à disposition des chambres.
- Difficultés de maintenance : remise en état des logements, problèmes techniques bloquants, punaises de lits. Elles ont freiné les entrées sur le dispositif.

### Les ménages accueillis

On observe une forte progression des enfants de moins de 3 ans dans les ménages accueillis : 30 % en 2024 contre 13 % en 2023 du nombre total d'utilisateurs.

47 % des personnes accueillies ont bénéficié de la continuité de parcours au sein de L'Escale (orientations : de l'accueil de nuit, de la stabilisation, de l'HUF, du CADA, des LEU). Ce chiffre est important à analyser car il pose la question du désengorgement des dispositifs à tous les stades du parcours d'insertion et de l'importance de soutenir les démarches engagées par les personnes à travers les différents dispositifs.

Pour deux ménages entrés en 2024 (7 personnes au total), il s'agissait de personnes sortantes directement de logements autonomes. Un travail important avec le service logement de la DT a été mené en partenariat, pour pouvoir accueillir et donner du sens à une entrée en CHRS.

L'équilibre dans l'accueil des publics est toujours fragile et interroge : est-ce qu'un CHRS doit privilégier un public plutôt qu'un autre ? Comment équilibrer les entrées entre les personnes isolées, les familles, les prioritaires (DAHO/ les conventionnements / les mises en protection DT/ les FVV...) ? Ces questions déontologiques et éthiques sont traitées et soulevées sur les groupes techniques SIAO17 mais aussi régulièrement lors des réunions cadres.

### **La durée de séjour**

La durée moyenne de séjour a presque doublé cette année. Il faut souligner qu'un ménage de 4 personnes a quitté le CHRS en 2024 après 8 ans de prise en charge et comptabilise à lui seul près de 28 % de la totalité des nuitées. Cette situation exceptionnelle est en lien avec une situation administrative très complexe qui a fini par se régulariser et permettre ainsi à ce ménage de pouvoir accéder à un logement autonome.

Comme en 2023, deux ménages sont sortis faute de renouvellement de prise en charge par les services de l'État. Pour l'un d'entre eux, il n'y avait pas de solution à la sortie du CHRS. L'autre ménage a pu accéder à un logement du parc privé.

Les durées de séjour sont importantes puisque les situations des ménages accueillis sur un CHRS restent très complexes et le temps de la reconstruction de la personne est toujours long et multifactoriel. Il est nécessaire, dans l'accompagnement, d'accepter ce temps pour permettre à la personne de repartir avec des fondements solides et éclairés.

En 2024, 13 ménages ont bénéficié d'une prise en charge hors les murs (16 personnes), allongeant également les durées de séjour. C'est une volonté de L'Escale de proposer aux personnes sortantes en logement et de pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique permettant de conforter le travail réalisé en CHRS et de mettre en place, avec les ménages, toutes les démarches en lien avec l'entrée dans un logement et croire à une action de prévention de la « rechute ».

En 2024, le service a encore été confronté au problème d'accession au logement pour les personnes prêtes à être relogées. Malgré un travail partenarial qui se poursuit et se confirme, seuls 12 ménages, contre 16 en 2023, sont sortis en logement durable du parc public.

## **■ POINTS MARQUANTS 2024**

### **Composition, évolution, stratégie de l'équipe**

Après deux années marquées par de nombreux mouvements de personnel au sein de l'équipe CHRS, l'année 2024 a débuté avec 5 Référents sociaux en CDI. Une 6<sup>ème</sup> référente est passée en CDI en janvier. Sur une équipe de 7, un poste est resté vacant jusqu'en juillet 2024. Cette vacance de poste a été réfléchie puisqu'au-delà de l'équipe de Référents, les 2 Coordinatrices du CHRS ont également connu beaucoup de mouvements de personnel durant l'année. L'une d'entre elles a été absente de février à avril, tandis que l'autre a vu son arrêt maladie pour cause d'accident prolongé tout au long de l'année 2024. Si ces absences ont été compensées par des remplacements, le second poste a connu 3 remplaçants successifs au cours de l'année, ce qui a complexifié la stabilité de l'encadrement et la montée en compétences attendue des Référentes dans les premiers mois d'une prise de poste. C'est dans ce contexte que la 7<sup>ème</sup> Référente est venue renforcer l'équipe en juillet 2024.

Des mouvements importants ont également été observés au sein des équipes de l'urgence. Afin de soutenir la CSE dans sa prise de fonction, l'équipe de la stabilisation a été invitée, sur plusieurs mois, à participer aux réunions d'équipe. Cette démarche visait également à renforcer la dynamique transversale du pôle.

### **Renforcement des thématiques portées par les référents du CHRS**

Outre la réécriture du projet d'établissement, un travail a été mené en 2022 et 2023 sur la répartition de thématiques spécifiques portées par les référents au sein du CHRS afin de permettre une spécialisation des professionnels dans certains domaines. La prise en charge étant multidimensionnelle, il est complexe pour le professionnel de terrain de rester informé de manière optimale sur l'ensemble des sujets. Ainsi, en 2024, 7 domaines ont été définis : GEOMP, ACSE, CPAM, réseau parentalité, réseau VIF, SIAO et bailleurs sociaux. Ces thématiques sont abordées de différentes manières : participation à des réunions de réseau, programmation de rencontres, suivi de webinaires et participation à des séminaires. Cette participation active permet au professionnel de s'engager, de se responsabiliser au regard d'une action portée, de s'inscrire dans le réseau partenarial, de se spécialiser sur certains aspects de l'accompagnement, d'apporter son expertise sur l'évaluation des situations.

Fin 2024, il a été demandé aux Référents de présenter à l'équipe un bilan pour avoir une connaissance partagée des différentes instances, envisager les modalités de poursuite, repérer les axes d'amélioration et les objectifs pour 2025. Il ressort de ces bilans une grande satisfaction de la part des professionnelles et le souhait de poursuivre sur les thématiques dans lesquelles elles sont déjà engagées.

### **Poursuite de la dynamique partenariale**

Dans la continuité de 2023, les rencontres avec les partenaires se sont poursuivies afin de maintenir une veille active sur la connaissance des acteurs et dispositifs de La Rochelle ou de la CDA, afin de mieux orienter les personnes accompagnées et proposer les services adaptés. Il s'agit de bien identifier les acteurs locaux et comprendre comment, quand et pourquoi les solliciter. Ces rencontres ont lieu lors des réunions d'équipe le mardi après-midi au rythme moyen d'une fois par mois. Les partenaires sont identifiés en amont avec l'équipe. Les contacts et l'organisation sont de la responsabilité du Coordinateur.

En 2024, 12 partenaires ont été rencontrés : Tremplin 17, le CSAPA, GAIA 17, l'intervenante sociale au commissariat de La Rochelle, Atlantic formation, l'AEM (Association d'Enquête et de Médiation), le PLIE, la Préfecture pour présenter l'outil SYPLO, le Service comptabilité de L'Escale, la Banque de France, l'UDAF et le Service technique de L'Escale (SIAE). En retour, des présentations des services du CHRS ont été effectuées auprès de l'IFSAC (institut de formation) et de Tremplin 17.

### **Poursuite du travail autour des projets de séjour**

En 2023, l'accent avait été mis sur la préparation du projet de séjour (PDS) avec le résident. Cette année, il a été décidé que l'écriture du projet de séjour passerait sous la responsabilité du Référent social alors qu'il était jusqu'alors rédigé par la Coordinatrice. Ce transfert semblait indispensable pour que ce PDS soit réapproprié comme outil de référence de l'accompagnement proposé par le service et porté par le Référent. De plus, cette rédaction a permis un travail de fond et d'accompagnement de proximité sur la qualité des écrits attendue des professionnels.

### **Le recours à des traducteurs**

Force est de constater qu'il est compliqué d'accompagner les personnes qui ne maîtrisent pas la langue du pays d'accueil. Pour les personnes accompagnées, la non-compréhension du contexte dans lequel elles évoluent ne leur permet pas d'être actrices de leur projet et, in fine, freine leur autonomie. Pour les Référents, il est difficile d'impulser un accompagnement de qualité si la langue est une barrière.

Au quotidien, les Référents utilisent l'outil Google traduction, mais celui-ci s'est avéré insuffisant et il a été décidé de recourir à des traducteurs assermentés pour des moments clés de l'accompagnement. L'objectif est de fluidifier l'accompagnement, de comprendre ce qui fait frein et de trouver des solutions au regard du cadre d'intervention. Cela met en lumière des différences de perception souvent dû à des différences culturelles et de la non-connaissance des lois françaises. Le constat le plus marquant est une confiance plus vite installée du fait de la possibilité d'échanges plus faciles dans sa langue.

Pour mettre en place ce service, la Coordinatrice a recherché des organismes et fait une étude de marché. Au regard des propositions « PLANET TRADUCTION », basée en région parisienne est la solution qui a été retenue. L'intervention peut se faire par téléphone ou en visio et également pour des traductions écrites. En fonction de la langue demandée, les tarifs varient de 47€ à 52€ par heure.

Parallèlement, une traductrice indépendante basée à La Rochelle a été sollicitée. Ses interventions ont été financées par le CIDFF dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiant d'un parcours de sortie de la prostitution. À l'instar du CIDFF, certaines structures rencontrées ont également recours à leurs propres interprètes tels que l'hôpital Marius Lacroix, l'association AC-SE et le CMPE. Ce partenariat facilite l'animation des synthèses (PMI, Equipe mobile pédo psy, ...). L'association a été sollicitée pour les traductions dans les langues suivantes : du pachto, de l'arabe maghrébin, du soussou, du russe et de l'ukrainien. Cela a concerné 5 familles.

Il existe une réelle plus-value à bénéficier d'interprètes. Cela rassure les personnes, les rend actrices et l'accompagnement gagne en clarté et en rapidité. Le recours à un traducteur permet à la personne de nous faire part de toutes ses interrogations, ses besoins et encourage sa liberté d'expression. Afin de mieux échanger avec la personne sur ses motivations et sa situation, le recours à un interprète s'effectue dès la préadmission et à l'admission pour la signature des papiers contractuels. La limite de ce recours est bien sûr son coût qu'il va falloir prendre en compte dans le budget global de fonctionnement du CHRS.

### Mise en place d'un COPIL qualité

Dans le cadre du plan d'amélioration continue du service, un COPIL a été mis en place. Il est composé, pour le CHRS, de 3 Référentes sociales, la Coordinatrice, la CSE et la Directrice. Le Responsable qualité de L'Escale accompagne la démarche. Ce COPIL est une instance de réflexion intéressante pour rester attentif à la qualité du travail impulsé au sein du CHRS insertion.

### Poursuite de la transversalité impulsée à travers les services

Un travail de transversalité au sein du pôle, mais aussi au sein de l'Association est important à différents niveaux : connaître les différents services ; faciliter le recours aux compétences internes ; envisager des parcours d'insertion fluides et accompagnés ; gagner en efficacité ; avoir une culture associative riche, partagée et incarnée. Cette transversalité doit être repérée de différentes façons en direction des professionnels et en direction des publics.

Pour 2024, différents temps ont été repérés où cette transversalité a été impulsée :

- La fête de Noël pour les usagers, organisée depuis plusieurs années pour le CHRS en lien avec la ville de La Rochelle et le projet « 1 000 noëls ». Depuis 2 ans, il a été décidé de partager cette fête avec les personnes accueillies au CADA. Cette année, la fête a été ouverte aux personnes accueillies sur la stabilisation. Au total, 100 personnes y ont participé. La mise en place de cette fête a nécessité différentes rencontres de septembre à décembre entre les Référents et la Coordinatrice du CHRS, qui supervise ce projet. Le travail de collaboration, de préparation, mais aussi de bilan, a permis de voir le modèle proposé évoluer d'un modèle de consommation pure à un moment plus ancré dans le partage et l'échange.
- Le COPIL.
- Les réunions d'équipe avec la stabilisation.
- Les journées thématiques de pôle.
- La mise en place de formations GELOS transversales.
- Des rencontres partenariales transversales (ex : Syplo, Banque de France).

### Actions collectives menées au sein du CHRS

L'accompagnement à partir d'actions collectives est une modalité possible de l'accompagnement en CHRS mises en œuvre cette année à travers 2 actions :

- Une sortie collective proposée sur la période estivale pour découvrir le parc Charruyer et le Chemin des remparts autour d'un pique-nique aux saveurs régionales. Les objectifs visés étaient de partager un repas préparé par les résidents et les Référents ; découvrir des spécialités culinaires de la Rochelle ; apprendre à échanger au sein d'un groupe femmes/enfants/hommes ; partager des temps de loisirs au travers de jeux extérieurs ; partager des moments de détente entre adultes et enfants ; découvrir le parc animalier de La Rochelle ; approfondir la pratique de la langue française. Au total, 16 personnes ont participé. Ce temps convivial a permis de mettre en lumière le besoin d'accéder à la culture et aux loisirs et de rompre l'isolement.
- 6 rencontres autour d'un goûter pour les femmes accueillies en studios de proximité. 3 à 6 résidentes et leurs enfants y ont participé. L'objectif était de favoriser le lien entre les résidentes ; de rompre l'isolement de certaines ; de pouvoir se poser sereinement dans leur studio et de les inviter à investir la salle collective. Une dynamique collective est difficile à insuffler en raison des mouvements locatifs des personnes accueillies. Ces temps de rencontres sont aussi l'occasion de rappeler le cadre et les règles du collectif. Ils permettent aux résidentes d'échanger autour de leurs ressentis dans le collectif, sur le sentiment de sécurité à être hébergées sur site et sur leur culture respective.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La finalisation de la constitution de l'équipe s'est opérée en juillet. Le choix a été fait d'une évolution temporaire de l'organisation au niveau de la coordination avec une seule Coordinatrice sur le dispositif depuis mi 2024 au bénéfice des besoins d'un autre service. L'équilibre et la stabilité de la dynamique d'équipe sont restés fragiles au cours de l'année.
- Le taux d'occupation de 100 % n'a pas été atteint malgré les intentions.
- Le travail de redéfinition et de réécriture des procédures et outils a été poursuivi sans aboutir. Des temps de travail entre la CSE et la Coordinatrice ont eu lieu. La Coordinatrice a poursuivi la réécriture de certains outils et procédures et un travail de structuration a été fait avec le secrétariat. Ce travail va se poursuivre en 2025.
- La dynamique partenariale s'est poursuivie en 2024 et va continuer en 2025
- Les ateliers collectifs ciblés n'ont pas été mis en place sous forme d'ateliers mais des actions collectives ont pu être menées et vont se poursuivre en 2025.

- La Coordinatrice du service a participé aux séances d'analyse de la pratique et un outil a été proposé à l'équipe pour aborder des situations en séance.
- Des temps transversaux se sont poursuivis un certain temps (réunions avec la stabilisation) mais ils se sont arrêtés au regard de l'évolution et des changements des professionnels sur le pôle urgence. Cette réflexion devrait pouvoir reprendre en 2025 avec une stabilisation des équipes de l'urgence.
- Le travail de remise en place de la responsabilité pour chaque référent a été réalisé et va se poursuivre et se renforcer en 2025.
- Le travail autour de la dynamique du collectif pour les studios de proximité (salle collective, animations...) et dans les colocations autour de l'accompagnement à la cohabitation a été amorcé puisque des réunions studios ont été mises en place. En 2025, la régularité doit être initiée pour les colocations. Un outil a été créé pour accompagner les entrées dans des colocations et des temps de régulation ont eu lieu tout au long de 2024.
- Les rencontres partenariales avec les offices HLM pour promouvoir l'accès au logement autonome des publics accompagnés se sont poursuivies avec des rencontres fixées une fois par trimestre avec l'IAA et l'OPHLM. Des rencontres régulières ont lieu avec NOALIS. Un contact a été pris avec Habitat 17, qui reste à ce jour sans réponse. Ces temps sont importants dans l'accompagnement au relogement des publics accompagnés, mais aussi pour les professionnels qui participent à ces rencontres, permettant ainsi de bien appréhender les réalités du notre secteur et de pouvoir les porter auprès des collègues et du public.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre les rencontres partenariales. Les réunions d'équipe étant toujours très denses, le rythme d'une fois par mois sera probablement espacé. Au regard des mouvements de personnels et de l'évolution des structures, il s'avère utile de pouvoir rencontrer les mêmes partenaires tous les 2 ans.
- Poursuivre le COPIL sur le plan d'amélioration continue.
- Développer les actions collectives : mise en place des petit déjeuners hebdomadaires des studios ; réflexion autour des réunions mises en place pour les studios (modèle, temporalité, régularité, définition des objectifs).
- Poursuivre le travail sur le portage des thématiques propres au CHRS ; améliorer le partage et la restitution de ce que chacun vit au travers de cette thématique.
- Poursuivre les actions transversales de pôle : accueil des nouveaux salariés, rencontres partenariales, temps de formations spécifiques.
- Poursuivre les actions transversales inter services : fête des Cordeliers et fête de Noël.
- Poursuivre le travail de réécriture des procédures et outils.
- Faire évoluer l'outil de compte rendu de réunions d'équipe.
- Repérer des temps de travail spécifiques entre référents pour travailler sur des outils d'accompagnement.

## LES SERVICES DE SUITE

### 1. LA MAISON RELAIS / LA PENSION DE FAMILLE

La maison relais et la pension de famille sont deux formes de résidences sociales qui contribuent à la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord » ou du « logements adaptés ». Ces établissements associent la notion de logements privés et de lieux collectifs. Une équipe pluridisciplinaire intervient 6j/7. Elle est chargée d'accompagner les projets individuels, de soutenir les personnes dans leur quotidien et d'animer le collectif.

La mission de ces dispositifs est de répondre à la commande sociale de lutte contre la précarité en offrant des logements à loyers abordables en vue de rompre avec l'isolement, la précarité et l'exclusion sociale. La maison relais et la pension de famille peuvent accueillir 44 personnes, selon des modalités d'accueil différents : deux sites collectifs (un à Aytré et l'autre à La Rochelle) et 6 logements en diffus. Le nombre de places a évolué en décembre 2023, pour répondre au second plan du « logement d'abord 2023-2028 » qui préconise le développement de places de maison relais. L'Escale a proposé la création de 5 places sur 2 logements en diffus, dédiés aux femmes victimes de violences conjugales, seules ou avec des enfants. Ces 5 places sont adossées à la maison relais d'Aytré.

## ■ LA MAISON RELAIS

La maison relais d'Aytré a ouvert en 2006 avec 18 logements (T1, T1 bis, T2) sur un site regroupé. En 2019, l'émergence du Projet Soleil a permis une augmentation de la capacité d'accueil de 6 places, sur 4 logements diffus sur les villes d'Aytré et de La Rochelle. Et en 2023, création de 5 places supplémentaires en logement soleil spécifiques FVV sur 2 logements. La capacité d'accueil sur la maison relais est désormais de 29 places.

La maison relais s'adresse aux couples, aux hommes ou aux femmes isolés avec ou sans animaux. Trois logements sont accessibles aux PMR. L'accueil des mineurs n'est pas autorisé sur ce dispositif à l'exception des 5 places sur les logements dédiés aux FVV.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	24 + 5 au 01/12/2023	29
Nombre d'usagers	24	31
Durée moyenne de séjour des personnes présentes	1 971	1 392
Durée moyenne de séjour des personnes sorties	1 801 jours (4 pers sorties)	1 229 (2 pers sorties)
Nombre de nuitées sur l'année	8 140	9 596
<b>Taux d'occupation</b>	<b>91.36 %</b>	<b>90.41 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	21	25
• Femmes	3	6
<b>Composition familiale :</b>		
• Isolé(e)	22	21
• Couple	1	1
• Isolée avec enfants	-	2
<b>Répartition par âge :</b>		
• < à 18 ans	-	2
• 18 à 35 ans	6	6
• 36 à 60 ans	17	20
• + de 60 ans	1	3
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>46 ans</b>	<b>46 ans</b>
<b>Principaux partenaires intervenants :</b>		
• Service de tutelle	11	14
• Service social de secteur	2	1
• Hôpital psychiatrique	8	11
• Hôpital général	2	10
• Service d'aide à domicile	4	4
• Famille	10	12
• Infirmières, médecin généraliste	18	10
• Soins infirmiers	7	10
• IAE/AVA	3	2
<b>Logement avant l'entrée :</b>		
• Logement autonome	2	1
• CHRS	15	13
• Logé par un tiers	3	1
• Accueil d'urgence	1	-
• Hôpital	1	2
• Rue	-	1
• ACT/LHSS	2	2
• HUF Escale	-	4
• La Fraternité	-	2
• Inconnu	-	5
<b>Logement à la sortie :</b>		
• Logement durable privé	-	-
• Décès	2	1

• Fin de prise en charge	-	-
• Hospitalisation		1
<b>La demande d'entrée en Maison Relais</b>		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31/12/24	32	21

Ancienneté sur la Maison Relais et rotation							
Année d'entrée	2013	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnes toujours présentes au 31/12/24	1	4	3	3	2	4	11

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le nombre de nouveaux habitants est important en 2024 : 11 personnes (7 ménages), ont intégré la maison relais cette année. 6 personnes sont rentrées sur 2 logements FVV et 2 personnes dont les logements étaient vacants fin 2023 ont été intégrées.

Les 7 ménages ont été orientés par des dispositifs très variés : 4 personnes venaient d'un logement diffus de l'HUF, 2 de la stabilisation de L'Escale, 1 était sur le CHRS Saint Antoine, 1 autre âgée de 72 ans était accueillie à l'accueil de nuit de La Rochelle, 2 personnes étaient sur un logement IML de la Fraternité et 1 sur les ACT de Cordia. La diversité des orientations illustre à quel point ce dispositif est largement repéré par les partenaires et répond à des profils aux parcours de vie très variés.

L'une des personnes accompagnées a pu intégrer la maison relais en sortant directement des dispositifs d'urgences/de la rue. Cette personne, âgée de 72 ans, faisait partie des situations très préoccupantes accueillies sur l'accueil de nuit depuis plusieurs mois. Son intégration a été complexe puisqu'il a fallu l'accompagner sur de nouveaux repères en logement mais aussi sur une problématique de santé très grave non prise en charge tant qu'elle était à la rue.

Pour une autre personne, âgée de 62 ans, l'arrivée en maison relais faisait suite à toute une vie d'errance et une première expérience malheureuse en logement autonome.

Le taux d'occupation de la maison relais peut interpeller au regard de la liste d'attente mais plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- Immobilisation d'un logement pendant 5 mois en raison d'une fuite de toiture non résolue.
- Vacance des logements durant les périodes de réfection avant d'accueillir les nouveaux habitants. Les logements sont systématiquement repeints à chaque rotation, compte tenu du fait que la durée de séjour en résidence accueil n'est pas limitée. Il est important dans le cadre du respect de la personne de pouvoir proposer un logement propre et dans lequel la personne va pouvoir s'installer en toute dignité et confort.
- 2024 a encore été marquée par des mouvements de personnel importants, ce qui a entraîné des répercussions sur les accompagnements proposés puisque pour intégrer de nouveaux habitants, il faut que les professionnels aient compris les contours de leurs interventions et maîtrisent les procédures.
- 2 personnes sont sorties en 2024 : 1 est décédée des suites d'une longue maladie, l'autre n'a pas pu être maintenue en maison relais en raison de la dégradation très rapide de son autonomie dans les actes de la vie quotidienne et de ses capacités cognitives. Elle a été prise en charge dans un premier temps par l'EPHAD de L'Escale mais elle n'a pas pu s'y maintenir non plus et a été orientée vers une unité de vie plus contenant et adaptée à ses besoins.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

La dynamique du groupe sur la maison relais a encore été très fluctuante tout au long de l'année. 2024 a été particulièrement marquée par l'arrivée de 2 personnes, qui se connaissaient, à un mois d'intervalle. La cohabitation a été très difficile pendant plusieurs mois au regard des nuisances sonores de l'un et de la haute intolérance au bruit de l'autre. Cette incompatibilité a conduit, au regard des violences qui en ont découlées, de mettre à pied chacun des protagonistes et de prononcer, dans un second temps pour l'un d'entre eux, l'arrêt de la mise à disposition du logement. Cette décision n'a finalement pas été exécutée au regard de la prise de conscience de la personne en mettant en place un accompagnement médical et psychologique adapté permettant de faire baisser ses tensions et de pouvoir accepter les conséquences des difficultés de l'autre.

Face à cette problématique de cohabitation, il était essentiel de sensibiliser l'ensemble des habitants à l'existence de médiateurs pouvant être sollicités en l'absence de professionnels sur site. L'ALPMS est donc venue rencontrer les habitants lors d'une réunion et a pu mener une médiation auprès des 2 personnes en conflits.

Dans un souci de sécurisation et de confort, la terrasse de la maison relais a été refaite avec des matériaux antidérapants et de nouvelles tables extérieures ont été fabriquées par les ateliers bois du SIAE. Cet espace extérieur est un lieu de rencontre important de la maison relais.

### Les logements Soleil

Les logements Soleil, dont le projet est né en 2019, sont aujourd’hui investis. Ils sont une plus-value au dispositif maison relais et proposent une offre de logements supplémentaires en réponse au « logement d’abord ». Leur spécificité permet d’accueillir des personnes seules ou des couples en offrant une alternative entre le logement regroupé et le logement ordinaire. La proximité des appartements avec les structures permet à l’équipe d’assurer une présence régulière hebdomadaire, de réaliser des visites au logement de façon rapide et simple. Le fait que les logements soient desservis par des lignes de bus et à proximité de commerces, les habitants peuvent venir facilement jusqu’à la maison relais ou la pension de famille et vivre en autonomie tout en bénéficiant du collectif lorsqu’ils le souhaitent. Ces logements sont une belle transition pour les personnes qui souhaitent n’envisager qu’un passage en maison relais avant de se projeter de nouveau sur un logement ordinaire. Cela permet de vérifier l’adaptabilité de la personne dans un environnement global.

Sur les 4 logements Soleil occupés, 3 ménages se disent prêts à être relogés fin 2024 et ont le souhait d’accéder à un logement complètement autonome.

### Logements Soleil FVV

	2024
Ouverture	366/366
Nombre de places habilitées	5
Nombre d’usagers	6
Durée moyenne de séjour des personnes sorties	so
Nombre de nuitées sur l’année	1 696
<b>Taux d’occupation</b>	<b>92.68 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Hommes	3
• Femmes	3
<b>Répartition par âge :</b>	
• < 18 ans	2
• 18 à 35 ans	2
• 36 à 60 ans	2
• + de 60 ans	-
<b>Logement avant l’entrée :</b>	
• HUF Escale	4
• La Fraternité	2

Ce projet a pour vocation d’offrir une stabilité à travers le logement aux femmes et à leurs enfants ayant vécu des traumatismes profonds (violences, séquestrations, viols, prostitution), de leur permettre de se poser et de bénéficier d’un lieu sécurisant et sans limitation de durée. Il vise également à travailler autour de l’autonomie et des repères dans les gestes de la vie quotidienne, souvent altérés par les années de violences subies.

En 2024, deux familles ont intégré les deux logements identifiés :

- une mère avec ses 3 enfants (dont 1 majeur, à l’entrée),
- une mère avec sa fille.

L’accueil au sein de la maison relais FVV a permis à ces 2 ménages de poursuivre leur reconstruction et de mener à bien les démarches nécessaires pour poursuivre leur parcours. L’une d’entre elles se sent aujourd’hui prête à accéder à un logement, tandis que l’autre demande à rester car elle ne se sent pas encore suffisamment en sécurité pour vivre de façon complètement autonome.

### ■ LA PENSION DE FAMILLE

Située proche du centre-ville, sur le site de la MAHUT, la pension de famille a ouvert ses portes en 2016. Composée de 15 logements, elle est destinée à l’accueil d’un public fragilisé, en situation de précarité pour lequel l’accès à un logement ordinaire n’est pas adapté. La pension de famille est sans durée de séjour, cependant, à l’inverse de la maison relais, elle ne permet pas l’accueil d’animaux et est destinée exclusivement à des personnes seules.

La pension de famille propose des prestations aux habitants qui sont intégrés dans le règlement de fonctionnement : entretien du linge, 10 repas communs par mois, grand ménage de chacun des studios 2 fois par an. La spécificité de ce dispositif repose sur la mise à disposition de 3 places relevant d'une convention partenariale avec l'hôpital Marius Lacroix. Celle-ci permet l'accueil de personnes sortant d'hospitalisation pour lesquelles un véritable travail partenarial entre les acteurs sociaux et médicaux est nécessaire.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	15	15
Nombre d'usagers	15	15
Nombre de nuitées sur l'année	5446	5490
Durée moyenne de séjour des personnes présentes	1749	1748
Durée moyenne de séjour des personnes sorties	so	so
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99.47 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	12	12
• Femmes	3	3
<b>Revenus :</b>		
• Salaire	-	-
• RSA	6	6
• Allocation Adulte Handicapé	8	8
• Pension invalidité, retraite	1	1
• Pension invalidité plus AAH	-	-
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18 à 35 ans	2	2
• 36 à 60 ans	11	11
• + de 60 ans	2	2
<b>Moyenne d'âge</b>	<b>48</b>	<b>49</b>
<b>Principaux partenaires :</b>		
• Service de tutelle	12	13
• Service social de secteur	-	-
• Hôpital psychiatrique	8	9
• Hôpital général	-	5
• Service d'aide à domicile	5 +2 SAMSAH	6 +2 SAMSAH
• Famille	8	8
• Médecin généraliste	13	13
• Soins infirmiers sur site	8	12
• Convention Marius Lacroix	2	2
• Cordia HLM	1	-
<b>Logement avant l'entrée :</b>		
• Logement autonome	-	-
• CHRS insertion ou stabilisation	6	6
• Logé par un tiers	2	2
• Accueil d'urgence (Accueil de nuit, Archipel)	-	-
• Hôpital psychiatrique	2	2
• Logement précaire	1	1
• Maison Relais	2	2
• LHSS/ACT	2	2
• Détention	-	-
<b>La demande d'entrée en Pension de Famille</b>		
Nombre de ménages en liste d'attente au 31/12/24	17	17

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES ET FAITS MARQUANTS 2024

Il n'y a eu aucun mouvement en 2024.

La majorité des personnes de la pension de famille sont sous mesure de protection. Le public accueilli est en effet plus vulnérable que celui de la maison relais.

La porte d'entrée de la pension de famille a été changée permettant de sécuriser davantage la structure. Les habitants étaient satisfaits de cet investissement.

La réflexion autour de l'appropriation des espaces collectifs par les habitants s'est poursuivie.

## ■ INFORMATIONS COMMUNES MAISON RELAIS / PENSION DE FAMILLE

Les mouvements de personnel ont perturbé le travail impulsé sur les structures. Pour rappel l'équipe MR/PF est mutualisée pour l'ensemble des 44 places et les 3 modalités de prises en charge proposées. L'équipe est organisée autour de l'intervention de 3 Maîtresses de maison, 2 Référentes sociales dont une ayant aussi des fonctions d'Animatrice, une Coordinatrice à temps partiel et une Cheffe de service.

En 2024 :

- Deux Coordinateurs se sont succédé. Lors de l'arrivée de la deuxième coordinatrice, il a été décidé qu'elle soit à temps plein sur la MR/PF afin de stabiliser l'équipe et de travailler sur la réflexion à mener sur l'ensemble des procédures.
- Deux Référentes sociales se sont succédé sur le poste à temps plein. La seconde a bénéficié d'une mutation en interne puis est revenue à temps partiel sur le service pendant plusieurs mois avant de choisir de quitter l'Association en novembre 2024. Ce poste est resté vacant jusqu'à la fin de l'année en raison des difficultés de recrutement (peu de candidatures, désistements après sélection).
- Deux professionnelles différentes ont occupé le poste de Référente/Animatrice, avec le retour de la titulaire en mars, bien qu'à mi-temps thérapeutique pendant plusieurs mois.
- Une maîtresse de maison a changé de poste en interne au profit de l'évolution du projet MR/PF, notamment dans la prise en charge des problématiques sanitaires repérées.

Ces nombreux mouvements ont entraîné :

- Une certaine inertie à différents niveaux : intégration des nouveaux habitants, dynamique d'équipe et fonctionnement des collectifs.
- Une incompréhension d'une part des habitants. Cette difficulté a été prise en compte et accompagnée par l'équipe.
- Un impact dans le suivi proposé aux habitants au profit de la gestion des urgences.

### Force Hébergée

5 habitants de la MR/PF ont souhaité intégrer la troupe de théâtre Force Hébergée, accompagnés par 2 Maîtresses de maison. Cet engagement, à raison d'une fois par mois, a été une expérience humaine enrichissante.

La troupe se réunissait une fois par mois à Saintes, rassemblant des usagers de différentes structures d'insertion de la région, afin de travailler autour d'une mise en scène. Ce projet a abouti à la création d'un spectacle joué à cinq reprises dans différentes salles de la région. Une représentation a été portée par L'Escale, à Saint-Xandre, et de nombreux habitants de la MR/PF et professionnels de L'Escale ont assisté à la représentation, qui fut une belle réussite. Les habitants ayant partagé cette expérience tout au long de l'année en ont tiré des bénéfices tant individuels que collectifs.

### Les activités/animations

La Coordinatrice a instauré cette année des réunions portant sur les animations mensuelles avec toute l'équipe. Ces réunions ont permis d'organiser, planifier et budgétiser ces temps qui doivent toujours avoir une vocation éducative. Les sites sont animés quotidiennement par les professionnels à partir d'activités spontanées ou programmées. Elles prennent en compte différents aspects et permettent des temps conviviaux, de partage, de découverte, d'échange. L'ensemble des professionnels peuvent être porteurs de ces activités et animations. Ces temps participent à rompre l'isolement, permettent aux habitants de s'inscrire dans la cité et contribuent à une bonne dynamique des groupes. En plus de ces animations, le temps du café du matin est un rituel important sur les 2 sites. L'une de ces activités a consisté cette année à proposer des ateliers dessins afin de créer un support illustré permettant de présenter ce qu'est la vie à la maison relais. Ce livret a été présenté et offert à la structure lors de la fête de Noël.

### Réunions habitants

Créer des espaces de parole pour les habitants a toujours été un point important du projet de la MR/PF. Ils ont pu être relancés grâce à la dynamique qui a été portée par l'équipe. Ces rencontres ont lieu une fois par mois sur les 2 sites. Ces temps permettent d'initier des échanges plus formalisés avec l'équipe mais aussi entre eux. Un compte rendu est réalisé après chaque réunion.

### Accompagnement au relogement des personnes sur les logements diffus et sur la MR/PF

Il est important d'interroger régulièrement le projet des habitants quel que soit la modalité d'accueil (collectif ou diffus). Ce point est fait notamment lors des synthèses annuelles qui permettent de faire le point sur les projets et envies des habitants. Fin 2024, 4 des 6 ménages accueillis sur les logements Soleil ont exprimé le désir d'accéder à un logement autonome. L'équipe a validé l'opportunité de cette demande. Par ailleurs, des habitants des collectifs ont eux aussi fait savoir, lors de leur synthèse, le désir d'expérimenter un logement Soleil ou d'accéder à un logement autonome. L'équipe va donc accompagner ces demandes.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 COMMUNS

### Au niveau de l'équipe :

- Stabiliser l'équipe.
- Redéfinir les rôles, missions et fonctions de chacun des acteurs.
- Remettre à jour l'ensemble des dossiers des habitants : papier et Gélos.
- Retravailler sur les procédures.
- Retravailler sur les différents temps de l'accompagnement : journée/ soirée, individuel/ collectif, lieux individuels/ lieux collectifs.
- Poursuivre les différents temps de réunion repérés : animation, équipes, maitresses de maison, référents sociaux.

### Au niveau des habitants :

- Poursuivre les réunions mensuelles.
- Poursuivre les réflexions autour des espaces partagés.

### Au niveau des espaces communs :

- Travailler autour des différents espaces de travail pour les professionnels : bureaux/salle d'entretien/salle de réunion.
- Accompagner l'organisation et l'évolution des différents espaces collectifs sur les 2 sites : salle de repas, salles animations, lieux de stockage, cuisine, jardin...

### Projections sur l'ouverture de la maison relais de Puilboreau

## 2. L'ASLL / LE LEU / LE BG / LES DSF

Ce service s'inscrit au cœur du dispositif des services de suite de L'Escale. La convention prévoit en 2024 la réalisation de 270 mois de mesures ASLL et DSF, 44 mois de sous-location (baux glissants, colocation) et l'accompagnement de deux ménages en LEU.

## ■ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT

L'ASLL est organisé en 3 étapes :

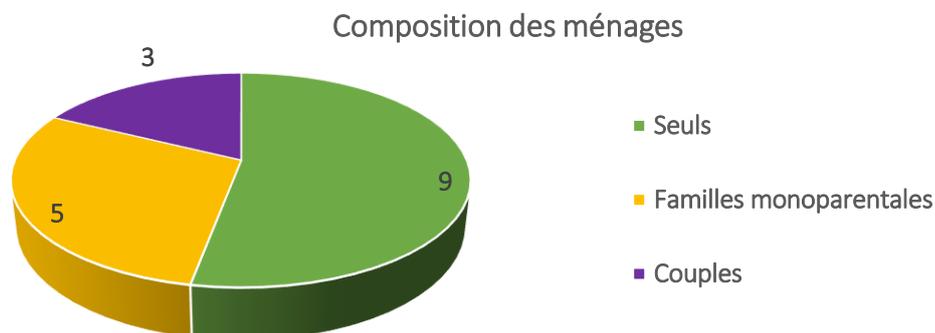
- **La phase d'accueil** : une rencontre tripartite avec le travailleur social à l'origine de la demande et la personne accompagnée, qui a pour objectif de retenir les axes de travail pertinents et contractualiser l'accompagnement.
- **La phase d'accompagnement** : évaluation et mise en œuvre du projet personnalisé.
- **La phase de bilan** (ou de renouvellement) : évaluation de l'action menée avec un bilan ou un renouvellement signé par la famille et envoyé au Conseil Départemental.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Nous avons effectué 19 mesures qui ont concerné 17 ménages :

- 10 mesures commencées en 2023 et terminées en 2024,
- 7 mesures débutées en 2024,
- 2 renouvellements.

Dont 4 mesures liées à l'accès au logement, 2 mesures pour un diagnostic et 13 dans le cadre d'un maintien dans le logement.



Répartition par âge et ménage							
15/17 ans	18/24 ans	25/29 ans	30/39 ans	40/49 ans	50/59 ans	60/69 ans	70/79 ans
1	1	3	3	4	1	2	2

### Principaux axes de travail

- Préparation à la signature du bail (assurance habitation, informations...).
- Présence au moment de la signature du bail, à l'état des lieux avec une information faite sur les droits et devoirs du locataire.
- Ouverture des compteurs (EDF, GDF, Eau, Internet...).
- Ameublement / appropriation du logement.
- Lien avec le bailleur et la CAF pour le paiement des loyers.
- Découverte du quartier.
- Ouverture des droits.
- Travail budgétaire.
- Accompagnement dans la procédure d'expulsion et/ou pour le maintien dans le logement.
- Evaluation et accompagnement dans le relogement.

### Accompagnement social qui s'articule autour

- De démarches administratives liées au logement : entretien au bureau, accompagnement extérieur ou entretien au logement.
- De l'accompagnement dans le logement : appropriation du logement, entretien du logement, médiation avec les voisins.
- D'information.
- De conseils.
- De repérage et d'orientation sur le droit commun.

Pour cela, **47 RDV physiques** ont eu lieu avec les personnes accompagnées, soit une moyenne de 1.3 RDV par ménage.

### Le profil des personnes concernées

- Locataires pour la première fois.
- Sortants de structures d'hébergement avec un besoin de finalisation de l'accompagnement mené jusqu'au relogement.
- Personnes relevant du D.A.L.O.
- Personnes sous le coup d'une procédure d'expulsion.
- Personnes en impayés de loyer.

### ■ LE LOGEMENT D'EXTRÊME URGENGE

L'association dispose de deux Logements d'Extrême Urgence (LEU) :

- 1 logement à La Pallice de Type 3 (171.76 € de redevance locative)
- 1 appartement de Type 2 dans le quartier de Villeneuve-les-Salines (185.90 € de redevance locative)

Ce dispositif est organisé en 3 étapes :

- **Phase d'accueil** : une rencontre tripartite qui réunit le travailleur social à l'origine de la demande, la personne accompagnée et le référent de notre service. Celle-ci a pour objectif de définir les axes de travail nécessaires à l'autonomie de la personne. Elle pose les bases et modalités de l'accompagnement.
- **Phase d'accompagnement** : mise en œuvre du projet défini.
- **Phase de bilan** : il se présente deux cas de figure quant à l'évaluation de la situation :
  - Le ménage a obtenu un logement, ce qui met fin à la mesure.
  - Le ménage n'est pas prêt au relogement : une demande de renouvellement d'accompagnement auprès de la commission ILHL est explicitée pour validation.

Dans les deux cas, un bilan est envoyé au Conseil Départemental.

La signature d'une Convention de mise à disposition du LEU est organisée en présence de la Cheffe de service et de la Référente sociale. Dans un deuxième temps, un contrat d'accompagnement social est signé avec l'instructeur de la demande, la référente sociale et la famille.

### **Le logement de type T2 a accueilli 1 ménage en 2024 :**

Un homme de 43 ans, avec son fils âgé de 8 ans, sont entrés dans le dispositif le 24/10/2023. Auparavant, la famille logeait dans une caravane, sans eau courante, ni électricité, prêtée par le patron de Monsieur. La famille avait besoin de se poser et se projeter dans un relogement.

Monsieur avait la garde de son fils depuis peu, à la suite de carences éducatives de la maman.

Plusieurs axes de travail ont été identifiés et mis en place pour Monsieur et son fils.

- Prise de contact avec les partenaires pour encadrer la prise en charge du fils en lien avec la DT : dossier MDPH, Classe ULIS, AED (travail sur la parentalité).
- Accompagnement de Monsieur dans son insertion professionnelle (inscription intérim, France Travail).
- Vérification de l'occupation du logement.
- Travail sur le budget qui devait être consolidé en vue d'un relogement.

La famille a été relogée le 02/07/2024 dans un logement situé à Villeneuve-Les-Salines. Monsieur et son fils ont gardé leurs repères et le même établissement scolaire.

### **Le logement T3 a accueilli deux ménages :**

Un homme seul, de 42 ans, a intégré le logement le 28/12/2023. Auparavant, Monsieur vivait en squat à Marans. A son arrivée, il ne travaillait pas et était bénéficiaire du R.S.A. Très affaibli par sa situation de squat, et par ses problématiques de santé, Monsieur souhaitait se poser dans un endroit stable afin de travailler :

- La santé.
- Le budget.
- L'occupation du logement.
- L'insertion sociale sur le secteur.
- L'insertion professionnelle.

Très vite, de grandes difficultés sont apparues dans le logement. Monsieur supportant difficilement l'isolement social, son état de santé s'est très rapidement dégradé. Cette situation a nécessité une hospitalisation. Aucun objectif de travail ne pouvait être abordé hormis le soin et une dette de loyer s'est constituée. Le logement s'est dégradé significativement. L'état de santé de Monsieur ne permettait pas un relogement. La décision a été prise avec Monsieur de l'orienter vers le service du C.H.R.S. stabilisation, plus adapté. En effet, dans ce service, Monsieur disposait d'une chambre au sein d'un collectif, avec un agent d'accueil en permanence et la présence de référents sociaux et animateurs sur place. C'est dans ce contexte que Monsieur a quitté le logement LEU le 28/03/2024.

Un deuxième ménage, composé d'une femme et de sa fille âgée de 3 ans, est entré dans le logement le 03/06/2024 et est encore présent au 31/12/2024. Orientées par les services de la D.T., Mme et sa fille étaient hébergées de façon précaire chez une amie de Mme à Taugon. La cohabitation devenait difficile. Par ailleurs, la fille de Mme était scolarisée à la Rochelle et les aller-retours quotidiens étaient très coûteux pour Madame.

Les objectifs d'accompagnement repérés à l'accueil du ménage étaient :

- Construire un projet logement.
- Travailler le budget.
- Permettre à Madame d'être accompagnée dans son insertion professionnelle.
- Aider et soutenir à l'entrée dans un logement autonome.

Le LEU permet dans un premier temps aux personnes de se poser dans un lieu sécurisé et individuel.

Une fois posées dans le LEU, les personnes peuvent à nouveau avoir des perspectives et entrevoir des projets. C'est ainsi que le LEU permet de travailler à la stabilisation globale de la situation et de travailler sur le projet relogement. L'accompagnement LEU est rythmé par l'évaluation de bilans tous les 6 mois, présentés à l'ILHL validant ou non la reconduction de la mise à disposition du LEU.

## ■ LES DIAGNOSTICS SOCIAUX ET FINANCIERS

La loi ALUR a instauré la mise en place de Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF) en lieu et place des enquêtes d'expulsion lors des assignations à comparaître, dans le cadre de l'endettement locatif. Le DSF doit être réalisé entre l'assignation à comparaître et l'audience au Tribunal (délai de 2 mois entre ces 2 étapes de la procédure d'expulsion).

**39 DSF ont été orientés en 2024 et 41 ont été traités** au cours de l'année 2024 (dont 8 reçus en décembre 2023 et 11 non réalisés en 2024 en raison de l'absence de l'intervenante sociale) :

- 13 ménages ont honoré leur 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> rendez-vous.
- 17 ménages n'ont honoré aucun rendez-vous.

Le délai entre la réception du mandatement et la date d'assignation est de 54 jours.

70.7 % des situations traitées par L'Escale provenaient du parc public, avec 73.2 % des ménages qui avaient une dette locative comprise entre 1 000 et 5 000€.

Après avoir fait un point avec le ménage sur sa situation globale, son endettement et ce qu'il souhaite vis-à-vis du logement occupé, les informations recueillies sont transmises au juge. Un temps d'information et de préparation du ménage est important, pour cela, le travailleur social va alors aborder :

- Les différentes étapes de la procédure d'expulsion.
- Le déroulement de la comparution avec une description des locaux et du caractère public de la séance pour préparer au mieux les interlocuteurs. En effet, pour la majorité, c'est une première comparution devant un Tribunal d'Instance.
- Comment présenter leur situation au juge avec une précision sur les documents à fournir.
- La possibilité d'envisager la mise en place d'une mesure ASLL quand la situation le justifie et que le ménage semble enclin à un accompagnement social autour de la problématique logement.

## ■ COLOCATION ET BAUX GLISSANTS

Dans le cadre des baux glissants, L'Escale est locataire du logement dans l'attente que le bail puisse glisser ou non au nom de la famille. Dans le cadre de la colocation, il s'agit de la mise à disposition d'une chambre au sein d'un logement partagé. Les ménages pouvant bénéficier de cette mesure sont des familles, personnes seules ou des familles monoparentales, autonomes dans leur gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables.

[La mesure de colocation](#) a démarré en avril 2021, avec un appartement de Type 4 à Port-Neuf, où il était possible d'accueillir 3 personnes seules. En octobre 2022, le dispositif de colocation a évolué vers un logement de type 3, dans le quartier de Laleu, pouvant accueillir 2 personnes seules.

Le public concerné par cette mesure doit être autonome dans la gestion du quotidien et bénéficiant de ressources stables, l'objectif étant de faciliter le relogement dans un délai très court. Le contrat est conclu pour une durée de 6 mois pouvant aller jusqu'à 18 mois maximum.

Ce dispositif permet aux personnes prêtes au relogement mais sans proposition, d'accéder à plus d'autonomie, d'expérimenter la vie en logement diffus, de continuer à bénéficier d'un accompagnement social et ainsi de conforter la stabilisation de leur situation globale dans l'attente d'une attribution de logement.

Durant l'année 2024, 2 hommes ont été accueillis. Ils sont toujours accueillis à ce jour. Ils étaient auparavant au CHRS stabilisation pour l'un et à l'accueil de nuit pour le second.

[Le bail glissant a pour objectifs de :](#)

- Permettre à un ménage de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Cela comprend la gestion budgétaire, l'entretien du logement et la relation à l'environnement.
- L'objectif final étant le glissement et la signature du bail au nom du ménage.

Un ménage composé d'une femme et de son fils âgé de 5 ans a été accueilli le 02/08/2023.

Le glissement de bail a pu se faire pour ce ménage en août 2024. Un travail important autour du budget avait permis d'assurer une stabilité dans les paiements. En parallèle, un travail d'information sur les droits et devoirs du locataire a été fait car il s'agissait d'une première location dans un logement autonome pour cette personne. Enfin, la stabilité sur le plan de l'insertion professionnelle a été travaillée avec les partenaires du territoire permettant ce glissement de bail avec succès.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

De façon globale, la continuité du dispositif ASLL sur l'année 2023 et 2024 a été impactée par l'absence de l'intervenante sociale plusieurs mois (avec des coupures, ce qui ne permettait pas son remplacement). La direction a donc pris la décision de demander la suspension de la convention ASLL qui lie l'Association au Département sur plusieurs mois. Une organisation s'est mise en place pour poursuivre les accompagnements dans les logements dont L'Escale est locataire (baux glissant, colocation, LEU) et un relais pour les mesures ASLL en cours a été pris en charge par la Coordinatrice du service et les référents du CHRS insertion. Cette problématique a mis en lumière toute la fragilité d'un dispositif complexe et « marginal » au regard des autres dispositifs déployés par l'Association, reposant sur un seul intervenant.

Une réflexion sur une autre organisation interne a été initiée pour éviter l'intervenant unique. Cependant, le cadre d'intervention de l'ASLL, très spécifique du fait de ses modalités d'intervention, de rendre compte et de temporalité, ne rend pas possible le déploiement sur d'autres intervenants sociaux à ce stade de développement du pôle social 17.

L'absence de l'intervenante sociale a aussi mis en lumière la nécessité de poursuivre la mise à jour des outils permettant à la Coordinatrice et la CSE de suivre les mesures en cours. Le dispositif s'est poursuivi ainsi en s'appuyant sur le CHRS insertion jusqu'en juin 2024 pour les mesures ASLL et DSF, et jusqu'en décembre 2024 pour les suivis en hébergement.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

L'association a décidé, au regard des difficultés spécifiques rencontrées, de ne pas renouveler la convention en 2025.

## DEUX-SÈVRES

### LA VEILLE SOCIALE

Le dispositif de veille sociale est « chargé d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers une structure ou service qu'appelle leur état » (art 71, loi MOLLE du 5 mars 2009). Il regroupe 4 établissements et services ayant pour missions de :

- Protéger et mettre à l'abri sur des dispositifs d'accueil de nuit et d'accueil de jour.
- Réaliser les évaluations flash et approfondies pour toutes personnes en demande d'hébergement, faciliter l'accès aux droits, proposer un accompagnement socioprofessionnel, orienter, aller vers, ... par le biais du Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) .
- Assurer des élections de domicile dans le respect du cahier des charges de la domiciliation et de l'agrément préfectoral, délivrer le courrier.
- Proposer des activités, animations, ateliers sur le territoire pour compléter l'offre de service en faveur de l'insertion des plus démunis.

Le pôle veille sociale est animé par une équipe pluridisciplinaire : Chef de service, Agents polyvalents, Travailleurs sociaux et Veilleurs de nuit. L'organisation transversale des équipes facilite les passerelles entre les services. Des partenariats complètent l'offre de service en réponse aux besoins de 1<sup>ères</sup> nécessité. Des concertations régulières avec les partenaires (SIAO, EMAPP, PASS, Mission locale, Caarud, LHSS, ACT, ...) ont lieu chaque semaine afin de proposer à toute personne accueillie un parcours personnalisé d'insertion. La coopération avec le SIAO est renforcée à cette fin.

## ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ DU PÔLE VEILLE SOCIALE

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les établissements du pôle Veille sociale en Deux-Sèvres concernés par l'évaluation sont : l'accueil de nuit, l'accueil de jour et le Service d'Accueil et d'Orientation. L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Au cours de l'année 2024 une réunion avec l'ensemble de l'équipe de Pôle médico-social 79 a été réalisée, afin de favoriser l'appropriation du rapport d'évaluation et du plan d'amélioration continue. Le Comité de pilotage de la Qualité a également été constitué. Deux réunions du Comité de pilotage Qualité ont été organisées, les 26 juin et 24 novembre et ont permis de mettre en place des groupes de travail qui ont pu aborder des thématiques précises : mise à jour des outils de la 2002.2, toilettage de l'espace documentaire propre au service, procédure à réviser...

Mise en œuvre d'un copil Qualité associatif : Le rapport d'évaluation laissant apparaître un certain nombre d'amélioration attendu sur des critères impératifs du chapitre 3 :

- Evènements indésirables
- Plaintes et réclamations
- Plan de prévention et gestion des risques de maltraitance
- Gestion de crises et continuité de l'activité

Le comité de pilotage Qualité associatif est composé de trois Directeurs (pôle asile, pôle autonomie et pôle social) ainsi que le Responsable qualité de L'Escale. Un travail d'élaboration des chartes associatives a pu être initié :

- La charte de gestion des évènements indésirables a été finalisée. Validée en Codir et signée par le Directeur Général, cette charte a pu être diffusée dans l'ensemble des établissements et services de l'Association.
- La gestion des plaintes et réclamations : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Charte de Promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Plan de continuité de l'activité : sera finalisé en 2026.

### 1. L'ACCUEIL DE NUIT

L'accueil de nuit est un centre d'hébergement d'urgence qui accueille des personnes essentiellement orientées par le SIAO/115 afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (hébergement, alimentation, douche...). L'accueil de nuit offre une écoute, informe et oriente vers le SAO et/ou les partenaires pour mettre en place un accompagnement social.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
<b>Amplitude horaire du service</b>	<b>17h45-8h30</b>	<b>17h45-8h30</b>
Nombre de places habilitées	24	24
<b>Taux d'occupation</b>	<b>92.71 %</b>	<b>93.92 %</b>
Nombre d'usagers	812	770
Nombre de nuitées	8 126	8 228
Répartition par personne (adultes) par sexe :		
• Hommes	637	581
• Femmes	175	189
Composition du ménage par passage :		
• Adultes seuls	716	678

• Adultes seuls avec enfant(s)	-	-
• Couples seuls	46	46
• Couples avec enfant(s)	-	-
Répartition par âge :		
• < 18 ans (enfants accompagnés)	-	-
• 18-25 ans	171	99
• 25-35 ans	184	205
• 35-45 ans	161	184
• 45-55 ans	187	169
• > 55 ans	109	113
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>8.54 nuits</b>	<b>9.20 nuits</b>

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Une légère baisse du nombre de personnes accueillies est constatée (-5 %), tandis que le nombre de nuitées progresse et que la durée moyenne de séjour augmente légèrement. Le taux d'occupation s'élève à 93.92 %, affichant une hausse de 1.21 %. Ces chiffres témoignent d'une cohérence globale dans le fonctionnement avec une dynamique de rotation des séjours satisfaisante (équilibre entre des séjours plus longs pour mener à bien des démarches et nécessité de "tourner" pour accueillir de nouvelles personnes). Cela traduit l'ouverture de l'établissement sur le partenariat et une coopération efficace avec le SIAO/115.

Par ailleurs, une baisse du jeune public et une hausse constante depuis 3 ans des usagers de plus de 50 ans est observée. Pour la première fois, le nombre d'hommes accueillis diminue alors que celui des femmes progresse. Ces dernières représentent désormais 25 % de l'effectif.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Les liens entre ce service et le SIAO/115 se sont renforcés afin d'assurer une meilleure fluidité dans les parcours résidentiels. Une présence des travailleurs sociaux du SAO est désormais assurée les lundis en fin de journée jusqu'à 19 h, permettant d'identifier plus rapidement les besoins d'accompagnement des primo-arrivants sur le dispositif d'urgence et de relayer les dynamiques de parcours établies avec le SIAO. La circulation de l'information s'est améliorée au quotidien, garantissant une transmission efficace des données lors des réunions de concertation avec le SIAO et les partenaires de la veille sociale.

Par ailleurs, la qualité des prestations offertes aux usagers de l'accueil de nuit s'est améliorée, notamment grâce à l'accès à une nouvelle buanderie, qui facilite la réalisation de plusieurs cycles de lavage simultanément pour plusieurs usagers.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le SAO s'est pleinement intégré à l'organisation globale de la Maison de la Veille Sociale. Sa présence tout au long du processus d'accueil lui permet de mieux coordonner les entrées et sorties de l'accueil de nuit en lien direct et quotidien avec le SIAO/115. Il joue un rôle de garant et de relais, avec la hiérarchie, sur le respect des règles à observer sur le site. Il rencontre systématiquement les usagers ayant fait l'objet d'une suspension de séjour.
- L'approche de la "réduction des risques" et la dimension de "santé mentale" pour éviter les ruptures de parcours sont des sujets quasi permanents mais n'a pas encore pu se concrétiser dans la formalisation des pratiques. Des formations seront à prévoir pour rendre les pratiques plus concrètes.
- Le travail pour harmoniser les pratiques et engager l'écriture des fiches de poste devait s'élaborer avec les trois Surveillants de nuit ne s'est pas concrétisée. Ce travail n'a pas été engagé en 2024 pour cause de non-renouvellement du poste à la suite d'un départ. Le service a fait le choix de requérir à un prestataire pour assurer les remplacements des soirées et des nuits.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre l'écriture sur le projet de service, les procédures et les protocoles dans le cadre des comités de pilotage Qualité.

- Travailler à l'harmonisation des pratiques avec le binôme de Veilleurs et le prestataire qui assurera les mêmes missions d'accueil et de sécurité dans un planning régulier. Evaluer la possibilité d'assurer la présence des Veilleurs sur les temps d'analyse de la pratique.
- Rechercher des formations spécifiques pour le personnel sur les questions relatives au travail avec des personnes marquées par les souffrances psychiques et les troubles psychiatriques (formation secourisme en santé mentale).

## 2. L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour est un centre d'hébergement d'urgence ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi). L'établissement accueille sur flux les personnes afin de leur proposer une mise à l'abri et des prestations en réponse aux besoins fondamentaux (alimentation, douche, hygiène vestimentaire, bagagerie, accès internet). L'accueil de jour propose écoute et d'accompagnement avec des permanences sociales et médicosociales, ainsi que des ateliers (socio esthétique, atelier numérique, atelier de réflexion sur l'insertion socioprofessionnelle, etc.).

	2023	2024
Ouverture : Du lundi au vendredi : 9h30-17h (Fermé le jeudi AM)	<b>263/365</b> jours (pour les accueils en matinée) <b>248/365</b> jours (pour les accueils l'après-midi)	<b>238/366</b> jours (pour les accueils en matinée) <b>188/366</b> jours (pour les accueils l'après-midi)
<b>Nombre d'usagers</b>	<b>846</b>	<b>924</b>
Nombre de passages en matinée	7 900	7 400
Nombre de passages en après midi	2 250	1 850
Passages pour le courrier en matinée	6 173	5 291
Passages pour le courrier en après midi	1 732	1 558
Douches	231	177
Buanderie	178	-
Moyenne des personnes reçues par jour	31 en matinée 9 en après-midi	31 en matinée 8 en après midi
Repas de midi	3 682	3 570
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permanences SAO</li> <li>• Nombre entretiens réalisés sur ACJ (+ domiciliation)</li> </ul>	263 907	238 1 020
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre ateliers à thèmes réalisés (Socio esthétique, médiation animale, estime de soi)</li> <li>• Nombre d'usagers</li> </ul>	79 350	58 355

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'accueil de jour est ouvert 5 jours par semaine sur 47 semaines, avec une fermeture permettant la prise des congés du personnel. La fréquentation moyenne 2024 reste quasiment identique à celle de 2023, tant en matinée qu'en après-midi.

L'activité liée au renforcement de l'accueil de jour (permanences SAO et ateliers thématiques) est marquée par des actions plus ciblées, moins nombreuses mais plus adaptées aux attentes de la population. La participation à ces actions le confirme : une hausse de près de 10 % du nombre de personnes accueillies est constatée, avec cependant une baisse du nombre de passages (de 9 passages en moyenne par personne à 8 passages, soit -6 %).

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'installation des nouveaux locaux au 105 avenue Saint-Jean d'Angély ancre le service d'accueil de jour comme un lieu central offrant diverses réponses aux besoins des personnes : mise à l'abri, accueil de première nécessité, accompagnement pour l'accès aux droits et dans l'insertion durable.

Ces nouveaux locaux disposent d'installations modernes et de qualité : trois douches accessibles aux personnes à mobilité réduite, une bagagerie équipée de 30 casiers facile d'accès, ainsi qu'une buanderie équipée de deux lave-

linges et deux sèche-linges professionnels, garantissant une grande efficacité et rapidité de nettoyage. Les premiers retours des usagers sont très satisfaisants.

Ce nouvel ensemble a modifié l'organisation du service pour que les usagers identifient mieux les fonctions des différents professionnels notamment en ce qui concerne la domiciliation. Cette mission est désormais confiée aux agents d'accueil qui réalisent les premiers entretiens avant d'orienter vers le SAO pour un suivi si nécessaire.

Les conditions d'accueil pour les usagers et des conditions de travail pour l'équipe de veille sociale ont ainsi été améliorées.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le travail d'écriture des procédures et la refonte du guide technique a été engagé. Le comité de pilotage Qualité et les groupes de travail ont permis d'identifier les outils existants, ceux à modifier et à créer. L'accès à la buanderie, à la bagagerie et aux douches à fait l'objet de procédures écrites et concrètes. Elles seront validées dans un nouvel espace documentaire créé en 2025.
- Le programme d'actions des après-midis a été ajusté sur des besoins identifiés avec les usagers qui ont plus participé, entre autres, aux réunions d'expression des usagers : Intensification de l'activité de médiation animale, diversification de l'offre de socio esthétique (atelier de confection de produits de soin et d'hygiène du corps), nouveau projet en partenariat avec l'entreprise d'insertion "ACTIF".
- Le personnel a été régulièrement sensibilisé aux bons gestes et réflexes à adopter dans le cadre de la réduction des consommations d'énergie. Des mesures ont également été prises pour installer, dans la plupart des locaux, de nouveaux dispositifs tel que des détecteurs de mouvement et des lampes LED. Malgré les actions de sensibilisation menées auprès des usagers, des dégradations récurrentes sur du matériel récent ont été constatées, allant jusqu'à endommager fortement le système de chauffage.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre de manière effective la démarche qualité continue pour formaliser les pratiques et constituer le nouveau guide technique.
- Réaliser un état des lieux des prestations auprès des partenaires sur le territoire niortais pour mieux informer et orienter les usagers vers les actions d'insertion.
- Renforcer les actions en direction des bénéficiaires du RSA et en développer de nouvelles par des nouveaux partenariats dans le champ de l'insertion socio professionnelle.
- Former l'équipe sur les questions relatives à l'accompagnement des personnes confrontées à des souffrances psychiques et des troubles psychiatrique (formation secourisme en santé mentale).
- Etudier la mise en œuvre d'un système de chauffage plus adéquat aux usages et usagers de l'accueil de nuit.

### 3. LE SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Le Service d'Accueil et d'Orientation (SAO) assure l'évaluation, l'accompagnement, l'accès aux droits et l'orientation des personnes sans-abri, utilisatrices des services d'hébergement d'urgence (accueil de jour, accueil de nuit), et/ou domiciliées. Le SAO bénéficie également d'une convention avec le Conseil Départemental au regard des missions de référent RSA des personnes domiciliées ou sans abri .

	2023	2024
Ouverture	263/365	238/366
Nombre de personnes rencontrées sur ACJ	789	951
Nombre d'entretiens réalisés sur ACJ	907	1 020
Sur les permanences/ inclue Domiciliation		
• Nombre de suivis RSA/SAO REF unique	141	191
• Nombre de suivi RSA CHRS REF unique	21	30
• Nombre d'entretiens réalisés / référence unique	505	588
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	562	691
• Femmes	227	260

Répartition par âge :		
• 18-25 ans	114	134
• 26-35 ans	229	278
• 36-50 ans	298	359
• > 50 ans	148	180

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le nombre de personnes rencontrées par le SAO a augmenté de 20 %, ce qui reflète un renforcement de l'accompagnement au sein de la Maison de la Veille Sociale. Ce chiffre confirme l'intérêt du projet d'implantation des bureaux du SAO à proximité des accueils d'urgence, dans le cadre du renforcement et de la modernisation des accueils de jour. En conséquence, le nombre de références désignées pour les BRSA connaît également une hausse significative (+36 %). Une augmentation notable est également observée parmi les jeunes de 18 à 35 ans et les personnes de plus de 50 ans, tant en matière de domiciliation que dans le cadre du SAO.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le SAO a emménagé dans les nouveaux locaux au 105 avenue Saint-Jean d'Angély, marquant un tournant dans la stratégie de veille sociale. Une nouvelle dynamique axée sur l'accès aux droits, l'évaluation et l'insertion par le logement et socio-professionnelle se met en place au cœur même des établissements de mise à l'abri. Des prestations de qualité et des actions complémentaires en journée viennent enrichir l'offre de services. Ce changement entraîne une évolution des comportements chez les usagers et des pratiques chez les professionnels.

Le SAO participe activement à la dynamique de fonctionnement des accueils de nuit et de jour, ainsi qu'à leur ouverture vers le partenariat local : auprès de l'accueil de nuit pour assurer la gestion du flux des arrivées avec le 115 ; par sa permanence matinale à l'accueil de jour pour rencontrer les usagers primo-arrivants et réaliser des évaluations de type "flash" ou "approfondies" ; avec l'équipe de jour pour assurer un soutien dans le quotidien si nécessaire ; et avec la domiciliation pour entreprendre un suivi selon le souhait du domicilié. Sa fonction dans cette stratégie de veille sociale permet d'assurer la coordination, souhaitée par les services de la DDETSPP, avec les différents services du SIAO.

Pour renforcer la coordination du SAO et du SIAO la DDETSPP a décidé d'octroyer, après consultation des deux services, un poste supplémentaire dans chaque service pour atteindre les objectifs "cibles" de la directive de mars 2022. Cela concerne, entre autres, la saisie systématique des informations sur le Système informatique du SIAO (usagers rencontrés et suivis).

La Loi PLEIN EMPLOI mise en œuvre en début d'année 2025 aura également des impacts sur le service. Les détails concernant la mise en œuvre opérationnelle de la réforme sont encore attendus. La réflexion en cours pour anticiper les réponses à ces changements importants met en évidence le besoin de mieux connaître les forces existantes et de se faire connaître afin de coopérer de manière efficace.

La tension locative continue de freiner considérablement la dynamique d'insertion, mais il est constaté sur la fin d'année que des perspectives d'accueil diversifiées sont positives, telles que les places supplémentaires en Maison relais et sur la résidence autonomie du site des Brizeaux.

La mise en œuvre d'une équipe mobile LHSS pour "aller vers" apportera des réponses médico-sociales sur l'urgence mais aussi sur l'insertion. Le SAO sera sûrement aux avants postes pour solliciter ce nouveau service.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Des rencontres visant le renforcement du partenariat avec l'équipe mobile de veille sociale du CCAS ont été menées en début d'année, mais des difficultés sont constatées pour faire venir le public en squat sans couper la relation de confiance avec les maraudeurs. Cette action est à requestionner avec l'EMVS du CCAS. Ce projet n'a pas abouti. L'accès et la mobilité des personnes vivant en squat reste une difficulté pour les services du CCAS.
- Un travail en équipe a été mené pour rendre cohérent le rôle du SAO au sein de la Maison de la veille sociale. Un travail sur les postures professionnelles a été mené afin de mieux articuler logique de mise à l'abri et logique d'évaluation/accompagnement. Ce travail a clarifié les attentes et les appréhensions de chacun, notamment des Agents polyvalents d'accueil de l'accueil de jour.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre la mise en œuvre de la réforme du SIAO avec l'installation d'un nouveau poste de référent social au sein du SAO. Ce poste devra favoriser l'évolution des pratiques actuelles et renforcer la coordination avec le SIAO.
- Cartographier les missions et l'offre de service proposés par les acteurs du territoire en vue de garantir la mobilisation des bénéficiaires du RSA sur des actions d'insertion socioprofessionnelle. Ce travail devra permettre une projection vers la contractualisation de partenariats.
- Mener un travail collaboratif avec l'Animatrice sociale de l'accueil de jour pour développer des actions ciblées en direction de l'insertion socioprofessionnelle.
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité.

## 4. LA DOMICILIATION

L'Escale bénéficie d'un agrément préfectoral l'autorisant à domicilier les personnes sans domicile stable qui ne disposent pas d'une adresse pour recevoir et consulter leurs courriers de façon constante et confidentielle. La domiciliation permet de faire valoir les droits civils, civiques et sociaux et également de recevoir son courrier.

	2023	2024
<b>Nombre de personnes domiciliées</b>	<b>826</b>	<b>1 001</b>
Nombre d'ayants droits	40	104
Nombre de nouvelles domiciliations	626	775
Nombre de renouvellements	200	226
Nombre de passages pour le courrier	8 116	7 249
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-24 ans	114	144
• 25-34 ans	229	308
• 35-49 ans	298	366
• 50-64 ans	149	143
• 65-74 ans	22	32
• 75-99 ans	6	8
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• France	475	516
• Afrique	198	276
• Asie	103	141
• Europe	46	31
• Amérique	4	9
• Autres, ou Non renseigné		28

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le nombre de personnes domiciliées a augmenté de 21 %. En revanche, le nombre de passages pour le courrier a diminué. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse : meilleure utilisation par les usagers de la connexion à l'outil pour la prévenance du dépôt d'un courrier, démarches ponctuelles pour le logement ou l'activité professionnelle.

La typologie des âges confirme les deux tendances observées en 2023, tant sur le SAO que l'ACJ : le public de 18 à 35 ans est de plus en plus représenté, davantage encore que le public de 36 à 50 ans.

Le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans a quasiment doublé, atteignant 40 individus. Cette évolution soulève de nombreuses questions et inquiétudes concernant les solutions qui pourront être proposées à cette tranche de la population, qui se trouve de plus en plus en situation de précarité, voire "à la rue".

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Une nouvelle organisation a permis d'élargir la plage quotidienne de délivrance du courrier (matin et après-midi). Des sessions de formation internes ont été réalisées afin de développer les compétences des agents en charge des entretiens d'évaluation de l'élection de domicile.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La distribution du courrier est restée au niveau du hall d'accueil pour un meilleur service et plus de sécurité. Cette pratique s'est vérifiée dans le temps, les agents d'accueil se montrant plus en confiance dans cet espace. Les rendez-vous pour la domiciliation continuent d'être organisés en fin de matinée dans le bureau d'accueil..

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Réaliser une remontée d'information aux autorités concernant le vieillissement observé.
- Travailler avec l'éditeur du logiciel "ADILEOS" pour affiner la base de données notamment sur le volet "demande insertion" au logement ou insertion socioprofessionnelle.

### Présentation interne des nouveaux locaux de la Maison de la Veille Sociale à Niort



## LE PÔLE HÉBERGEMENT D'INSERTION

Ce pôle regroupe un ensemble d'établissements et de services d'hébergement et d'accompagnement. Il se décompose en deux axes :

- **Hébergement d'urgence et logement temporaire** pour l'accueil, en priorité, des femmes (dont des femmes victimes de violences) et des familles.
  - Hébergement d'urgence des femmes victimes de violences (12 places à Niort et à 6 à Bressuire).
  - Appartements temporaires "ALT" pour des femmes victimes de violences (5 places à Niort).
  - Appartements temporaires pour familles monoparentales (3 appartements « ALT » pour 12 places d'accueil).
  - Hébergement d'urgence des familles (21 places à Niort et Bressuire).
- **Hébergement d'insertion, avec accompagnement global, durable et renforcé.**
  - Dispositif de Stabilisation (21 places en diffus à Niort).
  - Dispositif CHRS (56 places, à Niort).

Ce pôle gère un total de 128 places d'hébergement au sein de 41 appartements, dont 12 regroupés sur le site de des Brizeaux à Niort.

En 2021, l'établissement a fait le choix de réorganiser ses services, en renforçant ses dispositifs d'insertion et en intégrant les services de Stabilisation et d'Accueil d'Urgence Famille dans le Pôle Hébergement d'Insertion. C'est un positionnement fort pour L'Escale, qui inscrit ses services dans le champ du logement d'abord et pour l'équipe éducative qui s'engage dans une démarche d'accompagnement au plus près des besoins du public.

## ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ DU PÔLE HÉBERGEMENT D'INSERTION

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. Les établissements du pôle Hébergement d'insertion en Deux-Sèvres concernés par l'évaluation sont : la Stabilisation et le CHRS insertion. L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil du 29 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Au cours de l'année 2024 une réunion de restitution avec l'ensemble de l'équipe de Pôle hébergement d'insertion 79 a été réalisée, afin de favoriser l'appropriation du rapport d'évaluation qualité et du référentiel et de partager le plan d'amélioration continue. Le Comité de pilotage de la Qualité a également été constitué. Trois réunions du Comité de pilotage Qualité ont été organisées, les 28 mars, 27 juin et 10 décembre et ont permis de mettre en place des groupes de travail qui ont pu aborder des thématiques précises : droit à l'image, remis en place d'un nouvel espace documentaire, réflexion sur la personne digne de confiance, les règles de la vie collective, le mode d'expression des usagers, le cadre de vie des usagers...

Mise en œuvre d'un copil Qualité associatif : Le rapport d'évaluation laissant apparaître un certain nombre d'amélioration attendu sur des critères impératifs du chapitre 3 :

- Événements indésirables
- Plaintes et réclamations
- Plan de prévention et gestion des risques de maltraitance
- Gestion de crises et continuité de l'activité

Le comité de pilotage Qualité associatif est composé de trois Directeurs (pôle asile, pôle autonomie et pôle social) ainsi que le Responsable qualité de L'Escale. Un travail d'élaboration des chartes associatives a pu être initié :

- La charte de gestion des événements indésirables a été finalisée. Validée en Codir et signée par le Directeur Général, cette charte a pu être diffusée dans l'ensemble des établissements et services de l'Association.
- La gestion des plaintes et réclamations : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Charte de Promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Plan de continuité de l'activité : sera finalisé en 2026.

## 1. HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LOGEMENT TEMPORAIRE

### 1.1 Service d'accueil en logement temporaire (ALT)

Le service ALT est composé de 3 appartements T4, offrant une capacité d'accueil de 12 places dédiées à l'hébergement et à l'accompagnement des familles monoparentales en situation de perte de logement.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de nuitées à réaliser	4 380	4 038
Nombre de nuitées réalisées	4 359	3 906
Nombre de places habilitées	12	12
Nombre de personnes accueillies	<b>34 personnes</b> (7 de 2022, 27 en 2023) 14 ménages (3 de 2022, 11 en 2023)	<b>26 personnes</b> (9 de 2023 – 17 en 2024) 12 ménages (5 en 2023 – 7 en 2024)
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99.52 %</b>	<b>96.73 %</b>

<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	-	1
• Femmes	14	12
• Enfants	20	13
<b>Composition des ménages accueillis dans l'année :</b>	<b>11 ménages</b>	<b>7 Ménages</b>
• Adultes seuls	4	2
• Adultes seuls avec enfant(s)	7	4
• Couples seuls	-	-
• Couple avec enfant (s)	-	1
• Enfants – de 3 ans	-	3
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-25 ans	3	2
• 25-35 ans	3	3
• 35-45 ans	1	1
• 45-55 ans	4	2
• > 55 ans	-	-
<b>Origine de l'orientation :</b>		
• Conseil Départemental	3	-
• 115	5	2
• HUFVV La Colline	2	-
• CCAS	1	1
• CHRS –STAB Escale	-	2
• Autres	-	2
<b>Durée moyenne de séjour :</b>	<b>3.02 mois</b>	<b>8.42 mois</b>
<b>Solutions à la sortie :</b>		
• CHRS La Colline	1	-
• HUFVV	1	-
• Hébergement familial / amical	2	-
• Logement social	3	-
• Logement privé	2	6
• Intermédiation Locative	-	1
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	<b>5 ménages, soit 14 personnes</b> (2 femmes seules & 3 femmes avec enfant)	<b>4 ménages, soit 11 personnes</b> (1 femme seule ; 1 femme avec 3 enfants ; 2 femmes avec 2 enfants)

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le nombre de jours d'immobilisation (travaux, désinsectisation) s'élève à 342, soit 7.8 % de la capacité disponible. Cela s'explique en grande partie par un dégât des eaux survenu dans un appartement, entraînant des délais conséquents avant sa remise en service (assurance, mobilisation des entreprises par le propriétaire, réalisation des travaux). L'augmentation de la présence de nuisibles constitue désormais un réel problème, pouvant aller jusqu'à rendre certains appartements impropres à l'hébergement.

Le taux d'occupation rapporté au nombre de jours de disponibilité possibles, atteint 96.73%, proche de l'objectif cible assigné. La typologie du public a évolué avec plus de personnes isolées et moins de famille. Par ailleurs, la durée de séjour a fortement augmentée. Elle est à mettre en perspective avec les difficultés croissantes de relogement en Deux-Sèvres.

Toutefois les résultats en sortie restent probants : à l'issue du parcours, 7 ménages sont sortis (64 % de l'effectif accueilli) avec, pour chacun d'entre eux, une solution adaptée à sa situation. La totalité a pu accéder à un logement social ou privé.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La durée de séjour en ALT a quasiment triplé. La convention fixe une première durée de séjour de 6 mois, pouvant être renouvelée le cas échéant. Cette augmentation s'explique en partie par le manque croissant de logements disponibles dans le département des Deux-Sèvres et l'indisponibilité de logements de type 4 (3 chambres). Les orientations du public en ALT s'organisent par l'intermédiaire du SIAO qui transmet les demandes sur la liste d'attente.

Un échange téléphonique hebdomadaire permet de maintenir une dynamique de parcours pour les usagers. L'immobilisation d'un logement durant plusieurs semaines a également eu un impact significatif sur les capacités d'accueil.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le lien partenarial avec le SIAO est identifié, posé et fonctionnel : un personnel dédié de la plateforme SI-SIAO, facilite les échanges avec le service. Un rendez-vous téléphonique hebdomadaire est organisé, permettant d'échanger sur l'évolution de la situation au regard du logement et de fluidifier le parcours de l'usager.
- Le lien avec le chantier d'insertion (service technique) continue de s'affiner pour une plus grande réactivité face aux problèmes rencontrés (dégâts dans les appartements, nuisibles). Les durées d'intervention des entreprises extérieures et le suivi des chantiers constituent des points d'amélioration pour 2025.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre la maîtrise du taux d'occupation et de la durée moyenne de séjour.
- Améliorer le suivi des travaux et des interventions (entreprises extérieures) dans les appartements.
- Gérer l'éventuelle fin de la convention de mise à disposition d'un travailleur social par le Conseil départemental, notamment par la restitution de nos trois logements en ALT.

#### 1.2 SERVICE D'ACCUEIL EN LOGEMENT TEMPORAIRE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGUALES (ALT-FVV)

Cette année l'État a sollicité L'Escalé, dans le cadre d'une nouvelle convention attribuant une subvention au titre de l'Allocation Logement Temporaire (5 places) pour l'accueil de personnes victimes de violences.

Conformément au cahier des charges, 2 places ont été ouvertes le 1<sup>er</sup> février 2024 et 3 autres places à partir du 1<sup>er</sup> juin 2024 dans 3 nouveaux appartements de type 1bis, situés dans le quartier des Brizeaux.

Ces nouvelles places sont adossées au dispositif HUFVV aux Brizeaux et viennent compléter l'offre de service en direction de ce public.

	2024
Ouverture	366/366
Nombre de nuitées à réaliser	1 312
Nombre de nuitées réalisées	1 835
Nombre de places habilitées	5
Nombre de personnes accueillies	10 personnes soit 5 ménages
<b>Taux d'occupation</b>	<b>139.86 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Hommes	-
• Femmes	5
• Enfants	5
<b>Composition des ménages accueillis dans l'année :</b>	
• Adultes seuls	1
• Adultes seuls avec enfant(s)	4
• Couples seuls	-
• Couple avec enfant (s)	-
• Enfants – de 3 ans	1
<b>Répartition par âge :</b>	
• 18-25 ans	1
• 25-35 ans	1
• 35-45 ans	1
• 45-55 ans	2
• > 55 ans	-
<b>Origine de l'orientation :</b>	
• Conseil Départemental	-
• 115	1
• Justice, Police, Gendarmerie	-
• HUFVV La Colline	2
• CCAS	1

• CHRS –STAB Escale	-
• Autres	1
<b>Durée moyenne de séjour :</b>	<b>4.70 mois</b>
<b>Solutions à la sortie :</b>	
• Structure médico-sociale (hors La Colline)	1
• Hébergement familial / amical	1
• Logement social	1
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	3 ménages, soit 8 personnes (3 familles monoparentale)

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation reflète les besoins de cette population, avec des places en suroccupation. La durée moyenne de séjour reste néanmoins maîtrisée. L'accueil a concerné majoritairement des femmes avec un ou deux enfants, dont une mère avec un enfant de moins de 3 ans.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'emménagement sur le nouveau site des Brizeaux et l'ouverture progressive des hébergements ont été les événements marquants de cette année. Un travail de coordination avec le SI SIAO a permis de définir les modalités d'orientation de ce public.

Les durées de séjour sont fixées à 6 mois, avec une possibilité de renouvellement une fois, sur la base d'une note sociale adressée au SI SIAO qui précise l'évolution de la situation et les besoins supplémentaires à mettre en œuvre.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Les 5 places ont été ouvertes conformément au calendrier fixé par la convention cadre. Le taux d'occupation est maîtrisé, et l'objectif d'un TO à 97 % a été largement dépassé.

Les personnes accueillies ont pu bénéficier d'actions collectives, notamment à travers des ateliers individuels de "socio-coiffure", mis en œuvre début septembre pour une durée d'un an. Cette activité se déroule dans "l'espace partagé" des FVV aux Brizeaux.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir une qualité de service, en maîtrisant les taux d'occupation et les durées de séjour.
- Développer des évaluations approfondies sur le SI SIAO.
- Renforcer et mettre en œuvre de nouvelles animations en lien avec les problématiques rencontrées par ce public (Equithérapie, ateliers self-défense, socio-esthétisme, temps partagés, groupe de parole)

#### 1.3 L'Hébergement d'Urgences des Femmes Victimes de Violences (HUFVV)

En 2018, le Grenelle contre les violences faites aux femmes a donné lieu à un appel à projet visant à augmenter le nombre de places d'hébergement dans le département. L'Association a obtenu une réponse favorable et a créé, en partie par redéploiement, 11 places : 5 à Niort et 6 à Bressuire. Le service a été pleinement mis en œuvre au 18 octobre 2021.

En 2023, l'Association a été sollicitée pour installer 2 nouvelles places HUFVV sur l'agglomération niortaise, via des financements d'hébergement d'urgence et de l'Allocation Logement Temporaire (ALT). En 2024, l'ouverture progressive de ces places supplémentaires s'est ajoutée aux 5 existantes, dans le cadre d'une convention ALT spécifique aux femmes victimes de violences conjugales sur la commune de Niort.

Le service assure un accompagnement global dans l'ensemble des démarches liées à l'accès aux droits communs (santé, emploi, logement...). Il apporte également un soutien et une aide dans les procédures urgentes relatives à l'exposition des violences.

Le service participe au réseau "Stop Violence" sur le bassin niortais et coanime le réseau Violences Intra familiales "stop violence 79" sur le bassin nord du département. Des actions collectives sont également proposées en partenariat avec les acteurs du territoire.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de nuitées à réaliser	4 076	4 304
Nombre de nuitées réalisées	4 328	3 867
Nombre de places habilitées	11	13
Nombre de personnes accueillies	<b>48 personnes</b> (12 de 2022, 36 en 2023) 24 ménages (5 de 2022, 19 en 2023)	<b>39 personnes</b> (11 de 2003, 28 en 2024) 25 ménages (7 de 2023 – 18 en 2024)
Taux d'occupation	<b>106.18 %</b>	<b>89.85 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	-	
• Femmes	24	25
• Enfants	24	14
<b>Composition des ménages accueillis dans l'année :</b>	<b>19 ménages</b>	<b>18 ménages</b>
• Adultes seuls	8	11
• Adultes seuls avec enfant(s)	11	7
• Couples seuls	-	-
• Couples avec enfant(s)	-	-
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-25 ans	8	1
• 25-35 ans	7	5
• 35-45 ans	2	6
• 45-55 ans	1	6
• > 55 ans	1	-
<b>Origine de l'orientation :</b>		
• Conseil Départemental	4	2
• Association	1	3
• ALT La Colline	1	-
• 115	10	12
• Justice	3	1
<b>Durée moyenne de séjour :</b>	<b>2.58 mois</b>	<b>4.44 mois</b>
<b>Solutions à la sortie :</b>		
• Retour au domicile	3	-
• Logement privé	-	4
• Logement social	3	4
• Intermédiation Locative	1	-
• CHRS La Colline	3	1
• ALT La Colline	2	2
• Hébergement familial / amical	2	2
• Autre service médico-social	1	2
• Inconnu	2	2
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	17 (7 ménages)	9 (6 ménages)

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Bien que le même nombre de ménages accueilli soit sensiblement le même que l'année précédente, le taux d'occupation a baissé. Une part plus importante de personnes isolées a été accueillie, notamment aux Brizeaux. Les modalités d'hébergement et l'accompagnement proposé ont permis d'accueillir des ménages dont la composition est très variable (de femmes seules à des femmes avec plusieurs enfants). Une analyse pluriannuelle par type de ménage permet de préciser l'adaptation du parc à la demande des familles.

Les grandes familles (femmes avec 3 ou 4 enfants) peuvent être accueillies à Bressuire, où une maison en centre-ville offre l'espace nécessaire.

La durée moyenne de séjour reste maîtrisée, à 4.4 mois. Elle respecte le cadre prévu, et malgré les difficultés de relogement rencontrées dans le département des Deux-Sèvres cette année, 94 % des ménages ont pu accéder à un logement pérenne. Cela, associé à la diversité des solutions de relogement, témoigne d'une réelle dynamique de parcours proposée aux ménages accueillis dans le dispositif.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le déménagement du service d'Urgence des Femmes Victimes de Violence (HUFVV), historiquement installé sur le site de Sainte-Pezenne dans le cadre d'un hébergement de proximité, vers le nouveau site des Brizeaux, s'est progressivement mis en œuvre avec l'appui du Chantier d'Insertion de L'Escale. À partir du mois de mai 2024, l'équipe éducative et les personnes hébergées ont pris possession de ce nouveau lieu de vie.

Le dispositif est désormais pleinement installé et dispose de 3 appartements de type 1, permettant l'accueil d'une femme isolée ou d'une mère avec un ou deux enfants.

Parallèlement, le service a poursuivi la mise en œuvre d'actions spécifiques sur des problématiques rencontrées par ce public, grâce notamment aux dons récoltés depuis plusieurs années par l'association SOROPTIMIST, qui œuvre en direction des femmes.

### Session de médiation par le cheval

Dans une démarche de soutien psychologique, de reconstruction et de valorisation, une session de médiation par le cheval (7 séances) a bénéficié à 4 adultes et 7 enfants. Cette activité offre aux participants une opportunité unique de travailler sur la gestion de leurs émotions, de développer la confiance en soi et de favoriser des échanges dans un cadre calme et apaisant. Elle permet également de renforcer la confiance en leur parentalité en partageant les gestes acquis avec leurs enfants. L'interaction avec les chevaux a permis aux participants de libérer certaines tensions, d'améliorer leur communication non verbale et de renforcer leur estime personnelle. Cette approche ludique et thérapeutique a rencontré un grand succès auprès des participants, qui ont exprimé leur satisfaction quant à l'impact positif de cette expérience sur leur bien-être.

### Atelier Socio-Coiffure

Le service a répondu à l'appel à projets lancé par la Fondation L'Oréal dans le but de proposer un accompagnement en "Socio-coiffure" aux femmes accueillies dans un dispositif d'hébergement d'urgence destiné exclusivement aux femmes victimes de violences conjugales. Grâce à ce projet, un financement de 5 456 euros a été obtenu, permettant de mettre en place des séances de Socio-coiffure pour des femmes en situation de précarité. Ces séances, organisées tous les quinze jours, ont débuté au mois de septembre et se poursuivront jusqu'au mois de juin 2025, offrant ainsi un moment de bien-être et de soutien aux participantes, tout en contribuant à leur redonner confiance en elles. En 2024 ces séances ont concerné 17 femmes.

### Moments conviviaux et festivités

Conscients de l'importance de maintenir des liens sociaux et de favoriser des moments de convivialité, le service a organisé plusieurs événements festifs et moments de partage. Ces activités ont permis aux résidents de se retrouver, de se divertir et de créer des interactions positives dans un cadre chaleureux et solidaire. Ces moments ont également été l'occasion de célébrer des événements de saison, contribuant à créer une ambiance de festivités et d'entraide. Notamment dans un contexte de déménagement et d'intégration des hébergements au sein d'un ensemble de dispositifs proposés par l'Association (résidence autonomie, pension de famille, MNA), des temps d'animations et d'activités communes ont été partagés conjointement avec les personnes des autres dispositifs.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le déménagement du site de Sainte-Pezenne vers les Brizeaux a été mené à son terme. Le dispositif est pleinement opérationnel depuis le mois de septembre 2024.
- L'action "équino" a pu être renouvelée sur le territoire niortais.
- Un projet socio-coiffure a été mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projet de la Fondation L'Oréal.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le développement partenarial avec les acteurs des territoires nord et sud des Deux -Sèvres.
- Mettre en œuvre les actions auprès du public FVV : nouveau projet équitérapie Sud et Nord Deux-Sèvres.
- Répondre aux futurs appels à projet de la Fondation L'Oréal pour renouveler l'expérience "Socio-Coiffure".
- Mettre en œuvre des ateliers self-défense.
- Développer un groupe de parole.
- Poursuivre l'animation de groupe "réseau stop violence nord Deux-Sèvres et remettre en fonction le groupe dans le sud du département.
- Développer les liens avec les écoles et les centres sociaux du quartier des Brizeaux.
- Mettre en œuvre des actions en lien avec l'association SOROPTIMIST facilitant la mobilité des femmes.
- Poursuivre le développement des partenariats autour de la santé (CIDFF) et de la prise en charge psychologique des enfants.

### 1.4 L'Hébergement d'urgence généraliste en appartements (HUG)

Les appartements d'urgence ont vocation à accueillir en urgence et sur orientation du 115, des familles en situation de grande précarité. Ce dispositif s'intègre dans le paysage de l'offre de service d'urgence en direction du public « famille » dont la demande augmente au fil des ans, notamment auprès des familles d'origine étrangère.

Les séjours sont régulés par le 115, en lien étroit avec le service qui assure, auprès des familles, l'hébergement et les prestations hôtelières (dont l'aide alimentaire), ainsi que l'accueil, le soutien, le conseil et l'orientation vers les partenaires selon leurs besoins.

Les appartements d'urgence se sont progressivement développés en 2018 « en tuilage » avec la fin annoncée du dispositif d'hébergement d'urgence des familles à droits incomplets, pour atteindre un rythme normal d'activité avec la location de 5 appartements, dont 2 à Niort et 3 à Bressuire.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de nuitées à réaliser	7 665	7 686
Nombre de nuitées réalisées	7 825	6 530
Nombre de places habilitées	21	21
<b>Taux d'occupation</b>	<b>102.09 %</b>	<b>84.96 %</b>
Nombre d'usagers	163 ménages (201 adultes & 253 enfants)	91 ménages (121 adultes & 124 enfants)
Composition du ménage :		
• Enfants	253	121
• Familles monoparentales	119	53
• Couples sans enfant	4	11
• Couples avec enfants	34	19
• Femmes isolées (seules)	6	8

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En lien avec le SIAO, cette année, le mode de calcul de présence des usagers a évolué, prenant en compte non plus le nombre de passage dans les hébergements, mais bien le nombre de personnes différentes prises en charge sur l'année.

La qualité d'accueil a été maintenue, notamment grâce à une plus grande souplesse dans les accueils du lundi au jeudi, facilitant les mouvements dans les hébergements et par le recrutement d'un personnel dédié à l'accueil et l'entretien des bâtiments.

Le nombre d'enfants est en diminution, néanmoins, plus de 120 enfants sont concernés par l'hébergement d'urgence et peuvent être amenés à changer d'hébergement tous les 15 jours avec leurs parents. La scolarité des enfants, reste un écueil majeur dans cette situation d'hébergement temporaire. L'accueil de famille monoparentale est constant et représente le contingent le plus important de familles hébergées.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

À Bressuire, l'équipe éducative a été renforcée avec l'appui d'un Agent d'entretien polyvalent, ce qui permet au service de maintenir les 3 appartements d'urgence en bon état, offrant ainsi un accueil digne des familles sur ce dispositif. Le service est néanmoins régulièrement impacté par la présence de nuisibles (cafards, punaises de lits) dans les immeubles, qui n'ont pas encore pu être éradiqués. Cela génère des tensions auprès des personnes hébergées et a un impact non négligeable sur la gestion des hébergements au quotidien ainsi que sur les capacités d'accueil.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les références de parcours des personnes hébergées ont concerné 7 familles, sur les hébergements d'urgence à Bressuire. Un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins spécifiques des familles a été mis en œuvre. Ces actions sont principalement menées autour des situations administratives, du conseil dans la recherche de logement ou de solutions adaptées à la situation, un appui dans l'ouverture des droits communs et sur les différentes aides disponibles sur le territoire.
- Les réunions de service avec le 115 famille ont eu lieu tous les 15 jours en présentiel ou en visio, un mardi sur deux. Les comptes-rendus de réunion sont réalisés par le 115 famille. Cependant, des difficultés de communication et d'interprétation des informations remontées entre les différents acteurs du département persistent, ce qui met en difficulté les équipes éducatives, notamment en ce qui concerne les décisions d'orientation ou de sortie sèche de l'établissement.
- L'accompagnement de proximité proposé par le service, a permis un regard attentif aux relations intrafamiliales. Des accompagnements santé, généraliste ou psychologique ont été menés en fonction des besoins identifiés avec les familles.
- Un partenariat a pu s'organiser avec l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du nord des Deux-Sèvres. Une professionnelle assure une permanence au sein des locaux à Bressuire. Elle se déplace également sur demande dans les hébergements.
- Un travail collaboratif a été déployé avec la PMI de Bressuire, pour faciliter la prise en charge et l'accompagnement médical des enfants, notamment ceux âgés de moins de 3 ans, et assurer un suivi sécurisant des familles.
- Une convention partenariale n'a pas pu être réalisée avec le CSC de Bressuire, ce dernier n'ayant pas répondu favorablement à la demande.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir un cadre d'accueil chaleureux, dans un environnement correct, en étant vigilant au bon entretien et suivi des travaux dans les hébergements d'urgence.
- Appuyer les comptes-rendus des réunions partenariales chaque quinzaine, pour la bonne compréhension de chacun des intervenants, des situations exposées et pour pouvoir anticiper les sorties sèches à la demande de la DDEETS ou du 115.
- Accentuer l'accompagnement des familles en situation régulière, non connues du Département, par le service de Bressuire.
- Renforcer les liens avec le Départements pour la qualité d'accueil et d'accompagnement des enfants, notamment lorsque ceux-ci ont moins de trois ans.

## 2. HÉBERGEMENT D'INSERTION AVEC UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, DURABLE ET RENFORCÉ

### 2.1 L'hébergement de stabilisation

La stabilisation est un dispositif d'hébergement en appartements diffus et semi-regroupés, à Niort. Elle s'adresse aux personnes ayant un besoin premier de se poser, se restaurer, retrouver de la confiance en soi, recréer du lien social et retrouver les principaux droits sociaux. Le service propose un accompagnement social axé sur l'accès aux

droits et à la santé, en mettant en place, en priorité, des demandes de logements sociaux. Le service propose également des actions d'animation et de prévention. L'équipe est composée d'une Monitrice éducatrice qui apporte son soutien et ses apprentissages dans les actes de la vie quotidienne, et de deux Référents sociaux chargés de l'accompagnement dans les démarches pour recouvrer les droits sociaux. La durée de séjour est limitée à 3 mois, renouvelable une fois.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Amplitude horaire du service	9h/18h	9h/18h
Nombre de places habilitées :		
• En appart de proximité	-	-
• En appartement diffus	21	21
<b>Taux d'occupation</b>	<b>92.68 %</b>	<b>96.51 %</b>
Nombre d'usagers	41 + 14 enfants	46 + 5 enfants
Nombre de nuitées	7 104	7 418
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	24	31
• Femmes	17	15
<b>Composition du ménage par passage :</b>		
• Adultes seuls	32	41
• Adultes seuls avec enfant(s)	7	3
• Couples seuls	1	1
• Couples avec enfant(s)	-	-
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-25 ans	6	8
• 25-35 ans	6	6
• 35-45 ans	10	11
• 45-55 ans	8	12
• > 55 ans	11	9
<b>Ressources :</b>		
• Revenus d'activité	8	11
• Indemnités chômage	4	7
• Autre	2	1
• AAH	6	4
• RSA	12	13
• Retraite	2	2
• Formation / Stage	2	1
• Sans ressources	5	7
<b>Durée moyenne de séjour (cumul des durées de séjour par pers)</b>	<b>9.41 mois</b>	<b>8.71 mois</b>
<b>Sorties :</b>		
• Logement (public ou privé)	10	8
• Solutions intermédiaires (CHRS, famille, amis...)	6	10
• Décès	1	-
• Inconnu	4	9
<b>Nombre d'utilisateurs stabilisation entrés sur le dispositif :</b>		
• CHRS ou ALT ou IML	4	4
<b>Nombre de sorties vers l'emploi et/ou formations qualifiantes</b>	-	13

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation est maîtrisé, atteignant presque le taux cible de 97 %. La durée moyenne de séjour a diminué, permettant ainsi d'accueillir davantage de personnes différentes.

66% des personnes sorties ont obtenu un logement ou ont pu poursuivre leur parcours vers un hébergement d'insertion. Le nombre de personnes accueillies de plus de 45 ans a augmenté de manière substantielle, confirmant les tendances observées au cours des deux années précédentes (2 personnes retraitées ont été accueillies en 2024).

La question de l'orientation de ce public vers les dispositifs d'hébergement et de logements spécialisés est complexe, notamment en raison de leurs faibles ressources. 48% des personnes ayant quitté le service de Stabilisation étaient en emploi et/ou en formation qualifiante.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'équipe éducative de la Stabilisation a changé de bureau en milieu d'année, pour rejoindre le site éducatif du Clou Bouchet, favorisant ainsi la création d'une véritable dynamique d'équipe au sein du Pôle hébergement d'insertion.

Le dispositif de Stabilisation a accueilli 46 adultes, priorisant l'accueil de publics en grande précarité, présentant des problématiques de santé multiples et des situations administratives très complexes. Les compétences éducatives de l'équipe ont ainsi démontré son dynamisme, son professionnalisme et sa capacité d'adaptation permettant, de répondre aux attendus du projet de service.

La durée de séjour de 8 mois, indique également une évolution significative dans la dynamique de ce service, permettant de fluidifier le parcours des usagers, en limitant l'embolisation des demandes en attentes sur le SIAO 79. Cette année 11 personnes ayant sollicité une demande en Stabilisation auprès du SIAO n'ont pas donné suite aux entretiens d'admission sur ce service. Cette donnée n'est pas sans impact sur le taux d'occupation.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le projet de service de la Stabilisation a été finalisé cette année et les outils de la loi 2002.2 remis à jour. L'équipe éducative s'est reconstituée autour de 3 professionnelles : une Conseillère en économie sociale et familiale et 1 Éducatrice- Spécialisée et 1 Monitrice éducatrice. Cette réorganisation a permis de monter en compétences en termes d'accompagnement social et dans la prise en compte des besoins de la personne accueillie.
- L'objectif de regrouper l'équipe de Stabilisation et celle du CHRS, donnant encore plus de cohérence à l'ensemble du pôle hébergement d'insertion, est atteint. Ce rapprochement permet de lutter contre les clivages d'équipe et favorise les logiques de parcours des personnes accueillies.
- Des temps d'animation ont été organisés : sorties plein air, activités créatives, repas partagés..., parfois en lien avec le CHRS. Cela a contribué au travail de renforcement des liens sociaux et de lutte contre l'isolement de ce public souvent très carencé de ce point de vue.
- Le service de la Stabilisation, rattaché au Pôle d'hébergement d'insertion, participe à la réunion "partenaires" avec le CHRS, un mardi sur deux, permettant le partage d'expérience et la rencontre de nouveaux partenaires.
- Des liens ont été créés avec le service de l'EMPP, concernant les problématiques de santé mentale.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le développement des partenariats auprès des acteurs de la santé. Reconduction des actions précarité-alimentaire avec l'IREPS, maintien des liens avec l'EMPP.
- Mettre en œuvre des projets liés à la prévention (santé - addictions).
- Poursuivre les liens avec les centres sociaux. Développement d'actions liées aux démarches administratives. Connaissance des diverses administrations (France Service).
- Mettre en œuvre des actions sur la mobilité : connaissance des moyens de transports - Bus vélo lib....
- Maintenir une durée de séjour moyenne à 6 mois.

### 2.2 Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) assurent « *l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes en grandes difficultés économiques, familiales, ayant des problèmes de logement, de santé et globalement des difficultés d'insertion, afin de leur permettre de retrouver une autonomie personnelle et sociale* » (extrait du CASF). Ce dispositif de 56 places (21 logements) accueille tous publics (hommes ou femmes célibataires, couples, familles) confrontés à l'absence de solution d'hébergement et à une situation de précarité.

Un travailleur social référent est désigné pour chaque ménage accueilli. Il assure son accompagnement tout au long du séjour de 6 mois, renouvelable. Des entretiens individuels, des visites dans l'hébergement, des accompagnements dans les démarches et la mise en relation dans un réseau coordonné sont proposés dans le cadre d'un accompagnement global (santé, emploi, logement, gestion budgétaire, parentalité, justice...).

	2023	2024
Nombre de personnes accueillies	94 (dont 59 de 2022)	112 (dont 49 de 2023)
<b>Taux d'occupation</b>	<b>91.65 %</b>	<b>97.30 %</b>
Nombre de jours réalisés	18 733	19 854
<b>Répartition par genre :</b>		
• Hommes	26	30
• Femmes	31	39
• Enfants (entre 3 et 17 ans)	37	31
• Enfant moins de 3 ans	-	12
<b>Composition du ménage :</b>		
• Hommes seuls	20	23
• Femmes seules	17	20
• Adultes seuls avec enfant(s)	12	15
• Couples seuls	-	1
• Couples avec enfant(s)	4	4
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>9.38 mois</b>	<b>11.78 mois</b>
<b>Sorties vers le logement :</b>		
• Logement social	5	12
• Logement privé	1	2
• Logement (social et privé) en IML	10	5
• Maison relais	1	-
• Structure médico-sociale	-	2
• Familles / amis	5	5
• Sans solution	1	3
• Inconnu	2	3
Sorties vers l'emploi (nombre d'adultes)	5	-

*\*SO : la mise en œuvre d'une régulation centralisée des demandes d'hébergement (SIAO) rend sans objet cette statistique à notre niveau. C'est en effet le SIAO qui a la vue sur l'ensemble des demandes d'hébergement.*

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Bien qu'en augmentation, la durée moyenne de séjour reste maîtrisée, inférieure à 12 mois. Malgré cette augmentation, il a été possible d'accueillir davantage d'utilisateurs cette année. Cependant, il est à noter que 20 situations orientées par la plateforme SI-SIAO n'ont pas donné suite aux entretiens de présentation du service. Pour la plupart, les personnes avaient trouvé une autre solution.

Une augmentation du nombre de familles isolées accueillies a été observée, avec des compositions familiales de 3 à 6 enfants. 37 usagers ont quitté le service au cours de l'année. Parmi eux, 51.35 % ont obtenu un logement pérenne, 18 % un hébergement en établissement médico-social et 8 % ont quitté l'établissement sans solution.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'attribution de 5 nouveaux logements de type 1 aux Brizeaux, en lieu et place des appartements de proximité de Sainte-Pezenne, offre de nouvelles perspectives, en lien avec le projet intergénérationnel, culturel et social mis en œuvre par l'Association. La proximité de la crèche, d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs permettra de nouvelles collaborations dans le quartier pour les femmes et les enfants accueillis dans l'établissement. Ce nouvel hébergement est pleinement opérationnel depuis le mois de juin 2024.

12 enfants de moins de 3 ans (compétence du Département) ont été accueillis. Le lien avec les services de la PMI est fonctionnel, mais mériterait un nouveau conventionnement.

L'accès au logement social reste sous tension. Les logements de type 5 ou de type 1 ne semblent pas être en nombre suffisant. L'accès au logement privé demeure difficile, avec seulement 2 sorties enregistrées cette année. Les personnes bénéficiaires des minimas sociaux n'arrivent pas à capter ce type de logement, par faute de moyen financiers et par manque de garanties suffisantes. L'équipe accompagne plusieurs situations en attente d'une attribution de logement, notamment des familles monoparentales avec des fratries de 3 à 6 enfants, à faible ressource, qui embolissent le dispositif.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La formation "Acquérir un regard social en addictologie proposée par "France Addictions" a pu être mise en œuvre pour 2 Travailleurs sociaux du CHRS.
- La formation « prévention des risques suicidaires » n'a pu se mettre en place cette année.
- Le taux d'occupation a été maîtrisé avec un TO à 97.30 %.
- Le travail de partenariat avec le SI-SIAO s'est poursuivi avec un temps d'échange hebdomadaire posé chaque mardi matin. Chaque semaine un état des lieux des présences à jour de l'ensemble des services du PHI au SIAO est transmis.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Renouveler la formation prévention du risque suicidaire.
- Former l'équipe éducative à la question de l'accompagnement des publics rencontrant une problématique d'addiction.
- Renseigner systématiquement le SI-SIAO concernant le suivi des parcours des usagers (évaluation approfondie).
- Définir un outil commun à l'ensemble des services afin de renseigner les retours d'information sur la plateforme SI-SIAO.
- Renforcer les parcours des usagers vers les services de suite (IML, AVDL) afin de maîtriser les durées de séjour et de proposer des places aux personnes en situation d'urgence.

## LES SERVICES DE SUITE

Ce dispositif comprend l'ensemble des établissements et services qui apportent une aide aux personnes dans leur logement. Les services de suite relèvent du droit locatif ordinaire et non pas de l'hébergement. Ils se composent de :

- l'intermédiation locative,
- l'accompagnement vers et dans le logement
- les pensions de famille
- l'accompagnement dans l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale.

### 1. L'INTERMEDIATION LOCATIVE

La mission du service d'Intermédiation Locative (IML) est de permettre à un public défavorisé d'accéder à un logement ordinaire par le biais d'une sous-location avec accompagnement social, pendant une durée déterminée. « Le programme national d'intermédiation locative, a pour objectif de développer, à partir du parc privé, une offre nouvelle destinée à accueillir, de manière pérenne ou temporaire, des ménages en difficulté pour accéder à un logement autonome. Pour le volet location sous-location, la dépense couvre le différentiel de loyer entre un loyer social et le prix du marché (en sous-location), ainsi que l'ensemble des charges de fonctionnement pour les opérateurs (prospection, prise à bail, gestion sociale, équipement des logements) et l'accompagnement social des ménages bénéficiaires » (Intermédiation locative dans les logements du parc privé, ministère chargé du logement, mai 2021)

Les mesures IML visent ainsi à sécuriser la relation entre un bailleur (public ou privé) et le locataire par une période de sous-location sur une durée de 12 mois, reconductible jusqu'à concurrence de 18 mois.

Les publics bénéficiaires sont confrontés à des problématiques d'accès ou de maintien en logement en raison de difficultés budgétaires et/ou de difficultés d'insertion sociale. Il peut s'agir de personnes fragilisées par des échecs locatifs passés, par des parcours de vie ayant conduit à des situations d'exclusion, de rupture. Elles sont demandeuses d'un soutien dans la phase d'accession et de maintien en logement. Le dispositif vise notamment à fluidifier les sorties des établissements d'hébergement d'insertion dont les durées de séjours tendent à augmenter dans un contexte de tension locatives grandissante dans le secteur du logement social et privé.

Des pratiques partenariales sont développées avec les 3 bailleurs sociaux niortais pour la mise à disposition de logements HLM. L'équipe collabore avec les services du Conseil Départemental ou du CCAS pour le relais social.

Financement	2023			2024	
	DDETSPP	DDETSPP renforcées	CD79	DDETSPP	CD79
Nombre de mesures habilitées	21+ 1 renouvellement	12	11	20 + 4 reports	11
<b>Nombre de mesures réalisées</b>	<b>31</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>11</b>
<b>Répartition par genre :</b>					
• Hommes		21		15	
• Femmes		14		11	
• Enfants		28		15	
<b>Composition du ménage :</b>					
• Hommes seuls		15		12	
• Femmes seules		8		7	
• Adultes seuls avec enfant(s)		8		5	
• Couples avec enfant(s)		2		1	
• Couples		-		-	

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, le service IML a été financé pour la mise en œuvre de 35 mesures (20 financées par l'État et 11 par le Département). La commission DDETSPP / CD 79 a orienté 37 mesures au service IML. 5 mesures ont été annulées par les demandeurs. Cette année, 4 ménages accompagnés dans leur logement IML depuis 2023 ont bénéficié d'une deuxième mesure IML en raison de la fragilité de leur situation malgré une année d'accompagnement.

Le service IML a déjà capté 17 logements au profit de ménages orientés en 2024. 11 autres logements ont été captés pour des mesures IML de 2023. Un total de 28 entrées logement IML a été enregistré en 2024, dont 17 en bail privé (9 IML SAS + 8 IML Bail glissant). 15 ménages sont toujours en attente de captation depuis 2024.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Fin des mesures IML Parc social :** Conformément aux prescriptions de la DIHAL, la DDETSPP79 a mis fin à la possibilité de proposer des mesures d'intermédiation locative à destination des bailleurs sociaux, réservant cette possibilité de sécurisation locative aux seuls bailleurs privés. Face à cette situation L'Escale a émis de fortes réserves sur la capacité à tenir des objectifs quantitatifs de captation de logements dans le parc privé à des fins de glissement de bail. Cependant, des mesures IML « sas » ont été proposées, permettant d'accroître le parc par des captations de logements auprès de propriétaires privés. L'objet de ce dispositif est de faciliter le relogement de ménages orientés par la commission IML dans un logement de transition, en attendant un relogement pérenne dans le parc social ou privé. Cette évolution a été validée par les services de l'État et a donné lieu à une nouvelle convention IML « sas » pour 20 logements captées dans le parc privé (sans glissement de bail, ou de manière ponctuelle selon les opportunités rencontrées).

**Renforcement du pilotage SIAO :** Le rôle du SIAO 79 a été renforcé dans le pilotage du parcours d'insertion des publics vers le logement. La DDETSPP 79 a ainsi délégué la gestion des mesures IML au SIAO qui reçoit désormais les demandes via le logiciel SI-SIAO 79, les étudie, les valide en commission partenariale avec le CD 79 puis les oriente vers le service avant d'assurer leur suivi.

**Création d'une mission de prospection de logement :** Le service s'est appuyé pendant quelques mois sur l'aide précieuse d'un nouveau professionnel recruté pour réaliser la prospection de logements, notamment pour le service IML ou la Plateforme AGIR. Cet appui a permis la captation de 6 logements « sas » avec des bailleurs privés qu'il a fallu rencontrer et convaincre.

**Le renforcement de la tension locative** : Les difficultés de captation de logements en bail privé comme public persistent en 2024. Les bailleurs sociaux relèvent ainsi un faible taux de rotation de leur parc. Un partenariat étroit est maintenu avec ces derniers par des liaisons téléphoniques ou par mail quasi hebdomadaires, ainsi que des rencontres tous les deux mois, permettant de soutenir les demandes de relogement auprès des trois bailleurs sociaux du 79. Côté parc privé, les prix des loyers ont considérablement augmenté en 2024, spécifiquement à Niort et Bressuire. La concurrence, notamment étudiante et locative saisonnière, a tendu le marché. Par ailleurs, une forte dynamique est constatée à Niort, portée par des propriétaires investisseurs, dans le contexte de mise en place du permis de louer et des programmes de réhabilitation qui l'accompagnent. Cela entraîne une rénovation notamment énergétique des logements, mais également une augmentation des coûts locatifs. Toutefois, le travail réalisé dans le passé continue de porter ses fruits : plusieurs bailleurs privés, avec lesquels le service IML avait déjà travaillé, ont recontacté le service en 2024 pour mettre en location un logement vacant de leur parc, témoignant ainsi de leur confiance.

**Démarche qualité** : Les contrats de location, de sous-location et d'accompagnement ont été vérifiés cette année, synthétisés pour certains, et actualisés. L'IML « sas » a été inscrit dans les livrets d'accueil ainsi que dans différents supports de communication (plaquettes destinées aux partenaires ou aux bailleurs).

**Partenariat et communication** : L'évolution de l'offre de service a nécessité d'aller à la rencontre des principaux orienteurs du département au dernier trimestre 2024 pour les informer des différentes natures d'IML mobilisables (AMS de Thouars, Niort, Saint Maixent, CCAS de Melle, Niort, Mauléon, UDAF Bressuire et Niort, ATI 79, Cordia, service social CH Niort). Ce travail a également été effectué auprès du SIAO. Il est attendu de ce service qu'il agisse comme une plateforme en consolidant l'information auprès des partenaires prescripteurs.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Développement d'une nouvelle prestation d'accompagnement « IML sas » : 50% du parc locatif est déjà capté en 2024.
- Captation de 10 logements du parc privé dans les principales villes du département : Niort, Bressuire, Saint-Maixent, Parthenay. Le parc est constitué principalement de T1, T2 destinés à reloger des personnes célibataires ou en couple (type de ménages qui attend le plus longtemps un logement social sur le 79). Tous ces logements ont été meublés. Des contacts avec des bailleurs privés devraient permettre d'accéder rapidement à des logements à Melle et Saint-Maixent, laissant présager l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la convention. Plusieurs logements sur la résidence des Brizeaux à Niort sont ciblés temporairement en IML SAS.
- Renforcement de la collaboration avec le SIAO 79 avec la mise en place d'un point téléphonique mensuel pour assurer le suivi des mesures IML, leur mise en œuvre, leur déroulement et leur achèvement. L'équipe IML a créé un outil support aux bilans réguliers attendus à compter de 2025. Une rencontre avec le SIAO et la DDETSPP a permis de valider cet outil qui devrait être généralisé à tous les opérateurs IML du département avec une périodicité fixée à tous les 4 mois dans un premier temps.
- Accompagnement du service dans un contexte de changement : La transition vers le dispositif d'IML sas en parc privé a permis d'atteindre des résultats probants. Aucune mesure IML n'est en échec à ce jour mais 6 ménages ont accumulé des dettes locatives avec des échéanciers et aides financières en cours de demandes.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Renforcer l'équipe avec un travailleur social supplémentaire pour répondre à l'augmentation significative du nombre de mesures IML et AVDL confiées à l'Association.
- Accompagner des ménages ukrainiens. La fin d'activité programmée du service soutenant les déplacés ukrainiens implique également le service IML dans la poursuite de l'accompagnement d'une douzaine de ménages bénéficiant d'une mesure IML sur le département.
- La DDETSPP a validé en fin d'année 2024 de nouvelles mesures IML et AVDL spécifiquement en direction des publics BPI du 79. Plusieurs mesures ont été orientées en fin d'année validant le besoin d'appui de ce public dans la phase de captation puis d'installation et de maintien en logement.

- Réaliser l'écriture de bilans d'accompagnements tous les 4 mois sur la plateforme SI-SIAO permettant au SIAO d'évaluer l'évolution du parcours locatif et de valider d'éventuelles prolongations de mesures. Il conviendra d'évaluer cet outil, mais aussi d'analyser le rôle et les apports du SIAO (capacité de lecture et d'analyse de ces bilans) au service du parcours des usagers.
- Relancer les actions collectives. Des liens avec l'institut de formation ICSA devraient permettre d'envisager leur reprise avec des étudiantes en BTS ESF à Niort.
- Maintenir des liens avec les bailleurs sociaux. L'année 2025 devra permettre de mobiliser du logement social en faveur des occupants des logements IML, et d'éviter ainsi l'embolie du dispositif. Un frein majeur à l'accès au logement social reste le fait que la DIHAL ne comptabilise par les sorties d'IML dans les objectifs assignés aux bailleurs sociaux, ce qui paraît incohérent au regard de la place de l'IML dans la politique nationale du logement d'abord.

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

Le plan Logement d'abord vise à mettre fin durablement au sans-abrisme. Il repose sur le principe que l'action des pouvoirs publics en faveur des ménages en difficulté doit s'inscrire dans une stratégie d'accès prioritaire au logement de droit commun et de prévention des ruptures dans les parcours résidentiels, en s'appuyant sur l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL). Dans cet esprit, il convient de privilégier les dispositifs d'accompagnement favorisant un accès direct ou rapide au logement de droit commun, ainsi que le soutien des ménages après leur (re)logement et les actions permettant d'éviter les expulsions.

L'AVDL est une prestation individuelle ou collective destinée aux ménages locataires, ou en voie de le devenir, dont le problème d'accès ou de maintien dans un logement provient de difficultés financières, d'insertion sociale, de santé, ou cumulant ces problématiques. Ces prestations visent l'accès à un logement et la capacité à y vivre durablement, en bénéficiant des droits et en respectant les obligations liées au statut de locataire ou de sous-locataire. L'objectif est de favoriser l'autonomie des ménages dans la gestion de leur situation de logement grâce à un accompagnement diversifié et adapté, dont la durée et l'intensité varient en fonction des besoins. Sa mise en place repose sur l'accord du ménage concerné.

Ces actions financées par la DDETSPP 79 concernent trois sous-ensembles de mesures AVDL : l'accompagnement de ménages bénéficiaires d'une attribution dans le parc social ; l'accompagnement de personnes bénéficiant d'une mesure de relogement dans le cadre du Droit au Logement Opposable (DALO) ; l'accompagnement proposé dans le cadre d'une commission de prévention des expulsion (ccapex).

	2024		
Financement	AVDL parc social	AVDL DALO ou généraliste	AVDL prévention expulsion
Nombre de mesures habilitées	18 (report 2023) + 10 (convention 2024)	20	12
<b>Nombre de mesures réalisées</b>	<b>19</b>	<b>13</b>	<b>9</b>
<b>Répartition par genre :</b>			
• Hommes	4	6	6
• Femmes	14	9	5
• Enfants	21	5	-
<b>Composition du ménage :</b>			
• Hommes seuls	4	4	5
• Femmes seules	5	5	2
• Adultes seuls avec enfant(s)	10	2	-
• Couples avec enfant(s)	-	1	-
• Couples	-	-	2

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Création des mesures AVDL parc social :** En 2024, la DDETSPP a mis fin à la possibilité de mettre en œuvre des mesures IML dans le parc social. Afin de soutenir les ménages fragiles accédant à un bail social et apporter un appui aux bailleurs sociaux, L'Escale s'est vue dotée de mesures AVDL « parc social » principalement destinées aux ménages sortants des dispositifs AHI ou hébergés précairement.

**Renforcement du pilotage du SIAO :** Le rôle du SIAO 79 a été renforcé dans le pilotage du parcours d'insertion vers le logement des ménages défavorisés. Toutes les demandes AVDL parc social doivent désormais faire l'objet d'une demande dans le cadre du logiciel SI-SIAO 79. Le SIAO étudie, oriente les mesures vers le service et assure le suivi de leur mise en œuvre. Des points mensuels ont été établis entre le service et le SIAO pour faciliter la coordination. Les mesures AVDL DALO et AVDL PEX restent à la gestion directe de la DDETSPP 79.

**Renforcement du partenariat :** Sur l'axe partenarial, une demande de présence a été formulée pour intégrer de nouvelles instances et intervenir précocement dans la prévention des expulsions : CCAPEX au Nord 79, CCAPEX CAF qui étudie les impayés de loyers récents. Parallèlement, afin de sensibiliser les travailleurs sociaux à l'offre de mesures AVDL, de nombreuses rencontres ont été organisées avec les AMS 79, les CCAS 79, CORDIA, l'UDAF, l'ARI 79, etc.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

Le service AVDL a fonctionné en année pleine pour la première fois en 2024.

- Augmentation du nombre de mesures AVDL confiées au service passant de 26 mesures en 2023 à 50 en 2024, soit près de 100 % d'augmentation de la charge de travail.
- L'évolution spécifique de l'activité réside dans l'accompagnement de ménages « non-demandeurs d'accompagnement », puisque les commissions CCAPEX et DALO peuvent préconiser une mesure AVDL. Le service doit ainsi innover dans ses méthodes d'intervention afin de susciter l'adhésion de ménages cumulant des fragilités, souvent dans une attitude défensive ou de repli après de nombreux échecs vécus. Cette situation entraîne une augmentation du nombre de mesures en échec, faute de contact établi ou d'un appui suffisant des partenaires facilitant la mise en relation. Par ailleurs, certains échecs résultent de refus de ménages en situation de déni des difficultés rencontrées ou opposés à toute forme d'accompagnement.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Renforcer l'équipe avec un travailleur social supplémentaire pour répondre à l'augmentation significative du nombre de mesures IML et AVDL confiées à l'Association.
- Accompagner des ménages ukrainiens. La fin d'activité programmée du service soutenant les déplacés ukrainiens implique également le service AVDL dans la poursuite de l'accompagnement de ménages logés par l'éducation nationale jusqu'en juin 2025 et qui devront être relogés durablement dans le parc social.
- La DDETSPP a validé en fin d'année 2024 la reprise de mesures IML/AVDL en direction des publics BPI du 79 (11 mesures en 2024).
- Réaliser l'écriture de bilans d'accompagnements tous les 4 mois sur la plateforme SI-SIAO permettant au SIAO d'évaluer l'évolution du parcours locatif et de valider d'éventuelles prolongations de mesures. Une première réunion a permis de valider l'usage d'un tableau type par la DDETSPP. Il conviendra d'évaluer cet outil, mais aussi d'analyser le rôle et les apports du SIAO (capacité de lecture et d'analyse de ces bilans) au service du parcours des usagers.
- Recueillir l'adhésion des ménages orientés en AVDL PEX. Le service doit renforcer sa capacité à tisser du lien avec les ménages orientés dans le cadre de mesures AVDL PEX. L'appui sur l'expérience des partenaires intervenant déjà en prévention des expulsions en 79 permettra d'améliorer les outils de prise de contact (cartes professionnelles, courriers d'accroche, appels téléphoniques, e-mails, etc.).

### 3. LA MAISON RELAIS (ou pension de famille)

La maison relais est une résidence sociale de 20 logements en habitat regroupé proposant des espaces partagés. Elle accueille des personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement voire d'exclusion lourde, et dont la situation sociale, psychologique et/ou psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Ce service s'adresse de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas d'un CHRS ni d'un logement autonome.

#### 1.1 La maison relais d'Aiffres

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	20	20
Nombre d'usagers	21	21
<b>Taux d'occupation</b>	<b>104.26 %</b>	<b>102.90 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	14	14
• Femmes	7	7
<b>Répartition par âge :</b>		
• 30 à 39 ans	3	4
• 40 à 49 ans	3	2
• 50 à 59 ans	9	8
• 60 à 69 ans	6	6
• 70 à 79 ans	-	1
<b>Ressources :</b>		
• Retraite	5	3
• Salaire	-	-
• Pension d'invalidité CPAM	1	-
• AAH	14	15
• RSA	-	2
• Indemnités chômage	1	-
<b>Sorties :</b>		
• Logement autonome	-	1
• EHPAD	-	1
• CHRS	-	-
• Etablissement sanitaire ou médico-social	-	-
• Décès	1	1

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

3 résidents sont sortis cette année :

- Un décès à la suite d'une longue maladie et qui a bénéficié de soins adaptés en milieu hospitalier dans le cadre de sa fin de vie.
- Une résidente dont l'état de santé s'est subitement dégradé entraînant une perte d'autonomie totale et une désorientation psychique, a nécessité une orientation en EHPAD fermé. L'appui de la plateforme territoriale d'aide et du service de psychogériatrie a permis de gérer cette situation complexe et de mobiliser une place en EHPAD.
- Un résident a récemment intégré un logement locatif privé avec une mesure d'intermédiation locative à vocation de bail glissant. Le maintien de son accueil en journée lors des animations collectives favorise une transition en douceur.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Ancrage partenarial :** La pension de famille d'Aiffres a ouvert ses portes il y a 11 ans. Bien ancrée dans son environnement, elle peut compter sur un réseau de partenaires qui co-accompagnent les résidents avec l'équipe : mandataires judiciaires, infirmiers libéraux, services d'aide à domicile, services de portage de repas à domicile, assistantes sociales de secteur ou travailleurs sociaux des CCAS locaux, médecins généralistes, SAMSAH, IDE psychiatrie, plateforme territoriale d'appui, et plus récemment, l'équipe mobile LHSS de L'Escale. Les spécialisations de chaque partenaire permettent un accompagnement pluridisciplinaire et un croisement des regards lors de synthèses communes, au bénéfice des résidents.

**Coopération entre pensions de famille :** L'ouverture en 2022 de la maison relais de Melle permet aujourd'hui de mutualiser des moyens, regrouper les équipes en réunions, favoriser les liens entre les résidents. L'équipe d'Aiffres apparaît ainsi moins isolée et peut compter sur l'appui d'un autre binôme de collègues et réciproquement. Les collaborations apparaissent positives. Les résidents ont pu ouvrir leur réseau social avec des animations partagées, visites régulières, sorties communes.

L'année 2024 a également été marquée par l'absence temporaire de la Cheffe de service, jusqu'en août 2024. Une Coordinatrice a assuré l'intérim et apporté un soutien de qualité auprès de l'équipe comme auprès des résidents.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La qualité des relations avec le voisinage s'est confirmée cette année, notamment lors d'une fête des voisins conviviale en novembre 2024, à laquelle près de dix voisins ont participé sur chaque site. Un lien positif s'est également tissé avec une voisine qui proposera, en 2025, une intervention bénévole pour animer une activité théâtre à destination des résidentes.
- Un projet d'extension de places (appartement soleil) n'a pas pu aboutir faute de captation de logements à proximité de la résidence (Aiffres étant une commune avec peu de libérations locatives et un parc cher pour les résidents).
- De beaux projets d'actions collectives ont encore pu voir le jour cette année : expression théâtrale pour 3 résidents dans le groupe Force Hébergée avec l'implication du travailleur social ; médiation équine pour chaque résidence, actions de socio-esthétique, journées solidaires avec des salariés du groupe COVEA venus repeindre 2 logements aux côtés des résidents d'Aiffres, nombreuses sorties et temps conviviaux sur site ou dans la région (piscine, cinéma, restaurant, salon de thé, etc.). Notons toutefois que l'inflation actuelle a rendu impossible le séjour de vacances annuel tant apprécié des résidents.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Ouvrir la pension de famille sur le quartier des Brizeaux. 12 places supplémentaires vont être ouvertes avec un projet social spécifique puisque cette nouvelle pension de famille est adossée à une résidence autonomie accueillant des séniors, des logements en direction de femmes et enfants accueillis en CHRS ou en HUFVV ainsi que des mineurs étrangers pris en charge par le service MNA. Cette nouvelle résidence proposera des activités conjointes entre tous ses habitants et permettra des liens interculturels et intergénérationnels. La CESF en poste sur Aiffres a candidaté pour occuper le poste de travailleur social. Elle va donc basculer début 2025 sur cette nouvelle mission. Un recrutement est engagé pour la remplacer sur Aiffres.
- Travailler sur le projet de service pour permettre aux équipes de s'appuyer sur les procédures et valeurs sous-tendues depuis l'admission d'un résident, son soutien social jusqu'à sa sortie. L'arrivée d'un nouveau travailleur social à Aiffres nécessite un accompagnement dans la prise de poste et l'intégration du projet social pour des pratiques éducatives harmonisées.
- Organiser des temps d'analyse des pratiques. Un nouveau cabinet a été retenu et les équipes des pensions de famille bénéficieront d'un temps d'ADP conjoint aux équipes IML Grands précaires du 79, tous les 2 mois durant 1h30.
- Enclencher la démarche Qualité de Vie et Condition de Travail (QVCT) sur les pensions de famille en associant le personnel. Des phénomènes d'usure professionnelle sont observés auprès des équipes, tant les besoins et la vulnérabilité des résidents nécessitent du soutien et de la présence.

- Rester vigilant face à la fragilité économique des maisons relais, dans un contexte inflationniste toujours contraignant. L'incertitude liée au renouvellement de la subvention annuelle des résidences sociales par la Communauté d'agglomération de Niort, dans le cadre du PLH, pourrait affecter durablement le fonctionnement de la maison relais d'Aiffres et avoir une incidence sur la capacité d'accompagnement et de prise en charge des personnes les plus fragilisées.

### 3.2 La pension de famille de Melle

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	20	20
Nombre d'usagers	24	22
<b>Taux d'occupation</b>	<b>101.18 %</b>	<b>109.11 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	(au 31/12)	(Au 31/12)
• Hommes	15	16
• Femmes	5	6
<b>Répartition par âge :</b>		
• 20 à 29 ans	-	-
• 30 à 39 ans	1	1
• 40 à 49 ans	10	10
• 50 à 59 ans	6	7
• 60 à 69 ans	5	4
• 70 à 79 ans	-	-
<b>Ressources :</b>		
• Retraite	1	3
• Salaire	-	1
• Pension d'invalidité CPAM	2	-
• AAH	13	15
• RSA	3	2
• Indemnités chômage	-	-
<b>Sorties :</b>		
• Logement autonome	2	1
• EHPAD	-	-
• CHRS	-	-
• Etablissement sanitaire ou médicosocial	-	-
• Autres maison relais	1	-
• Décès	1	1

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

2 sorties sont enregistrées cette année :

- Un résident qui n'a séjourné à Melle que quelques jours, et n'a finalement pas validé ce dispositif d'hébergement. Le bail a été résilié dans le mois suivant son arrivée. Un relogement a néanmoins été effectif.
- Un décès d'un résident dont l'état de santé préoccupant mobilisait quotidiennement l'équipe et sa famille. Il est décédé dans son logement et l'équipe a soutenu ses enfants dans la gestion des démarches nécessaires à la libération du logement, à la prise en charge funéraire.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Changements d'équipe :** Les deux professionnels recrutés à l'ouverture de la pension de famille en décembre 2022 ont quitté leur poste. L'absence prolongée de l'hôte de maison et les difficultés de remplacement en raison de la courte durée de ses arrêts maladie ont entraîné un épuisement du travailleur social qui a finalement trouvé un emploi plus proche de son domicile. L'hôte de maison a quitté son poste après une inaptitude professionnelle prononcée par la Médecine du travail, sans possibilité de reclassement. Un nouveau travailleur social a été recruté

en juillet 2024, suivi d'un nouvel hôte de maison en octobre 2025. Le binôme fonctionne de manière positive et s'adapte progressivement à ses nouvelles missions auprès d'un public qu'il ne connaissait pas auparavant.

**Coopération entre pensions de famille :** L'ouverture de la maison relais de Melle permet aujourd'hui de mutualiser des moyens, regrouper les équipes en réunions, favoriser les liens entre les résidents. L'équipe d'Aiffres apparaît ainsi moins isolée et peut compter sur l'appui d'un autre binôme de collègues et réciproquement. Les collaborations apparaissent positives. Les résidents ont pu ouvrir leur réseau social avec des animations partagées, visites régulières, sorties communes.

L'année 2024 a également été marquée par l'absence temporaire de la Cheffe de service, jusqu'en août 2024. Une Coordinatrice a assuré l'intérim et apporté un soutien de qualité auprès de l'équipe comme auprès des résidents.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La qualité des relations avec le voisinage s'est confirmée cette année, notamment lors d'une fête des voisins conviviale en novembre 2024, à laquelle près de 12 voisins ont participé. Un lien positif s'est également tissé avec un voisin qui souhaite louer à L'Escale deux logements en bail privé au profit de ménages bénéficiant de mesures IML SAS.
- De beaux projets d'actions collectives ont encore pu voir le jour cette année : médiation équine, actions de socio-esthétique, de nombreuses sorties et temps conviviaux sur site ou dans la région (piscine, cinéma, restaurant, salon de thé, etc.). L'inflation actuelle a rendu impossible le séjour de vacances annuel tant apprécié des résidents. Des tensions entre résidents impactent actuellement la vie collective et des départs de résidents suivis de nouvelles arrivées devraient dynamiser le groupe et redonner de l'élan et de la motivation.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (voir maison relais d'Aiffres)

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI ET LE LOGEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE

Le dispositif AELBPI permet d'accompagner et soutenir des personnes accédant nouvellement au statut de réfugié ou à une protection subsidiaire, quittant les structures d'asile, afin de concrétiser leur projet professionnel et de relogement. Il entend soutenir l'accès à la formation et à l'emploi de ses bénéficiaires, en proposant un parcours professionnel, sur mesure, en collaboration avec les acteurs locaux (mission locale, pôle emploi, entreprise d'insertion...), ainsi que leur intégration dans le logement et l'environnement.

Ce dispositif cible des personnes nouvellement reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire, le plus souvent âgées de moins de 25 ans. Il peut s'agir de personnes isolées arrivées depuis quelques mois en France et qui sortent d'un hébergement en CADA, PRAHDA, HUDA, CPH, hôtel, appartements d'urgence, etc. dans le département 79.

	2023	2024
Nombre de places habilitées	16	16
<b>Nombre de ménages</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
Nombre d'usagers	23	22
<b>Répartition par genre :</b>		Au 31/12/24
• Hommes	21	14
• Femmes	2	2
• Enfants	-	1
<b>Composition du ménage :</b>		
• Hommes seuls	21	14
• Adultes seuls avec enfant(s)	-	1
• Femmes seules	2	1

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Au 31 décembre 2024, 70 % des jeunes accueillis étaient en emploi, témoignant de leur volonté de s'insérer professionnellement. Les jeunes accueillis à Bressuire sont majoritairement en emploi (CDD / CDDI) alors que les jeunes accueillis à Niort rencontrent davantage de difficultés à accéder à l'emploi et s'orientent davantage vers des formations qualifiantes.

Le dispositif AELBPI a enregistré 5 sorties de jeunes, dont 2 vers un logement individuel. Entre novembre 2023 et décembre 2024, 15 jeunes ont été accueillis, représentant presque 100 % de nouveaux entrants.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Créé en 2022, le service AELBPI était adossé à un autre dispositif ouvert en 2018, le service Accompagnement dans le Logement des BPI (ALBPI). La mise en place de la Plateforme AGIR 79 par L'Escale, en 2024, a conduit à l'arrêt des mesures ALBPI et IML BPI. Le service AELBPI a été maintenu compte tenu de l'aide qu'il apporte à des jeunes BPI sortant d'HUDA/CADA / CPH et privés de revenus du fait de leur jeune âge et de l'absence d'emploi.

**Réorganisation du service :** La mise en place de la Plateforme AGIR a modifié l'organisation du service. Si les 12 places de Bressuire sont restées encadrées et accompagnées par l'équipe des services de suite, les 4 places de Niort ont été gérées par l'équipe du service BPI plus proche géographiquement.

Sur le site de Bressuire, le départ d'un personnel qui assurait l'accompagnement des jeunes AELBPI a conduit au transfert de ces missions à un travailleur social assurant déjà au nord du département des mesures IML / AVDL.

L'équipe a également été renforcée par la création d'un poste d'agent technique polyvalent et d'accueil qui assure des missions techniques de maintenance et de suivi du parc locatif. Il veille à la qualité des accueils dans leur dimension locative et assure des visites hebdomadaires travaillant jusqu'à 19h une fois par semaine, pour soutenir les jeunes accueillis sur le service AELBPI dans les apprentissages locatifs fondamentaux.

**Reprise des mesures IML / AVDL BPI :** La fin d'année 2024 a permis d'obtenir des mesures d'intermédiation locative et d'Accompagnement Vers et dans le Logement, spécifiques pour les réfugiés. Plusieurs jeunes vont être orientés vers ce dispositif afin de les soutenir dans l'accession à un logement autonome.

Le service IML a également ouvert 3 logements dans le cadre du dispositif SAS à Bressuire, qui pourraient permettre à quelques jeunes insérés professionnellement de quitter l'AELBPI pour intégrer un logement en sous-location, le temps qu'un logement en bail social leur soit attribué.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuite du dispositif et de l'articulation/coopération avec la nouvelle plateforme AGIR.
- Mise en place de la nouvelle organisation à Bressuire, du fait des mouvements du personnel, en lien avec les recrutements sur la plateforme AGIR.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le travail d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement et des procédures en place. Travailler sur une charte de colocation avec les jeunes permettant de se doter de règles de vie visant à améliorer la cohabitation. Créer un outil de projet personnalisé permettant de fixer par écrit les attentes du jeune et de suivre ces axes avec les partenaires co-accompagnant.
- Proposer des actions de groupe pour renforcer les compétences des jeunes en matière de tri administratif, d'utilisation des applications mobiles des principales administrations et banques, d'utilisation de l'agenda électronique pour éviter les rendez-vous manqués. Renforcer les apprentissages liés à la vie locative (cuisiner, entretenir le logement). Mobiliser des partenaires pour informer davantage les jeunes sur le droit locatif français, les devoirs et droits, la réalité d'un budget locatif.
- Gérer les énergies. Confrontée à des problématiques régulières d'usage excessif de chauffage, d'eau et d'électricité, L'Escale envisage de faire évoluer la participation financière des jeunes à leurs frais d'hébergement en incluant un forfait énergie à payer mensuellement.

Favoriser l'insertion sociale en développant des liens avec les associations sportives locales notamment dans les sports collectifs qui pourraient intégrer des jeunes AELBPI dans leurs équipes et favoriser ainsi une intégration sociale positive.

## LE SERVICE AUX PERSONNES DÉPLACÉES UKRAINIENNES

Depuis 2022, le dispositif étatique mis en place dans chaque département avait la volonté de créer les meilleures conditions d'accueils des familles déplacées d'Ukraine en France.

Ce dispositif national reposait sur quatre piliers :

- L'ingénierie et la coordination des dispositifs d'accès au logement des déplacés ukrainiens : ce conventionnement avait pour objectif l'analyse, la qualification et l'exploitation des offres de logement et d'hébergement citoyens, ainsi que l'orientation vers ces offres. Il visait également à s'assurer que l'ensemble des ménages puisse bénéficier de droits sociaux ouverts et maintenus, puisse accéder à des cours de français, puisse bénéficier d'un suivi médical, puisse accéder au système scolaire, ...
- La gestion et le fonctionnement d'un dispositif d'hébergement en sas provisoire pour l'accueil des ménages déplacés d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire. Ces sas ont permis l'accueil en direct et le désengorgement par l'État de certains départements français.
- La mise en œuvre d'actions d'intermédiation locative permettant l'accompagnement des familles déplacées d'Ukraine et des propriétaires mettant à disposition un logement. L'IML est également mobilisée pour accompagner de manière sécurisée les ménages vers un logement pérenne, social ou privé.
- Le dispositif de l'hébergement citoyen des déplacés ukrainiens. L'Association propose une orientation à des personnes ayant le statut de bénéficiaire de la protection temporaire vers un hébergement chez des particuliers, et assure leur accompagnement global pour une durée allant de 3 à 12 mois.

Ainsi, L'Escale a mis en œuvre des solutions d'hébergement et de logement, et a accompagné vers le logement, l'insertion sociale, professionnelle, scolaire et de santé des familles déplacées d'Ukraine. L'Association a œuvré sur les trois axes du conventionnement avec l'État, et a ainsi pu jouer un rôle important de coordinateur départemental.

L'année 2024 a été marquée par la fin progressive du dispositif d'État, signifiant une fin échelonnée des financements et des missions de l'Association :

- Au 1/01/2024 : fin de la coordination départementale
- Au 31/06/2024 : fin du SAS
- Au 31/12/2024 : fin de l'IML et hébergement citoyen

Le parcours résidentiel des familles est marqué par des allers-retours entre ces dispositifs en fonction du contexte territorial, des possibilités de logement et de leurs projets personnels. Dans un souci de lisibilité de l'action réalisée par dispositif, chaque situation a été comptabilisée dans chaque dispositif concerné, ainsi, certaines familles ont été comptabilisées sur deux dispositifs.

En 2024, L'Escale a donc accompagné 121 personnes (dont 42 enfants) soit 64 ménages. Au 31 décembre 2024, 18 familles soit 30 personnes (dont 9 enfants) sont toujours dans un logement en IML.

### 1. LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Cette mission a pris fin le 31 décembre 2023 et ne fait donc pas partie d'un bilan détaillé ici. Toutefois, la fin d'un conventionnement ne signifie pas pour autant que les partenaires n'aient plus besoin de conseils et d'informations. En 2024, la réalité de l'action menée a montré que cette mission a continué d'être exercée ponctuellement afin de sécuriser certains parcours et de favoriser l'insertion des déplacés d'Ukraine en Deux-Sèvres, ainsi que l'implication des acteurs de la société civile et, dans certains cas, des collectivités.

## 2. LE SAS D'HEBERGEMENT

L'année a été marquée par l'arrêt du dispositif au 30 juin 2024. La priorité a donc été de trouver des solutions de logement pour les personnes accueillies depuis 2023 et de limiter les nouvelles entrées sur le premier semestre. En 2024, 21 personnes, représentant 15 ménages, ont été accueillies dans ce dispositif.

	2023	2024
Ouverture	365j/an	183j (6 mois)
Nombre de nuitées à réaliser	14 600	7 320
Nombre de nuitées réalisées	-	3 843
Nombre de places habilitées	40	40
Nombre de personnes accueillies	60	21
<b>Taux d'occupation</b>	-	<b>52.5 %</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	19 hommes	4 hommes
• Femmes	27 femmes	12 femmes
• Enfants	14 enfants	5 enfants
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	39 ménages 25 adultes seuls	15 ménages 10 adultes seuls
• Adultes seuls avec enfant(s)	7 adultes avec enfant(s)	4 adultes avec enfant(s)
• Couples seuls	4 couples sans enfant	1 couple sans enfant
• Couples avec enfant(s)	3 couples avec enfant (s)	0 couple avec enfant(s)
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-25 ans	5 entre 18-25 ans	1 entre 18-25 ans
• 25-35 ans	14 entre 26-35 ans	5 entre 26-35 ans
• 35-45 ans	10 entre 36-45 ans	4 entre 36-45 ans
• 45-55 ans	8 entre 46-55 ans	2 entre 46-55 ans
• > 55 ans	9 plus de 55 ans	4 plus de 55 ans
<b>Origine de l'orientation :</b>		
• Conseil Départemental		
• 115	Autres (desserrement et mise à la rue)	Autres (desserrement et mise à la rue)
• Justice, Police, Gendarmerie		
• HUFVV La Colline		
<b>Nombre de personnes sorties du dispositif en 2024 Soit en ménages</b>	<b>42 personnes (dont 11 enfants) soit 25 ménages</b>	<b>21 personnes (dont 5 enfants) soit 15 ménages</b>
<b>Durée moyenne de séjour : (par ménage)</b>	<b>145 jours</b>	<b>282 jours</b>
<b>Solutions à la sortie :</b>		
• Logement pérenne parc privé	0 logement pérenne privé	2 logement pérenne privé
• Logement pérenne parc social	0 logement pérenne public	0 logement pérenne public
• IML parc privé	6 IML parc privé	7 IML parc privé
• IML par social	2 IML parc public	0 IML parc public
• Autres solution logement	2 autres solutions	0 autres solutions
• Départ	15 départs	6 départs
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	18 personnes (dont 3 enfants) soit 14 ménages	Aucune – fin du dispositif au 30/06/2024

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le public accueilli est principalement composé de femmes (75 %) et enfants.

La majorité des personnes accueillies sont seules (avec ou sans enfants), représentant 93 % des ménages. À noter que 28 % de ces adultes peuvent être considérés comme des personnes âgées, avec un âge supérieur à 60 ans. Cela entraîne des freins significatifs à une installation durable en France : appropriation de la langue, intégration par le travail, et une volonté de retour en Ukraine marquée.

Concernant les sorties, 100 % des ménages sont sortis du dispositif au 30 juin 2024. La durée moyenne de séjour est calculée à compter du début de l'hébergement et s'avère supérieure à celle de l'année 2023. Cette évolution s'explique par une volonté d'installation sur le territoire confrontée à une réalité d'insertion complexe (langue, accès à l'emploi, accès au logement).

Cet allongement a déclenché pour certains ménages la construction d'un projet résidentiel hors des Deux-Sèvres (6 départs) en 2024 soit 40 % des ménages.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Une diminution du flux des arrivées en Deux-Sèvres est observée, avec une diminution des desserments et une diminution du nombre de personnes concernées. L'annonce de la fin du dispositif a permis de remobiliser les personnes autour de leur choix : s'installer en France ou retourner en Ukraine. Ainsi, une réunion officielle a permis d'expliquer les différentes possibilités qui s'offraient aux déplacés ukrainiens afin d'obtenir un statut plus durable en France, et de favoriser leur insertion pérenne.

#### ■ BILANS DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

À la fin de l'année 2023, la principale interrogation portait sur le maintien ou non du dispositif et sur la durabilité du statut de bénéficiaire de la protection temporaire. Ce manque de visibilité fragilisait les perspectives pour ces familles en termes d'installation sur le territoire. Ces questionnements ont perduré en 2024. La continuité du statut de Bénéficiaires de la Protection Temporaire a été officialisée seulement à la fin de l'année.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Le dispositif a pris fin au 30 juin 2024.

### 3. L'INTERMEDIATION LOCATIVE

L'Escale a développé l'intermédiation locative dans le parc privé, social, auprès des collèges et lycées partenaires et aussi auprès de mairies. Ce dispositif permet une étape supplémentaire dans la validation du projet résidentiel et personnel du public accueilli.

L'Association a accompagné 90 personnes, soit 45 ménages. 7 familles (9 adultes et 10 enfants) ont été dans l'obligation de changer de logement en cours d'année. Elles sont comptabilisées une seule fois dans les données chiffrées malgré le travail important lié à ces changements dans une IML.

Ce dispositif a pris fin au 31 décembre 2024. 18 ménages (soit 30 personnes) n'avaient pas accédé à une autre solution de logement à cette date. Différentes orientations ont été travaillées au mois de janvier et février 2025, et sont explicitées ci-dessous. Au 31 décembre 2024, L'Escale gère 13 logements en intermédiation locative. Tous les logements sont meublés, et certains sont utilisés en colocation.

	2023	2024
Ouverture	365j/an	366j/an
Nombre de mesures réalisées	-	42
Nombre de personnes accueillies	136	90
Répartition par sexe :		
• Hommes	24 hommes	16 hommes
• Femmes	56 femmes	41 femmes
• Enfants	56 enfants	33 enfants
Composition du ménage :	62 ménages	45 ménages
• Adultes seuls	22 adultes sans enfant	19 adultes sans enfant
• Adultes seuls avec enfant(s)	22 adultes avec enfant(s)	14 adultes avec enfant(s)
• Couples seuls	4 couples sans enfant	9 couples sans enfant
• Couples avec enfant(s)	14 couples avec enfant (s)	3 couples avec enfant (s)
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	1 entre 18-25 ans	1 entre 18-25 ans
• 25-35 ans	14 entre 26-35 ans	6 entre 26-35 ans
• 35-45 ans	26 entre 36-45 ans	21 entre 36-45 ans
• 45-55 ans	27 entre 46-55 ans	18 entre 46-55 ans
• > 55 ans	12 plus de 55 ans	11 plus de 55 ans

Origine de l'orientation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Départemental</li> <li>• 115</li> <li>• Justice, Police, Gendarmerie</li> <li>• HUFVV La Colline</li> </ul>	Autres : SAS, bénévoles	Autres : SAS, bénévoles
Nombre de personnes sorties du dispositif en 2024, soit en ménage	57 personnes (dont 26 enfants) soit 24 ménages	60 personnes (dont 24 enfants) soit 27 ménages
<b>Durée moyenne de séjour : (par ménage)</b>	<b>274 jours</b>	<b>465 jours</b>
Solutions à la sortie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement pérenne parc privé</li> <li>• Logement pérenne parc social</li> <li>• IML parc privé</li> <li>• IML par social</li> <li>• Autres solution logement</li> <li>• Départ</li> </ul>	5 logement pérenne privé 1 logement pérenne public 3 IML parc privé 1 IML parc public 7 autres solutions 7 départs	13 logement pérenne privé 5 logement pérenne public 1 IML parc privé 0 IML parc public 2 autres solutions 6 départs
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	79 personnes (dont 30 enfants) soit 38 ménages	30 personnes (dont 9 enfants) soit 18 ménages

Concernant ces 18 familles, les perspectives de solutions au mois de janvier/février 2025 sont les suivantes :

Solution	Nombre famille	Nombre adulte	Nombre enfant
Accès au parc privé	1	2	1
Accès au parc public	1	1	-
IML Parc privé	3	3	-
IML par public	4	4	1
Autres solutions logement	3	4	3
Départ	1	1	1
Sans solution *	5	6	3

\* Il s'agit de 1 personne seule qui devait entrer en formation, et de 2 colocations de familles élargies.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le public est principalement composé de femmes (72 % des adultes), ce qui correspond à la population des premières vagues d'arrivée des déplacés d'Ukraine. Les 90 personnes bénéficiaires de ce dispositif (enfants compris) représentent 27 ménages : 63 % ont un ou plusieurs enfants (dont 82 % seuls).

La majorité est âgée entre 26 et 55 ans (79 %). 10 personnes ont plus de 60 ans et cumulent des difficultés supplémentaires en matière d'apprentissage de la langue et d'insertion professionnelle.

Les personnes entrées en sous-location sont déjà connues de L'Escale car souvent hébergées au préalable dans le SAS.

En 2024, 27 ménages sont sortis du dispositif :

- 48 % accès au logement autonome dans le parc privé
- 18 % accès au logement autonome dans le parc public (glissement de bail)
- 22 % de départ

Les différentes solutions ont été travaillées avec les familles tout en prenant compte le contexte territorial des Deux-Sèvres.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le développement du parc amorcé en 2022 s'est stabilisé courant 2023 pour diminuer en 2024 (fin du dispositif). L'équipe a fait preuve d'une grande réactivité lorsqu'un logement correspondait aux besoins des familles. Une étape clé de l'accompagnement a consisté à expliquer l'entrée en sous-location ainsi que la complexité du système français, comparé à celui de l'Ukraine. La présence d'une compatriote bilingue au sein de l'équipe éducative a largement facilité l'acceptation de cette nouvelle réalité.

Le public a tenu ses engagements : paiement des loyers et des charges, entretien du logement, respect des règles de vie. Des difficultés sont davantage apparues dans les colocations.

Il convient également de souligner l'implication de certains propriétaires, disponibles auprès des familles en cas de besoin et lorsque la proximité géographique le permet. Plusieurs baux ont pu être glissés en 2024, afin que les familles restent dans leur logement.

Afin d'anticiper les sorties des sous-locations, toutes les demandes HLM avaient été faites en amont mais le statut provisoire des déplacés est un frein à cet accès sachant qu'ils ne sont pas considérés prioritaires à reloger (au sens d'objectifs à atteindre).

#### ■ BILANS DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

2024 a été marquée par l'incertitude prégnante de la continuité du statut particulier des Ukrainiens en France (protection temporaire) et de la continuité de l'action de L'Escale.

Malgré une anticipation réelle des services pour expliquer cette réalité aux déplacés Ukrainiens (réunion en présence de la direction en mars), certaines personnes ont rencontré une incapacité à se mobiliser dans leur insertion. Les familles qui ont réussi à se projeter rapidement dans une vie en France ont trouvé des solutions durables sur le territoire.

2024 a également été marquée par la fin annoncé du dispositif et la nécessité de trouver des solutions pérennes pour chaque ménage, afin de ne laisser personne à la charge du dispositif d'hébergement d'urgence au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Le dispositif a pris fin au 31 décembre 2024. L'objectif est de finaliser les orientations et solutions en janvier pour les 18 ménages qui n'ont pas accédés à une solution pérenne dans les Deux-Sèvres.

## 4. HÉBERGEMENT CITOYEN & MUNICIPAL

L'Escale a contractualisé de façon tripartite des accompagnements avec des hébergeurs citoyens et avec des mairies. L'intervention de l'équipe permet d'éclaircir l'accueil d'une personne ukrainienne, de faciliter les démarches administratives, et d'accompagner les déplacés dans leur insertion sociale, professionnelle et liée au logement.

	2023	2024
Nombre de mesures réalisées	-	4 ménages (10 personnes)
Nombre de personnes accueillies	35	10
Répartition par sexe :		
• Hommes	6 hommes	3 hommes
• Femmes	14 femmes	3 femmes
• Enfants	15 enfants	4 enfants
Composition du ménage :	16 ménages	4 ménages
• Adultes seuls	6 adultes sans enfant	1 adulte sans enfant
• Adultes seuls avec enfant(s)	6 adultes avec enfant(s)	1 adulte avec enfant(s)
• Couples seuls	2 couples sans enfant	1 couple sans enfant
• Couples avec enfant(s)	2 couples avec enfant (s)	1 couple avec enfant(s)
Répartition par âge :		
• 18-25 ans	4 entre 18-25 ans	2 entre 18-25 ans
• 25-35 ans	2 entre 26-35 ans	1 entre 26-35 ans
• 35-45 ans	10 entre 36-45 ans	2 entre 36-45 ans
• 45-55 ans	1 entre 46-55 ans	0 entre 46-55 ans
• > 55 ans	3 plus de 55 ans	1 plus de 55 ans
Origine de l'orientation :		
• Conseil Départemental		
• 115	Autres : SAS, bénévoles	Autres : SAS, bénévoles
• Justice, Police, Gendarmerie		
• HUFVV La Colline		
Nombre de personnes sorties du dispositif en 2023 Soit en ménages	25 personnes (dont 5 enfants) soit 12 ménages	10 personnes (dont 4 enfants) soit 4 ménages

Durée moyenne de séjour par ménage	217 jours	362 jours
<b>Solutions à la sortie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Logement pérenne parc privé</li> <li>• Logement pérenne parc social</li> <li>• IML parc privé</li> <li>• IML par social</li> <li>• Autres solution logement</li> <li>• Départ</li> </ul>	2 logement pérenne privé 0 logement pérenne public 0 IML parc privé 1 IML parc public 3 autres solutions 6 départs	1 logement privé 1 logement social 0 IML privé 0 IML public 2 autres solutions 0 départ
Nombre de personnes toujours présentes au 31/12	10 personnes (dont 4 enfants) soit 4 ménages	Aucune

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Les ménages accueillis en 2024 l'étaient déjà en 2023, ce qui explique l'allongement de la durée de séjour. Il convient de souligner l'engagement profond des familles accueillantes. Deux d'entre elles ont poursuivi l'accueil après la fin de la convention tripartite, L'Escale ayant validé la qualité de la relation et l'occupation appropriée des lieux. Des liens amicaux s'étaient créés. La famille ayant accédé au parc privé a été soutenue par sa famille d'accueil qui s'est portée garante de leur location. La dernière famille du dispositif a obtenu le statut de BPI permettant l'accès au parc public plus rapidement.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La demande diminuant le dispositif a pris fin au cours dernier trimestre 2024.

#### ■ BILANS DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

L'objectif global 2024 était de pouvoir finir et arrêter les contrats tripartites pour proposer des solutions pérennes aux familles. Les solutions trouvées ont été travaillées avec les personnes concernées et nous pouvons le considérer comme atteint.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Fin du dispositif.

## CONCLUSION

Depuis 3 années, l'Association a mis en place des moyens pour répondre à des besoins urgents et conséquents en termes de coordination, d'hébergement, et d'accès au logement des déplacés d'Ukraine. Tous les parcours ont été construits avec une visibilité maximale de 6 mois sur la poursuite de l'activité. Cela a impliqué une remise en question de la stratégie interne récurrente et également d'un discours changeant vis à vis des bénéficiaires, des partenaires et des salariés. L'année 2024 a dessiné la fin des dispositifs spécifiques aux déplacés d'Ukraine.

Une partie des personnes accueillies a entamé une demande d'asile auprès de l'État français. Il s'agit d'un processus long, plusieurs personnes sont en attente d'un rendez-vous OFPRA ou d'une réponse à leur demande. Ces ménages sont dans une perspective d'installation plus durable.

Une partie des déplacés est satisfaite du statut de bénéficiaire de la protection temporaire. Il s'agit souvent de personnes désirant pouvoir retourner en Ukraine pour voir des parents vieillissants.

Compte tenu de l'arrêt des dispositifs spécifiques, il apparaît essentiel que les partenaires du territoire prennent en considération la nécessité pour ce public d'accéder aux dispositifs de droit commun des Deux-Sèvres en cas de difficulté et quel que soit leur statut.

## LE PROGRAMME AGIR (Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés)

Le 3 novembre 2023, L'Escale a été retenue pour la mise en œuvre du dispositif AGIR en Deux-Sèvres. Le lancement du programme a été décalé à plusieurs reprises dans l'attente de la signature de la convention et des crédits associés. Ainsi, Madame la Préfète a réuni les partenaires départementaux pour le comité de lancement du programme AGIR le 6 mars 2024. Le premier bénéficiaire du programme a été reçu le 19 mars 2024.

L'Association a su faire preuve d'une adaptabilité intense qui lui a permis d'accompagner 143 bénéficiaires en 2024 sur le dispositif AGIR. Cette prestation 1 du marché est soutenue en complémentarité par la prestation 2 du marché « coordination des acteurs de l'intégration ».

### PRESTATION 1 : L'ACCOMPAGNEMENT DES BPI

#### 1. LES ORIENTATIONS DES BPI VERS AGIR 79

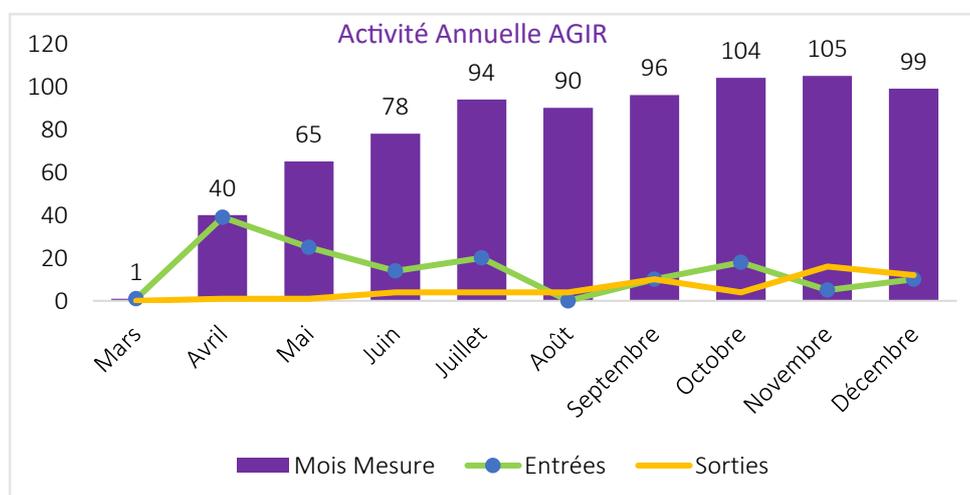
Les orientations vers le dispositif AGIR sont validées par l'OFII. Deux modalités d'orientation existent : celle en flux principal (lors de la signature du CIR) et celle en flux secondaire (via une orientation par un partenaire utilisateur de la fiche de liaison). En 2024, un peu plus de 80 % des orientations en flux secondaire auraient été en flux principal si le programme avait commencé en janvier.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'OFII a reçu 141 personnes et a orienté 78 % du public reçu vers le dispositif AGIR (flux principal). 96 % des personnes rencontrées se sont engagées dans le programme AGIR en 2024.

2024	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
Nb de BPI rencontrés par l'OFII	-	-	9	23	22	21	14	-	21	13	11	7	141
Nb de BPI rencontrés en Flux Principal par AGIR79	-	-	1	19	24	11	18	-	9	18	5	5	110
Nb de BPI rencontrés en Flux Secondaire par AGIR79	-	-	-	21	4	4	2	-	1	-	-	5	37
<b>Nombre de BPI rencontrés au total par AGIR79</b>													<b>147</b>
<b>Nombre de BPI ayant signé un contrat d'engagement avec AGIR79 en 2024</b>												<b>142</b>	
Nombre de BPI rencontrés n'ayant pas signé un contrat d'engagement avec AGIR 79												1*	
Nombre de BPI rencontrés non éligibles												4	
Nombre de BPI absents au rdv car ayant quitté le département												3	
Nombre de BPI orientés ayant refusé d'être rencontrés												2	

\* Pour rappel, un BPI s'étant présenté au rendez-vous du Premier Accueil mais ayant refusé de signer le contrat entre dans les effectifs. Sa sortie sera identifiée comme un 'Abandon', selon le Guide Pratique de février 2024 (1.6.6. p.15).



## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Dans le cadre du marché public, un délai de rencontre d'un mois maximum entre le rendez-vous à l'OFII et la proposition de rendez-vous à l'Escale est à respecter. Le délai moyen enregistré est de 8.9 jours.

96 % des personnes rencontrées se sont engagés dans le programme AGIR en 2024. L'équipe éducative a réussi à jouer son rôle en expliquant ce nouveau dispositif auprès du public accueilli.

Le dernier graphique montre explicitement un arrêt brutal des orientations pour le mois d'août à la suite des changements de critères d'accès au dispositif en juillet. Cet arrêt a ensuite été conjugué à des sorties plus rapides du dispositif à compter de novembre (nouveaux critères).

Ainsi, la file active escomptée n'a jamais pu être atteinte, elle stagne entre 90 et 105 BPI accompagnés sur un même mois.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

L'année 2024 a été marquée par un fort dynamisme de l'Association pour être prêt et lancer le programme : recrutement d'une Cheffe de service et d'une équipe composée de Travailleur sociaux, CIP et secrétariat ; installation matérielle de cette nouvelle équipe et formation sur les nouveaux outils du dispositif ; rencontre de l'ensemble des partenaires (dispositif ASILE, SPE, ...) sur l'ensemble des territoires du département ; signature de la convention avec les acteurs du SPE (la convention avec les opérateurs asile reste à ce jour non signée, dans l'attente du nouveau guide technique.

Dès le mois de juillet des changements importants et inattendus portés à l'échelle nationale ont nécessité des adaptations. L'Escale a restructuré son équipe après 4 mois d'activité. Ces modifications (accès et sorties du dispositif) ont rendu difficile la compréhension du programme AGIR auprès des partenaires et ont constitué des obstacles à sa bonne mise en place.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir une file active entre 90 et 110 bénéficiaires afin que le dispositif soit financièrement supportable au regard des salariés employés sur le dispositif.
- Poursuivre la qualité du travail en matière d'accueil et d'explication du dispositif auprès des BPI (objectif à minima de 90 % de signataires suite au premier rendez-vous d'accueil).

## 2. LES ENTRÉES DÉTAILLÉES DANS LE DISPOSITIF

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

143 BPI ont intégré le programme AGIR79. 1 BPI qui c'était présenté au premier rendez-vous d'accueil mais qui a refusé de signer le contrat, entre dans les effectifs. Sa sortie sera identifiée comme un 'Abandon', selon le Guide Pratique de Février 2024 (1.6.6. p.15).

Sexe		
Homme	105	73 %
Femme	38	27 %
Composition du ménage		
Homme seul	100	70 %
Femme seule	16	11 %
Famille monoparentale	9	6 %
Couple sans enfant*	4	3 %
Couple avec enfant*	14	10 %
Age à l'entrée		
18 – 25 ans	56	39 %
26 – 30 ans	41	29 %
31 – 35 ans	21	15 %
36 – 45 ans	21	15 %
46 – 55 ans	3	2 %
+ de 55 ans	1	1 %
Moyenne d'âge		28.7 ans

BPI le plus jeune		18 ans
BPI le plus âgé		66 ans
<b>Intercommunalité d'accueil (par ville de résidence ou d'hébergement)</b>		
CA du Niortais	61	43 %
CA du Bocage Bressuirais	10	7 %
CA du Mellois en Poitou	7	5 %
CC de Parthenay-Gâtine	11	8 %
CC du Thouarsais	10	7 %
CC du Haut Val de Sèvre	44	31 %
<b>Nationalité (nombre par pays)</b>		
<b>Afrique</b>	<b>47</b>	<b>33 %</b>
• Soudan	14	10 %
• République Démocratique du Congo	9	6 %
• Ethiopie, Mauritanie, Somalie	9 (3 x 3)	6 %
• Côte d'Ivoire	2	2 %
• Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Erythrée, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Rwanda, Togo	13 (13 x 1)	9 %
<b>Amérique Latine</b>	<b>7</b>	<b>5 %</b>
• Colombie	3	2 %
• Haïti, Vénézuéla	4 (2x2)	3 %
<b>Asie</b>	<b>79</b>	<b>55 %</b>
• Afghanistan	60	41 %
• Yémen	1	1 %
• Bangladesh, Chine (Tibet)	10 (5x2)	7 %
• Géorgie, Sri Lanka	6 (3x2)	4 %
• Pakistan, Palestine	2 (1x2)	2 %
<b>Europe</b>	<b>10</b>	<b>7 %</b>
• Ukraine	5	3 %
• Turquie	3	2 %
• Russie	2	2 %

\* Concernant les couples, les BPI ont été pris de manière individuelle dans le calcul statistiques. Dans la réalité, 6 couples ont été accueillis (12 personnes). Les 6 autres personnes sont en couple sans que le conjoint soit pris en charge par le programme AGIR.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le profil « type » du BPI reçu est un homme, célibataire, de moins de 25 ans, afghan et qui est hébergé sur l'agglomération de Niort. Ce profil correspond à l'étude menée au préalable sur le territoire des Deux-Sèvres et à la réalité des demandes d'asile du territoire.

Une majorité de personnes célibataires (81 %) est rencontrée ce qui implique des difficultés accrues d'accès au logement autonome. En effet, la tension immobilière des Deux-Sèvres est réelle sur les petits logements (studio et T2) et les typologies recherchées sont peu présentes dans le parc social.

39 % sont des jeunes de moins de 25 ans, qui n'ont donc pas accès aux minima sociaux. Le travail de coordination des parcours s'est donc orienté naturellement vers un partenariat fort avec les missions locales du territoire.

La parentalité des BPI est difficilement analysable en termes de statistiques. Seulement 16 % ont des enfants sur le territoire (famille monoparentale et couple avec enfants). La réalité est autre, de nombreuses personnes sollicitent les référents sociaux pour formuler des demandes de réunification.

La pluralité des origines oblige à une adaptabilité quotidienne des équipes dans l'approche orale, écrite et culturelle de leurs interventions auprès des familles. L'expérience de chacun permet une complémentarité intéressante et essentielle pour favoriser les parcours des personnes accompagnées.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

RAS

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir la qualité du travail effectué auprès des familles. Orienter l'action sur la coordination des parcours à travers la mise en place de rencontres régulières avec les acteurs du DNA, les acteurs de l'insertion professionnelle et du logement.

## 3. LES SORTIES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME AGIR 79

En 2024, 58 BPI sont sortis du dispositif (soit 40 %). Les sorties positives ou simples (56) sont qualifiées en fonction des situations de sortie et des évolutions des critères liés au marché. 1 abandon et 1 exclusion du dispositif sont également enregistrés cette année.

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

<b>Nombre de BPI ayant quitté le programme AGIR79</b>	<b>56</b>
Durée moyenne de séjour (en mois)	5
Cumul des mois accompagnés	281

2024	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	TOTAL
Nb de Sortie Positive	-	-	-	-	-	-	2	-	-	2	1	1	6
Nb de Sortie Simple	-	-	-	-	1	4	2	4	9	2	15	11	48
Nb d'Abandon	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Nb d'Exclusion	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1

### ➤ Détails des sorties POSITIVES & SIMPLES

Par sortie positive, il faut comprendre que le bénéficiaire du programme a trouvé un logement pérenne (au sens d'AGIR) et une formation ou un emploi pérenne. Il s'agit d'un cumul de ces 2 objectifs atteints.

Il y a des sorties simples quand il n'y a pas cumul des 2 objectifs, et principalement quand il y a une entrée en CPH et/ou un déménagement vers un autre département.

La note du mois de juillet 2024 accélère la sortie du dispositif des personnes qui ont une situation logement stable et oriente vers le droit commun l'accompagnement à l'insertion professionnelle. Cela explique la proportion importante de sortie simple (89 % en 2024).

	Sorties positives	Sorties simples
<b>Nombre de sorties</b>	<b>6</b>	<b>48</b>
Durée moyenne de séjour (en mois)	5.8	4.9
Accompagnement le plus long (en mois)	10	9
Accompagnement le plus court (en mois)	2	2
<b>Sexe</b>	<b>Sorties positives</b>	<b>Sorties simples</b>
Hommes	3	41
Femmes	3	7
<b>Composition du ménage</b>	<b>Sorties positives</b>	<b>Sorties simples</b>
Homme seul	2	40
Femme seule	1	1
Famille monoparentale	1	4
Couple sans enfant	1	-
Couple avec enfant	1	3
<b>Sortie vers le logement ou l'hébergement</b>	<b>Sorties positives</b>	<b>Sorties simples</b>
<b>A titre gratuit chez un tiers (ami, famille...)</b>	<b>-</b>	<b>6</b>
• CPH	-	17
Deux-Sèvres (79)		11
• Charente (16)		6
<b>Logement autonome</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
• Locataire parc privé	2	3
• Locataire parc public	3	5

<b>Logement accompagné / adapté</b>	-	<b>10</b>
• AELBPI	-	7
• Résidence sociale hors département	-	3
<b>Sans abri</b> (départ sur un autre département sans possibilité de transfert)	-	<b>1</b>
<b>Transfert vers un autre AGIR</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
• Résidence sociale (37)	1	4
• Résidence sociale (60)	-	1
• Hébergement chez un tiers (16)	-	1
<b>Sortie vers l'emploi ou la formation</b>	<b>Sorties positives</b>	<b>Sorties simples</b>
CDI	4	1
CDD ou intérim – de 6 mois	-	5
Formation qualifiante	1	-
SIAE	-	2
Formations spécifiques France Travail	-	2
• Amorce de parcours		1
• Prépa compétences		1
CEJ	-	2
Sans emploi	-	30
Projet professionnel non prioritaire : grossesse	1	-
Transfert vers un autre AGIR	-	6
• Sans emploi		6

### ➤ Les ABANDONS

1 abandon a été recensé sur l'année 2024. Le BPI est venu à l'entretien Premier Accueil mais a refusé de signer le contrat d'engagement. Il s'agissait d'une femme seule de 33 ans, francophone, sans emploi et hébergée dans une structure du DNA sur NIORT.

### ➤ Les EXCLUSIONS

1 BPI a été exclu du programme AGIR en 2024. Cette personne a quitté le département ainsi que la structure qui l'hébergeait sans prévenir et sans laisser d'informations. Grâce à la plateforme CIR NG, il a été possible d'apprendre que le BPI se trouvait désormais en région parisienne, où réside une importante communauté de la même nationalité. Il s'agissait d'une femme seule de 29 ans, d'origine tibétaine, non francophone, sans emploi et initialement hébergée dans une structure du DNA.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La première année d'activité du dispositif a été marquée par des changements de critères de sorties des BPI du dispositif en juillet 2024. Ces directives émanent de restrictions budgétaires nationales qui visent à favoriser les sorties simples.

Le service a été confrontés à une opposition entre le contrat signé avec le BPI (et donc un engagement commun) et ces nouvelles modalités. Après quelques mois de réflexion collective et la création d'un avenant au contrat d'engagement réciproque, la DDETSPP a été sollicitée pour valider et mettre en place ces nouvelles conditions.

Une augmentation nette des sorties a été observée à compter de novembre 2024 : plus de 50 % des sorties simples ont été faites sur les deux derniers mois de l'année.

La durée d'accompagnement est courte, avec une moyenne de 5 mois sur les 24 possibles. Cette courte durée, conjuguée à des situations d'insertion partielle, constitue un point d'inquiétude, développé ci-dessous (sortie simple).

#### Données spécifiques aux sorties positives

6 situations ont pu cumuler un accès à un logement pérenne au sens d'AGIR et à un emploi et/ou formation qualifiante :

- 1 homme, 43 ans, en CDI et accès au parc privé
- 1 femme, 34 ans, en formation qualifiante et accès au parc public

- 1 femme, 22 ans, enceinte et ne souhaitant pas travailler, accès parc public
- 1 femme, 41 ans, en CDI et locataire du parc public (famille monoparentale)
- 1 homme, 28 ans, en CDI et locataire parc privé
- 1 homme, 21 ans, en CDI temps partiel, et locataire d'une résidence sociale jeune

Ces 6 personnes ont des profils différents, des nationalités différentes et aucun point commun pour expliquer un parcours plus rapide.

#### Données spécifiques aux sorties simples

- 35 % des sorties sont liées à une entrée en CPH donc une obligation de sortie.
- 21 % sont entrés en logement accompagné
- 16 % en logement autonome
- 12 % hébergés chez un tiers : une personne en CDI dans un autre département, des jeunes adultes hébergés chez leur parent avec une volonté de rester au foyer familial, par ex.

Les transferts sont des sorties obligatoires, les personnes ont accédé à des logements résidence sociale, l'accompagnement peut être prolongé par l'opérateur AGIR du département concerné (12 % en 2024).

62 % des personnes sorties (sortie simple) sont sans emploi. Il s'agit d'un indicateur alertant quant à la faculté du droit commun à accompagner ces BPI dans leur insertion professionnelle. Ces nouvelles modalités de sortie et d'orientation précoces vers le droit commun font perdre la philosophie initiale du dispositif. Le programme AGIR a été annoncé comme « un engagement sans précédent de l'État pour accélérer l'autonomie des bénéficiaires de la protection internationale par l'accès au logement et à l'emploi ». Les nouvelles modalités excluront une partie importante des BPI de cette volonté.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Le nombre de sortie ne doit pas être supérieur au nombre d'entrée pour maintenir l'activité.

## 4. QUELQUES DONNÉES D'ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

L'accompagnement AGIR peut avoir différentes modalités dans un cadre individuel et également dans un cadre collectif. Les données suivantes sont des indicateurs et permettent de mieux appréhender la réalité d'une coordination des parcours individuels des BPI.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Nombre de mois mesures effectués au 31/12/2024 : **772**

Sur les 56 personnes sorties :

Type de rendez-vous	Nombre	Moyenne par BPI
Bureau	143	2,5
VAD	19	0,3
Contact téléphonique	157	2,8

Les actions collectives :

Nom de l'atelier	Nombre d'ateliers	Nombre de BPI présentes
Réunification	3	14
Atouts & compétences	1	4
Coffre-fort	1	4
Pairs	1	2
Préparation HOPE	2	11
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>35</b>

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Concernant les 56 BPI sortis du dispositif, l'équipe a eu 319 contacts principalement en rendez-vous physique au bureau. La moitié des contacts est effectuée en physique, ce qui est primordial dans la création de la relation.

Les modalités de rencontres sont adaptées en fonction de l'autonomie des personnes et de leur compréhension de la langue. L'équipe est polyglotte, élément facilitant l'interaction et la compréhension.

8 actions collectives ont pu être menées sur le dernier semestre et 35 personnes ont participé. Les modalités d'animation doivent être travaillées et les supports utilisés adaptés. Il est difficile de les pérenniser et de trouver une récurrence adaptée compte tenu du turn-over des BPI inscrits dans AGIR.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Maintenir les différentes modalités d'intervention des équipes auprès des BPI. Une augmentation des visites à domicile semble nécessaire pour valider la bonne autonomie dans le logement.
- Mettre en place des actions collectives ciblées en fonction du besoin des personnes rencontrées (1 fois / mois) et s'appuyer sur les actions existantes auprès des partenaires du territoire.

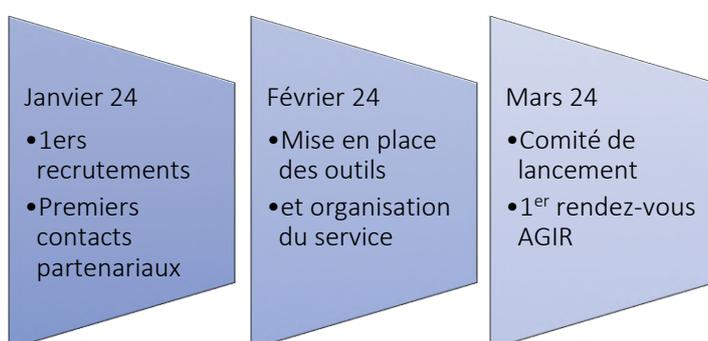
## PRESTATION 2 : la coordination des acteurs de l'intégration

La coordination des acteurs de l'intégration est un pivot essentiel pour favoriser l'intégration du public BPI. Cette première année 2024 a permis de déployer le programme en Deux-Sèvres et de partager l'interconnaissance des acteurs et partenaires de l'intégration. Voici un focus sur le dispositif HOPE qui illustre la capacité d'AGIR à coordonner les parcours et les acteurs.

### 1. LE DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME EN DEUX-SÈVRES

Le dispositif a connu plusieurs phases de déploiement qui ont amené l'ensemble des équipes à montrer une capacité d'adaptation. Le déploiement en 4 phases correspondant aux 4 trimestres de l'année.

#### Trimestre 1 : PHASE d'APPROPRIATION & début du maillage territorial

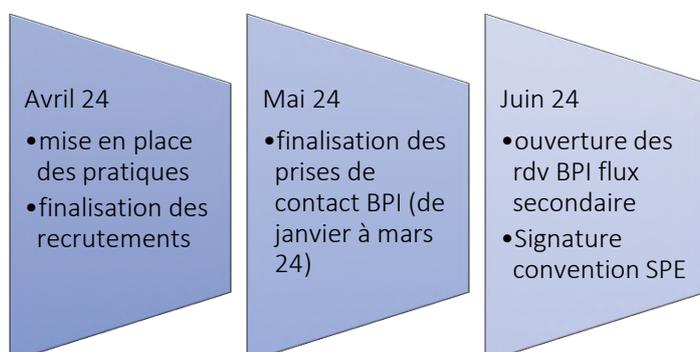


Cette période a permis de rencontrer les partenaires pour organiser le comité de lancement et la signature de la convention initiale.

Les partenaires du SPE ont également été rencontrés en amont du lancement pour établir un premier contact et comprendre leurs attentes d'un tel dispositif.

Cette phase a permis de faire les premiers recrutements et de construire les outils et l'organisation du dispositif en interne.

#### Trimestre 2 : PHASE d'EXPERIMENTATION

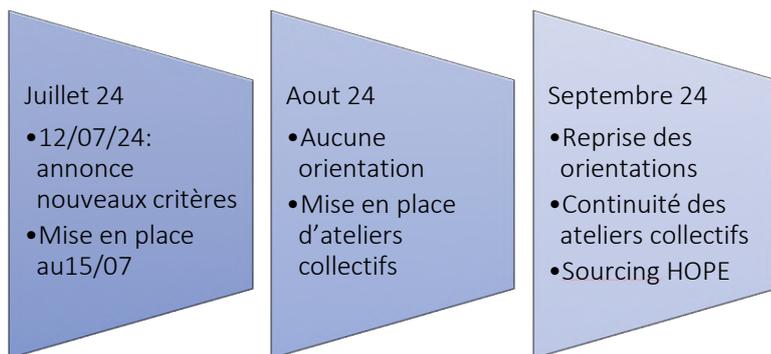


Le premier trimestre d'activité a permis de rencontrer les BPI qui n'ont pu être orientés directement par l'OFII en début d'année.

Il a été aussi une phase importante de rencontres et d'échanges partenariaux pour expliciter le dispositif sur le territoire et comprendre les réalités partenariales.

La montée en charge du dispositif a permis de recruter 2 CIP et 3 référents sociaux.

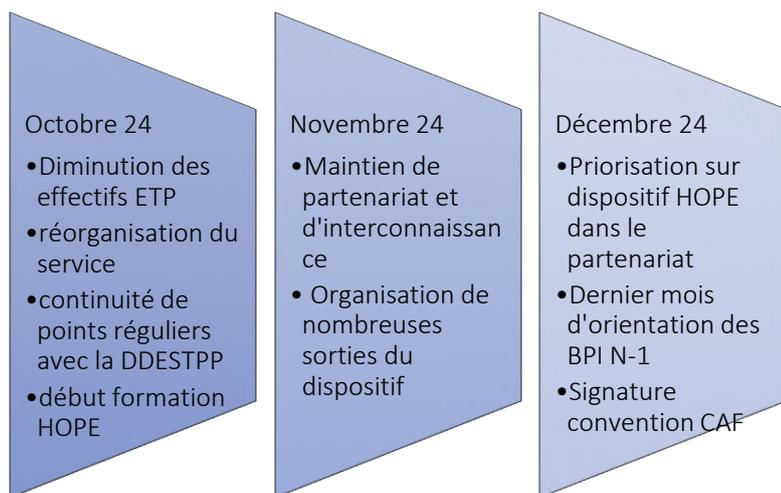
### Trimestre 3 : PHASE de QUESTIONNEMENTS & d'ACTION



Ce trimestre a été une vraie surprise dans la gestion du dispositif et dans son déploiement. Il a été très compliqué d'avoir une communication claire vis-à-vis des partenaires, l'annonce brutale des changements de critères a complètement déstabilisé l'ensemble des acteurs du territoire.

Cela a également mis un frein net à l'élaboration du partenariat et à la reconnaissance d'un dispositif.

### Trimestre 4 : PHASE de STABILISATION



Les ambitions en termes de coordinations des acteurs de l'intégration ont été revues à la baisse et priorisées à destination du dispositif HOPE. De nombreux échanges ont eu lieu entre l'AFPA, les intérim, l'OPCO, la DDESTPP et AGIR.

Les ambitions ont aussi été revues en termes de ressources humaines, deux personnes sont parties (un reclassement interne, une rupture conventionnelle), entraînant une nouvelle organisation du dispositif pour arriver à une stabilisation.

## 2. LES RENCONTRES PARTENARIALES

Les rencontres partenariales, mises en exergue dans ce bilan, sont celles initiées par L'Escale. En 2024, l'objectif principal a été d'expliquer le dispositif AGIR, d'essayer de dégager des axes de travail commun, et d'approfondir la connaissance du réseau.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

AXES	TRIM 1	TRIM 2	TRIM 3	TRIM 4	TOTAL ANNEE
POINT ETAPE AGIR 79	/	2	3	3	8
ACTEURS DU DNA	/	4	2	5	11
APPRENTISSAGE DE LA LANGUE	/	2	2	1	5
SERVICE PUBLIC EMPLOI	/	6	2	3	11
ACCES AUX DROITS	/	3	2	4	9
FORMATION	/	2	1	0	3
EMPLOI	/	5	4	1	10
LOGEMENT	/	1	1	0	2
MOBILITE	/	0	1	1	2
<b>TOTAUX</b>	<b>/</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>61</b>

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Mise en place de plus d'une rencontre par semaine avec principalement les acteurs du DNA (18 %), le SPE (18 %), l'emploi (16 %) et accès aux droits (14 %).

Ces axes correspondent aux priorités fixées. Certains partenariats ont ainsi été formalisés à travers la signature de conventions :

- Juin 2024 : signature convention SPE
- Décembre 2024 : signature convention CAF

Des conventions dites obligatoires n'ont jamais pu être signées au regard des évolutions du dispositif et/ou de l'inertie partenariale.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre les rencontres partenariales et essayer de les formaliser par un ou deux événements communs aux partenaires. Un premier axe autour de l'accès au logement du parc public a été ciblé. Le deuxième axe n'est pas encore acté dans la projection.

### 3. FOCUS HOPE

Le programme HOPE, Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi des personnes réfugiées, a le triple objectif d'accompagner les BPI vers l'emploi, de favoriser leur autonomie et d'aider les entreprises qui peinent à recruter. Le programme HOPE 2024 des Deux-Sèvres était orienté vers deux métiers : maçon VRD et agent de maintenance des bâtiments.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

PERIODE DE RENCONTRE	PARTENAIRES	OBJECTIFS
Mai	OPCO et DDETSPP	Comprendre le dispositif HOPE et les attentes de l'OPCO
Mai & Juin	INTERIM	Comprendre les attentes des entreprises d'intérim qui allaient s'engager dans le programme
Août	Public - atelier	Atelier Atouts et Compétences <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur ces compétences</li> <li>- Savoir se présenter</li> </ul>
20/09/2024	Public – atelier	Atelier de préparation à l'info collective de l'AFPA <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter des métiers ciblés</li> <li>- Préparer à l'entretien</li> </ul>
26/09/2024	AFPA : info co et recrutement	Développer le partenariat pour la coordination des parcours Sélectionner les 12 candidats : <ul style="list-style-type: none"> <li>- AGIR a préinscrit 16 BPI</li> <li>- 50 % des BPI retenus font partie d'AGIR</li> </ul>
Octobre	AFPA	Début de la POEC : AGIR présent en tant que partenaire du projet
Novembre	AFPA	Point intermédiaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter les premières semaines des parcours des BPI</li> <li>- Améliorer la communication</li> </ul>
Décembre (le 5, 12 et 18)	AFPA et BPI	Point sur les situations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper les freins liés à l'insertion</li> <li>- Prioriser les axes de travail en fonction des situations</li> </ul>

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Il y a eu quelques incertitudes sur les dates du démarrage du dispositif et un changement de personnel à l'AFPA a complexifié cette mise en route et la communication liée au dispositif. Ainsi, la confirmation du début de la formation a été actée au début de l'été. AGIR avait pour mission de faire le sourcing des BPI. Une stratégie pour maîtriser au mieux les attentes des différents partenaires a été établie. Ainsi, 5 temps forts en amont du commencement de la formation se sont déroulés, puis des points réguliers pour favoriser la cohérence des parcours BPI.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Accompagner le groupe de stagiaires par l'AFPA et AGIR.
- Se rapprocher de l'OFII pour accompagner des stagiaires HOPE qui ne sont pas entrés dans AGIR et qui peuvent en bénéficier.
- Travailler sur une permanence au sein des locaux de l'AFPA pour répondre au besoin d'accompagnement des stagiaires.

# LE PÔLE ASILE ET MNA (MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

## CHARENTE-MARITIME

### LE PÔLE ASILE

1. Le CADA.....P.107
2. L'HUDA.....P.110

### LE PÔLE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

1. L'AMIE.....P.111
2. L'ABRI-MIE 2 .....P.116
3. L'ABRI-MIE 3.....P.117
4. DAMINA .....P.119

### LES SERVICES AU SEIN DU COLLECTIF DES CORDELIERS

1. ABRI-MIE 4 .....P.123
2. ABRI-MIE Sureffectif.....P.124
3. HUMNA 1/2/3/4/5.....P.124

## DEUX-SÈVRES

### LE PÔLE ASILE

1. Le CADA.....P.135
2. L'HUDA.....P.138

### LE PÔLE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

1. L'ABRI MINA 2S.....P.140

# CHARENTE-MARITIME

## LE PÔLE ASILE

### 1. LE CADA

Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) proposent un accueil, un hébergement temporaire et un accompagnement sociojuridique (accès aux soins, scolarisation des enfants, aide dans l'élaboration du dossier OFPRA et recours devant la CNDA, orientation vers des professionnels du droit qualifiés) pendant tout le temps de leur procédure. Les personnes sont accueillies en hébergement diffus dans les villes de La Rochelle, Aytré, Marans, Rochefort et Saintes.

L'équipe pluridisciplinaire est scindée en deux pour couvrir l'ensemble du territoire. Les bureaux de l'encadrement et d'une partie de l'équipe sont à Périgny et le reste de l'équipe dispose de locaux sur la commune de Tonnay-Charente.

	2023	2024
Ouverture	365	366
Nombre de places habilitées	256	256
<b>Taux d'occupation</b>	<b>91 %</b>	<b>92 %</b>
Nombre d'usagers	426	405
Nombre d'entrée	187	167
Nombre de sortie	188	158
<b>Répartition par genre :</b>		
• Hommes	167	160
• Femmes	99	87
• Enfants (- 18 ans)	160	158
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	155	158
• Adultes seuls avec enfant(s)	59	49
• Couples sans enfant(s)	1	1
• Couples avec enfant(s)	20	19
<b>Répartition par âge :</b>		
• < 3 ans	42	55
• 3 à 17 ans	117	102
• 18 à 25 ans	49	61
• 26 à 35 ans	120	113
• 36 à 45 ans	66	47
• 46 à 55 ans	27	22
• 56 à 65 ans	5	5
<b>Répartition par continent :</b>		
• Europe	12	16
• Asie	170	144
• Afrique	211	226
• Amériques du Sud	33	19
<b>Situation des résidents de la procédure d'asile :</b>		
• Statut de Réfugié	39	53
• Protection subsidiaire	8	24
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	316	188
• Rejet CNDA	44	91
• Rejet CNDA et refus de sortie	-	2
• REJET OFPRA	17	5
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>386.17 nuitées</b>	<b>370.88 nuitées</b>

Situation à la sortie		
<b>Des bénéficiaires d'une protection :</b>		
• IML	12	2
• CLAJ	-	-
• CHRS	6	-
• HLM + logement ALT (bail glissant)	29	25
• Refus de sortie	-	-
• FJT	1	1
• CPH	14	14
• DIHAL	5	-
• Solution personnelle	55	25
<b>Après rejet CNDA (déboutés du droit d'asile) :</b>		
• Refus de sortie	-	2
• Aide au retour	9	11
• Solution personnelle	55	56
• 115	28	6
• Décès	1	-
• Exclusion	5	-
Nombre de sortie avant la fin de la procédure	12	13

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Les chiffres de l'année 2024 sont très similaires à 2023. Le CADA 17 a accueilli 405 personnes contre 426 en 2023. La tendance à l'accélération des procédures se poursuit, expliquant ainsi la diminution de la durée moyenne du séjour, qui passe de 386 nuits en 2023 à 370 en 2024. Cette accélération, particulièrement marquée en 2022, se poursuit en 2024.

La composition du public accueilli demeure stable, avec une majorité d'hommes isolés. Le nombre total de nuitées reste constant, atteignant 153 915 sur l'année 2024. 167 entrées ont été enregistrées contre 158 sorties, la rotation est donc fluide.

En 2024, il a été demandé de réduire la période de vacances d'un hébergement à moins de 7 jours entre la sortie et l'entrée des résidents. Cela implique que les référents sociojuridiques ainsi que les services du SIAE soient extrêmement réactifs entre les sorties et les entrées afin d'accueillir les personnes dans les meilleures conditions et de s'assurer que l'hébergement dispose du nécessaire.

Les origines des personnes accueillies restent globalement identiques à celles de 2023, sans évolution notable. Le CADA compte un très faible taux de personnes en situation d'indu. Les résidents sont considérés en présence indue lorsqu'ils ne quittent pas le lieu d'hébergement à la date de notification de l'OFII. Pour rappel, une personne déboutée doit quitter l'hébergement un mois après la date de décision. Pour les BPI, le délai est de 6 mois. Le CADA peut compter sur un soutien des dispositifs d'accueil d'urgence sur le département, notamment pour les personnes déboutées. Les résidents font généralement appel à leur propre réseau pour trouver un hébergement mais souvent, ces solutions sont précaires et de courte durée.

Les bénéficiaires d'une protection font face à un engorgement des dispositifs et des possibilités d'hébergement en Charente-Maritime, les contraignant à rechercher des alternatives sur d'autres territoires.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Plan d'amélioration continu (PAC) :** l'équipe pluridisciplinaire a poursuivi la démarche d'amélioration continue en travaillant autour d'axes d'amélioration identifiés pour 2024 : mise en place de réunion d'intégration pour les nouveaux résidents, signalétique dans les logements, organisation de deux temps festifs par an, traduction de documents à destination des résidents ...

**Poursuite des rencontres avec les différents CADA de la Charente-Maritime :** initiées en 2022 pour les équipes d'encadrement des 5 CADA/HUDA de Charente-Maritime et étendues en 2023 aux équipes de référents sociojuridiques des 5 structures, ces temps de rencontre se sont poursuivis en 2024. En repartant des problématiques identifiées par les équipes en 2023, ces temps d'échange se sont enrichis en 2024 avec l'apport d'intervenants extérieurs (juristes en droit des étrangers et médecins) sur des sujets tels que les titres de séjour pour soins ou les addictions.

**Rencontres entre les CADA 17 et 79 de L'Escale :** En 2024, deux rencontres ont réuni les équipes des CADA et HUDA. En mai, les juristes de chaque structure ont échangé sur les problématiques liées à l'accompagnement juridique des demandeurs d'asile, notamment la collaboration avec les avocats, la prise en charge des enfants nés ou arrivés en cours de procédure, ainsi que l'application de la loi du 26 janvier 2024. Ces échanges ont favorisé la confrontation des pratiques et l'enrichissement mutuel des connaissances. Le 3 juin 2024, l'ensemble des deux équipes a rencontré le professeur Philippe Lagrange, doyen honoraire de la faculté de Poitiers et juge à la CNDA. Ce temps d'échange particulièrement enrichissant a permis une meilleure compréhension du déroulement des audiences, des attentes du juge et des dilemmes liés à l'examen des demandes d'asile.

**Coordination d'ateliers de français :** Jusqu'en juin 2024, les résidents du CADA hébergés à Rochefort bénéficiaient de cours de français quotidiens au sein de l'AAPIQ, centre socioculturel du quartier du Petit Marseille à Rochefort. En raison d'une baisse importante de financements, l'AAPIQ a été contraint de mettre un terme à ses activités linguistiques. Les cours de français représentant un levier essentiel d'intégration pour les demandeurs d'asile, le CADA a pris la décision de poursuivre, à minima, la coordination d'ateliers. Ainsi, depuis septembre 2024, 15 résidents suivent des cours quatre matinées par semaine dans les locaux du DAMINA à Rochefort. Ces ateliers sont animés par d'anciens bénévoles de l'AAPIQ, ayant signé une convention de bénévolat avec L'Escale, et sont coordonnés par une des coordinatrices du CADA 17.

**Journée mondiale des réfugiés et réveillon de Noël :** Comme en 2023, deux événements festifs ont marqué l'année 2024. Pour la deuxième année consécutive, les équipes du CADA et du DAMINA ont organisé une soirée festive dans les locaux de l'AAPIQ, le 20 juin, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés. Repas partagé, danse et scène ouverte ont rythmé cette soirée. Ce fût également l'occasion de remercier l'AAPIQ pour plusieurs années de collaboration autour de l'apprentissage du français, ayant contribué aux progrès linguistiques et à l'intégration d'une dizaine de résidents. Le mercredi 18 décembre, parents et enfants du CADA et du CHRS se sont réunis pour une fête foraine et diverses activités participatives sur le thème de Noël.

**Recrutement et RH :** 2024 a été marquée par la création de deux postes : un poste d'infirmière et un poste de coordinatrice. Une référente sur l'HUDA depuis plusieurs années, a été promue au poste de Coordinatrice et trois nouvelles référentes sociojuridiques ont été recrutées. Deux de ces recrutements font suite à des départs et au remplacement de la référente promue coordinatrice. Cette année, le CADA a intégré le logiciel de gestion du temps OCTIME, permettant de fluidifier la gestion des plannings.

**Infirmière au CADA :** depuis juin, une infirmière à temps plein a rejoint l'équipe du CADA. Ses missions sont :

- L'établissement d'un bilan de santé initial à la demande des référents lorsque la situation sanitaire le nécessite.
- La coordination des soins entre les différents intervenants et le suivi des dossiers.
- L'accompagnement chez les spécialistes.
- Les conseils en santé pour les résidents et l'accompagnement dans l'orientation médicale pour les référents.
- Le développement du partenariat : recherche de médecins traitants et de spécialistes, PMI, CMP et hôpitaux de Saintes, Rochefort et la Rochelle.
- La mise en place d'outils organisationnels.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le CADA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 256 résidents
- Le CADA a rempli ses objectifs transverses qui doivent être poursuivis : meilleure collaboration entre les services du pôle, temps de travail commun au CADA, rencontres inter-CADA...

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'amélioration continu (PAC) en vue de l'évaluation par la HAS en 2026.
- Déployer des actions collectives à destination des résidents sur diverses thématiques (logement, principes et valeurs de la République Française...).
- Appliquer le nouveau cadre légal concernant la loi immigration du 26 janvier 2024, en particulier les articles pour lesquels les décrets d'application ont été publiés après l'été 2024.
- Utiliser le logiciel métier "Gelos" afin d'assurer le suivi administratif et financier des résidents.
- Poursuivre le développement des partenariats, en particulier avec les acteurs du logement.

- Poursuivre des temps de travail commun entre les équipes des CADA 17 et 79
- Poursuivre les temps d'échange avec les 5 CADA et la SPADA de Charente-Maritime

## 2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement sociojuridique des demandeurs d'asile en procédure Dublin ou en procédure normale. Le service propose une prise en charge globale, de l'entrée à la préparation de la sortie de l'HUDA. L'HUDA a ouvert en avril 2020 avec une capacité de 26 places.

Les résidents sont accueillis à Rochefort et Tonnay-Charente.

### 16 places pour les hommes isolés :

- 3 appartements (soit 10 places) à Rochefort.
- 1 maison (soit 6 places) à Tonnay-Charente.

### 10 places pour les familles (2 familles de 5 personnes) :

- 1 appartement de 5 places à Rochefort.
- 1 appartement de 5 places à Tonnay-Charente.

Une référente sociale réalise l'accompagnement sociojuridique des 26 résidents. Elle est implantée à Rochefort et partage un bureau avec le service CADA 17 à Tonnay-Charente.

	2023	2024
Ouverture	365 /365	366/366
Nombre de places habilitées	26	26
<b>Taux d'occupation</b>	<b>91.25 %</b>	<b>93 %</b>
Nombre d'entrées	15	19
Nombre de sorties	16	18
Nombre d'usagers	38	40
<b>Répartition :</b>		
• Hommes	28	28
• Femmes	4	3
• Enfants (-18 ans)	6	9
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	26	26
• Couples ou isolée avec enfant(s)	2	3
<b>Répartition par âge :</b>		
• < 3ans	-	1
• 3 à 17 ans	6	8
• 18 à 25	9	7
• 26 à 35	18	19
• 36 à 45	1	3
• 46 à 55	2	2
• 56 à 65	2	-
<b>Répartition par continent :</b>		
• Asie	27	19
• Afrique	11	21
• Apatride	-	-
<b>Situation des résidents de la procédure d'asile :</b>		
• Statut de réfugié	10	9
• Protection subsidiaire	7	4
• Attente de procédure OFPRA /CNDA	16	18
• Procédure DUBLIN	1	-
• Rejet CNDA	2	3
• Rejet OFPRA	1	-
• Autre orientation	-	6
• Retour Pays	1	-

Durée moyenne de séjour	539	480
<b>Situation à la sortie :</b>		
• CPH	2	3
• Sans Solutions /Inconnu /Abandon	2	7
• Nombre de sortie avant la fin de la procédure	1	6
• ARV (Aide Volontaire de Retour)	1	-
• Procédure Dublin	-	-
• Logement	10	2

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

8 hommes isolés ont été accueillis en procédure Dublin en 2024. Un seul a été requalifié en procédure normale en 2024. Les 7 autres sont toujours en procédure Dublin et donc dans l'attente soit d'un transfert vers un autre pays de l'Union Européenne soit d'une requalification en procédure normale leur permettant alors de déposer une demande d'asile en France.

1 famille (femme seule avec 4 enfants) a été accueillie en procédure Dublin puis requalifiée en procédure normale en 2024.

1 famille (couple avec 2 enfants) est toujours en procédure Dublin et devrait être requalifiée en procédure normale en 2025.

À noter que pour la première fois en 2024, une famille accueillie en 2023 en procédure Dublin puis requalifiée en procédure normale en 2024 a été transférée de l'HUDA vers le CADA à la demande de l'OFII.

19 personnes ont été accueillies et 18 ont quitté l'HUDA en 2024.

1 logement famille est en sous-occupation depuis l'été 2024 dû à la composition de la famille et au nombre de places au sein du logement.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024 (Voir CADA 17)

En 2024, le service HUDA a été réorganisé. Jusqu'ici porté par une seule référente sociojuridique, il a été décidé en 2024 de répartir la charge de travail entre 3 salariés qui partagent maintenant leur temps de travail entre l'HUDA et le CADA.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'HUDA a pleinement rempli ses objectifs concernant l'accueil des 26 résidents.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Voir CADA 17)

## LE PÔLE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Le pôle MNA propose deux types d'accueil :

- Un hébergement en collectif au sein de la résidence des Cordeliers à La Rochelle.
- Un accueil externalisé dans des logements diffus en centre-ville de La Rochelle et de Rochefort.

Le pôle est habilité par le Conseil départemental de Charente-Maritime pour 56 places au sein du collectif des Cordeliers et 142 places dans les appartements, réparties en 71 places à La Rochelle et 71 places à Rochefort.

### 1. L'AMIE (L'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers)

Le premier dispositif d'Accueil et d'Accompagnement des Mineurs Isolés Étrangers (l'AMIE), a ouvert ses portes en octobre 2015. L'AMIE est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Ce dispositif assure un accompagnement global, intégrant un suivi social, sanitaire, administratif et éducatif, formalisé dans le cadre d'un projet personnalisé, en vue de favoriser l'autonomie du jeune, et de préparer sa sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'AMIE est habilitée jusqu'au 31/12/2029 par le Conseil départemental de la Charente-Maritime pour accueillir 50 mineurs, filles ou garçons, âgés de 15 à 21 ans, confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un jugement en assistance éducative ou mesure de tutelle jusqu'à la majorité, voir au-delà dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur.

Au cours de l'année 2024, le service est passé de 20 à 24 logements, répartis sur les quartiers de Mireuil, Villeneuve-les-Salines, Puilboreau et Port Neuf. Les 50 jeunes de la MECS l'AMIE et 21 jeunes accueillis à l'ABRI MIE 2 et 3 en logements diffus en ville de La Rochelle n'ont formé qu'une seule et même équipe.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les MECS de l'AMIE et du DAMINA ainsi que les services de l'ABRI MIE 2 et 3 vont fusionner en une seule et même MECS "HIMAYA" proposant 146 places réparties dans des logements à La Rochelle et à Rochefort.

	2023	2024
<b>Ouverture le 5/10/2015</b>	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	50	50
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99.83 %</b>	<b>99.75 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	70	74
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	70	69
• Filles	-	5
<b>Répartition par âge :</b>		
• 14 ans	-	-
• 15 ans	2	-
• 16 ans	11	7
• 17 ans	17	24
• 18 ans	21	23
• 19 ans et +	19	20
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Mali	19	15
• Guinée	15	18
• Cote d'Ivoire	13	19
• Cameroun	3	1
• Gambie	2	1
• Inde	1	1
• Bangladesh	9	7
• Pakistan	2	3
• Albanie	1	-
• Tunisie	2	2
• Maroc	1	1
• Arménie	2	2
• Ethiopie	-	2
• Congo	-	1
• Egypte	-	1
<b>Cursus scolaire avant l'admission</b>		
<b>Situation scolaire :</b>		
• Non scolarisé	24	32
• Peu scolarisé	14	16
• Scolarisé	32	26
<b>Intégration dans les divers dispositifs :</b>		
• RAP/ + 16 ans allophones ou peu scolarisés	Dispositif fermé	-
• Classe/module UPE2A en collège	3	1
• Collège : 5ème, 4ème, 3ème générale	-	-
• Lycée professionnel	2	-
• Centre de Formation d'Apprentis	51	66
• Promo 16-18	4	3
• Non scolarisé / en recherche active	10	4

<b>Nombre de jeunes en situation de travail :</b>	<b>61</b>	<b>73</b>
• Contrat d'apprentissage	54	64
• CDI	6	2
• En recherche active	1	7
<b>Domaine d'activité :</b>		<b>66 travailleurs</b>
• Bâtiment	<b>38</b>	<b>41</b>
- Carrelage	6	2
- Couverture	5	2
- Charpente	-	1
- Electricité	2	2
- Plomberie	4	6
- Maçonnerie	7	8
- Menuiserie	1	4
- Peinture	10	12
- Plâtre	3	4
• Restauration / PSR	<b>3</b>	<b>4</b>
• Métiers de bouche	<b>8</b>	<b>7</b>
- Boucherie	1	-
- Boulangerie	5	4
- Pâtissier	2	3
• Automobile	4	6
• Propreté	2	1
• Espaces verts	2	3
• Chaudronnerie	-	1
• Métallurgie	1	-
• Service à la personne	2	2
• Commerce	1	1
<b>Situation à la sortie :</b>		
Nombre de départs de la structure :	<b>20</b>	<b>24</b>
• En contrat d'apprentissage	12	22
• En CDI	5	2
• Sans contrat d'apprentissage	2	-
• En fugue	-	-
• Réorientation vers d'autres MECS	1	-
<b>Situation après la majorité :</b>		
• Avec un Contrat Jeune Majeur	40	43
• Sans Contrat Jeune Majeur	-	-
• Autre : Fugue ou réorientation vers MECS	-	-
<b>Hébergement à la sortie :</b>		
• Résidence Habitat Jeunes (anciens FJT)	2	4
• Compagnons du Devoir	1	-
• Solution personnelle	5	6
• Logement Privé	4	6
• Réorientation vers autre structure MNA	1	-
• CLLAJ	4	5
• Sans solution	3	3

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024 AMIE

**Taux d'occupation :** En 2024, le taux d'occupation de 99,75 % témoigne d'une gestion optimisée des admissions, réalisées simultanément aux sorties afin de minimiser les périodes de vacance des places à l'AMIE. Cette rapidité de rotation entre les entrées et les sorties démontre, comme cela a été le cas en 2023, une pression sur l'hébergement d'urgence et la nécessité d'orienter rapidement les jeunes du collectif vers des appartements.

**Répartition par sexe :** Pour la première fois depuis son ouverture en 2015, le service de l'AMIE a ouvert des places pour accueillir des filles. Deux logements initialement destinés aux garçons, ont été attribués aux filles. Ces logements étant situés l'un en dessous de l'autre, favorisent l'entraide et la proximité entre les résidentes.

**Répartition par âge :** En 2024, l'ensemble des jeunes accueillis à l'AMIE avait plus de 16 ans. Ces admissions sont validées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance qui privilégient l'orientation des jeunes de plus de 16 ans en appartement afin de faciliter l'amorce d'un projet professionnel dès la sortie de 3<sup>ème</sup>. Parmi eux, 58 % étaient majeurs, illustrant la volonté du Conseil départemental de favoriser la mise en place de contrats jeunes majeurs afin de préparer les sorties des dispositifs de protection de l'Enfance dans de bonnes conditions.

**Répartition par pays :** Les jeunes accueillis en 2024 sont majoritairement originaires de Côte d'Ivoire, de Guinée et du Mali. La diminution du nombre de jeunes en provenance du Bangladesh, du Pakistan et d'Afghanistan, déjà observée en 2023, se confirme. De nouvelles nationalités ont également été accueillies, notamment l'Éthiopie, la République Démocratique du Congo et l'Égypte.

**Niveau scolaire à l'admission et intégration dans les dispositifs :** Cette année, 64 % des jeunes à l'AMIE ont été non scolarisés ou très peu scolarisés au pays, avant leur arrivée à La Rochelle. Cette réalité rend difficile la reprise d'un parcours scolaire, notamment en 3<sup>e</sup> UPE2A ou en centre de formation des apprentis (CFA). Certains trouvent un apprentissage et entrent en formation alors qu'ils sont dans un processus d'alphabétisation. Cela complexifie les apprentissages scolaires. Les cours de soutien restent une priorité pour ces jeunes dont les parents n'ont pas eu les moyens financiers d'envoyer leur enfant à l'école au pays. La classe RAP, dédiée aux plus de 16 ans, non scolarisés antérieurement et/ou non francophones, n'a pas pu réouvrir au lycée St Exupéry à La Rochelle, en l'absence de financement du Fond social européen. Néanmoins, 10 jeunes sur 12 ont obtenu leur CAP en 2024 et 2 jeunes ont obtenu le Diplôme National du Brevet.

**Domaine d'activité professionnelle :** 86.5 % des jeunes étaient des travailleurs, soit en formation soit embauchés dans le cadre d'un CDI. Ce pourcentage important indique d'une part, que les jeunes sont très actifs dans leur recherche d'apprentissage et très investis dans leur formation et d'autre part que les employeurs font appel à L'Escale afin de recruter des jeunes apprentis dans les métiers ou les employeurs ont du mal à recruter comme le bâtiment, la restauration et les métiers de bouche. La mécanique reste également un domaine prisé des jeunes, bien que la transformation et l'évolution du secteur impose un niveau scolaire plus élevé pour accéder aux formations.

**Situation à la majorité et hébergement à la sortie :** L'ensemble des jeunes de plus de 18 ans a signé un contrat jeunes majeurs, permettant la poursuite de leur accompagnement à l'AMIE après leur majorité. Les services de l'ASE renouvellent ces contrats jusqu'à l'obtention du titre de séjour. Le jeune majeur dispose de trois mois supplémentaires après l'obtention de son titre de séjour pour trouver une solution d'hébergement.

Une augmentation des admissions en foyer de jeunes travailleurs et en logements gérés par le Comité Local pour le Logement et l'Accompagnement des Jeunes (CLLJ) de La Rochelle a été observée. Parmi les sortants, 25 % ont signé un bail dans le parc locatif privé, et 25 % ont trouvé un hébergement temporaire chez des amis. Toutefois, 3 jeunes (12,5 % des sortants) n'ont pas trouvé de solution et ont fait appel 115.

Deux jeunes ont reçu une OQTF de la Préfecture de Charente-Maritime les contraignant à quitter les dispositifs de protection de l'Enfance malgré plusieurs années de prise en charge par le Conseil départemental et un parcours d'insertion scolaire et professionnel irréprochable ainsi qu'un soutien des employeurs. Ces décisions résultent des retours défavorables de la Police aux Frontières concernant la vérification de l'authenticité de leurs documents d'identité.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024 AMIE ET ABRI MIE 2 et 3

### Recrutements et RH

Prise de poste de la nouvelle Directrice du pôle Asile et MNA au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un poste de référent a été créé avec 10 jeunes en plus dans les appartements. Il y a eu 3 départs et 4 nouveaux recrutements. Des difficultés de recrutement sont constatées pour des remplacements d'arrêts maladie longue durée.

### LOGEMENTS

En début d'année, 11 jeunes étaient hébergés sur des clic-clac, faute de logements disponibles à La Rochelle. En fin d'année, ce nombre a été réduit à 4 grâce à l'obtention de deux nouveaux logements et à des sorties de jeunes majeurs. La rotation des jeunes sur ces hébergements a engendré de nombreux déménagements, nécessitant une mobilisation importante de l'équipe. Deux logements ont été spécifiquement dédiés à l'accueil des jeunes filles.

### AMIE/ABRI MIE 2 et 3

Mise en œuvre d'un fonctionnement similaire sur le service de l'AMIE et des ABRI MIE 2 et 3 avec une prise en charge similaire pour les 71 jeunes hébergés en appartements.

## LOISIRS

Plusieurs sorties ont été organisées :

- Transfert de 2 jours au Puy du Fou pour 2 professionnels et 12 jeunes
- Soirées à la Maison de l'Afrique pour profiter de moments conviviaux
- Trois réunions des jeunes ont été organisées le samedi matin, pour partager un temps ensemble et pour parler des évolutions, des actualités et des projets du service.
- Participation aux Olympiades.

## PARTENARIAT

Le partenariat avec le GRETA concernant la sécurité routière et les cours de français au SIAE de L'Escale a été très actif en 2024. Un nouveau partenariat a également été développé avec plusieurs centres sociaux dont le CSCS Christiane Faure à La Rochelle ainsi que le CSC de Port-Neuf et Villeneuve-les-Salines afin de proposer des cours de français et des activités de loisirs. Concernant la Mission Locale, des actions ont été renforcées afin de mieux préparer la sortie des dispositifs de Protection de L'Enfance des jeunes majeurs. L'Institut Don Bosco qui accueille également des Mineurs Non Accompagnés, s'est associé à ces actions. De nouveaux projets ont vu le jour, portés par la volonté de l'Association de renforcer la transversalité entre les services de L'Escale. Ainsi, des ateliers numériques à destination des MNA, animés par des Conseillères en insertion professionnelle, ont été mis en place dans les locaux du SIAE. Le partenariat santé a été maintenu avec le CLAT, l'hôpital de La Rochelle et le centre de vaccination. Les professionnels de l'AMIE ont maintenu leur présence aux "commissions logement pour les jeunes" en lien avec la Mission Locale.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 AMIE ET ABRI MIE 2 ET 3

- Les partenariats ont été maintenus et se sont développés et doivent se poursuivre en 2025.
- Un transfert a été organisé avec 6 jeunes durant deux jours. Le bilan est très positif.
- La simplification et l'harmonisation des documents de la loi 2002.2 et le livret de sortie a été partiellement réalisée (contrat de séjour en appartement) et est à poursuivre avec l'écriture du projet de service concernant la fusion entre l'AMIE et le DAMINA au 1er janvier 2025.
- La promotion sur le tri sélectif a été réalisée et doit se poursuivre.
- La réorganisation des dossiers uniques des usagers (informatique et papier) n'a pas été réalisée et est reconduite en 2025.
- Une meilleure communication dans l'équipe et la mise en place d'un cahier de transmission dématérialisé est en cours et doit se poursuivre en 2025.
- L'élaboration d'un projet de travaux de rénovation et de peinture dans les logements avec des professionnels et des jeunes n'est pas finalisée et doit se poursuivre.
- Un travail est en cours sur la réalisation de fiches des démarches administratives et consulaires par pays.
- La réunion trimestrielle « Comité de Pilotage » et la constitution d'un nouveau comité n'ont pas été mis en place. Des COPIL seront établis en 2025, pilotés par la Directrice pour l'ensemble du pôle Asile/MNA.
- Le partenariat avec le service environnement et la maîtrise des dépenses énergétiques n'a pas été mis en place mais une sensibilisation auprès des jeunes sur les économies d'énergie a été réalisée.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 L'AMIE, ABRI MIE 2 ET 3

- Fusionner L'AMIE/ DAMINA/ ABRI MIE 2 et 3 soit 146 jeunes.
- Elaborer le projet de service HIMAYA.
- Mutualiser les outils de l'accompagnement.
- Construire une nouvelle arborescence informatique.
- Finaliser le guide technique et harmoniser les documents : MECS du DAMINA et MECS de l'AMIE et des ABRI MIE 2 et 3.
- Stabiliser l'équipe de professionnels.
- Reprendre les temps de repas dans les appartements, renforcer l'accompagnement des plus jeunes collégiens.

- Réaliser annuellement un projet personnalisé par jeune.
- Maintenir des réunions trimestrielles avec les jeunes
- Accueillir des stagiaires sur le service.
- Mettre en place des veillées pour les jeunes en appartement.

## 2. L'ABRI MIE 2

En octobre 2017, le Conseil départemental de Charente-Maritime sollicite L'Escale pour ouvrir 10 places supplémentaires de mise à l'abri. L'Escale est autorisée à gérer un Lieu de Vie et d'Accueil à caractère expérimental, pour des garçons et filles âgés de 14 à 21 ans. Après 5 ans d'ouverture, l'ABRI-MIE 2 a obtenu du Conseil départemental un agrément de 15 ans soit jusqu'au 7 novembre 2037.

Les mineurs accueillis à l'ABRI-MIE sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'un Jugement en Assistance Éducative ordonné par le juge des enfants. Depuis 2021, tous les mineurs accompagnés aux ABRI-MIE 2 ont, au préalable, été évalués sur leur minorité. Ils sont tous passés par les services d'Hébergement d'Urgence de l'Association, le HUMNA 1 ou HUMNA 2 ou HUMNA 3.

Le service de l'ABRI-MIE 2 propose un accueil externalisé en appartements diffus en centre-ville de La Rochelle, de Villeneuve-les-salines et de Puilboreau. Les 10 jeunes de l'ABRI-MIE 2 sont accompagnés dans leur quotidien par un Référent éducatif et une Maîtresse de maison.

Les missions sont identiques dans les ABRI-MIE 2 et 3 : suivi administratif, aide à la reprise de contact avec la famille et reconstitution de l'état civil, suivi santé, aide à la reprise de la scolarité dans les dispositifs de l'éducation nationale, aide à la recherche d'apprentissage, accès aux sports, aux loisirs et à la culture par le biais d'activités en interne ou en externe, préparation à la sortie.

Si ce dispositif expérimental, de mise à l'abri, se voulait à sa création comme un service intermédiaire entre l'accueil d'urgence et l'admission en MECS, ses missions aujourd'hui sont similaires à celles de la MECS comme L'AMIE.

	2023	2024
<b>Ouverture octobre 2017</b>	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	10	10
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99.94 %</b>	<b>99.7 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	47	20
Durée moyenne de l'accueil	77 jours	135 jours
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	34	18
• Filles	13	2
<b>Répartition par âge :</b>		
• 13 ans	13	-
• 14 ans	8	5
• 15 ans	15	8
• 16 ans	18	5
• 17 ans	5	2
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Egypte	2	-
• Sierra Léone	-	-
• Guinée	15	8
• Gambie	-	-
• Mali	3	3
• Côte-d'Ivoire	15	3
• Cameroun	-	1
• Pakistan	1	-
• Tunisie	2	-
• Algérie	1	-
• Sénégal	1	1
• Albanie	-	-

• Afghanistan	3	2
• Bénin	1	1
• Cameroun	2	-
• Congo	1	-
• Ethiopie	-	1
<b>Cursus scolaire</b>		
<b>Scolarité dans le pays d'origine :</b>		
• Non scolarisé	11	7
• Peu scolarisé	14	1
• Scolarisé	22	12
<b>Intégration dans les dispositifs Education Nationale :</b>		
• Module d'Alphabétisation	5	-
• Niveau primaire classe UPE2A	13	15
• Niveau Collège ordinaire	1	-
• Niveau Lycée ordinaire	1	-
• Classe RAP + 16 ans	5	-
• Non Evalués et non scolarisés	22	5
<b>Situation à la sortie :</b>		
• Orientation MECS dans le département	47	20
• Mainlevée de placement/fugue	-	-

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024 (Cf AMIE)

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024 L'ABRI-MIE 2 et 3 (Cf AMIE)

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 L'ABRI-MIE 2 et 3 (Cf AMIE)

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 L'ABRI-MIE 2 et 3 (Cf AMIE)

### 3. L'ABRI MIE 3

En septembre 2018, l'ABRI-MIE 3, Lieu de Vie et d'Accueil, a ouvert ses portes sur le site des Cordeliers à La Rochelle. Ce service propose 10 places au sein d'un collectif. Les missions sont identiques à l'ABRI-MIE 2. Les groupes de l'ABRI-MIE 2 et 3 peuvent accueillir 20 jeunes qui sont accompagnés dans leur quotidien par quatre professionnels de 9h à 21h, du lundi au vendredi. L'équipe de six accueillants prend le relais la nuit et le WE proposant ainsi une surveillance 24h/24h.

En avril 2023, l'arrivée de mineurs réorientés de Paris ou de Nice par la cellule nationale augmente fortement. Le Conseil départemental sollicite l'Association pour accueillir des jeunes en sureffectif dans le groupe de l'ABRI-MIE 3. Les places dans le collectif étant saturées, 5 places "temporaires" en clic-clac dans 5 appartements de l'AMIE se mettent en place. Cette situation qui se voulait provisoire pour absorber le nombre croissant d'arrivées, perdure. L'Escale obtient 2 logements supplémentaires à Villeneuve-les-Salines. L'ABRI-MIE 3 passe ainsi de 5 à 11 places supplémentaires en juin 2023. Un référent éducatif est recruté pour accompagner ces 11 jeunes en appartement. En décembre 2023, les 11 places en sureffectif sont toujours maintenues.

En 2024, les 11 places supplémentaires ont été transformées avec la création d'un nouvel ABRI-MIE, habilité pour 10 places. Le onzième jeune est maintenu en sureffectif.

	2023	2024
<b>Ouverture septembre 2018</b>	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	10+11 sureffectifs	10
<b>Taux d'occupation</b>	169.02%	100 %
Nombre de jeunes accueillis	77	26
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>80 jours</b>	<b>99 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	65	23
• Filles	12	3

<b>Répartition par âge :</b>		
• 13 ans	1	-
• 14 ans	8	2
• 15 ans	22	6
• 16 ans	40	12
• 17 ans	6	6
• 18 ans et +	-	-
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Guinée	24	8
• Mali	1	1
• Côte-d'Ivoire	27	6
• Congo	3	1
• Tunisie	2	1
• Egypte	4	1
• Bangladesh	3	3
• Pakistan	2	1
• Afghanistan	-	1
• Angola	2	1
• Arménie	2	-
• Burkina Faso	2	-
• Nigeria	1	-
• Liberia	1	-
• Maroc	1	-
• Sierra Leone	1	1
• Sri Lanka	1	-
• Cameroun	-	1
<b>Cursus scolaire</b>		
<b>Scolarité dans le pays d'origine :</b>		
• Non scolarisé	25	8
• Peu scolarisé	24	1
• Scolarisé	22	17
• Non évalué	6	-
<b>Intégration dispositif Education Nationale :</b>		
• Module d'Alphabétisation	26	-
• Niveau Primaire/ UPE2A	9	13
• Niveau Collège/ 4ème ou 3ème générale	12	-
• Classe RAP + 16 ans ou Altéa Cabestan	6	-
• Non évalué ou non scolarisé : + de 16 ans	24	13
<b>Situation à la sortie :</b>		
• Orientation MECS département	55	25
• Demande de mainlevée/fugue	1	-
• Non évalué	21	-
• Orientation autre département	-	1

■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024 (Cf AMIE)

■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf AMIE)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf AMIE)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf AMIE)

## 4. DAMINA

Le DAMINA a ouvert en 2017. Après cinq années d'existence, le Conseil départemental de la Charente-Maritime a pris un arrêté renouvelant « l'autorisation pour L'Escale de gérer le dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés Non Accompagnés (DAMINA) pour quinze ans à compter du 16 août 2022 ». Ce dispositif est habilité pour accueillir 67 mineurs, garçons ou filles, âgés de 15 à 21 ans, confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

À leur majorité, les jeunes qui souhaitent poursuivre leur accompagnement dans le service éducatif du DAMINA peuvent demander un Contrat Jeune Majeur (CJM) aux services de l'ASE. Ce contrat est signé pour une durée de 3 à 6 mois. Il peut être reconductible en fonction de l'évolution de la situation du jeune. En 2024, ces contrats ont été maintenus 3 mois après l'obtention du titre de séjour afin de trouver une solution d'hébergement à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

L'ensemble des jeunes MNA sont accueillis dans des appartements diffus à Rochefort et à Tonnay-Charente. Les missions du service sont de proposer un accompagnement socio-éducatif global et de préparer les jeunes majeurs à être complètement autonomes à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Chaque jeune a un référent éducatif au DAMINA et un référent ASE, fil rouge de la prise en charge par le Conseil départemental. Il bénéficie d'un projet personnalisé dans lequel est décliné le suivi administratif, le suivi santé, la reprise de scolarité, la recherche d'apprentissage, la gestion du budget, l'entretien d'un logement et l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. À la majorité, les jeunes majeurs entreprennent des recherches actives de logements autonomes. La plupart d'entre eux souhaitent s'installer durablement en Charente-Maritime.

Depuis avril 2023, à la demande du Conseil départemental, la MECS du DAMINA accueille 4 jeunes supplémentaires en sureffectif. Ces jeunes sont accueillis en logements.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	67	67
<b>Taux d'occupation</b>	<b>104.25%</b>	<b>105.87 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	109	101
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	92	82
• Filles	17	19
<b>Répartition par âge :</b>		
• 14 ans	1	1
• 15 ans	3	5
• 16 ans	21	17
• 17 ans	34	34
• 18ans et +	50	44
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Guinée	28	28
• Mali	15	15
• Côte d'Ivoire	27	25
• Cameroun	1	1
• Sénégal	1	1
• Pakistan	7	4
• Bangladesh	15	10
• Gambie	2	1
• Algérie	1	2
• Burkina Faso	1	1
• Angola	2	1
• Somalie	3	2
• Sierra Leone	-	-
• Congo	1	4
• Tunisie	1	1
• Egypte	2	1
• Afghanistan	1	1
• Albanie	1	1

• Mexique	-	1
• Mauritanie	-	1
<b>Cursus scolaire et stage</b>		
<b>Niveau scolaire :</b>		
• Jamais scolarisé	29	23
• Peu scolarisé	23	37
• Scolarisé	57	41
<b>Situation scolaire :</b>		
• Certificat de qualification professionnelle	-	3
• Classe RAP	-	-
• 3ème UP2A	-	12
• 1ère année de Bac Pro (lycée professionnel)	7	1
• 2ème année de Bac Pro (lycée professionnel)	1	-
• 3ième Générale	-	1
• CFA (1ière année CAP)	-	42
• CFA (2ième année CAP)	25	20
• CFA (3ème année CAP)	25	-
• Lycée	1	2
• Aucune scolarité	-	20
<b>Situation professionnelle :</b>		
• Contrat d'apprentissage	64	63
• Contrat de professionnalisation	-	2
• CDD	-	3
• CDI	1	1
<b>Domaines d'activités des contrats d'apprentissage :</b>		
• Bâtiment	37	26
• Métiers de bouche	2	2
• Automobile	3	5
• Hygiène propreté	2	2
• Vente	4	4
• Espaces verts	3	2
• Service en restauration	11	-
• Hôtellerie	1	3
• Petite Enfance	1	1
• Cuisinier	7	-
• Menuiserie	1	-
• Pâtisserie/Boulangerie	2	2
• PSR	-	16
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>36 sorties</b>	<b>31 sorties</b>
• Orienté vers un autre dispositif	2	2
• Fin de prise en charge / levée de placement/ fin CJM	3	-
• Vers leur propre logement	17	11
• Réseau personnel (amis, employeurs)	1	6
• Orienté vers une structure MNA/ CLAJ/FJT	11	12
• Fugues	2	-

#### ■ DONNÉES CHIFFREES 2024

En 2024, le taux d'occupation s'élève à 105.8 % témoignant du maintien des 4 places en sureffectif instaurées temporairement en 2023 à la demande des services de l'ASE. Ces places seront intégrées en 2025 dans le cadre de la création de la MECS HIMAYA. Les jeunes concernés sont logés soit sur un clic-clac, soit directement en chambre dans un logement, en colocation.

Le nombre de jeunes accueillis est passé de 109 en 2023 à 101 en 2024. Les jeunes de plus de 18 ans peuvent bénéficier d'un contrat jeune majeur, leur permettant d'être accueillis au DAMINA trois mois après l'obtention de leur titre de séjour. Cette baisse s'explique par un ralentissement dans la délivrance des titres de séjour par la Préfecture de Charente-Maritime, entraînant des sorties plus tardives.

La proportion de jeunes filles accueillies a légèrement augmenté, passant de 15.5 % en 2023 à 18.8 % en 2024. Deux jeunes filles supplémentaires ont été accueillies grâce à la transformation d'un appartement initialement dédié aux garçons. Le DAMINA dispose de 22 appartements (dont 4 réservés aux filles) et d'un studio actuellement occupé par une jeune fille.

En 2024, les jeunes majeurs représentent 43,5 % des effectifs, un pourcentage stable par rapport à 2023 (45,8 %).

Les nationalités les plus représentées restent celles des jeunes originaires de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Mali. La diminution du nombre de jeunes originaires du Bangladesh, observée en 2023, se confirme en 2024. Deux nouvelles nationalités ont été accueillies cette année : le Mexique et la Mauritanie.

Le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage est resté stable. Les jeunes non scolarisés bénéficient de cours de français dispensés par des bénévoles : l'AAPIQ pour les non-francophones et AGIR abcd 17 pour les francophones.

Les jeunes en recherche d'apprentissage ont été orientés vers deux dispositifs partenaires : la promo "16-18 ans" de l'AFPA et la prépa apprentissage du CFA de Lagord. Cependant, la disparition de cette dernière en décembre 2024, faute de budget, constitue une perte pour l'accompagnement des jeunes.

Les secteurs les plus représentés restent les métiers du bâtiment, qui offrent une meilleure rémunération. La restauration rapide arrive en deuxième position, portée par une forte demande des restaurateurs de Rochefort.

À leur sortie, 11 jeunes (35 %) ont trouvé une solution dans le parc locatif privé. Parmi eux, deux ont reçu une OQTF malgré plusieurs années de prise en charge au DAMINA, un contrat d'apprentissage et un parcours d'intégration positif.

Six jeunes ont été hébergés par des amis, deux ont intégré le dispositif CLLAJ, et 12 jeunes (soit 38 %) ont été orientés vers une structure MNA à La Rochelle afin de se rapprocher de leur lieu de travail.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

**Recrutement et RH** : Arrivée d'une nouvelle Directrice du pôle Asile et MNA en janvier 2024 ainsi que deux référents éducatifs et une secrétaire. Mise en place d'OCTIME pour les plannings.

**ANEF** : Nouvelles modalités de demande de titre de séjour concernant les cartes "vie privée et familiale", effectuées via la plate-forme de l'ANEF (Administration Numérique des étrangers de France). Le service MNA du Conseil départemental se charge de créer et gérer chaque compte pour les jeunes MNA. Ce dernier aura accès à son compte ANEF à sa majorité.

**Soutien Scolaire** : L'AAPIQ (centre socioculturel) a été contraint par un arrêt de financement, de cesser les cours linguistiques. Le CADA 17 et le DAMINA ont alors proposé aux bénévoles de l'AAPIQ de poursuivre leur activité au sein des locaux du DAMINA. Chaque bénévole a signé une charte de bénévolat avec L'Escale. L'Association a signé une convention de partenariat avec AGIR abcd 17 qui intervient dans les locaux pour dispenser des cours de soutien scolaire les vendredis et les samedis auprès des jeunes.

**Loisirs** : En 2024, les jeunes ont participé à la mise en œuvre des différentes fêtes, comme les Olympiades à La Rochelle, la fête de l'été dans le jardin du DAMINA et la fête de fin d'année dans une salle des fêtes louée à la ville de Rochefort. Plusieurs activités internes et externes ont été mises en place : Sortie au Futuroscope, accrobranche, laser game, patinoire et cinéma. Les jeunes ont été concertés pour le choix de ces activités lors des réunions trimestrielles "info jeunes". Du soutien en mathématiques a été organisé le samedi matin par un éducateur du service. Ce principe sera à reconduire en 2025 avec une mobilisation des jeunes concernant l'élaboration de l'ordre du jour des réunions info jeunes.

**FUSION DAMINA/AMIE/ABRI MIE** : Les salariés du DAMINA à Rochefort et de l'AMIE et ABRI-MIE 2 et 3 à La Rochelle ont débuté ensemble le projet de fusion et création d'une seule MECS au nom d'HIMAYA à compter de Janvier 2025. L'écriture du projet de service concernant l'accueil des 146 MNA a lui aussi été amorcé et sera finaliser en 2025.

**LOGEMENTS** : Mise en exergue des problèmes d'humidité dans les appartements du DAMINA.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Participation à une formation avec Forum Réfugiés sur la gestion des tensions dans l'accompagnement des MNA et séances d'Analyse des Pratiques. Mutualisation des temps de formation entre les équipes MNA 17 et MNA 79.
- Les liens avec l'équipe de La Rochelle ont été amorcés (formations communes, projet de fusion, sorties sportives, olympiades, fête de fin d'année) et seront renforcés en 2025 avec l'écriture du projet de service de la MECS Himaya et la préparation de l'évaluation.
- Maintien du suivi sur la participation financière des jeunes et du versement de la caution.
- Préparation des jeunes à la sortie des dispositifs et finalisation du livret de sortie. Améliorer le suivi des démarches effectuées à la majorité. **Objectif non atteint. A reporter en 2025**
- Le travail sur les états des lieux d'entrée et de sortie en lien le service logement de L'Escale est reporté en 2025 en lien avec le SIAE.
- Planification sur l'année des projets personnalisés afin que chaque jeune du service puisse avoir un projet actualisé. **Objectif partiellement atteint.** Une nouvelle organisation sera mise en place en 2025 et permettra d'atteindre les objectifs.
- Mutualisation et harmonisation des pratiques entre l'AMIE, les ABRI-MIE 2 et 3 et le DAMINA, avec des temps d'échanges entre professionnels. **Objectif partiellement atteint.** Les professionnels du DAMINA, de l'AMIE et des ABRI-MIE se sont retrouvés pour des formations. Il reste à développer les liens de travail et de formation entre les équipes de La Rochelle, de Rochefort et de Niort autour de l'accompagnement des MNA. A reporter pour 2025.
- Mise en place d'ateliers de prévention santé et sexualité pour les MNA et vaccination en interne. Développement de la prévention et l'éducation à la sexualité auprès de tous les jeunes, en lien avec l'infirmière. A poursuivre en 2025.
- Réalisation d'activités culturelles et sportives. À continuer en 2025.
- Mise en œuvre des réunions des jeunes (une par trimestre) : établir des ordres du jour et comptes-rendus, envisager l'élection de représentants et la mise en place du Conseil de Vie Sociale.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Rédiger le projet de service et préparer l'évaluation HAS de la nouvelle MECS HIMAYA regroupant les services du DAMINA, de l'AMIE et des ABRI-MIE 2 et 3.
- Organiser des temps de travail entre les professionnels du pôle MNA de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres : Procédures, actualisation et simplification des documents, Charte des droits et liberté, livret d'accueil, DIPIC, contrat de séjour, livret de sortie, participation des jeunes.
- Mettre en place les "fiches de liaison" dans chaque dossier.
- Maintenir la rédaction d'un projet personnalisé/jeune/an.
- Reconduire les budgets éducatifs. Associer les jeunes à la planification des activités et notamment l'organisation de la fête de l'été et celle de fin d'année.
- Améliorer les états des lieux entrants et sortants.
- Travailler en lien avec le SIAE concernant le suivi des interventions dans les logements.
- Poursuivre la sensibilisation des jeunes MNA aux économies d'énergie et les surconsommations dans les logements. En 2024, certains jeunes ont payé des surconsommations concernant les fluides.
- Renforcer le tri sélectif dans les logements. Valoriser le recyclage en lien avec les Maîtresses de maison.
- Mettre en place des ateliers de prévention Santé et Sexualité en lien avec l'infirmière, notamment pour les garçons et continuer les actions auprès des filles.
- Mettre en place des repas partagés entre les Maîtresses de maison et les jeunes lors de leur admission afin d'améliorer les accueils.
- Poursuivre le développement du bénévolat pour le soutien scolaire. En 2024, intervention des bénévoles de l'AAPIQ et AGIR abcd 17.

- Poursuivre l'ouverture des comptes vers des établissements bancaires en ville. En 2024, travail partenarial avec le Crédit agricole de Rochefort.
- Poursuivre l'aide à la gestion budgétaire sur la carte Cohésia. Partiellement atteint en 2024 car pas de visibilité sur les différents postes de dépenses des jeunes.
- Prendre en compte les impacts de la loi immigration pour les jeunes sous OQTF qui ont un mois pour trouver une solution de sortie du dispositif de protection.

## LES SERVICES AU SEIN DU COLLECTIF DES CORDELIERS

### 1. L'ABRI MIE 4

	2024
<b>Ouverture</b>	366/366
Nombre de places habilitées	10
<b>Taux d'occupation</b>	100%
Nombre de jeunes accueillis	34
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>93.75</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Garçons	31
• Filles	3
<b>Répartition par âge :</b>	
• 13 ans	-
• 14 ans	8
• 15 ans	8
• 16 ans	15
• 17 ans	3
• 18 ans et +	-
<b>Répartition par pays d'origine :</b>	
• Guinée	8
• Mali	4
• Côte-d'Ivoire	5
• Egypte	1
• Bangladesh	5
• Pakistan	1
• Albanie	2
• Angola	3
• Arménie	2
• Burkina Faso	1
• Sierra Léone	1
• Sri Lanka	1
<b>Scolarité dans le pays d'origine :</b>	
• Non scolarisé	11
• Peu scolarisé	4
• Scolarisé	17
• Non évalué	2
<b>Intégration dispositif Education Nationale :</b>	
• Module d'Alphabétisation	10
• Niveau Primaire/ UPE2A	17
• Niveau Collège/ 4ème ou 3ème générale	4
• Classe RAP + 16 ans ou Altéa Cabestan	1
• Non évalué ou non scolarisé : + de 16 ans	2
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>24 SORTIES</b>
• Orientation MECS département	24
• Demande de mainlevée/fugue	-
• Non évalué	-

## 2. L'ABRI-MIE sureffectif

	2024
Nombre de jeunes accueillis	15
Durée moyenne de l'accueil	99 jours
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Garçons	15
• Filles	-
<b>Répartition par âge :</b>	
• 13 ans	-
• 14 ans	3
• 15 ans	2
• 16 ans	8
• 17 ans	2
• 18 ans et +	-
<b>Répartition par pays d'origine :</b>	
• Guinée	5
• Côte-d'Ivoire	3
• Tunisie	1
• Egypte	1
• Bangladesh	1
• Pakistan	1
• Sierra Leone	1
• Sri Lanka	1
• Niger	1
<b>Cursus scolaire</b>	
<b>Scolarité dans le pays d'origine :</b>	
• Non scolarisé	3
• Peu scolarisé	2
• Scolarisé	10
<b>Intégration dispositif Education Nationale :</b>	
• Niveau Primaire/ UPE2A	9
• Non évalué ou non scolarisé : + de 16 ans	6
<b>Situation à la sortie :</b>	
• Orientation MECS département	15
• Demande de mainlevée/fugue	-

## 3. HUMNA 1

En décembre 2020, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ont formulé une demande auprès de l'Association pour la création de 10 places d'accueil d'urgence 24h/24h. Ce service est habilité pour accueillir des filles ou des garçons âgés de 14 à 21 ans. Le HUMNA a obtenu une première habilitation du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 1<sup>er</sup> avril 2023. Cette habilitation a été renouvelée jusqu'au 30/06/2036.

Depuis l'inauguration du HUMNA, tous les mineurs étrangers primo-arrivants en Charente-Maritime sont pris en charge par L'Escale pendant quelques jours en attendant l'évaluation de leur minorité et de leur situation d'isolement sur le territoire. Si l'évaluation conclut à une minorité, le jeune est confié aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une OPP du Procureur. Inversement, si l'évaluation conclut à une majorité, le jeune est sortant et doit contacter le 115, s'il souhaite un hébergement en accueil de nuit

Beaucoup de jeunes évalués majeurs préfèrent quitter le département de la Charente-Maritime pour se présenter dans d'autres départements. Le HUMNA accueille aussi les MNA réorientés par la cellule nationale de réorientation. Ces jeunes ont été, au préalable, évalués mineurs par d'autres départements et arrivent essentiellement de Paris et de la région parisienne.

	2023	2024
Ouverture : 1 avril 2021	365 jours	366 jours
Nombre de places habilitées	10	10
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99.8 %</b>	<b>99.12 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	70	42
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>52 jours</b>	<b>86 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	59	38
• Filles	11	4
<b>Répartition par âge :</b>		
• 13 ans	-	2
• 14 ans	10	3
• 15 ans	31	17
• 16 ans	25	16
• 17 ans et +	4	4
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Guinée	25	13
• Mali	3	4
• Côte-d'Ivoire	18	9
• Cameroun	3	-
• Gambie	1	2
• Nigéria	1	-
• Niger	1	1
• République Démocratique du Congo	4	3
• Liberia	1	-
• Burkina Faso	-	1
• Benin	1	-
• Algérie	-	1
• Tunisie	3	-
• Maroc	-	2
• Bangladesh	-	1
• Pakistan	2	1
• Afghanistan	2	-
• Soudan	1	1
• Mauritanie	1	1
• Egypte	-	1
• Inde	1	-
• Angola	1	-
• Arménie	1	-
• Albanie	-	1
<b>Niveau scolaire à l'admission</b>		
• Non scolarisés antérieurement (NSA)	Non évalués en	11
• Niveau scolaire non évalué	2023	22
• 3 ans		1
• 5 ans		2
• 6 ans		1
• 7 ans		2
• 8 ans		2
• 9 ans		1
<b>Modalité d'arrivée</b>		
• Passage par le commissariat	18	10
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	52	32
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>60 Sorties</b>	<b>32 Sorties</b>
• Orientation ABRI MIE	40	13
• Orientation DAMINA	0	2
• Orientation autres structures hors L'Escale	18	15
• Refus de prise en charge ASE	2	2

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Nombre de jeunes accueillis

En 2024, 42 jeunes ont été accueillis contre 70 en 2023. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs :

- Une rotation des entrées et des sorties moins rapide.
- Une durée d'accueil moyenne plus longue en 2024, atteignant 86 jours (environ 3 mois) contre 52 jours en 2023, en raison du manque de places en structure pérenne.
- Un pourcentage de sorties moins important en 2024 (76 %) par rapport à 2023 (86 %).

### Taux d'occupation

Malgré la baisse du nombre de jeunes accueillis, le taux d'occupation est resté stable en 2024, avoisinant les 100%. Cela indique que chaque place libérée a été réattribuée dans la journée, soit à la suite de l'admission d'un jeune se présentant au commissariat de La Rochelle, soit à un jeune arrivant en train et réorienté par la cellule nationale.

### Répartition par sexe

Le pourcentage de filles accueillies a diminué, passant de 15.71 % en 2023 à 9.5 % en 2024. Cette baisse peut en partie s'expliquer par des parcours migratoires très difficiles pour les jeunes filles, plus vulnérables face aux agressions et au risque de prostitution.

### Répartition par âge

En 2024, 52 % des jeunes accueillis avaient moins de 16 ans, leur permettant de bénéficier d'une reprise de scolarité en collège. Pour les 48 % de plus de 16 ans, n'étant plus soumis à l'obligation scolaire en France, un accompagnement vers des stages a été mis en place afin d'affiner leur projet professionnel.

### Répartition par pays

La part des jeunes originaires d'Afrique Sub-Saharienne a légèrement diminué passant de 84 % en 2023 à 78 % en 2024. Néanmoins, ces jeunes en provenance d'Afrique Sub-Saharienne restent majoritaires au sein du collectif. Cette représentation reste constante depuis l'ouverture du HUMNA en 2021. Par ailleurs, une augmentation des jeunes en provenance du Maghreb et d'Asie est observée, atteignant 22 % en 2024.

### Niveau de scolarité à l'admission

Les jeunes de moins de 16 ans accueillis au HUMNA ont pu bénéficier d'une reprise de scolarité à partir de septembre 2024. Les évaluations menées par le CIO de La Rochelle ont permis d'évaluer le niveau de scolarisation au Pays. 52 % n'ont pas pu être évalués. Cette situation devrait s'améliorer en 2025 avec l'évaluation systématique de tous les jeunes dès la reconnaissance de la minorité et la prise en charge ASE. Parmi les 20 jeunes évalués, 55 % n'avaient jamais été scolarisés antérieurement et 15 % avaient été très peu scolarisés. Cela souligne l'importance d'une reprise rapide de la scolarité pour ces jeunes afin de les inscrire dans un processus d'alphabétisation.

### Situation à la sortie

10 jeunes sont arrivés via le commissariat de La Rochelle. Parmi eux, 2 ont été déclarés en fugue et 2 ce sont vu refuser une prise en charge ASE soit 40 % de refus de prise en charge pour les jeunes « primo-arrivants ». Concernant les 32 réorientations par la cellule nationale, 100 % ont été maintenus au HUMNA avant une réorientation vers une structure de mise à l'ABRI temporaire ou en structure Pérenne. 40 % d'entre eux ont été orientés vers un service MNA de L'Escale.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf ABRI-MIE 4)

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'élaboration d'un règlement de fonctionnement simplifié, pouvant prendre la forme de pictogrammes ou d'une bande dessinée est reportée en 2025 avec l'élaboration d'un projet de service pour les services d'hébergement d'urgence.
- Sensibilisation des MNA au tri des déchets et aux économies d'énergie. Le tri est fait au sein du collectif mais il n'y a pas assez de poubelles jaunes dans la cour des Cordeliers. À consolider en 2025 avec une surveillance quotidienne concernant les économies d'énergie.
- Mise en place d'ateliers artistiques internes avec la préparation du spectacle de fin d'année. A reconduire en 2025.
- Poursuite des cours de français et de mathématiques dispensés par des bénévoles. À poursuivre en 2025 pour les jeunes de plus de 16 ans.

- Accompagnement des mineurs dans la reconstitution de leurs documents d'état civil. À poursuivre en 2025 car la reconstitution de l'Etat civil est une priorité.
- Maintien du budget éducatif pour garantir l'accès aux activités sportives, de loisirs et culturelles. À reconduire en 2025 afin d'organiser des activités et sorties extérieures et de maintenir l'achat du matériel éducatif et pédagogique.
- Le partenariat avec le centre social de Mireuil n'a pas été renforcé. En 2025, construire un partenariat avec le centre social de proximité Christiane FAURE.
- Poursuite des veillées trimestrielles. À maintenir en 2025 car très appréciées par les jeunes.
- Plusieurs stagiaires ont été accueillis : 5 stagiaires IDE, 1 stagiaire AES, 1 stagiaire ME.
- La participation au Comité de Pilotage (COPIL) n'a pas été réalisée et n'est pas reportée car ce COPIL prendra une autre forme avec l'ensemble des services MNA pilotés par la Directrice du pôle Asile et MNA.
- Reconduction de la journée Olympiades. Très belle organisation avec la participation de l'ABRIMINA 2S de Niort et d'autres structures MNA en dehors de L'Escale (Don Bosco, ADSEA). À reconduire en 2025.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf ABRI-MIE 4)

## 4. HUMNA 2

Face à l'arrivée constante de jeunes MNA, primo-arrivants en Charente-Maritime ou réorientés par la cellule nationale, les 10 places disponibles au sein du HUMNA 1, se sont rapidement avérées insuffisantes pour absorber l'afflux de nouveaux arrivants.

Dans ce contexte, le HUMNA 2 a été habilité le 15 octobre 2021, pour une période d'un an, offrant ainsi une capacité d'accueil supplémentaire pour 10 autres mineurs, garçons ou filles, âgés de 13 à 18 ans. L'habilitation a été renouvelée jusqu'au 15/06/2026.

Les missions du HUMNA 2 sont identiques à celle du HUMNA 1. Les 10 jeunes de ce groupe sont accueillis au sein du bâtiment des Cordeliers en collectif, sous l'encadrement d'un Référent social et d'une maîtresse de maison.

	2023	2024
Ouverture 15 octobre 2021	365	366
Nombre de places habilitées	10	10
<b>Taux d'occupation</b>	<b>125.67 %</b>	<b>98.6 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	77	42
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>49 jours</b>	<b>85 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	72	34
• Filles	5	8
<b>Répartition par âge :</b>		
• 13 ans	5	-
• 14 ans	10	6
• 15 ans	31	17
• 16 ans	26	16
• 17 ans et +	5	3
<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Guinée	31	14
• Mali	2	8
• Côte-d'Ivoire	16	9
• Sierra Léone	2	1
• Cameroun	-	1
• Angola	-	1
• Sénégal	2	-
• Algérie	1	-
• Tunisie	1	-
• Bangladesh	3	2
• Pakistan	3	-

• Afghanistan	6	-
• Ethiopie	3	-
• Lybie	-	1
• Togo	-	1
• Arménie	1	-
• Burkina Faso	1	-
• Maroc	1	-
• République Démocratique du Congo	1	3
• Soudan	1	1
• Sri Lanka	1	-
<b>Niveau scolaire à l'admission :</b>		
• Non scolarisés antérieurement (NSA)	Non évalué en 2023	7
• Niveau scolaire non évalué		19
• 3 ans		2
• 4 ans		1
• 5 ans		1
• 6 ans		6
• 7 ans		-
• 8 ans		2
• 9 ans et plus		4
<b>Modalité d'arrivée :</b>		
• Passage par le commissariat	22	13
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	55	29
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>67 sorties</b>	<b>35 sorties</b>
• Orientation ABRI MIE	38	11
• Orientation autres structures	20	17
• Refus de prise en charge ASE	8	5
• Fugue avant RDV au Département	1	2

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Taux d'occupation

En 2023, le taux d'occupation de 125.7% indique que le HUMNA 2 proposait des places en sureffectif. Cette situation s'est stabilisée en 2024, avec l'habilitation par le Conseil départemental d'ouvrir de nouvelles places au sein du collectif des Cordeliers.

Ainsi, le taux d'occupation 2024 s'est établi à 98.6 %, avec 100 % d'occupation de janvier à septembre suivie d'une légère baisse entre octobre et décembre. Ce taux élevé sur l'ensemble de l'année indique que les places sont restées vacantes que durant quelques jours, témoignant d'une demande d'hébergement constante.

La durée moyenne d'accueil a augmenté en 2024, passant de 49 jours en 2023 à 85 jours d'attente avant une réorientation.

### Répartition par sexe

En 2023, les filles représentaient 6.4 % des jeunes accueillis. En 2024, ce chiffre a grimpé à 19 %, traduisant une augmentation du nombre de jeunes filles en exil, malgré les risques accrus liés à leur parcours migratoire.

### Répartition par âge

En 2024, 54.7 % des jeunes accueillis avaient moins de 16 ans, un chiffre stable par rapport à 2023 (59 %). Aucun jeune de 13 ans n'a été accueilli cette année. Les jeunes de 14 et 15 ans restent plus longtemps au sein du collectif avant d'être orientés vers un appartement. On observe également une diminution des jeunes âgés de 17 ans, voir 17 ans ½ accueillis en 2024. Ces derniers disposent de peu de temps avant leur majorité pour mettre en place un projet d'insertion socio-professionnelle. Ainsi, ils sont prioritairement orientés vers les MECS et restent moins longtemps au sein du collectif.

### Répartition par pays

Les jeunes originaires d'Afrique restent majoritaires et représentent 95 % des accueils. En 2024, on note une forte présence de jeunes venant de Guinée, de Côte d'Ivoire et du Mali. En revanche, le nombre de jeunes originaires d'Asie a diminué, avec 5 % en provenance du Bangladesh. Aucun jeune du Maghreb n'a été accueilli cette année au HUMNA 2.

### Niveau de scolarité à l'admission

En septembre 2024, à la suite d'une réunion avec les partenaires de l'Education Nationale, il a été constaté que les jeunes au HUMNA restaient plus longtemps dans les services d'accueil d'urgence sans être scolarisés alors que 54 % ont moins de 16 ans et, de fait, on l'obligation d'être scolarisés.

Face à cette situation, l'Inspection académique a réagi en ouvrant plusieurs classes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> UPE2A dans divers collèges de La Rochelle. Tous les jeunes admis au HUMNA à partir de septembre 2024 ont été évalués afin de déterminer leur niveau scolaire et les affecter dans des classes adaptées.

Cette première évaluation a mis en évidence l'importance d'une reprise rapide de la scolarité puisque sur 23 mineurs évalués, 10 jeunes (soit 43 %) n'avaient jamais été scolarisés au pays ou très peu (2 ou 3 ans) ce qui correspond à un niveau de CP ou CE1 en France.

### Situation à la sortie.

13 jeunes, soit 31 % sont passés par le commissariat de La Rochelle, porte d'entrée pour un accueil au HUMNA. Parmi eux, 4 ce sont vu refuser une prise en charge et ont dû quitter le HUMNA.

Concernant les jeunes réorientés par la Cellule nationale (69 % des admissions), 65 % sont arrivés de Paris ou d'autres départements d'Ile de France, essentiellement le Val de Marne (94) et la Seine Saint-Denis (93). Dans ce cas, leur minorité avait déjà été reconnue dans le cadre d'une ordonnance de placement provisoire du Procureur du département évaluateur, ce qui leur a permis d'être pris en charge par l'ASE dès leur arrivée à La Rochelle.

■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf ABRI-MIE 4)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf HUMNA 1)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf ABRI-MIE 4)

## 5. HUMNA 3

Le 20 février 2023, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Charente-Maritime ont sollicité L'Escale pour ouvrir 6 places d'accueil d'urgence supplémentaires en sureffectif dans le collectif des Cordeliers. Ces places se sont rapidement révélées insuffisantes face aux demandes d'accueillir de plus en plus de mineurs réorientés par la cellule Nationale. Le HUMNA 3 obtient alors une habilitation pour ouvrir 10 places au sein du collectif des Cordeliers et pour transformer les 6 places en sureffectifs en place d'urgence par la création du HUMNA 3.

Cette décision a été motivée par le constat d'une demande d'accueil d'urgence toujours prégnante

En ouvrant ces nouvelles places, l'objectif était de soulager les autres HUMNA et cette pression et d'éviter une saturation pouvant porter préjudice au bien-être des jeunes déjà accueillis.

	2023	2024
Ouverture le 20/02/2023	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	10	10
<b>Taux d'occupation</b>	<b>134.99 %</b>	<b>99.04 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	87	46
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>70 jours</b>	<b>78 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Garçons	77	42
• Filles	10	4
<b>Répartition par âge :</b>		
• 13 ans	5	-
• 14 ans	6	4
• 15 ans	30	19
• 16 ans	35	17
• 17 ans et +	11	6

<b>Répartition par pays d'origine :</b>		
• Pakistan	-	1
• Mexique	-	1
• République Démocratique du Congo	-	1
• Guinée	23	17
• Mali	10	10
• Côte-d'Ivoire	29	7
• Sierra Léone	1	1
• Cameroun	2	1
• Gambie	2	1
• Sénégal	6	1
• Nigeria	1	-
• Tunisie	2	-
• Bangladesh	1	2
• Afghanistan	5	3
• Egypte	1	-
• Maroc	1	-
• Soudan	1	-
• Angola	1	-
• Burkina Faso	1	-
<b>Niveau scolaire à l'admission</b>		
• Non scolarisés antérieurement (NSA)		5
• Niveau scolaire non évalué	Non évalué en 2023	28
• 3 ans		3
• 4 ans		1
• 5 ans		2
• 6 ans		3
• 7 ans		1
• 8 ans		2
• 9 ans et +		1
<b>Modalité d'arrivée</b>		
• Passage par le commissariat	17	12
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	70	34
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>73 sorties</b>	<b>36 sorties</b>
• Orientation ABRI MIE	32	13
• Orientation autres structures	21	20
• Refus de prise en charge ASE	16	2
• Fugue avant RDV au Département	4	1

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Taux d'occupation

En 2023, le taux d'occupation s'élevait à 134.99 %, correspondant aux 6 places en sureffectif. Ces 6 places ont été transformées le 1er février 2024 en HUMNA 4. En 2024, le taux d'occupation est resté très élevé, atteignant 99.04 %. Malgré la diminution du nombre de jeunes accueillis, en lien avec la création du HUMNA 4, la durée moyenne d'accueil demeure longue en 2024.

### Répartition par sexe

En 2023, le pourcentage de filles représentait 13 % alors qu'en 2024, elles ne représentent que 9.5 % des effectifs. Cette baisse confirme néanmoins que des filles continuent à arriver en Charente-Maritime, la plupart étant réorientées par la Cellule Nationale.

### Répartition par âge

En 2023, les jeunes de moins de 16 ans représentaient 47 % et 50 % en 2024, traduisant ainsi une stabilité sur ces deux années. Cette proportion indique que la moitié des jeunes accueillis avant 16 ans sont en obligation scolaire au sein des dispositifs de l'Éducation nationale. La nouveauté en 2024 pour le service d'urgence est d'avoir instauré une reprise de scolarité obligatoire pour les moins de 16 ans et des recherches de stage pour les plus de 16 ans.

### Répartition par pays

Comme dans les autres services d'urgence, la majorité des jeunes accueillis en 2024 proviennent de Guinée, du Mali et de Côte d'Ivoire, représentant 74 % des effectifs. Les jeunes originaires d'Asie (Pakistan, Afghanistan et Bangladesh) représentent 13 %. Le service a accueilli en 2024 de nouvelles nationalités comme le Pakistan, La République Démocratique du Congo et le Mexique.

### Niveau de scolarité à l'admission

En 2024, 60 % des jeunes du HUMNA 3 n'ont pas été évalués. Comme dans les autres HUMNA, les évaluations ont été mises en place tardivement dans l'année (octobre), pour avoir une idée précise du niveau scolaire de l'ensemble des jeunes accueillis dans ce groupe. 18 jeunes ont été évalués au CIO. Parmi eux, 9 jeunes ont été scolarisés 5 ans et plus au Pays, soit 50 % de jeunes qui ont été évalués avaient l'équivalence d'un niveau de fin de primaire en France et 50 % non scolarisés ou très peu au pays.

### Situation à la sortie

On note 36 sorties en 2024. Concernant ces sorties, 36 % ont été orientées vers l'ABRI-MIE au sein du collectif, pour divers motifs : soit, en raison de leur âge (les plus jeunes restent plus longtemps en collectif avant une orientation en logement) ; soit en raison de leur sexe (les structures proposent moins de places pour les filles que pour les garçons) ; soit pour des raisons médicales nécessitant une surveillance des professionnels 24h/24h. En 2023, les refus de prise en charge représentaient 22 % des jeunes accueillis alors qu'ils ne représentent plus que 6 % en 2024, soit une nette diminution du refus de prise en charge par les services de l'ASE.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf ABRI-MIE 4)

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf HUMNA 1)

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf ABRI-MIE 4)

## 6. HUMNA 4

Le 1<sup>er</sup> février 2024, les services de l'Aide Sociale à L'Enfance de Charente-Maritime ont transformé les places en sureffectif du HUMNA 3 en HUMNA 4. Ce service est habilité pour accueillir 10 jeunes, âgés de 13 à 18 ans, garçons ou filles au sein du collectif des Cordeliers.

Les 10 jeunes de ce groupe sont accompagnés dans leur quotidien par un ETP Référent éducatif et un ETP Maîtresse de maison. En 2024, les jeunes du HUMNA 3 (10 places), du HUMNA 4 (10 places) et du HUMNA 5 (6 places) ont été regroupés dans un seul et même groupe, soit au total 26 places.

Ce nouveau service d'urgence fonctionne 24h/24 et assure des missions identiques à celles du HUMNA 1 et du HUMNA 2 : le suivi de la santé, l'accompagnement administratif, la reprise de scolarité, la recherche de stage, l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture ainsi que le développement de l'autonomie. L'objectif est de préparer les jeunes, durant les quelques mois passés au sein du collectif, à une orientation vers un logement en Maison d'Enfants à Caractère Social de L'Escalé ou vers d'autres associations du département.

Les jeunes ne signent pas de contrat d'apprentissage dans ce service d'urgence à La Rochelle car ils peuvent être réorientés rapidement vers Rochefort, Saintes ou Pons.

Les jeunes accueillis dans les services d'urgence reçoivent tous les mois de l'argent de vêture et de l'argent de poche. Un budget éducatif, alloué pour l'année, permet aux professionnels d'organiser des sorties et des activités en interne.

	2024
<b>Ouverture le 1/02/2024</b>	366/366
Nombre de places habilitées	10
<b>Taux d'occupation</b>	<b>97.97 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	31
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>106 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Garçons	27
• Filles	4

<b>Répartition par âge :</b>	
• 13 ans	-
• 14 ans	3
• 15 ans	10
• 16 ans	13
• 17 ans et +	5
<b>Répartition par pays d'origine :</b>	
• Guinée	13
• Mali	7
• Côte-d'Ivoire	5
• Sénégal	2
• Tunisie	1
• Algérie	1
• République Démocratique du Congo	1
• Ethiopie	1
<b>Modalités d'arrivée :</b>	
• Passage par le commissariat	12
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	19
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>22 sorties</b>
• Orientation ABRI MIE	3
• Orientation autres structures	16
• Refus de prise en charge ASE	3

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Taux d'occupation

Durant ces 11 mois d'exercice, le taux d'occupation avoisine les 100 %. La durée moyenne d'accueil supérieur à 3 mois, permet aux jeunes de réaliser tous les dépistages et les rendez-vous en lien avec leur santé, d'amorcer leur projet d'insertion scolaire et professionnelle ainsi que de reprendre contact avec leur famille pour l'envoi de leurs documents d'identité.

### Répartition par sexe

En 2024, les filles représentent 13 % des jeunes accueillis dans ce groupe. Elles sont hébergées dans des chambres réservées mais le groupe de vie est mixte. Malgré une sous-représentation, les jeunes filles trouvent facilement leur place dans la vie en collectivité. Elles restent généralement plus longtemps accueillies au sein du collectif que les garçons, parfois plus de 6 mois, non par manque de maturité mais à défaut de places disponibles, dans les structures proposant des places pérennes en logement.

### Répartition par âge

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 41 % en 2024. Aucun jeune de 13 ans n'a été accueilli. 5 jeunes, soit 16 %, ont été pris en charge à 17 ans ½ rendant plus complexe leur accompagnement car ils ne disposent que de quelques mois avant leur majorité pour trouver un apprentissage et authentifier leur document d'identité. Ces deux conditions étant requises pour l'obtention de leur titre de séjour au-delà de 18 ans.

### Répartition par pays

Les jeunes originaires d'Afrique Sub-Saharienne, de Guinée, du Mali et de la Côte d'Ivoire sont les plus représentatifs. Les jeunes guinéens sont les plus nombreux et représentent 41 % des effectifs. Les arrivées en provenance du Maghreb ou d'autres pays africains restent marginaux, chaque pays (Tunisie, Algérie, République Démocratique du Congo, Éthiopie) représentant environ 3 % des effectifs.

### Situation à l'admission

19 jeunes, soit 61 % des jeunes accueillis sont arrivés à La Rochelle suite à une orientation de la cellule National MNA. Ces orientations émanent des départements du 93 (Seine Saint-Denis), du 94 (Val de Marne) et de Paris. Cette « pression » qui a également été observée dans d'autres dispositifs d'accueil de personnes migrantes peut, en partie, s'expliquer par un besoin de libérer des places d'hébergement à Paris et en banlieue en amont et durant les jeux Olympiques.

## Situation à la sortie

12 jeunes sont passés par le commissariat de La Rochelle. Parmi eux, 25 % ont été reconnus majeurs lors de leur évaluation au Conseil départemental entraînant un refus de prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Certains ont décidé de faire appel de cette décision en restant en Charente-Maritime afin de rencontrer le Juge pour enfants mais la majorité a quitté la Charente-Maritime pour tenter une prise en charge dans d'autres départements, le délai de recours étant long et les places au 115 saturées en Charente-Maritime.

■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf ABRI-MIE 4)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf HUMNA)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (cf ABRI-MIE 4)

## 7. HUMNA 5

Le 1<sup>er</sup> février 2024, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Charente-Maritime ont transformé les places en sureffectif du HUMNA 3 en HUMNA 4. Néanmoins, malgré la création de 10 places supplémentaires d'accueil d'urgence au sein du collectif, les orientations par la cellule Nationale reste constante et ces places sont insuffisantes pour accueillir les jeunes réorientés. Parallèlement, de nombreux jeunes primo-arrivants se présentent au commissariat de La Rochelle, sans possibilité de prise en charge faute de places d'urgence disponibles.

Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sollicitent de nouveau L'Escale pour ouvrir 10 places en sureffectif. Le collectif ne dispose pas suffisamment de chambres pour organiser l'accueil de ces 10 jeunes. L'Association répond cependant favorablement à la demande du Conseil départemental pour ouvrir 6 places en sureffectif. Les jeunes sont accueillis par deux, voire par trois en chambre pour répondre à cette urgence.

De janvier à septembre 2024, les places sont comptabilisées en sureffectif. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les 6 places en sureffectif se transforment en HUMNA 5. Ce nouveau service est habilité pour 2 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026, à accueillir 6 jeunes, garçons ou filles, âgés de 13 à 18 ans au sein du collectif. Les missions sont identiques dans tous les HUMNA.

	2024
<b>Changement du HUMNA + au HUMNA 5 le 1/09/2024</b>	366/366
Nombre de places habilitées	6
<b>Taux d'occupation</b>	<b>86 %</b>
Nombre de jeunes accueillis	103
<b>Durée moyenne de l'accueil</b>	<b>19 jours</b>
<b>Répartition par sexe :</b>	
• Garçons	87
• Filles	16
<b>Répartition par âge :</b>	
• 13 ans	1
• 14 ans	15
• 15 ans	39
• 16 ans	36
• 17 ans et +	12
<b>Répartition par pays d'origine :</b>	
• Albanie	1
• Algérie	3
• Angola	1
• Bangladesh	4
• Burkina Faso	1
• Cameroun	2
• Congo	5
• Cote d'Ivoire	16
• Egypte	1
• Ethiopie	2
• Gambie	1

• Guinée	35
• Mali	20
• Maroc	2
• Mauritanie	1
• Mexique	1
• Pakistan	2
• Sénégal	1
• Sierra Léone	1
• Togo	1
• Tunisie	2
<b>Modalités d'arrivée :</b>	
• Passage par le commissariat	57
• Réorientation par la Cellule Nationale MNA	46
<b>Situation à la sortie :</b>	<b>97 sorties</b>
• Orientation ABRI MIE	-
• Orientation autres HUMNA	86
• Orientation MECS de L'AMIE ou du DAMINA	1
• Refus de prise en charge ASE	8
• Fugue avant RDV au Département	2

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

### Taux d'occupation

De janvier à septembre 2024, tous les jeunes primo-arrivants ou réorientés ont été accueillis au HUMNA + (places en sureffectif) avant d'intégrer une place au HUMNA 1,2,3 ou 4 dès qu'une place se libérait. Cela explique les 103 admissions et les 97 sorties, chiffre plus élevé que dans les autres HUMNA. En septembre, le HUMNA + s'est transformé en HUMNA 5, modifiant ainsi l'organisation des admissions dans les 5 HUMNA. À partir de cette date, le taux d'occupation a été de 100 %. En février 2024, un taux exceptionnellement bas (5,7 %) a été observé, conséquence du transfert des jeunes du HUMNA + vers le HUMNA 4 lors de son ouverture. Cette réorganisation a eu un impact direct sur le taux d'occupation global.

### Répartition par sexe

Les filles ont représenté 15.5 % du nombre de jeunes accueillis, pourcentage relativement identique dans les autres HUMNA.

### Répartition par âge

Un seul jeune de 13 ans a été accueilli, représentant 0,97 % des effectifs. Les jeunes de 17 ans et plus ont représenté 11.6 %. La majorité des jeunes, soit 52 % (54 jeunes), avaient moins de 16 ans. Une arrivée avant 16 ans permet une prise en charge plus longue dans les services de l'ASE.

### Répartition par pays

Le service a accueilli des jeunes en provenance de 21 pays avec une très grande représentation des jeunes en provenance de Guinée, du Mali et de côte d'Ivoire. L'accueil de ces jeunes en provenance du monde entier nécessite un accompagnement et un travail autour de l'interculturalité. Si la majorité de ces jeunes sont francophones, l'apprentissage du français reste une priorité pour les non francophones afin de permettre une communication respectueuse entre tous.

### Situation à l'admission

55 % des jeunes sont passés par le commissariat de La Rochelle en 2024 alors qu'ils étaient 100 % en 2021, date de l'ouverture du premier HUMNA. Cette diminution progressive de places ouvertes pour les arrivées par le commissariat résulte d'une volonté des services de l'ASE de réserver des places aux jeunes réorientés par la cellule Nationale, évitant ainsi leur hébergement à l'hôtel.

### Situation à la sortie

97 jeunes sont sortis du HUMNA 5 en 2024, dont 88.6 % ont été réorientés vers le HUMNA 1,2,3 ou 4. On observe que 17 % des jeunes arrivés par le commissariat de La Rochelle n'ont pas été pris en charge car reconnus majeurs par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Néanmoins, ce pourcentage en baisse semble confirmer une diminution progressive, d'année en année, de refus de prise en charge par le Conseil départemental. Les jeunes arrivent maintenant, pour la plupart, avec des documents d'identité légalisés, confirmant ainsi leur minorité et de fait ayant droit aux dispositifs de protection de l'enfance.

■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf ABRI-MIE 4)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf HUMNA 1)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf ABRI-MIE 4)

## DEUX-SÈVRES

### LE PÔLE ASILE

#### 1. LE CADA

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile est traitée par la France, pendant la durée d'instruction de cette demande. Le CADA 79 a une capacité de 126 places réparties dans plusieurs communes du département.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	126	126
<b>Taux d'occupation</b>	<b>94.61 %</b>	<b>91.66 %</b>
Nombre d'usagers	231	221
<b>Répartition par genre :</b>		
• Hommes	73	58
• Femmes	72	75
• Enfants (- 18 ans)	86	88
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	82	74
• Adultes seuls avec enfant(s)	35	29
• Couples seuls	1	1
• Couples avec enfant(s)	13	14
<b>Répartition par âge :</b>		
• < 3 ans	18	16
• 3 à 18 ans	68	72
• 18 à 25 ans	27	26
• 26 à 35 ans	67	58
• 36 à 45 ans	37	38
• 46 à 55 ans	11	10
• 56 à 65 ans	1	-
• 66 ans et +	2	1
<b>Répartition par continent :</b>		
• Europe	5	4
• Asie	82	84
• Afrique	135	121
• Amérique	9	12
<b>Situation des résidents de la procédure d'asile :</b>		
• Statut de Réfugié	53	59
• Protection subsidiaire	19	22
• Irrecevabilité OFPRA	1	-
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	63	71
• Rejet CNDA	62	49
• Rejet OFPRA avec ARV	4	-
• Rejet CNDA 2023 avec refus de sortie en 2024	16	5
• Arrêt de procédure après un refus OFPRA, avec sortie CADA	-	1

• Exclusion	-	-
• Abandon de l'hébergement sans en informer la structure	9	-
• Enfant français avec parent débouté	1	4
• Enfant français parent en cours de procédure	-	-
• Parent débouté avec enfant réfugié	3	-
• Sortie volontaire avant la fin de la procédure	3	9
• Décès	-	-
	-	1
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>488.25 jours</b>	<b>443 jours</b>
<b>Situation à la sortie</b>		
<b>Des bénéficiaires d'une protection :</b>		
• HLM	13	14
• HLM avec IML ou AVDL ou AGIR	4	10
• Logement parc privé	3	9
• Logement parc privé avec IML	1	-
• Solution personnelle	10	2
• CPH	6	10
• Logement AELBPI	2	2
• RHJ	-	-
• Hébergement AFPA	1	1
<b>Après rejet CNDA (déboutés du droit d'asile) :</b>		
• Solution personnelle	50	28
• Départ avec ARV	4	-
• Retour au pays sans ARV	3	-
• Logement parc privé (parents déboutés avec autre titre de séjour)	-	-
• Logement parc public (parents déboutés avec autre titre de séjour)	-	-
• CPH (parents déboutés avec autre titre séjour)	3	13
• Abandon d'hébergement avant la sortie	-	3
• Procédure expulsion (référé mesure utile)	-	1
	-	5
<b>Nombre de sorties avant la fin de la procédure :</b>		
• Départ volontaire	9	5
• Exclusion	-	-
• CPH pour rejoindre conjointe	-	-
• Décès	-	1
Sortie à la suite de l'irrecevabilité OFPRA	1	-

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, le taux d'occupation a diminué et le taux cible de 97 % n'a pas été atteint compte tenu de la vacance de places pour les raisons suivantes :

- **Vacances de moins de 15 jours** : 40 places pour 32 logements (petit ménage, ajout ou changement de mobilier).
- **Vacances de 15 jours à 1 mois** : 15 places pour 7 logements (grand ménage, désinsectisation, décès d'un usager avec transformation de l'accueil d'hommes en accueil femmes à la demande de l'OFII, délai d'orientation OFII).
- **Vacances supérieures à 1 mois** : 37 places soit 10 logements (orientation longue par l'OFII pour 25 places, travaux et désinsectisation importante pour 6 places, réorganisation pour 1 logement : P6 transformé en 3 P1 à la demande de l'OFII avec une mise en indisponibilité pour les 3 places manquantes).
- **Indisponibilité en sous occupation** (orientation d'une famille par l'OFII dont la composition familiale est inférieure aux places disponibles) : 3 P1 (initialement des P2) et 1 P3 (initialement 1 P6).

Le taux de rotation pour l'année 2024 a atteint 104 %, marquant une légère augmentation qui confirme l'accélération des procédures de demande d'asile. Cette accélération est également à mettre en corrélation avec la durée de séjour qui a diminué de 45.25 jours (97 jours pour la plus courte et 1 562 jours pour la plus longue).

En 2024, le service a accueilli 10 usagers de moins, soit une baisse de 4.33 %. La baisse est significative chez les hommes (-20.54 %). On note une légère augmentation de l'accueil de femmes avec enfants, en lien avec la transformation des places demandée par l'OFII en 2022 et 2023 pour s'adapter aux flux migratoires. Le service a remplacé des places de grande famille pour des places de plus petite configuration.

La proportion de la population accueillie est sensiblement équivalente à celle de 2023 en termes d'âge (la majorité du public a entre 25 et 45 ans) et de zone géographique (une majorité du public provient du continent africain).

Sur l'ensemble des journées réalisées en 2024, 18,16 % des places étaient considérées comme indues : 10.17 % de déboutés et 7.99 % de Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et parents d'enfants BPI.

Ce taux de places indues est en légère baisse, en raison d'une amélioration de l'accès au logement ou à des solutions d'hébergement pour les BPI. Cependant, pour les parents d'enfants BPI, le temps d'ouverture des droits et, de fait, l'accès au logement restent longs (attente de la délivrance du titre de séjour).

Sur les 221 personnes présentes en 2024, 139 personnes ont reçu une réponse à leur demande d'asile. 81 personnes ont obtenu une protection internationale (soit un taux de protection de 58.27 %) et 9 ont obtenu un titre de séjour pour parent d'enfant réfugié. Les populations majoritairement concernées sont : Afghans, Palestiniens de Gaza, Colombiens, Congolais RDC et Egyptiens, ainsi que la Guinée pour les parents d'enfant réfugié.

La crise du logement en France a un impact pour les bénéficiaires de la protection internationale qui n'accèdent pas au logement autonome dans le délai de sortie de 6 mois de l'OFII. Les dispositifs d'hébergement (CPH, AELBPI, RHJ...) sont saturés. Seules 48 personnes sur les 90 BPI ou bénéficiaires d'un titre de séjour ont pu accéder à une solution de logement ou d'hébergement. Ceux sans solution se maintiennent en place indue sur le CADA avec comme motifs :

- Absence de proposition de logement ou d'hébergement vers une structure adaptée.
- Refus de proposition de logement ou d'hébergement (CPH) / à la ville proposée.
- Refus d'étendre sa demande de logement à l'ensemble des villes des Deux-Sèvres.

## ■ POINT MARQUANTS

En 2024, l'OFII a demandé la transformation de places à la suite d'une arrivée importante de femmes seules en demande d'asile. Un logement, initialement réservé à l'accueil d'hommes seuls, a été transformé en accueil pour femmes isolées. Un logement destiné à l'accueil d'une famille de 6 personnes a été réaffecté pour accueillir 3 femmes seules, et les 3 places manquantes ont été mises en indisponibilité pour sous-occupation.

L'accélération des procédures est toujours un point marquant et les premiers chiffres de l'OFPPA précisent que le délai de traitement est demeuré stable : 138 jours soit 4 mois ½. L'OFII a fait évoluer le DNA-NG pour fluidifier les orientations fin 2023. Cette évolution est relative à l'indisponibilité des places du dispositif national d'accueil (DNA) et a vocation à encadrer le volume de places indisponibles et leurs motifs. En 2024, des délais d'orientation raccourcis et donc d'accueil des publics ont été constatés.

Le délai de l'OFPPA est relativement long pour adresser les pièces d'état civil aux usagers BPI (plus de 6 mois à 1 an) même si les derniers chiffres de l'OFPPA précisent que ce délai a été réduit en 2024 (moyenne de 10 mois et demi). Les usagers quittent parfois le CADA avant l'obtention du titre de séjour. Il est alors important d'expliquer les démarches qu'ils devront réaliser seuls. L'absence de ces documents d'état civil peut compliquer certains accès à la formation et les démarches administratives nécessaires à l'intégration des BPI. Ce délai de traitement a un impact sur l'obtention du titre de séjour pour les parents d'enfant réfugié (un extrait d'acte de naissance est nécessaire pour que la Préfecture puisse mettre en fabrication le titre de séjour). Ce dernier étant nécessaire à l'ouverture des droits notamment l'accès aux ressources et au logement.

La crise du logement et la saturation des dispositifs d'hébergement impactent fortement les publics BPI à la sortie du CADA. Sans solution dans les délais de sortie impartis, les personnes se maintiennent en place indue même si le pourcentage de places indue BPI a légèrement diminué en 2024. Pour rappel, les indicateurs de pilotage doivent tendre vers des taux cibles. Le taux de présence indue des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire doit être inférieur à 3 %. Le non-respect de ces objectifs peut entraîner la mise en œuvre d'une procédure de minoration budgétaire.

L'inflation, l'augmentation des prix des carburants, des fluides... continuent d'avoir un impact sur les budgets des services. En 2024, les actions engagées en 2023 ont été poursuivies : informations, recommandations, conseils auprès des usagers notamment avec la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques de lutte contre la précarité

énergétique avec SOLIHA ; réglage des chaudières et radiateurs de chaque logement ; facturation des surconsommations aux usagers qui ne respectent pas les recommandations après contrôle du chauffage.

Le travail partenarial mis en œuvre en 2024 a permis :

- De travailler autour d'actions et de projets communs comme : le village des droits à Niort et à Melle ; la journée mondiale des réfugiés (stands d'information Place de la Brèche à Niort) ; la diffusion du film "Même si tu vas sur la lune" au Moulin du Roc le 20 juin 2024.
- D'organiser des rencontres partenariales pour se présenter, mieux se connaître, définir, redéfinir et améliorer le travailler ensemble (AIDES, LHSS équipe mobile, faculté de droit de Poitiers, ...).

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Pour donner suite à l'évaluation externe, certains axes d'amélioration ont été travaillés au niveau associatif et seront ensuite déclinés sur les divers services.
- En 2024, les différents services du pôle asile et MNA ont pu collaborer lors de diverses réunions de travail.
- Mise en œuvre des adaptations nécessaires liées à la nouvelle Loi Immigration.
- La mise en œuvre d'OCTIME s'est poursuivie en 2024 et, aujourd'hui, l'ensemble des salariés ont leurs accès.
- Participation à des projets partenariaux : village des droits à Niort et à Melle ; journée mondiale des réfugiés.
- Développement d'un nouveau partenariat avec AIDES permettant aux salariés de bénéficier d'une formation spécialisée.
- Poursuite de la réduction des coûts énergétiques avec la reconduction des ateliers énergétiques SOLIHA.
- Diverses formations ont été réalisées : Analyse des pratiques, préparer et gérer les sorties des déboutés et BPI en CADA, communication non violente, SST, PSSM, habilitation électrique... Aussi les salariés ont pu assister à diverses conférences-partage organisées par Forum réfugiés.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le travail sur les axes d'amélioration par suite de l'évaluation externe
- Retravailler le projet de service
- Mise en place du logiciel GELOS / au dossier de l'utilisateur

## 2. L'HUDA

L'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement en urgence ainsi que l'accompagnement social et administratif des demandeurs d'asile en attente d'orientation en CADA et ceux en procédure Dublin. L'HUDA a ouvert en juillet 2018 à la suite d'un appel à projet de l'Etat et a une capacité de 20 places.

	2023	2024
Ouverture au 1 <sup>er</sup> juillet 2018	365/365	366/366
Nombre de places habilitées	20	20
<b>Taux d'occupation</b>	<b>100.52 %</b>	<b>95.59 %</b>
Nombre d'usagers	34	36
<b>Répartition par genre :</b>		
• Hommes	8	8
• Femmes	10	13
• Enfants (- 18 ans)	16	15
<b>Composition du ménage :</b>		
• Adultes seuls	1	2
• Adultes seuls avec enfant(s)	3	7
• Couples seuls	1	2
• Couples avec enfant(s)	6	4

<b>Répartition par âge :</b>		
• < 3 ans	6	5
• 3 à 18 ans	10	10
• 18 à 25 ans	4	5
• 26 à 35 ans	8	11
• 36 à 45 ans	4	3
• 46 à 55 ans	2	2
<b>Répartition par continent :</b>		
• Europe	-	1
• Asie	16	13
• Afrique	18	22
<b>Situation des résidents de la procédure d'asile :</b>		
• Statut de réfugié	4	3
• Protection subsidiaire	6	2
• Attente de procédure OFPRA/CNDA	8	12
• Procédure DUBLIN	-	7
• Rejet CNDA	8	7
• Transfert en CADA	-	4
• Parents déboutés avec enfants réfugiés	3	1
• Départ volontaire avant la fin de la procédure	5	-
• Irrecevabilité OFPRA	-	-
<b>Durée moyenne de séjour</b>	<b>836.92 jours</b>	<b>651 jours</b>
<b>Situation à la sortie</b>		
<b>Des bénéficiaires d'une protection :</b>		
• HLM	-	-
• Logement parc privé	-	-
• CPH	4	4
• Solution personnelle	-	-
<b>Personnes avec autre titre de séjour :</b>		
• Parc public avec mesure ALBPI	4	-
• Parc public	-	3
<b>Après rejet CNDA (déboutées du droit d'asile) :</b>		
• Solution personnelle	-	-
• Hébergement par une association	-	3
• Expulsion RMU	-	3
<b>Nombre de sorties avant la fin de la procédure :</b>		
• Solution personnelle	5	-
• Transfert vers un CADA	-	4

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, le taux d'occupation a diminué et le taux cible de 97 % n'a pas été atteint compte tenu de la vacance de places pour les raisons suivantes :

- **Vacances de moins de 15 jours** : 12 places pour 4 logements (petit ménage, ajout ou changement de mobilier)
- **Vacances de 15 jours à 1 mois** : 5 places pour 2 logements (grand ménage, désinsectisation, délai d'orientation OFII)
- **Sous orientation** : 1 P1 sur 1 P2 en attente d'une naissance, 1 P3 sur 1 P4 et 1 P2 sur 1 P3 en attente d'une naissance

12 familles ont été accueillies dont 7 monoparentales ainsi que 2 adultes seuls. Le public est jeune puisque 76.19 % des adultes ont moins de 35 ans. 61.11 % du public est originaire d'Afrique.

En 2024, 15 nouvelles personnes ont été accueillies et 17 sont sorties de l'HUDA. Le taux de rotation est donc de 113.33 %.

La durée moyenne de séjour a diminué comparativement à l'année précédente ce qui vient confirmer l'accélération des procédures de la demande d'asile. La durée de séjour la plus longue est de 881 jours et de 327 jours pour la plus courte. La durée de séjour la plus longue s'explique par la présence d'une famille en place indue

car déboutée de sa demande d'asile Cette dernière a fait l'objet d'une mesure en référé utile et a été expulsée du logement avec l'intervention des forces de l'ordre.

Le pourcentage d'indus en 2024 est de 29.35% (2 054 journées d'indus pour les déboutés et 234 journées d'indus pour des BPI)

■ POINTS MARQUANTS 2024 (Cf CADA)

■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 (Cf CADA)

■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025 (Cf CADA)

## LE PÔLE DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

### 1. L'ABRI'MINA 2S

Le service de l'Abrimina2s a ouvert e, avril 2018 et accueille des mineurs isolés non accompagnés.

L'Abrimina2S accueille des jeunes garçons de 15 et 18 ans pour une durée de 4 à 6 mois en Mise à L'Abri (MALA) ou de façon plus pérenne en Moyen et Long Séjour (MLS). Les jeunes sont confiés par le département, ils sont hébergés en cohabitation dans des appartements diffus dans la ville de Niort (différents quartiers populaires).

30 jeunes sont accueillis en MALA et 21 jeunes sont accueillis en MLS (+6 jeunes en 2024).

En MALA, les missions sont centrées sur une évaluation globale de la situation du jeune, un accompagnement aux premières démarches de santé et de scolarisation, avec un accompagnement éducatif au quotidien (évaluer et construire l'autonomie dans la vie quotidienne : déplacements, courses, alimentation, entretien du logement...). Il s'agit ensuite d'orienter les jeunes vers une structure pérenne, la MLS : Moyen et Long Séjour, selon leurs projets et leurs besoins. L'accompagnement est alors centré sur l'accès à l'autonomie, le projet professionnel, les démarches de régularisation et l'intégration.

	2023		2024	
Ouverture	365/365		366/366	
Nombre de places habilitées	42 au 31/12/2023		51 au 31/12/2024	
Taux d'occupation	96.45 %		97.41 %	
Taux d'occupation par dispositif	MALA	MLS	MALA	MLS
	95.28%	99.14%	96.48%	99.06%
Temps moyen de séjour en jours	MALA	MLS	MALA	MLS
	172	373	196	354
<b>Nombre de jeunes accueillis :</b>	<b>81</b>		<b>86</b>	
• Accueil de nuit	6		-	
• Accueil MALA – MLS	75		86	
• MALA seule (jeunes accueillis uniquement au sein de la MALA)	56		59	
• MLS seul (au cours de l'année)	10		14	
• MALA + MLS (jeunes entrés dans la MALA et orientés ensuite vers le MLS)	9		13	
<b>Répartition par sexe :</b>				
• Garçons	81		86	
• Filles	-		-	
<b>Répartition par âge :</b>				
• Moins de 15 ans	10		4	
• 15 ans	18		10	
• 16 ans	33		47	
• 17 ans	15		23	
• 18 ans et +	5		2	

Répartition par pays d'origine :				
• Guinée		22		32
• Mali		9		14
• Côte-d'Ivoire		23		19
• Sierra Leone		1		-
• Algérie		2		2
• Égypte		2		-
• Mauritanie		-		1
• Bangladesh		3		3
• Tunisie		2		-
• Pakistan		1		2
• Sénégal		1		1
• Afghanistan		4		1
• Gambie		4		6
• Cameroun		4		2
• Congo		1		1
• Maroc		1		-
• Soudan		1		1
• Syrie		-		1
Cursus scolaire et stage				
Situation scolaire au pays :				
• Non connue (accueil de nuit ou en attente d'évaluation)		6		-
• Non scolarisé antérieurement		16		25
• Peu scolarisé		18		21
• Scolarisé		41		40
Scolarités proposées ou accompagnement vers l'emploi ** :				
	MALA	MLS	MALA	MLS
• Accompagnement mission locale : stages, prépa apprentissage (CFA, CCI...) promo 16/18...	18	9	23	-
• Apprentissage Français bénévolat associatif			4	-
• Collège (3ème générale ou UPE2A1 et UPE2ANSA2)	27	5	12	-
• Lycée (CAP, Bac Pro ou module alphabétisation pour + de 16 ans)	8	-	20	1
• Apprentissage –formation CAP	5	16	21	13
• Attente évaluation / affectation ou non évalué (accueil de nuit)	14	-	1	-
Situation à la sortie :				
	MALA	MLS	MALA	MLS
• Accueil de nuit	6	-	-	-
• Fugue	2	-	3	-
• Réorientation vers MLS	31	-	28	-
• Logement personnel avec suivi département	-	4	-	2
• RHJ avec suivi département	-	2	-	3
• Fin d'accompagnement (majeur avec refus CJM par le CD 79, judiciarisation...)	3	1	-	1

\*Au cours de l'accompagnement certains jeunes ont pu avoir 2 scolarités et/ou accompagnements vers l'emploi (collège puis apprentissage ou module alphabétisation et apprentissage par exemple) : c'est-à-dire que certains jeunes ont intégré plusieurs dispositifs.

<sup>1</sup>UPE2A : unité pédagogique enseignement pour élèves allophones

<sup>2</sup>UPE2ANSA : unité pédagogique pour élèves allophones non scolarisés antérieurement

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Depuis son ouverture, le service Abrimina 2S connaît des fluctuations du nombre de places d'accueil. L'année 2024 a de nouveau été marquée par une augmentation du nombre de places : 9 places en MLS, dont 6 places dans le quartier des Brizeaux en logements individuels au sein d'un projet intergénérationnel et de prises en charge diversifiées (résidence autonomie, étudiante, logements CHRS, public en difficultés...).

Le service accueille donc au 31 décembre 2024 : 30 jeunes en MALA et 21 jeunes en MLS.

Le département a mis en place des dispositifs d'accueil au sein de foyers logements (Sciecq et Couture d'Argenson) et les différentes structures MLS ont également augmenté leur capacité d'accueil afin que les mineurs confiés à l'ASE ne soient plus hébergés à l'hôtel (conformément à la loi Taquet du 01/02/2024). Pour autant, un certain nombre de jeunes ont continué à être hébergé à l'hôtel tout au long de l'année 2024 (en moyenne 20 jeunes).

Les taux d'occupation de l'Abrimina 2S restent élevés (96.4 % à 99 %).

Les jeunes sont à 80 % âgés de 16 à 17 ans, ce qui impacte leur prise en charge qui est plus rapide et axée prioritairement vers la professionnalisation. Toutefois, il est constaté que 53 % d'entre eux n'ont pas ou peu été scolarisés, nécessitant en amont du projet professionnel un accès à l'apprentissage ou au renforcement de la langue française. Le module d'alphabétisation a bien joué son rôle durant le premier semestre malgré une mise en place tardive (mars à juin puis octobre à décembre). Il a également été possible d'orienter les jeunes vers la mission locale ainsi que les différents dispositifs tels que promo 16/18 de l'AFPA, la prépa apprentissage (CFA, IRFREP, ...).

Seulement 12 jeunes ont été scolarisés au collège (la plupart en UPE2ANSA = non scolarisés antérieurement), eu égard à la moyenne d'âge en augmentation.

Les pays d'origine des jeunes restent sensiblement les mêmes avec 75 % d'entre eux en provenance de la Guinée, du Mali ou de la Côte d'Ivoire. À noter que 37 % des jeunes sont guinéens (forte augmentation de ce taux).

En 2024, un grand nombre de jeunes a été accompagné vers l'apprentissage. 34 jeunes (soit 39.5 % contre 28 % en 2023) ont signé ou poursuivi un apprentissage :

- Métiers de bouche (cuisine, boulangerie, boucherie) : 18
- Métiers du bâtiment (plombier, plaquiste, électricien...) : 9
- Vente/Service : 2
- Hygiène des locaux : 2
- Métallerie, chaudronnerie : 2
- Mécanique : 1

Une forte augmentation des métiers de bouche est à noter.

Plusieurs ruptures de contrats ont également été constatées : entreprise en liquidation judiciaire, rupture d'un commun accord entre apprenti et employeur... Ces ruptures de parcours sont compliquées à accompagner, certains jeunes sont ensuite en difficultés pour rebondir.

#### **Sortie des jeunes :**

- En Mala, les jeunes sont orientés vers les MLS du département (29 jeunes) et 13 ont pu intégrer la MLS de l'Abrimina 2S. Ce sont des jeunes qui sont en apprentissage et ne peuvent prétendre à une orientation en dehors de Niort.
- En MLS, les contrats jeunes majeurs étaient confortables en durée (souvent 6 mois) et ont permis de travailler l'autonomie des jeunes avant l'accès à un logement ou la RHJ. Mais force est de constater les difficultés d'accès au logement autonome ou RHJ dans le niortais.

#### **■ POINTS MARQUANTS 2024**

Le service Abrimina 2S a finalisé l'ouverture de 3 places MLS début 2024 portant ainsi le nombre de jeunes accueillis à 15 MLS.

L'Escale a proposé l'ouverture de 6 places MLS dans le quartier des Brizeaux au sein d'un projet intergénérationnel.

Mise en place de la carte Cohésia en octobre 2024 pour les jeunes, permettant une diminution de la manipulation d'argent et accès à une certaine autonomie des jeunes.

Difficulté à obtenir certaines tutelles pour les jeunes d'où une impossibilité pour le Conseil départemental à leur ouvrir un compte bancaire. Certains jeunes travaillent depuis plusieurs mois mais n'ont pas de compte bancaire.

L'Équipe est complète et stable, favorisant une cohésion d'équipe et l'accompagnement des jeunes.

Accompagnement à la VAE d'un salarié qui a obtenu son diplôme ES fin 2024.

Obtention de l'habilitation à 15 ans en décembre 2024.

Participation à la journée mondiale des réfugiés.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Arrivée d'une nouvelle Directrice sur le pôle Asile et MNA impulsant une dynamique nouvelle.
- Conventionnement partenarial avec Villovélo (achat et réparation de vélo seconde main), et expression d'Exil (accompagnement psychologique bénévole de certains jeunes).
- Poursuite du partenariat avec l'IREPS devenu "promotion santé" sur l'animation de 4 ateliers "bars à savoir" autour de l'alimentation, les relations aux autres, l'hygiène...
- 1 atelier avec SOLIHA sur la sensibilisation aux économies d'énergies.
- Activités collectives et animations : cinéma et bowling au fil de l'année puis durant l'été : plage, sortie au Puy du Fou, Zoo de Beauval, sortie barque, grand tournoi de foot avec les autres structures MNA. Animations de Noël : foot en salle, cadeaux individuels, moments de convivialité dans les logements.
- Poursuite de l'ADP à raison de 8 séances par an.
- Formations 2024 :
  - o premiers secours en santé mentale (2 salariés)
  - o prévention du suicide (2 salariés)
  - o communication non violente (1 salarié)
  - o SST (2 salariés)
  - o habilitation électrique pour la maîtresse de maison

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Ouvrir 26 places MALA à Melle : création de 6 postes : 2 éducatrices spécialisées et un maître de maison. 3 accueillants jour / nuit (présence 24/24, pour les nuits et les weekends).
- Mettre en place la carte Cohésia pour les jeunes de Melle.
- Développer le partenariat en pays Mellois : collège, mission locale, associations sportives et autres, (mairie, CCAS, CSC ..).
- Réaliser les formations SISIAO, outils de dématérialisation des démarches et formation avec la CPAM sur l'espace partenaire.
- Habilitation pour 15 ans (51 places à Niort + 26 places à Melle). Un nouveau travail sur le projet de service sera lancé.
- Travailler sur la démarche d'amélioration continue, poursuivre le travail de QVT (qualité de vie au travail) et sur les risques psycho sociaux.
- Poursuivre l'ADP en intégrant l'équipe de Melle : équipe plus importante (8 personnes).
- Travailler sur la systématisation des PP pour les jeunes.
- Poursuivre les partenariats et conventionnements : Villovélo, Expression d'Exil, SOLIHA.
- Travailler sur des nouveaux projets avec la promotion Santé.

## Journée mondiale des réfugiés à Niort



# LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL

## CHARENTE-MARITIME

L'EH PAD.....P.145

### LE PÔLE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

1. L'équipe spécialisée Alzheimer.....P.148
2. L'accueil de jour autonome.....P.149
3. La formation des aidants familiaux.....P.151
4. La plateforme de répit et d'accompagnement.....P.151

LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER.....P.153

### LE SERVICE AUTONOMIE MIXTE

1. L'aide .....P.156
2. Le mandataire.....P.158

LE SOIN.....P.159

## DEUX-SÈVRES

### LE PÔLE MEDICO-SOCIAL

1. Les lits halte soins santé.....P.162
2. IML grand précaire.....P.164

## VIENNE

LES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES.....P.166

LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT SUD VIENNE.....P.168

L'ESCALE DES AIDANTS.....P.171

# CHARENTE-MARITIME

## L'EHPAD

L'EHPAD est un établissement entièrement habilité à l'aide sociale. Sa capacité d'accueil est de 19 résidents en hébergement permanent. Il a été primé aux Lauriers de la Fondation de France en 2012. Il est situé en centre-ville de La Rochelle et répond aux exigences et habitudes de vie des résidents.

Les personnes accueillies ont connu des parcours de vie caractérisés par une désocialisation, des pathologies psychiatriques antérieures, des addictions et des difficultés sociales. Des dérogations d'âge sont accordées avant 60 ans.

	2023	2024
Nombre de places habilitées	19	19
Prestations d'hébergement :		
• Tarif/j +60 ans	79.04 €	83.45 €
• Tarif /j -60 ans	95.62 €	99.47 €
Taux d'occupation	100 %	98 %
<b>Nombres de résidents</b>	<b>20</b>	<b>25</b>
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	15	20
• Femmes	5	5
Nouvelles admissions	1	6
<b>Provenance :</b>		
• Domicile	3	4
• CHRS	-	-
• EHPAD	-	-
• Lit halte soins santé	1	4
• Hôpital	1	5
• Maison relais	6	8
• Famille d'accueil	1	1
• Pension de famille	3	2
• SDF	2	1
<b>Répartition par âge :</b>		
• - 60 ans	1	3
• 60 à 69 ans	9	10
• 70 à 79 ans	7	7
• 80 à 89 ans	2	4
• 90 à 99 ans	1	1
Moyenne d'âge	72	71
<b>Classement grille AGIR :</b>		
• GIR1	3	3
• GIR2	3	7
• GIR3	3	6
• GIR4	9	7
• GIR5	2	2
GMP (tous résidents)	621	578
GMP (résidents + 60 ans)	621	578
Nombre de jours d'hospitalisation	12	335
Nombre de résidents hospitalisés	3	5
<b>Nombre de sorties :</b>	1	6
• Décès :		
- à l'EHPAD	-	2
- à l'Hôpital	-	3
• Autres établissements	1	1

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation pour 2024 est de 98 %. Un excellent chiffre pour un EHPAD, mais qui traduit un besoin important en matière d'accueil des personnes marginales vieillissantes. Tout comme l'année précédente, la liste d'attente reste conséquente. Certaines situations sont extrêmement précaires.

La moyenne d'âge a diminué. Elle demeure extrêmement faible pour un EHPAD. Ce constat reflète l'accueil spécifique d'un public marginal, souvent confronté à un vieillissement prématuré en raison de conditions de vie difficiles.

Cette baisse de la moyenne d'âge entraîne une perte d'autonomie plus précoce.

Le GIR Moyen Pondéré (GMP) continue de diminuer. Pour rappel, plus le GMP est élevé, plus la dépendance moyenne est importante. Or, le niveau de dépendance est basé selon la grille AGGIR, qui ne prend en compte que les personnes de plus de 60 ans. En raison de sa spécificité, l'EHPAD accueille des résidents de moins de 60 ans, ce qui influe directement sur la baisse du GMP.

L'EHPAD accueille toujours une majorité d'hommes, malgré les efforts déployés pour intégrer davantage de femmes. Les demandes de femmes restent marginales, rendant difficile l'atteinte d'une parité sur cet établissement.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

En 2024, l'EHPAD a enregistré 6 sorties. L'une d'elles concernait un résident de la maison relais d'Aytré souffrant de pathologies cognitives. Avant son admission dans un établissement avec unité protégée, un essai a été réalisé au sein de l'EHPAD en collaboration avec l'équipe de la maison relais afin de rendre le parcours de cet usager plus progressif vers un établissement fermé.

Le total de 6 sorties en 2024 représente un chiffre élevé, comparé à la moyenne de 3,5 sur les dernières années. Ces mouvements ont eu un impact significatif sur l'organisation et le fonctionnement de l'équipe en mouvance. Le poste de Secrétaire de direction a été occupé par 3 personnes. En juin, une Secrétaire de direction a été accueillie en CDD intérimaire avant d'obtenir un CDI. Un aide-soignant en arrêt longue durée a été remplacé par un agent faisant fonction. Le médecin coordonnateur a été en congé prolongé pour un heureux événement, et une infirmière a également dû s'arrêter plusieurs mois. La majorité de ces absences a été comblée grâce à des recrutements intérimaires via Recruter Ensemble.

Le poste d'animatrice pourvu au printemps par une agente de l'EHPAD n'a pas pu être mis en place de façon efficiente. L'animatrice a été en arrêt longue durée et a finalement démissionné. Un recrutement est en cours. Malgré cela, un certain nombre d'animations a été maintenu pour favoriser le lien social et prévenir la perte d'autonomie.

L'action sport adapté, menée avec un animateur de « Re Santé Vous », rencontre toujours un grand succès. Cette action a pu être financée via la Conférence des Financeurs du Département. Cette activité permet de renforcer le lien social et d'agir en faveur de la prévention de la perte d'autonomie à travers une pratique sportive adaptée. Comme en 2023, l'année 2024 a débuté avec un défi sportif à Aigrefeuille d'Aunis, réunissant 7 EHPAD. Afin de pérenniser cette animation, une demande de financement a été déposée auprès de la Fondation des Hôpitaux. Une réponse positive a été obtenue. Les projets pour 2025 sont : rencontre et activités sociales avec le Centre de Loisirs de Tasdon et Voile adapté de mai à septembre.

Les résidents ont participé aux entraînements du Stade Rochelais et ont pu rencontrer les joueurs. Cette sortie très appréciée des résidents sera reconduite en 2025.

L'association « À vélo sans âge » a proposé ses services à l'EHPAD. Plusieurs résidents ont pu profiter d'une balade en triporteur et ont ainsi (re)découvert la ville au cours d'une sortie originale.

L'EHPAD a reçu une réponse positive de l'ARS pour le financement d'un casque de réalité virtuelle. Livré en 2025, cet outil sera utilisé dès l'arrivée de la nouvelle animatrice. Au-delà de son rôle ludique, ce dispositif permet un apaisement via des programmes spécifiques. Il peut faciliter certains accompagnements (type soins d'hygiène) plus complexes en raison de la douleur ou le stress, limitant ainsi la prise de médicaments.

L'année 2024 s'est clôturée avec la venue de l'association Christiane Faure. Les bénévoles ont partagé un moment festif autour d'un goûter de Noël et distribué des boîtes cadeaux aux résidents. L'association Christiane Faure avait organisé une collecte de « boîtes de Noël » à destination des sans-abris et des plus démunis. En raison de son engagement et de sa qualité d'accueil des publics précaires, l'EHPAD a pu bénéficier de cette initiative.

Au printemps, la terrasse en bois a été remplacée par une terrasse en composite, plus sécurisante grâce à son caractère antidérapant.

L'EHPAD a poursuivi son partenariat avec la plateforme RH17 et a contribué aux différentes manifestations organisées. En mars 2024, le Salon des Métiers de l'Autonomie a connu un franc succès. L'EHPAD a également participé aux demi-journées d'information sur les métiers de l'autonomie, afin de mieux faire connaître ces professions et d'attirer de futurs professionnels.

L'engagement dans la démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) a permis à plusieurs professionnels de suivre des actions de formation.

Le travail initié par l'EHPAD, l'ARS et Conseil Départemental afin de préparer le CPOM, s'est finalisé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 avec la signature de ce dernier.

Cette année, l'EHPAD a reçu un médecin de l'ARS et un médecin du Conseil Départemental afin de procéder à la coupe PATHOS. Cet outil d'évaluation détermine le budget alloué par l'ARS pour les cinq prochaines années de l'établissement. La coupe a notifié une baisse du GMP (GIR moyen pondéré) et du PATHOS, ce qui va notifier une base budgétaire à la baisse. Les moins de 60 ans ne sont pas pris en compte dans ce calcul, impactant fortement l'établissement. La spécificité d'accueil de l'EHPAD induit un accueil de personnes qui sont en perte d'autonomie précocement et qui ont moins de 60 ans. En 2024, lors de la coupe PATHOS, 3 résidents avaient moins de 60 ans dont deux en GIR 2 et un en GIR 3. Leur prise en compte aurait permis d'obtenir une base budgétaire plus confortable. Faute de reconnaissance financière de cette spécificité d'accueil de l'EHPAD, il a été décidé que l'accueil de ces jeunes dépendants de moins de 60 ans ne pourra plus être envisagé. Une nouvelle coupe PATHOS pourra être sollicitée en 2026 afin de pouvoir bénéficier d'une base budgétaire plus juste.

L'EHPAD a finalisé sa réponse au programme ESMS numérique qui vise à généraliser l'utilisation effective du dossier usager informatisé (DUI) dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS). Il repose principalement sur le déploiement d'un DUI pour chaque personne accompagnée. Ce dispositif centralise les données et écrits professionnels pour rendre compte des besoins d'une personne afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement. Afin de le mettre en application, le logiciel NETSoins a été mis à jour et le personnel concerné a été formé. Il reste la partie soins à déployer avec le médecin coordonnateur et les infirmières.

L'analyse de la pratique a été dispensée à raison d'une rencontre tous les deux mois. Une psychologue a animé ces temps de rencontre et d'échange qui permettent aux professionnels de poser les problématiques rencontrées lors de leur pratique.

FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Incendie/Evacuation	5
Gestes et Postures	1
Bientraitance/maltraitance	4
Gérer de l'agressivité des pathologies psy	1
Analyse accident du travail	1
Aide à la mobilité	1

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le travail du groupe qualité continue s'est poursuivi notamment en vue de la préparation de l'évaluation externe.
- L'objectif de l'analyse de la pratique a été respecté.
- Les animations ont été en partie réalisées, notamment avec le sport adapté.
- Le travail QVT s'est développé particulièrement à travers les formations d'aide à la mobilité et la formation d'analyse du travail.
- Le plan de formation a été respecté.
- Le CPOM a été signé
- Les actions d'animation se poursuivent

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le travail du groupe qualité, et principalement la mise à jour des procédures, l'analyse des enquêtes de satisfaction et la préparation à l'évaluation externe.
- Former un acteur QVCT au sein de l'EHPAD afin de faire vivre la démarche qualité étendue de l'Association mise en place en fin année 2024.
- Continuer l'analyse de la pratique.
- Former le personnel tout en respectant le plan de formation.
- Proposer de nouvelles animations aux résidents avec la possibilité de recruter une animatrice.
- Faire vivre le CPOM.

## LE PÔLE MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Le pôle maladies neurodégénératives est composé de 4 services :

- Une équipe spécialisée Alzheimer de 30 places.
- Un accueil de jour autonome « À l'abri de l'olivier » de 15 places par jour (75 par semaine) à Lagord.
- La formation des aidants sur les maladies neurodégénératives.
- Une plateforme de répit et d'accompagnement pour les aidants familiaux avec plusieurs activités et du soutien proposés.

### 1. L'ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

L'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) intervient sur 18 communes et fait partie des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses pour la maladie d'Alzheimer ou apparentée. Un médecin, souvent un gériatre ou un neurologue, prescrit 12 à 15 séances d'accompagnement et de réhabilitation à domicile. L'ergothérapeute et l'assistante de soins en gérontologie interviennent 1 fois par semaine sur une période maximale de 3 mois. L'objectif de l'ESA est de stimuler le patient dans ses activités quotidiennes et de maintenir ses capacités en lui apprenant des stratégies de compensation. L'équipe aide également à gérer l'anxiété de l'aidant et travaille sur l'image et la confiance en soi. Elle apporte également des conseils pour améliorer l'environnement, la qualité de vie et la sécurité de l'usager et de l'aidant. C'est une prestation prise en charge par la Sécurité Sociale.

	2023	2024
Nombre de places habilitées	30	30
<b>Taux d'occupation</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
GMP	332	276
Nombre d'usagers	116	105
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	44	38
• Femmes	72	67
<b>Classement grille AGIR :</b>		
• GIR 1-2	3	1
• GIR 3-4	68	47
• GIR 5-6	45	57
<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 60 ans	4	3
• de 60 à 69 ans	11	11
• de 70 à 79 ans	34	36
• de 80 à 89 ans	52	47
• de 90 à 99 ans	15	8
<b>Moyenne d'âge :</b>		
• Hommes	79	79.4
• Femmes	80.5	79
• Globale	79.9	79.2

• Âge du plus jeune	56	56
• Âge du plus âgé	95	92
Nombres d'entrées	92	82
Nombres de sorties	93	86

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

En 2024, 105 personnes ont bénéficié de la prise en charge par l'ESA, soit 11 de moins qu'en 2023. 14 personnes ont interrompu leur accompagnement avant la fin, contre 22 l'année précédente. Seuls 5 accompagnements ont été stoppés avant la fin des séances prescrites car ils ne répondaient pas aux critères d'inclusion pour un accompagnement par l'ESA. Une personne est décédée en début d'accompagnement et les 8 autres prises en charge ont cessé à la demande de l'utilisateur (notamment dans le cas de personnes opposées à la mise en place d'aides au domicile). La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants peut prendre le relais<sup>03</sup> dans ce cas.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Un nouveau logiciel « ARCAD SSIAD » a été instauré sur l'ESA courant 2024. L'utilisation de cet outil numérique a permis à l'équipe de revoir ses pratiques en termes de transmission et de suivi de séances qui se font directement sur ce logiciel (arrêt du dossier papier). Ce logiciel qui est utilisé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024 permet également de gérer la liste des personnes en attente d'accompagnement.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les professionnelles de l'ESA, de la PFR, une des psychologues d'appui et une partie de l'équipe de l'AJA ont suivi une formation MONTESSORI de 2 jours au mois d'octobre. Cette formation a permis d'améliorer nos connaissances sur la prise en soins de la personne atteinte de troubles cognitifs en la plaçant au cœur de nos actions. Ces 2 journées qui ont réuni les équipes du pôle MND, ont été très appréciées, favorisant la cohésion entre les professionnelles et encourageant de nombreux échanges.
- Création d'un trombinoscope des professionnelles de l'ESA. Ce support est donné au début de l'accompagnement des 15 séances et permet d'identifier les salariés qui interviennent au domicile.
- Organisation d'un groupe de parole avec le Dr LAPIE pour échanger sur les pratiques et les éventuelles difficultés de l'équipe ESA et PFR et répondre ainsi à la demande des professionnelles.
- L'ESA continue d'accompagner les personnes résidant sur l'Île de Ré. En début 2024, l'équipe a pris en charge 4 usagers. L'Île de Ré demeure une zone non couverte par les équipes mobiles. Depuis 2013, l'ESA de L'Escale bénéficie d'une dérogation pour intervenir sur ce secteur, où la population vieillissante présente des besoins significatifs.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Assurer le remplacement de l'ergothérapeute en poste sur l'ESA qui va partir en congé maternité, afin d'éviter un allongement du délai d'attente des demandes d'accompagnement.

## 2. L'ACCUEIL DE JOUR AUTONOME

L'accueil de jour « À l'abri de l'olivier » est situé à Lagord et peut accueillir 15 personnes par jour du lundi au vendredi de 10h à 17h. Le transport est assuré matin et soir à La Rochelle et sur les 27 communes de la Communauté d'Agglomération. Il est destiné aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer, la sclérose en plaques ou la maladie de Parkinson. L'accueil de jour propose un accompagnement personnalisé pour les personnes accueillies et un soutien important pour les aidants, souvent épuisés, leur permettant de retrouver du temps pour leurs propres activités.

L'objectif principal est de permettre aux personnes malades et/ou en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel. L'accueil de jour aide à préserver l'autonomie grâce à des activités adaptées et contribue à rompre l'isolement en maintenant un lien social, souvent perturbé par l'évolution de la maladie qui a bouleversé les habitudes du couple et de leur entourage. Enfin, il prépare l'entrée en structure pour l'aidé.

	2023	2024
Nombre de places habilitées	15	15
<b>Taux d'occupation</b>	<b>102 %</b>	<b>101 %</b>
GMP	552	524
Nombre d'usagers	94	94
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	51	46
• Femmes	43	48
<b>Classement grille AGIR :</b>		
• GIR 1	1	1
• GIR 2	19	16
• GIR 3	26	21
• GIR 4	36	43
• GIR 5	9	13
• GIR 6	3	
<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 60 ans	-	-
• De 60 à 69 ans	6	6
• De 70 à 79 ans	34	31
• De 80 à 89 ans	43	43
• De 90 à 99 ans	11	14
<b>Moyenne d'âge :</b>		
• Hommes	81	82
• Femmes	81	81
• Globale	81	81
<b>Âge :</b>		
• Du plus jeune	63	63
• Du plus âgé	98	96
Nombre d'entrées	40	41
Nombre de sorties	40	42

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation est de 101 %. 94 personnes différentes ont bénéficié de journées à « l'Abri de l'olivier ».

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Un séjour répit aidant/aidé a eu lieu du 15 au 22 mars 2024 au Village Répit Famille de Touraine. 46 personnes ont profité de cette semaine de vacances, financée par l'enveloppe accordée par l'ARS pour le répit des aidants.

Fin septembre, 40 personnes ont bénéficié d'une croisière sur la Sèvre Niortaise, avec pour objectif de se rencontrer et d'échanger entre aidants. Le déjeuner sur le bateau et la visite commentée ont permis aux participants, souvent confrontés aux mêmes difficultés quotidiennes, de tisser des liens.

Fin novembre, une sortie à l'aquarium de La Rochelle a été proposée à 16 aidants.

Mi-décembre, 14 aidants ont profité d'une sortie au cabaret de Périgny.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Pour faire suite à l'appel à projet pour développer 33 places sur 3 zones dans le département de la Charente-Maritime : La Rochelle-Ré Aunis Atlantique (11 places), Saintonge Romane (12 places) et Haute-Saintonge (10 places), L'Escale a reçu l'accord pour ouvrir un établissement de 15 places.
- Le nouveau logiciel NETSoins, mis en place pour faciliter le travail de la comptabilité au Siège Social, est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son utilisation n'est pas toujours très pratique voir adapté à l'accueil de jour. Un travail avec l'éditeur KIOSC est envisagé pour mettre au point un logiciel dédié.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Mettre en place l'accueil de jour de 15 places sur la commune de Salles-sur-Mer avec un fonctionnement similaire à celui de Lagord. Une maison d'habitation à Salles-sur-Mer a été acquise en 2024. Des travaux de rénovation et de mises aux normes sont nécessaires avant l'ouverture de la structure. Afin de se familiariser avec le fonctionnement de l'accueil de jour, l'infirmière référente intégrera, à partir de 2025, l'établissement de Lagord sur trois après-midis par semaine. L'ouverture de l'accueil de jour est prévue pour la mi-septembre 2025.
- Réaliser l'évaluation externe fin mars 2025.

### 3. LA FORMATION DES AIDANTS FAMILIAUX

L'objectif de la formation est d'informer et de sensibiliser les aidants familiaux à la compréhension de la maladie et de ses troubles avec ses retentissements dans la vie quotidienne, mais aussi permettre à l'aidant de prévenir, anticiper et de mobiliser les ressources internes et externes pour construire ainsi un nouveau projet de vie avec le malade, tout en se préservant.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

4 sessions de formation des aidants ont eu lieu permettant de former 46 personnes dont la moyenne d'âge se situe majoritairement entre 60 et 80 ans. Ces personnes sont principalement des épouses, époux et filles.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La formation des aidants a été proposée en alternance sur les sites de La Rochelle et d'Aytré pour répondre aux difficultés de stationnement des participants.

Ainsi 2 sessions ont eu lieu dans la salle de réunion au Siège Social à Aytré et les 2 autres Salle Hermione sur le site des Cordeliers.

La fin d'année 2024 est marquée par le départ du Dr MARIE, gériatre qui intervenait sur la formation des aidants depuis 2012.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Sur les 46 participants, 42 ont rempli l'enquête de satisfaction. Concernant l'environnement de la formation, 76 % des personnes interrogées trouvent l'environnement de la salle d'Aytré très satisfaisant contrairement à 40 % pour la salle Hermione.
- À l'issue des formations, 2 diners « partage » animés par le Dr LAPIE (gériatre présent sur la formation) ont été organisés à l'accueil de jour de Lagord : En juin, avec 11 aidants des 2 premières sessions et en décembre avec la participation de 10 aidants. Ces temps de rencontre offrent aux aidants ayant suivi la formation l'opportunité d'échanger ensemble et avec le Dr LAPIE à distance de la formation.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Remplacer le Dr MARIE par 2 neurologues de la consultation mémoire de l'hôpital de La Rochelle, le Dr CUBIZOLLE et le Dr GENEAU-BODIS.
- Organiser un dîner partage à l'issue de chaque formation des aidants soit 4 dans l'année et répondre ainsi aux besoins des aidants de pouvoir échanger et partager leurs vécus, difficultés... Ces rencontres seront proposées de 17h30 à 19h pour permettre aux aidants qui peuvent difficilement laisser leur conjoint seul, de s'organiser.

### 4. LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

La Plateforme d'accompagnement et de répit (PFR) est un dispositif d'amélioration de l'accompagnement des aidants familiaux de personnes atteintes de la maladies neurodégénératives. Elle couvre le territoire nord du DAC 17. Une autre plateforme couvre le sud du Département.

La PFR propose différents services :

- Le suivi et l'accompagnement par une **psychologue** au domicile ou à L'Escale.
- Un atelier **d'art thérapie** le jeudi tous les 15 jours.
- Des **rendez-vous d'information** à l'Association ou au domicile.
- Des cafés des aidants (convention avec l'association française des aidants).
- Un séjour répit aidant-aidé et des sorties destinées aux aidants ou couple aidant-aidé.
- **L'Escale Rose** dédiée aux aidants de proches atteints de pathologies cancéreuses.
- Un service « **baluchonnage** » par créneau de 3h au domicile.

### Le baluchonnage

	2023	2024
Nombre de créneaux habilités	14	Variables sur l'année
<b>Taux de remplissage</b>	<b>97 %</b>	<b>96.6 %</b>
Nombre d'usagers présents	32	29
Répartition par sexe :		
• Hommes	19	13
• Femmes	13	16
Nombres d'entrées	17	14
Nombres de sorties	18	14

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

**L'art thérapie** : 23 ateliers ont eu lieu sur les 25 initialement prévus. Les travaux sur le site des Cordeliers et les difficultés de stationnement ont compliqué l'accès à ces séances qui ne seront donc pas reconduits en 2025. Une réflexion est en cours avec l'art-thérapeute afin d'élaborer un nouveau format intégrant notamment une participation conjointe du couple aidant-aidé plutôt que de l'aidé seul, ainsi qu'une révision de la durée et de la fréquence des ateliers. Toutefois, la question du lieu demeure une problématique majeure.

**Le baluchonnage** : Le nombre de créneaux a été diminué passant de 583 en 2023 à 555 en 2024. Ce temps dont disposait l'ASG a été attribué aux cafés des aidants qui ont connu un déploiement cette année. Selon les semaines, 13 à 11 créneaux de 3h ont été proposés du lundi au vendredi et assurés par 3 assistants de soins en gérontologie. Les absences ponctuelles de certains usagers sont automatiquement remplacées permettant ainsi d'offrir un maximum de répit aux aidants et ainsi ne pas perdre des créneaux qui sont très demandés. Les ASG qui interviennent sur ce service ont également bénéficié de la formation MONTESSORI.

**Sur l'année 2024 (ces chiffres incluent les aidants accompagnés par l'équipe de L'Escale Rose et les différents cafés des aidants) :**

- 294 personnes ont été accompagnées par la plateforme.
- 61 personnes ont été accompagnées par la psychologue de la PFR.
- 26 personnes ont été accompagnées par la psychologue et la psychomotricienne de L'Escale rose.
- 203 suivis psychologiques ont été effectués par ces 3 professionnelles.
- 11 rendez-vous d'information par l'IDE ou l'ASG de la PFR ont eu lieu à la permanence.
- 37 visites à domicile ont été réalisées par l'IDE ou l'ASG de la PFR.
- 140 entretiens téléphoniques d'écoute active et de soutien ont été réalisés par la plateforme (y compris L'Escale rose).
- 419 mails et appels ont été émis ou reçus par la plateforme.
- 23 couples sont partis au village répit famille de Touraine du 15 au 22 mars 2024.
- 17 aidants ont participé au goûter organisés à l'issue de ce séjour.
- 24 aidants et 16 aidés sont partis le temps d'une journée en croisière sur le marais Poitevin en juin.
- 23 aidants et 16 aidés sont allés visiter le château de la Roche Courbon en septembre.
- 16 aidants ont participé à une sortie à l'aquarium de La Rochelle en novembre.
- 14 aidants ont fait une sortie au cabaret de Périgny au mois de décembre.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par la mise en place de 3 nouveaux Cafés des Aidants, permettant de relayer et de désengorger celui de Puilboreau, actif depuis 2019. Ces rencontres se sont développées sur les communes de Nieul-sur-Mer et Lagord dès janvier 2024. Les 10 séances organisées ont réuni 22 participants.

Afin d'accompagner l'ouverture des Cafés des Aidants de Périgny et de Saint-Jean-de-Liversay, une nouvelle psychologue et une nouvelle aide-soignante ont suivi la formation dispensée par l'Association Française des Aidants courant 2024. Le Café des Aidants de Périgny a ainsi débuté en septembre, rassemblant 11 participants différents sur 4 séances, tandis que celui de Saint-Jean-de-Liversay a ouvert en octobre, réunissant 11 participants sur 3 séances.

Ces différents cafés sont mis en place en collaboration avec les CCAS des communes concernées et l'Association Française des Aidants. À Puilboreau, les 11 séances organisées en 2024 ont accueilli 25 participants différents. Ces cafés sont l'occasion pour les proches aidants de se rencontrer, d'échanger autour du thème proposé, leur permettant ainsi de cheminer sur leur rôle, d'échanger des informations et de partager leurs expériences.

L'ASG ou l'IDE de la PFR ont été présentes sur le dispositif du Bus de Léa à Chatellaillon au mois de juin et à Aytré en octobre.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, un forum a été organisé en collaboration avec le CCAS de La Rochelle le 8 octobre. Ce forum a été très apprécié des aidants qui ont pu assister à différentes conférences animées par plusieurs intervenants dont le sociologue, Michel BILLE.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les aidants rencontrés par les professionnelles de L'Escale Rose accompagnent des personnes à différents stades de la maladie cancéreuse allant de l'annonce du diagnostic, à la rémission, mais aussi les soins palliatifs, et l'épreuve du deuil. Cela complexifie la mise en place de groupes de parole, c'est pourquoi ces aidants peuvent participer au café des aidants s'ils souhaitent échanger en groupe.
- Le dispositif L'Escale Rose continue de développer. Après avoir accompagné 6 aidants en 2023, la psychologue et la psychomotricienne ont accompagné 26 personnes en 2024.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Repenser le nom « Escale Rose » qui peut questionner certains professionnels. Contacter L'Escale Rose c'est oser faire appel à du soutien, demander de l'aide. Rose deviendrait alors « R'Ose ».
- Déployer le logiciel Kiosc qui permettra de renseigner les dossiers des aidants tout en comptabilisant l'activité de la PFR. Ce logiciel offrira aux différents professionnels de la PFR et de L'Escale R'Ose l'utilisation d'un outil commun.
- Continuer le déploiement du café des aidants, notamment sur la commune de La Rochelle qui compte un grand nombre d'habitants et qui ne propose pas ces rencontres à ce jour.
- Poursuivre le développement de la PFR en continuant de proposer des sorties, des activités aux aidants afin qu'ils bénéficient de temps pour eux.
- Ouvrir l'accueil de jour de Salles-sur-Mer.
- Proposer un nouveau séjour répit aidant/aidé avec l'accueil de jour de Lagord.

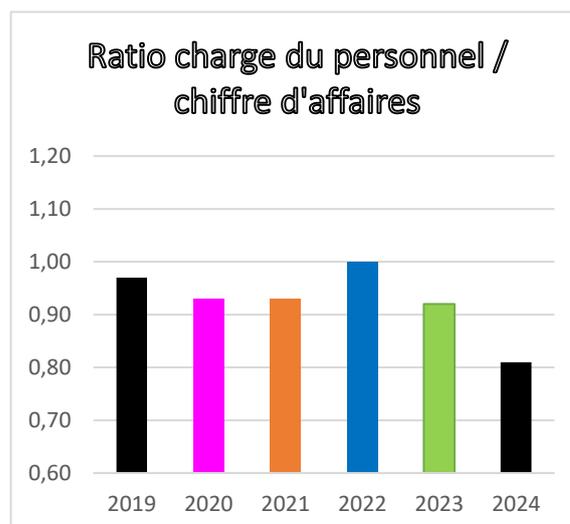
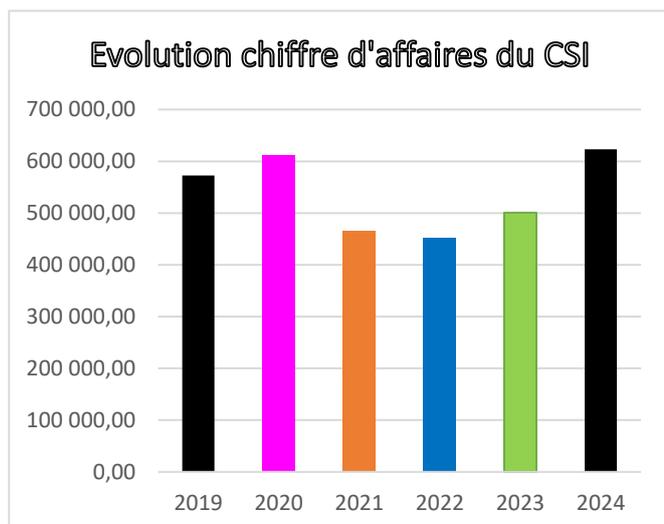
## LE CENTRE DE SANTÉ INFIRMIER

Le Centre de Santé Infirmier (CSI) est une structure de proximité dispensant des soins infirmiers. Il assure dans le respect du libre choix des usagers, des activités de soins et participe à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales.

Le CSI continue de développer ses prestations de soins infirmiers, principalement :

- Au centre et à domicile pour le grand public,
- Au sein des structures d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés de L'Escale (Rochefort et La Rochelle).

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



L'objectif du CSI est d'avoir un ratio inférieur à 1.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'année 2024 est une année de changement pour le Centre de Santé Infirmier. En effet, elle a été marquée par plusieurs évolutions. Les infirmiers ont vu leurs champs de compétences s'élargir, et une restructuration interne des services du pôle Soins de L'Escale a entraîné une modification de l'organisation du service. De nouveaux collaborateurs ont également rejoint l'équipe.

En mai 2023, le ministre de la Santé avait annoncé des réformes à venir et exprimé sa volonté de revaloriser les compétences des infirmiers. Ainsi, à partir de 2024, en vertu du décret n° 2023-736, après une formation, les infirmiers sont désormais habilités à prescrire l'ensemble des vaccins mentionnés dans le calendrier des vaccinations en vigueur aux personnes âgées de 11 ans et plus, selon les recommandations figurant dans ce même calendrier, à l'exception des vaccins vivants atténués chez les personnes immunodéprimées. Trois infirmiers du CSI ont bénéficié de cette formation. Cette nouvelle compétence a immédiatement été mise au service des patients de L'Escale, et plus particulièrement des jeunes MNA, qui arrivent sur le territoire avec une couverture vaccinale non conforme.

De plus, le décret n° 2024-375 qui vise à améliorer les délais de rédaction des certificats de décès et la prise en charge des défunts, permet aux infirmiers ayant plus de trois ans d'exercice et volontaires pour être formés de réaliser eux-mêmes les certificats de décès survenant à domicile, pour les adultes et en dehors de tout obstacle médico-légal. L'IDEC du CSI a été formée et pourra prochainement être mobilisée pour constater un décès à domicile et signer le certificat de décès.

Le rôle propre de l'infirmier en matière de prévention, mis en avant en 2023 par le dispositif ICOPE et destiné aux personnes de plus de 60 ans, a été renforcé en 2024 par la création des Bilans de Prévention, désormais ouverts à une plus large partie de la population : les 18-25 ans et 45-50 ans. Ces programmes ont pour ambition de favoriser le repérage des facteurs de risque des maladies chroniques et d'inciter les patients à devenir acteurs de leur santé en adaptant leur comportement en conséquence. Deux infirmières du CSI sont formées pour accompagner les personnes de plus de 60 ans, et une infirmière est spécialisée dans l'accompagnement des plus jeunes (18-25 ans).

L'année 2024 a également été marquée par la réforme des SSIAD et des SPASAD. Le nouveau Service Autonomie à Domicile (SAD) de L'Escale a été créé, fusionnant les services d'aide à domicile et de SSIAD. En fin d'année, trois infirmières du CSI ont été rattachées au SAD Soins, entraînant l'arrêt du fonctionnement actuel du SPASAD, en place depuis 2005. Dans la foulée, une nouvelle organisation du temps infirmier s'est imposée au CSI.

Les infirmières du CSI intervenant sur les autres services de L'Escale ont démontré toute l'importance de leur présence auprès du public accueilli ainsi que la plus-value d'un regard infirmier au sein des équipes.

Ainsi, en juin 2024, une infirmière a été recrutée pour intégrer le CADA, et un nouveau projet de recrutement a été initié en décembre 2024 pour la MAHUT. À partir du premier trimestre 2025, 4 ETP (équivalents temps plein) infirmiers seront mobilisés sur les divers services de L'Escale.

Après 5 années de collaboration au sein du CSI, l'infirmière référente quitte progressivement ses missions pour rejoindre un nouveau projet de L'Escale. Le service a accueilli une nouvelle infirmière, qui a été formée à la facturation et à la télétransmission. Elle a également suivi une formation pour développer la télémédecine dont les modalités d'application sont actuellement étudiées par le service. Elle travaille le matin sur une tournée de soins à domicile et consacre trois après-midis par semaine (7,5 heures) à l'administratif, au lieu de 11 heures précédemment.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Le CSI a gardé son équilibre et le bilan de l'année est positif. Les demandes sont bien étudiées en amont.
- Avec l'arrêt des Démarches de Soins Infirmiers (DSI), la majorité de l'équipe IDE a été formée à la réalisation des Bilan de Soins Infirmiers (BSI).
- Le CSI a une équipe stable. Les entretiens de progrès réalisés cette année montrent que les salariés se sentent bien au travail.
- L'enquête de satisfaction réalisée en fin d'année auprès des patients, est met en exergue la qualité des soins proposés et souligne les bonnes relations soignants-soignés.
- Les objectifs financiers ont été atteints et le CSI continue de diversifier son activité et de renforcer ses liens avec les différents acteurs de proximité : HAD, SSIAD du CCAS, DAC 17, Assistantes sociales...

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Suivre l'actualité et les diverses évolutions possibles pour que le CSI soit toujours un acteur engagé dans les nouveautés. Par exemple, la création du statut d'Infirmier référent, dans la loi pour l'amélioration de l'accès aux soins, permet à tout assuré de 16 ans et plus, souffrant d'une affection de longue durée (ALD), de désigner un infirmier chargé d'assurer le suivi paramédical et la coordination des soins, en lien avec le médecin traitant. C'est une piste d'évolution que le CSI va étudier pour 2025.
- Poursuivre l'implication du CSI dans le repérage des fragilités chez les personnes âgées en formant des infirmières sur le STEP 2 de l'évaluation ICOPE.
- Faire connaître le CSI auprès des partenaires pour les bilans de prévention notamment 18-25 ans. L'élaboration d'un flyer dédié est à l'étude. Le service national militaire volontaire de longue durée (casernes Beauregard de la Rochelle) serait intéressé pour l'intervention des IDE dans le cadre de ces bilans de prévention.
- Etudier le partenariat avec le CSAPA de l'hôpital de la Rochelle qui consiste à faire intervenir le CSI à domicile dans le suivi des sevrages alcooliques.

## LE SERVICE AUTONOMIE MIXTE

Cette année est marquée par la mise en œuvre du cahier des charges du décret relatif à la création du Service Autonomie à Domicile (SAD). Le SAD se compose du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et du Service d'Aide à Domicile. L'Escale étant déjà engagée dans cette mutualisation via son Service Polyvalent d'Aide et de Soins (SPASAD), les services basculeront directement en Service Autonomie Mixte (aide et soins) courant 2025. Afin d'harmoniser les pratiques d'améliorer la coordination pour les usagers, l'Association a choisi de regrouper les services d'Aide et de Soins sous une même direction, avec un nouvel organigramme conforme au décret.

La Responsable de secteur Aide à Domicile a pris le poste de Responsable de coordination et pilote aujourd'hui l'Aide et le Soins. Elle est entourée d'une Assistante technique pour la planification de la partie Aide et d'une Infirmière référente pour la partie Soins et organisation des tournées.

L'objectif de cette organisation est d'optimiser la coordination des missions afin d'améliorer la qualité et le suivi des prises en charge des usagers. Pour ce faire, diverses actions ont été mises en place tout au long de l'année, avec l'accompagnement du comité qualité, qui intègre les dispositifs de la qualité de vie au travail et le pilotage des risques liés aux troubles musculo squelettiques (TMS). Un groupe de travail réunissant les équipes de l'aide et

du soin a collaboré pour la création de procédures. Ces échanges facilitent le travail en commun et permettent d’harmoniser les pratiques professionnelles des aides à domicile et des aides-soignantes.

Grâce à l’adhésion du service à l’équipe mobile qualité de vie au travail, des formations ont pu être réalisées conjointement pour les différentes équipes (détails ci-dessous). L’accompagnement par un prestataire dont le service bénéficie depuis 2 ans s’arrête en fin d’année. En effet, l’appel à projet qui s’achève fin 2024 n’a pas été reconduit par l’Agence Régional de Santé. Il incombe désormais au service, en lien avec les autres adhérents de l’équipe mobile, de pérenniser cette dynamique en continuant à mener des actions communes. Quatre adhérents ont sollicité la Conférence des Financeurs pour un projet commun en 2025 : « Rompre l’isolement via le numérique ».

Cette année les enquêtes de satisfactions ont été envoyées à l’ensemble des usagers, du Soins et de l’Aide, via un questionnaire unique. Le taux de satisfaction s’élève à 96 %. Malgré les changements et le manque de personnel, les usagers expriment leur satisfaction ce qui est très encourageant.

## 1. L’AIDE

Le service d’aide à domicile (SAD) de L’Escale a pour mission de permettre aux personnes âgées de continuer à vivre chez elle, en les aidant et en les accompagnant dans leur quotidien. L’Association propose divers services tels que l’entretien du logement, l’aide à la toilette et à l’habillage, l’aide aux repas, les courses, l’accompagnement à l’extérieur du domicile ainsi qu’une présence destinée soulager le conjoint. Ces services sont proposés en mode prestataire ou mandataire. Le service prestataire apporte une prestation de service aux usagers sans qu’ils aient la responsabilité d’employeur. Dans ce cadre, c’est L’Escale qui est l’employeur.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Week-end ou dimanche	Oui	Oui
<b>Nombre d’heures prises en charge :</b>	<b>19 081</b>	<b>20 101</b>
• Mutuelle	182	81
• MDPH	2 481	2 673
• Caisse de retraite	765	707
• APA	9 814	10 836
• Plein tarif	5 839	5 804
Nombre de salariés dans l’année	24	32
ETP mensuel - moyenne	18	19
Nombre de clients	177	152
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	59	51
• Femmes	118	101
<b>Répartition géographique en nombre d’heures</b>		
<b>La Rochelle</b>	<b>15 499</b>	<b>16 839</b>
<b>Total CDA</b>	<b>3 575</b>	<b>3 362</b>
• Lagord	806	251
• Aytré	704	786
• Nieul-sur-Mer	67	156
• Périgny	1 347	1 547
• Puilboreau	401	213
• Autre CDA	257	309
<b>Répartition par âge :</b>		
• Moins de 60 ans	12	13
• 60 à 84 ans	58	56
• Plus de 85 ans	81	68
• Plus de 100 ans	6	4
• Non renseigné	20	11

Classement grille AGGIR :		
• GIR 1	4	2
• GIR 2	19	12
• GIR 3	17	14
• GIR 4	50	55
• GIR 5	51	41
• GIR 6	30	24
• Non renseigné	6	4

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'activité est restée assez stable en 2024, le manque de personnel empêche toujours de répondre à la demande et de pouvoir augmenter notre nombre d'heures.

Le GIR est resté sensiblement identique en 2024.

La répartition des heures entre la CDA et La Rochelle reste également proportionnelle.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Depuis quelques années, le bilan débute malheureusement avec le même constat, le manque de personnel. Toutefois, en 2024, une augmentation des recrutements a été observée mais cette dynamique a été freinée par un nombre équivalent de départs. Cette instabilité génère de l'insatisfaction chez les usagers et une charge de travail accrue pour le personnel administratif.

Le service d'aide à domicile a poursuivi sa collaboration avec la plateforme RH17, en participant aux événements organisés, notamment la Journée des métiers de l'autonomie, qui a rencontré un franc succès. L'objectif était :

- d'attirer le public grâce à diverses informations,
- de faire découvrir les métiers via des semaines d'immersion,
- de proposer un panel de formations,
- de recruter de nouveaux professionnels.

Le Service Autonomie, en partenariat avec France Travail et la PRH17, a participé à un job dating et accueilli des demandeurs d'emploi afin de les sensibiliser aux métiers de l'autonomie. Toujours en lien avec la PRH17, une présentation des métiers du soin et de l'aide a été réalisée auprès des élèves en BAC PRO Services à la Personne au sein du lycée Doriole.

Grâce à la dotation qualité versée par le Département, plusieurs actions ont été menées, notamment en faveur des usagers, comme la mise en place d'interventions en doublure pour les missions complexes. Ces actions ont contribué à améliorer les conditions de travail des salariés et à renforcer la cohésion d'équipe.

La mise en place des équipes autonomes continue d'évoluer, en tenant compte des spécificités de la structure. Des réunions d'équipe sont organisées par secteur, et une étude sur l'amélioration de la communication est en cours afin de faciliter les échanges entre les salariés, tout en respectant la réglementation RGPD.

En 2024, cinq usagers du service ont pu bénéficier d'une sortie en mer, organisée par le Département. Cette expérience, qui a rencontré un franc succès, leur a permis de passer la matinée en mer, avant de partager un pique-nique à bord du voilier ESTRELLA LAB, un bateau spécialement adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'auto-évaluation en vue de l'évaluation externe a été réalisée
- L'équipe autonome a poursuivi sa mise en œuvre
- Le plan de formation a été respecté
- Les actions QVCT ont été mises en place, formation, groupe de travail
- Le projet de service a été réécrit mais doit subir des modifications pour respecter le cahier des charges du service autonomie.

FORMATION	NOMBRE D'AIDE A DOMICILE/ADMINISTRATIF
Gestion de l'agressivité	2
Gestes et Postures	1
Bienveillance	2
Analyse accident de travail	3
Mobilité	3
Pro A DEAS	1

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Continuer une politique de recrutement active.
- Respecter le plan de formation.
- Apporter une meilleure réponse aux demandes de prise en charge des usagers
- Mettre en place, le projet « Rompre l'isolement via le numérique » (sous réserve du financement par la Conférence des Financeurs).
- Maintenir l'équilibre précaire financier du service.

## 2. LE MANDATAIRE

Dans le cadre du service mandataire, le particulier est l'employeur. Il est soumis à la convention collective du particulier employeur. L'Escale est mandatée par les usagers pour trouver du personnel et accomplir les formalités administratives.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Amplitude horaire	24h/24h	24/24
Week-end ou jours fériés	Oui	Oui
Total d'heures :	321	264
Nombre d'heures de jour	321	264
Nombre d'heures de nuit	-	-
Nombre de contrats dans l'année	3	2
Nombre de salariés	2	1
Nombre de clients	3	2
Répartition par genre :		
• Hommes	-	-
• Femmes	3 femmes	2 femmes
• Dont couples	-	-
Répartition géographique :		
• La Rochelle	1	-
• CDA	2	2
Répartition par âge :		
• Moins de 60 ans	-	-
• 60 à 80 ans	-	-
• Plus de 80 ans	3	2

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'activité mandataire continue sa baisse depuis plus de 10 ans. Nous n'avons presté aucune heure en service de garde de nuit.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Il n'y a eu aucune nouvelle demande sur le dispositif mandataire. Les prises en charge des personnes en perte d'autonomie sont orientées en mode prestataire, car il est plus adapté aux besoins. Etant donné qu'il n'y a aucun nouveau contrat, l'activité s'éteint peu à peu avec le départ des usagers.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Maintien des services pour les derniers clients mandataires et orientation vers un mode prestataire pour fermer ce service.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Accompagner les 2 derniers mandataires dans leur prise en charge.

## LE SOIN

Le SAD Soins de L'Escale dispose de 114 places. Pour bénéficier de ce service, il faut :

- être âgé de plus de 60 ans,
- résider à La Rochelle (17000),
- avoir un GIR compris entre 1 et 4.

Une prescription médicale ainsi qu'une attestation de droits de la Sécurité sociale correspondant au régime de l'utilisateur sont indispensables.

Les interventions ont lieu au minimum cinq fois par semaine, le matin. En fonction du niveau de dépendance et de la disponibilité du service, une prise en charge matin et soir, 7/7 jours, peut être envisagée. Les professionnels qui interviennent au domicile sont des aides-soignants, des aides médico-psychologiques et des infirmiers.

Suite au changement de logiciel, les données disponibles ne couvrent que les sept derniers mois de l'année 2024.

	2023	2024
Nombre de places habilitées	114	114
Taux d'occupation	57 %	50 %
GMP	641	627
Nombre d'usagers	116	57
Répartition par sexe :		
• Hommes	27	16
• Femmes	89	41
Répartition par âge :		
• - 60	-	-
• 60 à 69 ans	3	1
• 70 à 79 ans	27	9
• 80 à 89 ans	40	21
• 90 à 99 ans	42	24
• 100 à 104 ans	4	2
Moyenne d'âge (en année) :		
• Femmes	86.4	88.6
• Hommes	80.5	84.9
• Moyenne	83.4	87.6
Classement grille AGIR :		
• GIR 1	6	2
• GIR 2	34	15
• GIR 3	37	19
• GIR 4	35	20
• GIR 5		1
Nombre d'entrées	59	-
Nombre de sorties	50	43

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation moyen sur l'année a chuté à 50 %.

Le service n'a pas pu faire d'entrée sur la période de juin à décembre par manque de personnel.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'année 2024 a été marquée par un changement organisationnel majeur avec le rapprochement du Service Autonomie Domicile Soins et du Service d'Aide à Domicile, afin de répondre au décret des Services Autonomie, publié en juillet 2023.

Cette transition a entraîné des ajustements importants. Pour harmoniser les pratiques des services Aide et Soins, l'ex-SSIAD a adopté en juin un régime de modulation du temps de travail.

Au printemps, le service a connu une vague de départs d'aides-soignantes. Le manque de recrutements n'a pas permis de maintenir l'activité. À ce jour, seuls deux recrutements ont été réalisés pour pallier quatre arrêts longue durée et trois départs. La tension sur le recrutement se fait ressentir pour les salariés du SAD Soins. Les conditions de travail en horaires coupés réduisent l'attractivité du secteur et les métiers à domicile séduisent de moins en moins de candidats.

Afin d'accompagner les équipes face aux transformations engendrées par la mise en place du Service Autonomie Mixte, la Coordinatrice de l'équipe mobile qualité de vie au travail, a animé plusieurs réunions avec les aides-soignantes et le personnel administratif. Ces rencontres ont permis d'analyser les difficultés rencontrées et d'adapter l'organisation, notamment dans la gestion des plannings. Le personnel a particulièrement apprécié ces moments d'échange, qui ont facilité l'expression des besoins et ressentis. Aujourd'hui, le changement d'organisation est perçu comme bénéfique, avec une amélioration notable de la fluidité du travail et de la communication, au service d'une meilleure prise en charge des usagers.

La priorité est désormais le recrutement. Pour y répondre, la Responsable de coordination participe à l'ensemble des manifestations dédiées à l'emploi. Elle interviendra prochainement auprès de l'IFSI et de l'IFAS afin de présenter les métiers d'aides-soignants et d'infirmiers à domicile. Ces représentations offrent l'opportunité de faire connaître l'Association et d'identifier de potentiels candidats.

Depuis décembre 2024, la gestion des plannings de soins des infirmières du Service Autonomie est assurée par le SAD Soins, et non plus par le CSI. Cette réorganisation permet un meilleur suivi et une coordination optimisée des soins aux domiciles des usagers grâce aux trois infirmières exclusivement dédiées à ces missions.

L'augmentation du taux d'occupation est devenue une nécessité, notamment en raison de la nouvelle tarification appliquée aux services de soins. Comme mentionné dans le rapport d'activité 2023, la tarification se basera à 50 % sur l'activité. Il est donc impératif d'assurer la pérennité du service de retrouver un taux d'occupation satisfaisant. Cette année, dans le cadre de la convergence tarifaire prévue jusqu'en 2027, une baisse de financement a été observée.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Malgré les actions réalisées pour optimiser le recrutement, cet objectif n'a pas été atteint, il est donc à poursuivre en 2025.
- Dans cette période complexe, il a été difficile de maintenir l'équipe en place. Il faut continuer à promouvoir une nouvelle dynamique et cohésion d'équipe.
- Une salariée a été embauchée comme aide-soignante en CDI à 35h à la suite de son contrat d'apprentissage. Elle a suivi presque 1 an de formation.
- Poursuivre l'accueil des contrats d'apprentissage.
- La mise en place du service autonomie mixte est en cours. L'aspect documentaire de la loi 2002 -2 reste à mettre à jour.
- La modulation pour le service SAD Soins est effective depuis Juillet.

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Continuer les actions pour le recrutement des aides-soignants (un salon organisé par l'IFSI est programmé en début d'année).
- Continuer à développer la voie de l'apprentissage : une nouvelle apprentie arrive en août et terminera sa formation fin juillet. Embauchée ensuite en CDI, elle intégrera le service soins
- Comprendre et appliquer la nouvelle tarification SSIAD.

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DU SERVICE AUTONOMIE 2025

- Réaliser l'évaluation externe.
- Répondre au cahier des charges du service autonomie.
- Mettre en application l'ESMS numérique (dossier informatisé de l'utilisateur et partage de données sur mon espace santé).
- Mettre en place un moyen de communication sécurisé à destination des équipes autonomes (messagerie et cahier de liaison dématérialisé).
- Consolider l'organisation administrative du service.
- Qualité : construire la cartographie du process.
- Continuer la démarche d'amélioration de la qualité via le COPIL QVCT/TMS.

#### **Action rugby santé pour des usagers de l'AJA 17**



#### **Sortie en Triporteur pour les résidents de l'EHPAD**



## LE PÔLE MÉDICO-SOCIAL EN DEUX-SÈVRES

### 1. LES LITS HALTE SOINS SANTÉ

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS) sont des structures médico-sociales qui offrent une prise en charge d'hébergement aux personnes sans domicile présentant des problèmes de santé bénins. S'appuyant sur un hébergement adapté en pension complète, les LHSS proposent un suivi thérapeutique et une coordination des soins, un accompagnement social, une offre de prestations d'animation voire une éducation sanitaire. Ce dispositif est financé par l'Agence Régionale de Santé, pour 11 places.

### ZOOM SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DES LHSS

Chaque établissement ou service social ou médico-social (ESSMS) doit faire l'objet d'une évaluation tous les 5 ans par un organisme figurant sur la liste des organismes autorisés à réaliser des évaluations en ESSMS publié sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS). Cette évaluation a pour objectif d'apprécier la qualité des activités et prestations délivrées par ces structures aux personnes accueillies. Le dispositif d'évaluation construit par la HAS, s'appuie sur un référentiel national commun à tous les ESSMS et centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation. L'établissement du pôle médico-social en Deux-Sèvres concerné par cette est les Lits Halte Soins Santé. L'évaluation a été réalisée par le cabinet Eliane Conseil les 7 et 8 septembre 2023.

Au cours de l'année 2024 une réunion avec l'ensemble de l'équipe de Pôle médico-social 79 a été réalisée, afin de favoriser l'appropriation du rapport d'évaluation et du plan d'amélioration continue. Le Comité de pilotage de la Qualité a également été constitué.

Deux réunions du Comité de pilotage Qualité ont été organisées les 16 janvier et 10 décembre 2024 et ont permis de mettre en place des groupes de travail qui ont pu aborder des thématiques précises :

- Circuit du médicament
- Projet personnalisé
- Enquête de satisfaction
- Protocole expression des usagers
- Amélioration de la vie quotidienne
- Formation : Mise en œuvre d'une formation « promotion de la bientraitance » (déroulement 1<sup>er</sup> trimestre 2025)

Mise en œuvre d'un copil Qualité associatif : Le rapport d'évaluation laissant apparaître un certain nombre d'amélioration attendu sur des critères impératifs du chapitre 3 :

- Evènements indésirables
- Plaintes et réclamations
- Plan de prévention et gestion des risques de maltraitance
- Gestion de crises et continuité de l'activité

Le comité de pilotage Qualité associatif est composé de trois Directeurs (pôle asile, pôle autonomie et pôle social) ainsi que le Responsable qualité de L'Escale. Un travail d'élaboration des chartes associatives a pu être initié :

- La charte de gestion des évènements indésirables a été finalisée. Validée en Codir et signée par le Directeur Général, cette charte a pu être diffusée dans l'ensemble des établissements et services de l'Association.
- La gestion des plaintes et réclamations : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Charte de Promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance : en cours d'écriture, sera finalisée en 2025.
- Plan de continuité de l'activité : sera finalisé en 2026.

	2023	2024
Ouverture	365/365	366/366
Amplitude horaire du service	24h/24h	24h/24h
Nombre de places habilitées	10	11
<b>Taux d'occupation</b>	<b>77.72 %</b>	<b>92.63 %</b>
Nombre d'usagers	36	40
Nombre de nuitées	2 837	3 496
<b>Répartition par sexe :</b>		
• Hommes	24	23
• Femmes	12	17
<b>Composition du ménage par passage :</b>		
• Adultes seuls	36	34
• Adultes avec enfant(s)	-	-
• Couple	-	3
• Couple avec enfant(s)	-	-
<b>Répartition par âge :</b>		
• 18-25 ans	4	5
• 25-35 ans	5	3
• 35-45 ans	6	11
• 45-55 ans	8	6
• > 55 ans	13	15
<b>Ressources :</b>		
• Indemnités chômage		2
• AAH, pensions	4	10
• RSA	11	13
• Sans ressource	6	12
• Rentes, retraite, minimum vieillesse	13	3
• ATA	2	-
<b>Origine géographique :</b>		
• Département	24	27
• Région	-	-
• UE	1	2
• Hors UE	11	11
<b>Durée moyenne de séjour</b> (cumul des durées de séjour par personne)	<b>78.8 jours</b>	<b>87 jours</b>
<b>Sorties :</b>		
• Accueil d'urgence	9	14
• CHRS	2	2
• Retour en famille ou amis	4	5
• Hospitalisation	-	-
• Retour à la rue ou situation inconnue	-	1
• 1 Chez-Soi D'Abord	3	-
• Maison relais	-	5
• Logement privé	-	3
• EHPAD	-	-
• Décès	1	-
• Toujours présent	17	10
Refus d'admission faute de places disponibles	-	-

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation moyen sur l'année est satisfaisant, avec 92.63 %. Jusqu'en août 2024, il atteignait 96 %, avant de diminuer légèrement après le financement d'une 11<sup>ème</sup> place depuis juillet. En décembre, il remonte à 92.67 %.

La durée de séjour progresse de 10 % et atteint une moyenne de 3 mois. Bien que certaines admissions concernent des patients nécessitant des séjours plus longs, la durée moyenne sur les 11 places reste maîtrisée. Cette gestion permet de maintenir un bon niveau de réponse aux personnes sans abri présentant des problématiques médicales moins sévères, conformément aux missions premières des LHSS.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'ensemble des 11 places de LHSS est désormais implanté sur le site de Sainte-Pezenne, mettant fin à l'installation temporaire et partielle sur la résidence des Brizeaux. Cette implantation sur un site unique renforce la cohérence de l'action tout en améliorant les conditions de travail et en adaptant les locaux à l'activité médico-sociale : bureau du personnel, salles d'activités, cuisines, chambres et studios privatifs, salle de soins, cours extérieure et maison de gardien offrent un cadre parfaitement adapté et confortable. L'établissement et son environnement ouvrent des perspectives d'évolution vers des projets axés sur la santé par l'activité physique.

14 sorties vers des services d'urgence ont été observées. Cela traduit le retour d'un public simplement en demande d'une halte pour se soigner sans être dans une démarche d'insertion.

En janvier 2024, l'ARS a annoncé un financement pour le déploiement d'une équipe mobile LHSS en Deux-Sèvres. Le cahier des charges de ce service comprend, outre la mission première d'évaluation de soins, la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé et la sensibilisation des professionnels sociaux aux questions de santé. Des rencontres ont eu lieu avec les partenaires directement concernés et l'ARS pour identifier les besoins sur le territoire. L'organisation du Pôle médico-social avec le déploiement du LHSS Mobile au dernier trimestre 2024, a permis d'optimiser la qualité d'accueil et d'accompagnement des résidents de ses deux services, et d'améliorer la réponse aux besoins en santé des plus démunis sur le territoire.

Un comité de pilotage qualité a été instauré pour assurer la mise en œuvre du plan d'amélioration continue issu de l'évaluation HAS de septembre 2023.

L'ARS a sollicité deux visites de conformité en 2024 concernant la validation de l'installation des LHSS à Sainte-Pezenne et l'implantation de la 11<sup>ème</sup> place autorisée.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les 10 places du LHSS sont réunies sur un seul site, celui de Ste Pezenne. L'établissement a par ailleurs été autorisé pour l'implantation d'une 11<sup>ème</sup> place depuis juillet 2024.
- Le nouveau projet de service a été réécrit et tient compte de l'évaluation.
- L'équipe LHSS "hors les murs" a été déployée.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Planifier des temps de travail en commun, spécifiques, tel que l'accueil ou l'admission, pour mettre à jour et formaliser les pratiques dans le projet de service.
- Poursuivre le travail sur la qualité qui s'inscrira non plus en termes d'objectifs et de perspectives mais dans la vie du service en continu.
- Aborder des sujets tels que ; la bientraitance, l'éthique, la douleur, notamment à travers la formation.
- Se former au nouveau logiciel (NETVIE ) et le configurer aux activités mobiles et résidentielles.

## 2. IML Grand précaire

Le dispositif "**IML Grands Précaires**" (anciennement *Un chez soi d'abord*) permet aux personnes sans abri les plus vulnérables, souffrant de troubles psychiques et confrontées à de grandes difficultés, d'accéder directement à un logement ordinaire avec un accompagnement vers la réinsertion.

Initialement inscrit dans une expérimentation nationale et régionale menée par l'ARS et la DIHAL, ce programme vise à adapter les méthodes des ACT « *Un chez soi d'abord* » aux villes de taille moyenne. Son financement est reconduit chaque année par l'ARS sur des crédits non reconductible.

Dès le lancement du projet, la DDETSPP a soutenu le déploiement de places dédiées aux personnes en grande précarité. Actuellement, l'État finance 12 places, dont 4 en co-financement DDETSPP/ARS.

	2023	2024
<b>Nombre de personnes accompagnées</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
<b>Répartition par sexe</b>		
Hommes	14	13
Femmes	8	8
<b>Mouvements</b>		
Entrées	7	5
Sorties	6	6
Logements occupés	15	13
Glissement de bail	1	1
<b>Répartition par âge</b>		
• < 25 ans	1	2
• 25-34 ans	8	7
• 35-44 ans	6	7
• 45-54 ans	4	3
• > 55 ans	3	2
<b>Ressources</b>		
• AAH	15	14
• RSA	6	6
• Retraite	1	1
• Autre (pension, etc.)	-	-
<b>Bénéficiaires d'une mesure de protection :</b>		
• UDAF	4	4
• ATI	3	2
<b>Orienteurs :</b>		
• SAO	1	2
• Secteur sanitaire/Psychiatrie/ACT	2	1
• Escalier Veille sociale	1	-
• Mission locale	-	1
• UDAF	1	-
• Résidence Beau Soleil	1	-
• CCAS	1	1
<b>Hébergement avant l'entrée sur le dispositif :</b>		
• Hébergé par un tiers	1	2
• Hébergement d'urgence	2	1
• Milieu hospitalier	2	-
• IML	1	1
• -	-	1
• Logement autonome	1	-

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

21 personnes ont été accompagnées sur le dispositif. Toutes sont originaires de Niort.

6 sorties ont été enregistrées, dont 1 glissement de bail et 15 accompagnements sont en cours.

13 personnes ont été accompagnées en logement et 8 personnes accompagnées hors logement. ( habitat précaire, colocation, tente.)

5 candidats ont été orientés et retenus pour rentrer dans le dispositif.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Les 5 sorties du dispositif après quelques mois seulement soulignent l'importance de veiller à l'adhésion des bénéficiaires et à leur capacité à accepter un accompagnement vers le rétablissement. Pour certaines personnes,

la mobilisation nécessaire pour honorer les entretiens et rechercher activement un logement adapté s'est avérée trop difficile.

Un comité de pilotage a permis d'identifier les axes d'amélioration du dispositif : renforcer le portage partenarial au cœur du projet (via le comité de pilotage et le comité technique) et intégrer pleinement le SIAO dans le processus d'admission.

La difficulté à obtenir le soutien de certains secteurs de la psychiatrie hospitalière pour des certaines situations qui le nécessiteraient.

L'ARS a annoncé la fin des crédits non reconductibles au-delà de 2026. Il reste donc deux ans pour clôturer l'activité ou envisager une nouvelle orientation. Les échanges avec l'ARS et la DDETSPP portent sur le déploiement d'un dispositif *Un chez soi d'abord* en milieu rural, actuellement à l'étude par la DIHAL. La DDETSPP manifeste un intérêt pour poursuivre l'action en réfléchissant à la mise en place d'un IML "psy".

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Poursuite et renforcement de la formation avec WFX formation pour la mise en place du programme de Navigation Esper (analyse de pratique orientée rétablissement).
- Les résultats du travail sur la captation de logement sur une zone plus élargie n'ont pas été à la hauteur de l'ambition énoncée. Le service n'a pas renouvelé ses pratiques en la matière.
- L'EMPP a reconstruit son projet et son équipe en se focalisant sur ses missions socles. Il ne participe plus aux visites à domicile, mais reste joignable comme partenaire en tant que de besoin.

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre la formation avec WFX formation pour la mise en place du programme de Navigation Esper (analyse de pratique orientée rétablissement).
- Développer des pratiques de recherche de logements permettant de mieux soutenir les personnes qui, du fait leurs difficultés propres, ne peuvent s'engager activement avec le service dans la recherche d'un logement. Les pratiques développées par le Pôle services de suite devront servir de modèle de réflexion.
- Mettre à jour les outils internes du service.
- Poursuivre les échanges avec l'ARS, la DDETSPP et la DIHAL en ce qui concerne les perspectives de poursuite du service à moyen terme, au-delà de la fin annoncée en 2026.

## VIENNE

### LES ACCUEILS DE JOUR AUTONOMES

L'Accueil de Jour Autonome (AJA) propose un accompagnement relationnel thérapeutique individualisé visant prioritairement à préserver le plus longtemps possible les capacités restantes et ainsi à améliorer la qualité de vie des personnes accueillies. Les activités thérapeutiques non médicamenteuses permettent aux personnes accueillies de prendre conscience de leurs capacités préservées. Elles se sentent valorisées à leurs propres yeux et au regard de leur entourage.

L'Escale dispose de 21 places d'accueil de jour dans le sud Vienne, réparties en 2 sites : Lusignan et Lussac-les-Châteaux. Les deux équipes sont constituées d'AMP et d'Aides-soignantes encadrées par une Directrice. Les accueils de jour sont ouverts du lundi au vendredi. Un service de transport aller/retour entre le domicile et l'accueil de jour est proposé.

Les activités quotidiennes avec les usagers incluent la préparation des repas (éplucher et émincer les légumes, pâtisser...), les tâches domestiques (étendre le linge, laver, essuyer et ranger la vaisselle...) et des animations autour du jardin (nourrir les poules, nettoyer le poulailler, désherber les allées, entretenir les massifs...).

Les accueils de jour offrent un cadre stimulant et ouvert sur leur environnement pour maintenir en bonne santé à travers :

- des ateliers à visée cognitive : petit bac, histoires de vie, cartes de vœux, proverbes, écriture de la gazette, quizz musical, écriture de poèmes, jeux de société, informatique.
- Des ateliers manuels : couture, nichoir, ballotin de lavande, pêle-mêle photos...
- Des activités physiques adaptées : danse, parcours adapté, jeux d'adresse, mini-golf...
- Des activités ludiques et de bien-être.

L'accompagnement est personnalisé. Chaque personne accueillie possède son cahier de vie individualisé contenant une photo, une page dédiée à histoire personnelle, son ressenti vis-à-vis de l'accueil de jour, ainsi qu'une description de chaque journée avec les activités proposées et illustrées par des photos. Ce cahier est apprécié des usagers, des aidants et des partenaires. Il sert de support à la discussion, d'aide-mémoire et aide à l'orientation. Il donne une illustration concrète de la participation effective des usagers lors des divers ateliers. Il renforce le lien intergénérationnel au sein des familles.

### La Population :

	2023			2024		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Hommes	26	29	55	33	22	55
Femmes	24	20	44	29	25	54
Âge moyen	81.42	80.40	80.91	80.88	80.40	80.64

### L'activité :

	2023			2024		
	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL	LUSIGNAN	LUSSAC	CUMUL
Nombre d'usagers accueillis dans l'année	50	49	99	62	47	109
Nombre d'entrées	22	20	42	33	26	59
Nombre de sorties	22	26	48	22	22	44
Nombre de journées effectuées	1 824	1 672	3 496	2070	1569	3639
Nombre de journées d'absence	154	140	297	227	148	375
Taux d'occupation	68.11	65.66	66.9	75.40	62.65	69.02

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Le taux d'occupation a augmenté en 2024, passant de 66.9% à 69.02%. Les mouvements sont nombreux au sein des accueils de jour.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Une nouvelle collaboratrice a rejoint l'équipe et deux autres ont validé leur formation. Le logiciel NETSoins est désormais utilisé pour l'informatisation des dossiers usagers.

De nombreuses activités en partenariat ont été organisées :

**À Lusignan :** bal à Vaux-en-Couhé ; visite de l'École nationale des sous-officiers d'active (ENSOA) ; concert *Pierre et le Loup* interprété par l'orchestre Poitou-Charentes ; danse à Colloc 55 ; sorties à la médiathèque de Poitiers...

**À Lussac :** sorties à la médiathèque ; après-midi danse avec l'association France Alzheimer ; pique-nique ; sorties à l'étang de Lussac ; sorties au bowling ; participation au Téléthon...

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

La démarche qualité a été poursuivie. Le protocole « délivrance du médicament » a été revu et les projets personnalisés des personnes accueillies ont été mis à jour.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Élaborer et actualiser régulièrement un projet d'accompagnement personnalisé.
- S'ancrer sur le territoire en tant qu'établissement de référence, reconnu pour son expertise auprès des personnes âgées atteintes de maladies neuro-évolutives.

## LA PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT SUD VIENNE

À la suite d'un appel à projet de l'ARS publié en 2018, L'Escale a déposé un projet, retenu par l'autorité administrative le 12 août 2019. Adossé à l'accueil de jour, la PFR déploie ses services sur le territoire Sud Vienne, en direction de tous les aidants soutenant des personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou en perte d'autonomie. Les PFR, ont été créées pour accompagner les proches aidant de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Depuis 2021, leur soutien s'est étendu à l'ensemble des aidants qui accompagnent :

- une personne âgée en perte d'autonomie,
- une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative (Alzheimer et maladies apparentées, Parkinson et sclérose en plaques) ou d'une autre maladie chronique invalidante (cancer) quel que soit l'âge.

La plateforme de répit du Sud Vienne a débuté sa mission en 2020, en pleine crise sanitaire.

	2023	2024
Nombre total d'aidants ayant bénéficié du répit :		
• Domicile	33	50
Nombre d'heures de répit effectuées	418	704
File active des aidants	225	384
Nombre de signalements par partenaire :	<b>124</b>	<b>214</b>
• DAC	20	69
• VAC	16	8
• FA	14	9
• AJA	13	31
• Médecins et professionnels libéraux	4	13
• ESA	8	9
• Bouche-à-oreille, flyer	20	33
• Site internet	2	1
• Hôpital, Hôpital de jour	7	14
• Origine inconnue et autres (SSIAD, SAD, CCAS, PFR)	20	27
<b>Pathologies :</b>		
• Alzheimer	61	119
• Corps de Lewy	4	6
• Parkinson	16	16
• SEP	5	2
• AVC	5	7
• Démence mixte vasculaire	6	4
• Cancer	5	14
• Autres pathologies chroniques	22	46
<b>Rencontres des aidants :</b>		
• Dans le bureau de la PFR	(3+1 dans les locaux VAC)	24
• Lors de la visite de l'AJA	-	7
• À domicile	103 (58 par la coordinatrice + 45 par AMP de la PFR)	125 (75 par la coordinatrice+52 par les AMP de la PFR)

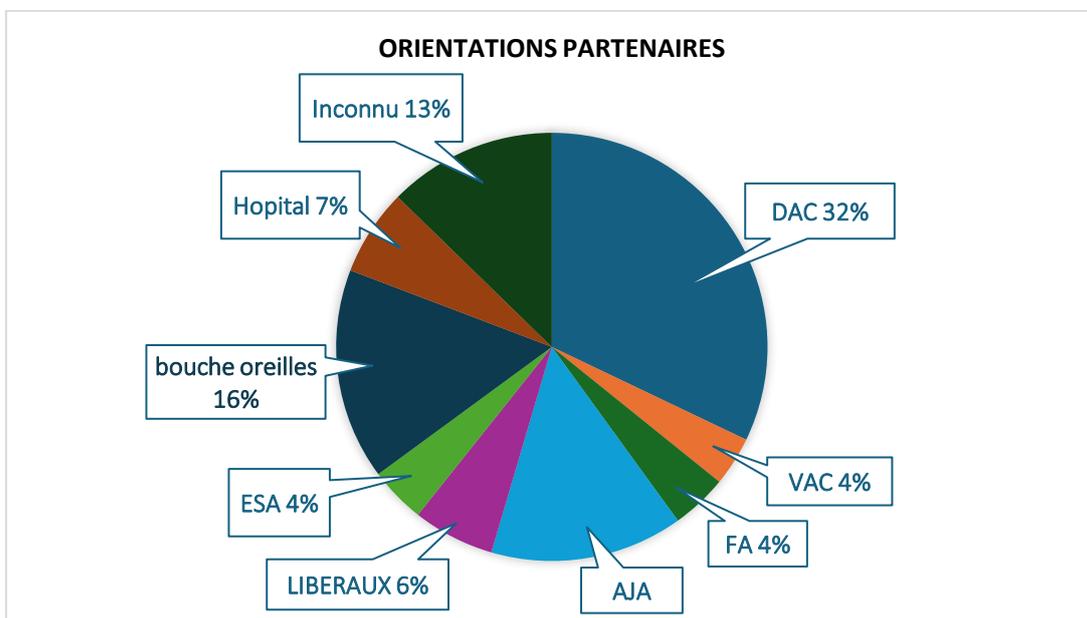
Heures totales action Passerelle :	144	122
• Nombre de passerelle vers du répit	32	41
• Vers accueil de jour	16	23
• Répit à domicile	12	-
• Passerelle relai toilette	3	-
• Accompagnement vers une activité extérieure	1	-
• Hébergement temporaire	-	2

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

L'année 2024 a été marquée par une forte augmentation des signalements passant de 124 à 214.

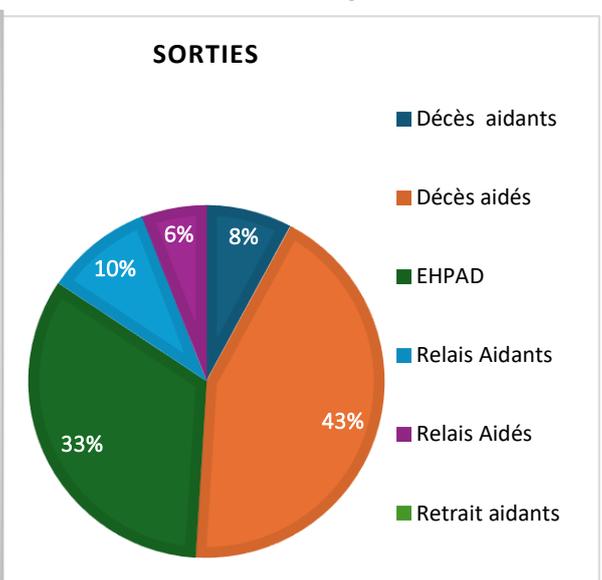
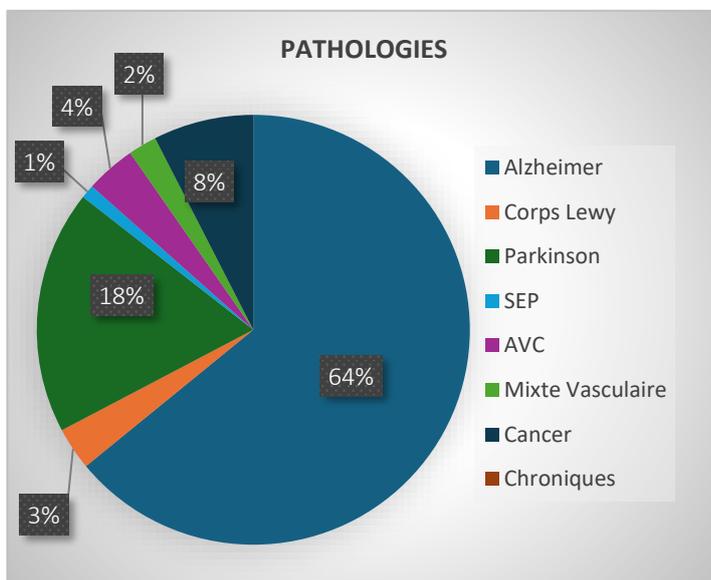
Au 31 décembre 2023, la file active de la PFR comptait 225 personnes suivies. Avec 214 nouveaux aidants, ce sont 438 aidants qui ont été accompagnés par la PFR Sud Vienne Poitiers en 2024.

Le travail engagé auprès du DAC de la Vienne en 2022 a favorisé l'augmentation des signalements via l'outil PAACO Globule et l'onglet aidant du dossier aidé. De 20 signalements en 2023, ce sont 69 aidants qui ont été signalés à la PFR en 2024 soit 32 %. Ce partenariat peut encore être renforcé.

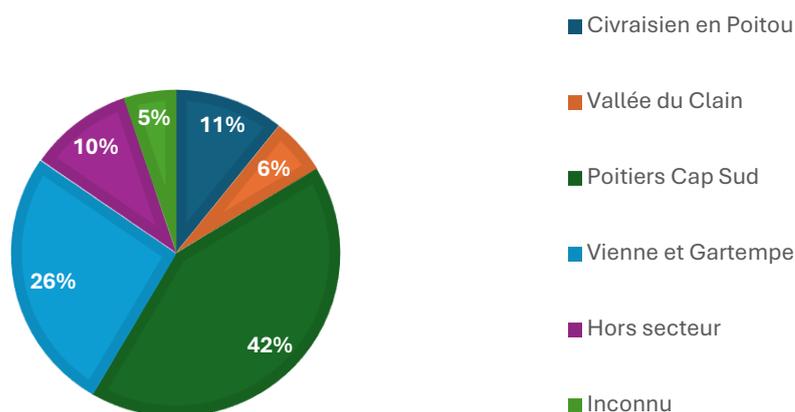


La majorité des aidants sont des femmes 64 % contre 36 % d'hommes. 61.68 % sont des conjoints et 30.37 % des enfants. 59 % des aidants sont retraités et 25.7% sont actifs. La majorité des aidants sont orientés vers la PFR à plus de 70 ans. 3.7% ont moins de 50 ans ; 6.7 % de 50 à 60 ans et 9.81 % de 60 à 70 ans.

**En 2024, la PFR a enregistré 54 sorties :**



## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AIDANTS DANS LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



### Orientations des aidants vers les partenaires

La PFR a orienté ou réorienté 61 aidés vers le DAC et 7 vers le VAC. Elle a orienté directement 52 aidés vers les équipes ESA du territoire (ADMR et Mutualité).

L'équipe de la PFR pratique l'écoute active mais ne dispose pas de psychologue.

En cas de besoin de soutien pour la personne aidée, elle est orientée vers le DAC qui dispose d'une équipe constituée de 3 psychologues. Ainsi, 15 personnes ont été orientées vers un psychologue.

Si l'aidant exprime un besoin de soutien, il est orienté vers les Groupes de Paroles du territoire. Si le besoin exprimé est d'avoir des temps en individuel, une première orientation est proposée vers France Alzheimer qui offre 4 entretiens gratuits, ainsi que vers des psychologues conventionnés.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Le champ d'intervention des PFR a été élargi aux proches qui accompagnent une personne atteinte d'un cancer. En juillet 2024, l'arrivée d'une AMP à temps plein sur le secteur du Grand Poitiers, a permis de renforcer l'activité de la PFR.

#### PFR/DAC

Une convention partenariale a été signée avec le DAC (Dispositif d'appui à la coordination) et une fois par mois, les salariées de la PFR sont présentes dans leurs locaux. La Cellule territoriale d'appui (CTA) du DAC assure une permanence un après-midi par mois dans les locaux de la PFR de Poitiers. Les coordonnateurs et psychologues du DAC sont accueillis dans le bureau de la PFR à Lussac-les-Châteaux dès qu'ils le souhaitent pour réaliser des entretiens hors domicile.

#### France Alzheimer

Une convention partenariale a été signée. L'Escale accueille au sein de ses locaux les groupes de parole et les ateliers de sophrologie.

#### ESA ADMR

Reprise d'un temps d'échanges formalisé (3h tous les 3 mois) avec l'IDEC et l'ergothérapeute de l'équipe ESA ADMR sur les binômes aidants-aidés suivis par les deux services.

#### ESA Mutualité et VAC Poitiers

Mise en place d'un temps d'échanges formalisé (3h tous les 3 mois) dans les locaux de L'Escale des aidants à Poitiers avec les partenaires.

#### COPIL des partenaires le 20 juin 2024

Réunion de 20 partenaires pour présenter les missions et actions de chacun.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'équipe de la PFR a été formée in visio à une approche aux soins de suite des personnes atteintes d'un cancer.
- Le déploiement de la PFR sur le secteur de Poitiers s'est poursuivi.
- Poursuite du Groupe de Travail avec le DAC, service de neurologie du CHU, le Chef du pôle de gériatrie du CHU de Poitiers et des bénévoles de France Alzheimer sur le parcours MAMA.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre le développement de l'activité de L'Escalé des aidants à Poitiers : information, écoute, accueil du public, halte relais. Ouvrir au public du lundi au vendredi pour renforcer l'activité à Poitiers.
- Signer une convention partenariale avec le CCAS de Poitiers et le SAD DESTIA pour répondre au besoin de répit des aidants.
- Établir une convention partenariale avec le CCAS de Saint-Benoît pour donner suite aux rencontres de 2024.
- Signer une convention de partenariat avec le CCAS de Couhé pour orienter les aidants vers le Relai Mélusin des aidants de Lusignan, en favorisant le transport des aidants et en proposant une permanence à la mairie de Couhé de l'équipe de la PFR.
- Développer un partenariat avec la CPAM Centre de Santé pour proposer aux aidants un bilan de santé gratuit avec possibilité de relaying auprès de l'aidé par l'équipe de la PFR.
- Maintenir les conditions d'accueil des partenaires à L'Escalé des aidants pour leurs actions en faveur des aidants : groupes de parole et sophrologie de France Alzheimer, permanence du DAC.
- Accueillir des actions de nouveaux partenaires à L'Escalé des aidants.
- Poursuivre les temps de présence des professionnels de la PFR dans les locaux du DAC.
- Organiser une journée pour les aidants et aidés en lien avec la PFR Nord Vienne et l'association de la Légion d'Honneur
- Poursuivre le développement et la structuration de la PFR en assurant la continuité du travail partenarial engagé depuis plusieurs années sur le Sud Vienne.
- Renforcer les partenariats à Poitiers intra-Muros et les 20 communes de la communauté urbaine du Grand Poitiers.
- Mettre en place d'un nouvel outil de suivi des dossiers aidants de la PFR avec Kiosc en février 2025

## L'ESCALE DES AIDANTS

L'Escalé des Aidants est un dispositif mis en place pour répondre aux besoins des aidants à Poitiers : reconnaissance, accompagnement, aide et répit. Implantée au 209 route de Gençay à Saint-Benoît, c'est un lieu dédié au soutien et à l'accompagnement des proches aidants. Au rez-de-chaussée, l'établissement accueille l'antenne de la Plateforme de Répit Sud Vienne, qui propose des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement. À l'étage, quatre chambres (10 couchages) sont mises à disposition des aidants dont le proche est hospitalisé à Poitiers. Cet hébergement permet aux aidants venant de loin de rester à proximité de leur proche. L'Escalé des Aidants répond ainsi à une double mission : offrir un accompagnement personnalisé et un accès facilité à un hébergement.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Au cours de cette première année d'activité, **10 familles** ont été accueillies, représentant un total de **232 nuitées**.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

En 2024, les locaux de l'antenne PFR Sud Vienne ont accueilli diverses actions de soutien et de formation destinées aux aidants et aux professionnels du secteur :

- Groupes de parole et séances de sophrologie, organisés par France Alzheimer.
- Formation des auxiliaires de vie, portée par le CIF-SP.
- Formation des aidants et groupes d'éducation thérapeutique, animés par la PFR Sud Vienne.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- **Développer les actions et renforcer la visibilité du dispositif**, afin de toucher un plus grand nombre d'aidants, et de leur offrir un accompagnement toujours plus adapté à leurs besoins.

# LES SERVICES TECHNIQUES ET D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

## CHARENTE-MARITIME

### LE CHANTIER D'INSERTION

1. La menuiserie.....P.173
2. Le second œuvre.....P.174
3. Le restaurant-traiteur traiteur *Planète Sésame*.....P.175
4. L'Auberge, restaurant social.....P.177

### L'ENTREPRISE D'INSERTION

1. L'entretien des locaux, nettoyage.....P.177
2. La blanchisserie.....P.179
3. L'entretien des espaces verts.....P.180
4. La cuisine centrale *Escalatable*.....P.180

### BILAN SOCIAL IAE ET AVA

1. L'insertion par l'activité économique.....P.182
2. L'adaptation à la vie active.....P.184

LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE.....P.185

LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE .....P.186

## DEUX-SÈVRES

LE CHANTIER D'INSERTION.....P.188

# CHARENTE-MARITIME

Les différents dispositifs d'insertion (EI, ACI, CAVA), portés par le SIAE, apportent des réponses adaptées aux différents besoins des salariés en parcours, sur le plan social et professionnel, en lien avec des équipes pluridisciplinaires. Le SIAE compte aujourd'hui 10 activités différentes, toutes engagées pour l'accompagnement de personnes.

Les services proposés par le SIAE sont destinés en interne, aux autres établissements de L'Escale et aux usagers positionnés sur les différents dispositifs portés par l'Association, et en externe, aux particuliers, professionnels et collectivités du territoire.

## LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier est l'un des 3 supports d'insertion portés par l'Association. Il a pour vocation d'accueillir et d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi et de les faire évoluer progressivement vers l'emploi durable. Ce dispositif est composé de 5 activités : la menuiserie, le second œuvre, la maintenance des bâtiments, les restaurants-traiteur Planète Sésame et le restaurant social l'Auberge.

### 1. LA MENUISERIE

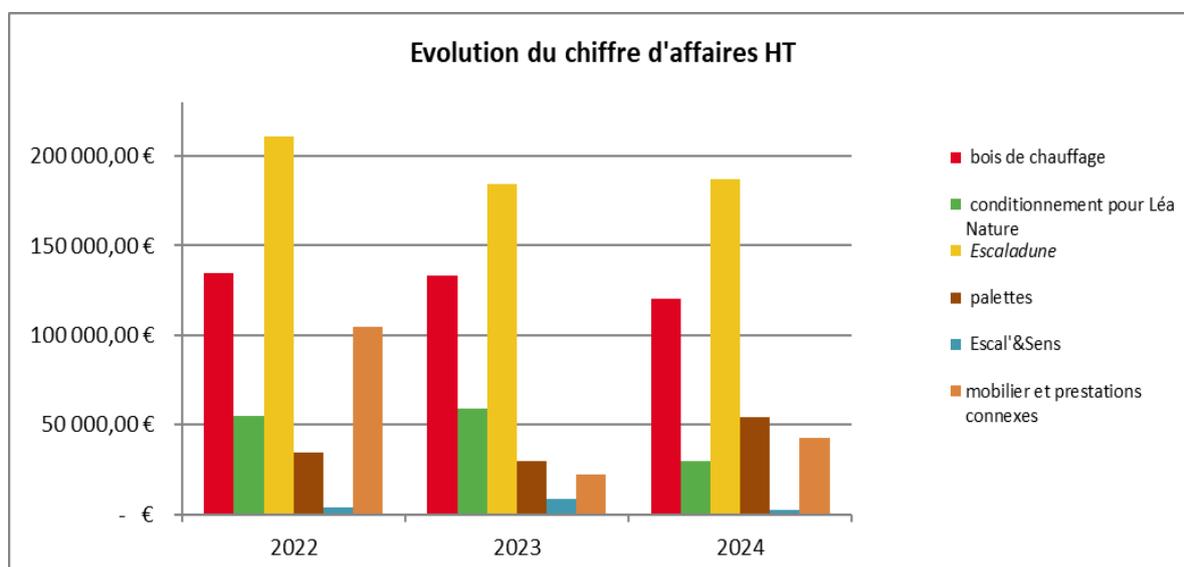
L'équipe de la menuiserie de L'Escale, atelier historique du SIAE, fabrique et vend aux particuliers, aux professionnels et aux collectivités locales les produits suivants :

- Bois de chauffage en stères, en sacs de bûches.
- Palettes produites à partir de bois de palette recyclé.
- Mobilier en mélaminé pour l'équipement des logements et bureaux de l'Association.
- Sous-traitance du montage de boxes de conditionnement en bois et carton pour le groupe Léa Nature.
- Mobilier en bois de palettes recyclées Escal'&Sens.

Les ateliers fabriquent également un produit emblématique, créé il y a une vingtaine d'années : les chemins de bois déroulables *Escaladune*. Ces rouleaux de bois sont commercialisés dans toute la France. Le savoir-faire mis en œuvre dans leur fabrication et le succès rencontré par ce produit constituent une véritable fierté.

Par ailleurs, la direction générale accorde une importance particulière à mobiliser tous les services dans le développement de l'Association. À ce titre, l'équipe de la menuiserie est régulièrement sollicitée pour l'aménagement des services, en proposant des prestations sur mesure, ainsi que pour l'ameublement des nouveaux bâtiments.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



Cette année, les ventes de bois enregistrent un léger recul, compensé toutefois par la progression des ventes de palettes. Afin de mieux répondre à une demande de bois de chauffage en constante augmentation, la constitution d'un stock plus important est envisagée dès le printemps.

Les ventes des chemins de bois *Escaladune* s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. En revanche, l'activité avec le groupe Léa Nature a connu une baisse significative, avec un chiffre d'affaires réduit de moitié.

La fabrication de mobilier représente une part non négligeable du chiffre d'affaires, avec un doublement par rapport à 2023. Cela s'explique par l'ouverture de deux nouveaux établissements en Deux-Sèvres (accueil de mineurs en demande d'asile et résidence Les Brizeaux).

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'encadrante de la menuiserie en poste depuis près de 20 ans a quitté ses fonctions en milieu d'année 2024. Ce fut un véritable tournant non seulement pour cet atelier, mais aussi pour le service entier. Son remplaçant, arrivé au printemps a très vite su prendre le relais, tout en imposant sa "patte".

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Remplacement de l'encadrante en mai.
- Renforcement des compétences de l'équipe afin d'optimiser le suivi des demandes de devis et la fidélisation des clients.

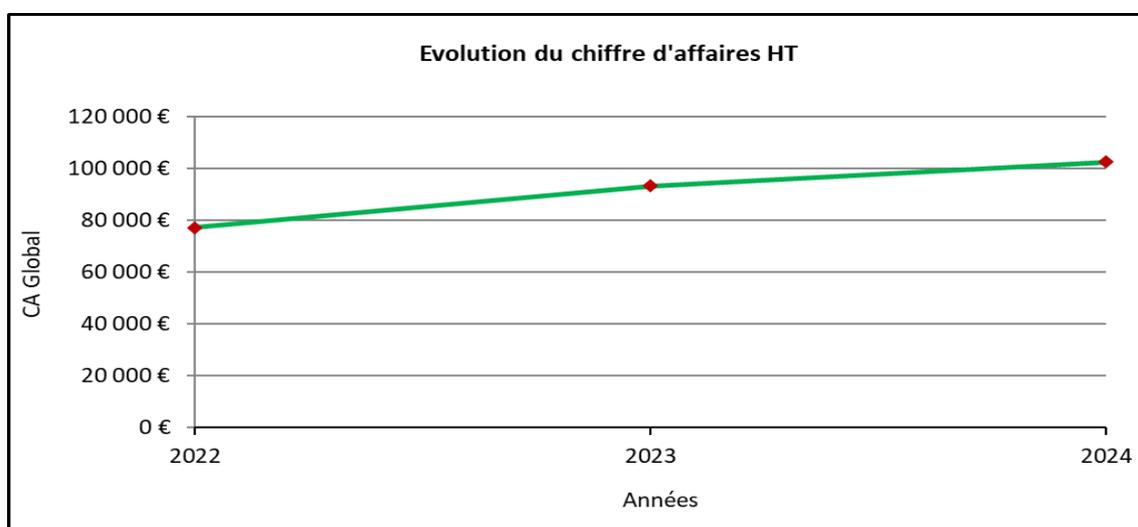
#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Travailler sur une nouvelle identité pour les produits de la menuiserie afin de proposer une image plus cohérente.
- Maintenir une production de bois de chauffage tout au long de l'année pour constituer des stocks suffisants aux demandes de la rentrée.
- Faire monter en compétences des adjoints de l'encadrant pour pallier l'absence temporaire de ce dernier (année de formation).
- Réaliser des travaux d'aménagement en vue d'améliorer les conditions de travail (sol et préau).

## 2. LE SECOND OEUVRE

L'équipe intervient surtout dans la réalisation de travaux de plâtrerie, ainsi que dans la pose de menuiseries intérieures, de faux plafonds et de sols dans le cadre d'aménagements de bureaux ou d'appartements. Les interventions sont dirigées principalement vers l'Association et les particuliers.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



La tendance à la hausse entamée en 2022 se confirme encore en 2024. Cette évolution est notamment portée par d'importants travaux menés par l'Association sur le site des Cordeliers et au SIAE.

En 2024, des interventions internes ont été réalisées dans les établissements et services de l'Association :

- Participation aux travaux d'extension de la cuisine centrale à Aytré.
- Remise en état du site du CHUDU (Centre d'Hébergement d'Urgence des Ukrainiens) à La Tremblade.
- Participation aux travaux de réhabilitation du bâtiment des Cordeliers.
- Divers travaux au Siège Social.
- Remplacement de la terrasse de la Maison Relais d'Aytré et de l'EHPAD.
- Aménagement des véhicules du SIAE.
- Réparation du bardage de la MAHUT.

À cela s'ajoute quelques interventions pour des particuliers et des professionnels.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

À l'instar de la menuiserie, l'équipe de second œuvre a été mobilisée tout au long de l'année dans le cadre des projets d'extension et de réhabilitation de bâtiments existants portés par l'Association (cuisine centrale d'Aytré et des Cordeliers notamment).

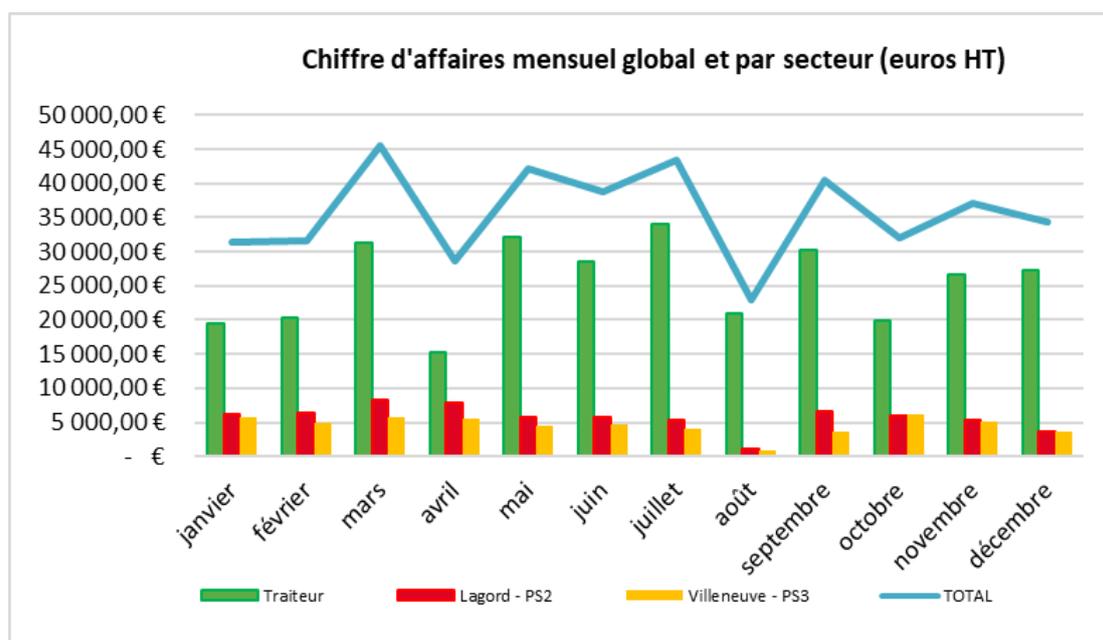
#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

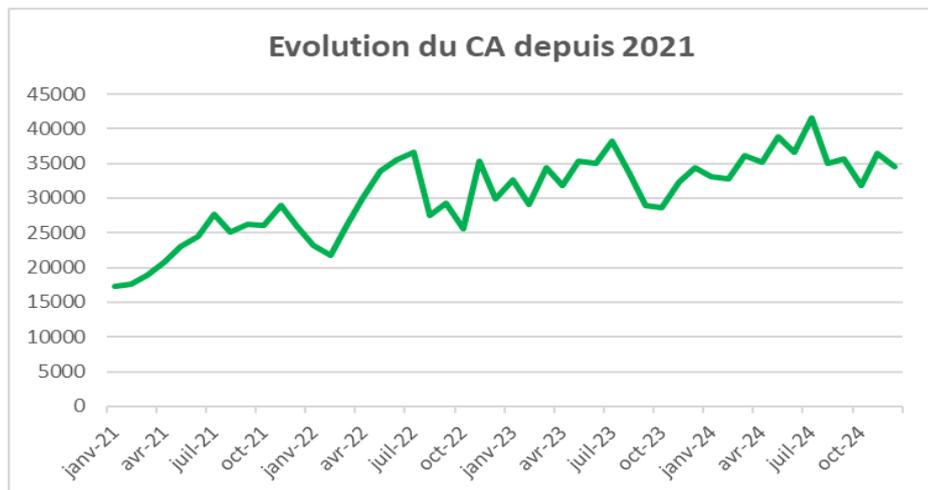
- Réaliser une partie des travaux dans le cadre de l'ouverture de l'Accueil de Jour Alzheimer à Salles-sur-Mer.
- Poursuivre la réalisation de certains travaux aux Cordeliers.
- Finaliser les travaux de la cuisine centrale.
- Participer à l'amélioration de la qualité d'accueil des usagers (logements diffus et hébergement collectifs).

### 3. LE RESTAURANT-TRAITEUR PLANÈTE SÉSAME

L'équipe de Planète Sésame a la particularité d'être composée essentiellement de femmes issues de l'immigration et/ou des quartiers prioritaires de la ville de La Rochelle. L'activité compte trois sites : deux à Villeneuve-les-Salines (lieu de production et de gestion, et un restaurant) et un restaurant à Lagord.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024





## ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'activité globale de Planète Sésame a augmenté en 2024 par rapport à 2023. Elle est notamment portée par :

- Un service traiteur en nette progression avec des volumes plus réguliers tout au long de l'année :
  - Anciens clients comme le festival du film de La Rochelle, Univ EST à l'Espace Encan, Excelia, SDIS 17, DDTES, Association des Paralysés de France (APF).
  - Nouveaux clients comme France Travail, le port Atlantique, Altriane, ZEISS, La mairie de Puilboreau pour tous les spectacles au Cube.
  - Prestations classiques aux particuliers (mariage, buffet, baptême...).
- En interne, Planète Sésame fournit tous les week-ends les repas aux pôles MNA de La Rochelle et prend en charge une partie de la préparation des plateaux repas pour des formations et réunions de l'Association.
- En fin d'année, une nouvelle activité a été lancée : Mon Déj au Bureau, livraison de repas pour le déjeuner, directement en entreprise.
- L'activité des restaurants est stable avec une fréquentation très irrégulière.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Diversification de l'activité traiteur : cocktail, buffet, mariage, plateaux-repas.
- Arrêt des interventions sur les différents marchés.
- Bonne intégration de la nouvelle secrétaire.
- Investissement dans du matériel pour la production (cellule de refroidissement).
- Développement de la communication notamment via les réseaux sociaux ; refonte des outils de communication existants (site web, flyer, carte de visite) ; création de supports pour le marché (bâche, beach flag).
- Acquisition d'un logiciel de traçabilité et montée en compétences des équipes sur le sujet.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

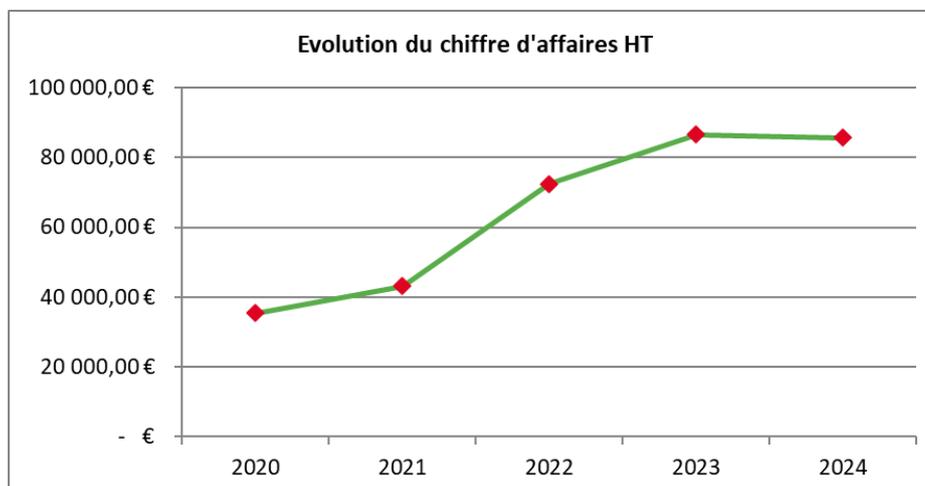
- Continuer de développer le service traiteur, création d'un nouveau catalogue, achat de matériels spécifiques (mange-debout, présentoirs de cocktail).
- Développer l'activité Mon Déj Au Bureau.



## 4. L'AUBERGE, RESTAURANT SOCIAL

L'Auberge est un restaurant social porté par l'Association depuis 2003. Il accueille tous types de clients notamment les personnes en situation de précarité. Cependant, la volonté de l'Association est de favoriser la mixité des publics. Ainsi le restaurant est ouvert à tous.

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



La période de la crise sanitaire a eu un impact fort sur l'activité de l'Auberge mais la tendance est désormais inversée, comme l'illustre le graphique ci-dessus. Le chiffre d'affaires de 2024 est quasi identique à celui de 2023 avec un total de 85 666€.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024 / BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024 / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

Cf Dispositifs d'urgence et d'insertion en Charente-Maritime P46

## L'ENTREPRISE D'INSERTION

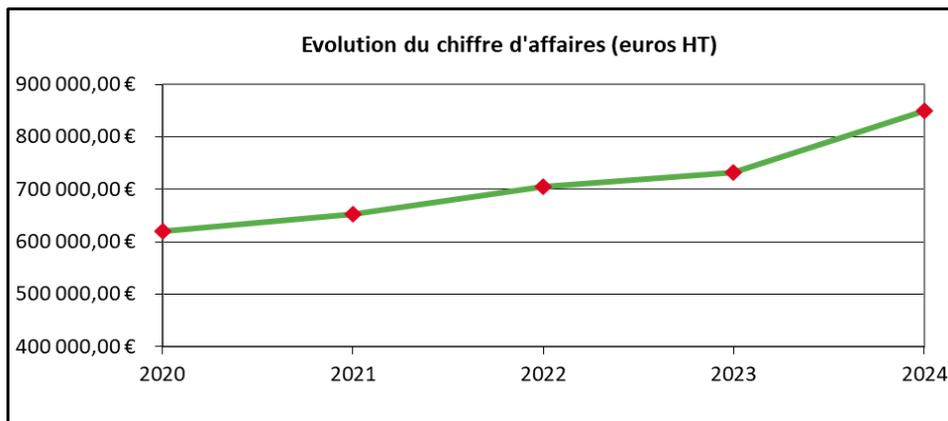
L'entreprise d'insertion est le 2<sup>ème</sup> support d'insertion porté par l'Association. Les personnes recrutées sur ce dispositif sont souvent moins éloignées de l'emploi, plus autonomes, que celles accueillies sur le chantier d'insertion et sur le dispositif d'Accompagnement à la Vie Active (AVA). L'entreprise d'insertion est composée de 4 activités : l'entretien des locaux, la blanchisserie, l'entretien des espaces verts et la cuisine centrale.

### 1. L'ENTRETIEN DES LOCAUX, NETTOYAGE

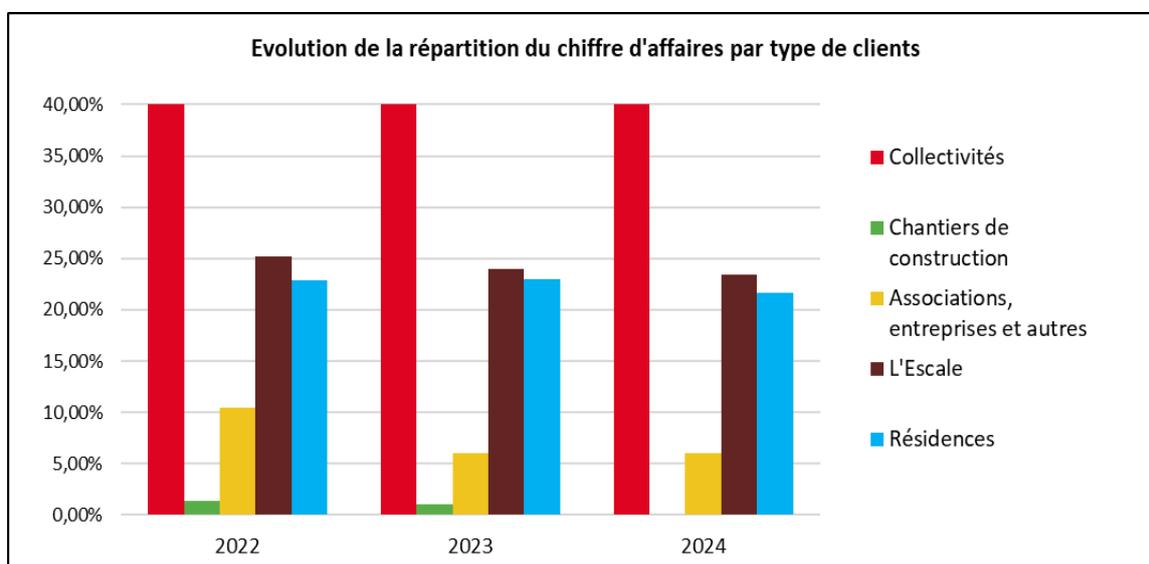
Les prestations proposées s'adressent uniquement aux professionnels (entreprises et collectivités) ainsi qu'aux établissements de l'Association. L'entreprise d'insertion représente le pôle le plus important en termes d'ETP d'insertion et de personnes accueillies sur le dispositif AVA. Des équipes sont en rotation de 5h à 20h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi et dimanche sur certains contrats. L'activité intervient dans 150 lieux différents sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise.

L'Association a fait le choix de fournir l'intégralité du matériel, des consommables et des produits à l'équipe, et de leur mettre à disposition des véhicules. C'est le service de blanchisserie qui s'occupe du lavage des serpillères et des chiffons utilisés quotidiennement. De ce fait, l'équipe dispose de tout le matériel nécessaire pour travailler dans de bonnes conditions.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



Une progression plus significative est observée en 2024. Cela est dû au nouveau contrat CDA/Ville de la Rochelle sur une année pleine et au contrat avec la société Paprec sur le centre de tri de Salles-sur-Mer.



## ■ POINTS MARQUANTS 2024

La progression observée en 2024 repose principalement sur la part, en constante augmentation, des collectivités locales (Ville de La Rochelle, CDA, Ville d'Aytré, Ville de Châtelailon), qui reconnaissent la qualité du travail réalisé par les équipes depuis de nombreuses années.

Un travail de fond sur l'organisation se poursuit, dans le but d'améliorer le suivi terrain et, par conséquent, la qualité des prestations fournies.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Montée en compétences des équipes d'accompagnement terrain sur le suivi de la qualité.
- Poursuite du travail de restructuration de l'activité avec les différentes parties prenantes.
- Création d'une équipe en charge des interventions dans les appartements Pôle Asile et Pôle insertion afin d'augmenter la réactivité d'intervention et donc améliorer l'accueil des usagers.

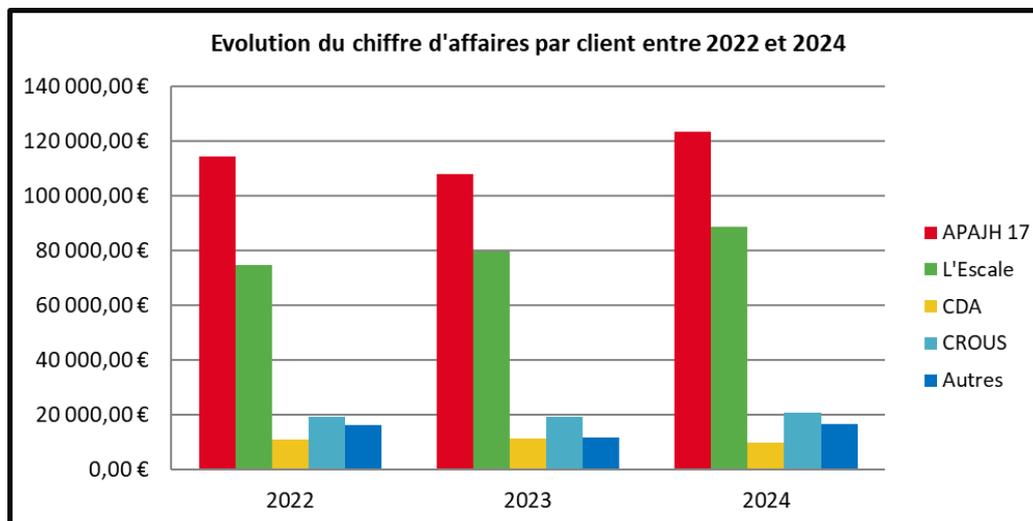
## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Consolider et développer le volume client (renouvellement d'appel d'offres, clients nouveaux).
- Travailler en continu sur l'organisation et la structuration des différentes tâches, notamment dans le suivi de la qualité.
- Investir et développer dans le secteur du nettoyage de vitres.

## 2. LA BLANCHISSERIE

La blanchisserie traite à la fois des vêtements professionnels et du linge plat. Une partie non négligeable de l'activité de la laverie est tournée vers les logements et structures d'accueil de l'Association. L'équipe est composée de 6 personnes en contrat d'insertion (dont 1 chauffeur-livreur), de 2 personnes en Adaptation à la Vie Active (AVA), ainsi que d'une encadrante technique et d'une technicienne en CDI.

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



Le chiffre d'affaires est en progression par rapport à celui de 2023 notamment porté par l'augmentation des volumes des principaux clients : APAJH, CROUS, L'Escale et l'arrivée de nouveaux clients (Maison d'arrêt de Rochefort, Paprec).

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

L'arrivée d'une nouvelle encadrante au sein de l'équipe depuis juillet 2024 avec une expérience confirmée en blanchisserie.

L'investissement dans une nouvelle calandre au gaz afin de limiter les coûts de l'énergie.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Continuité du travail réalisé avec l'ergonome avec notamment le changement de la totalité des points lumineux des salles de travail.
- Acquisition d'une nouvelle calandre et transition vers une énergie au gaz afin de diminuer l'impact du coût de l'énergie sur l'activité.
- La nouvelle encadrante expérimentée sur cette activité, favorise un accompagnement au plus près de l'équipe.
- Augmentation des volumes d'activité grâce au renouvellement du partenariat avec l'APAJH et l'arrivée de nouveaux clients.

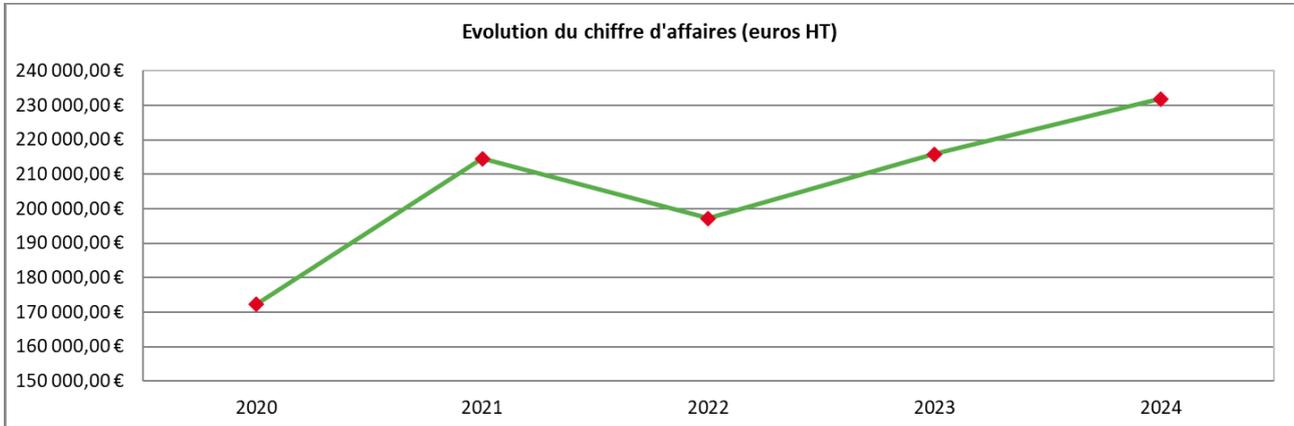
### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Finaliser le travail engagé sur les conditions de travail avec la réalisation de travaux de peinture.
- Accompagner et installer dans la durée la nouvelle équipe d'encadrement.
- Poursuivre la consolidation et la progression du chiffre d'affaires.
- Réfléchir au positionnement sur l'AO "Vêtements de travail" de la CDA.

### 3. L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les prestations d'entretien courant et d'aménagement paysager s'adressent autant aux particuliers qu'aux entreprises de l'agglomération rochelaise, aux collectivités et aux entreprises. L'équipe est composée d'un encadrant, de son adjoint en CDI et de 4 salariés en insertion.

#### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



L'année 2024 est dans la continuité de 2023 et poursuit sa progression de façon significative.

#### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La stabilité de l'équipe permet de construire dans la durée et de consolider les marchés.

Les contrats avec les collectivités (CDA et ville de la Rochelle) ou les professionnels (agences du Crédit Agricole, résidences Foncia, Square Habitat) sont maîtrisés dans leur suivi et leur réalisation.

#### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Développement du chiffre d'affaires avec l'ajout de nouveaux clients (Paprec, Résidences).

#### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Remplacer la tondeuse auto-portée, la remorque et les tondeuses auto-tractées.
- Développer le chiffre d'affaires en intégrant de nouveaux clients.
- Renouveler les marchés de la ville de la Rochelle et de la CDA.

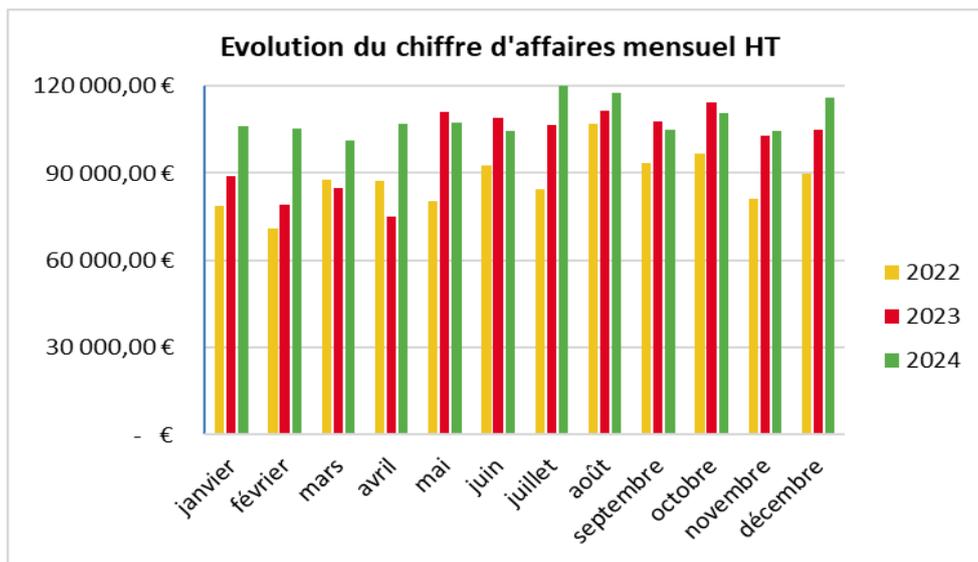
### 4. LA CUISINE CENTRALE ESCALATABLE

La cuisine centrale *Escalatable* fournit des repas aux différentes structures de L'Escale pour 8 services différents et l'équivalent de 350 repas/jours. Elle livre également les organismes de portage de repas à domicile (le Triporteur, l'ADMR de l'île de Ré, A2mains de Surgères, le CCAS d'Aigrefeuille, ADA 17) et des organismes du territoire comme APF (Association des Paralysés de France).

Régulièrement, elle propose des plateaux-repas livrés sur site ou des prestations complètes sous forme de buffet froid aux entreprises, sociétés ou associations (Angoul'loisirs, association Emmanuelle...).

*Escalatable* offre une grande diversité de plats selon différents régimes alimentaires (diabétique, sans sel, mixé, coupé et haché) afin de s'adapter au mieux aux besoins des personnes. Cela induit évidemment un important travail technique : respect des grammages en fonction de l'âge, équilibre alimentaire et variété des mets.

## ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



En 2024, une augmentation de 9.5 % du nombre de repas réalisés est constatée par rapport à 2023, atteignant 220 484 repas, soit 13 576 de plus que l'année précédente.

La part des ventes externes progresse également en 2024, représentant désormais 33 % du total des ventes.

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

Des travaux ont été réalisés dans la cuisine, incluant le réaménagement des surfaces afin d'améliorer l'ergonomie et de simplifier la marche en avant. Un espace supplémentaire dédié à l'allotissement a également été créé.

Des investissements en matériels (échelles de stockage, trancheuse) ont été réalisés pour accompagner l'augmentation des volumes.

L'agrément sanitaire et le plan de maîtrise sanitaire ont été réactualisés.

Une nouvelle encadrante cuisinière a rejoint l'équipe.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Les travaux de la cuisine centrale ont été réalisés en juillet/août 2024 avec un transfert des équipes vers la cuisine de Fénelon.
- Recrutement d'une nouvelle encadrante.
- Chiffre d'affaires en hausse sur la partie externe notamment avec l'APF.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Acquérir un nouveau véhicule, trafic froid, pour les livraisons.
- Poursuivre les investissements en matériels.
- Renforcer l'équipe avec le recrutement d'un employé de cuisine.
- Poursuivre les actions en lien avec les obligations de la loi Egalim.

# BILAN SOCIAL IAE ET AVA

## 1. L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

INDICATEURS	ACI	EI
<b>Nombre de salariés en insertion</b>		
Salariés en insertion dont les salariés en insertion agréés (flux sur l'année)	65	77
Salariés en insertion au 31/12/24	34	51
<b>Nombre de salariés en insertion selon le sexe</b>		
Hommes	43	37
Femmes	22	40
<b>Nombre de salariés en insertion selon l'âge</b>		
18 à 24 ans	5	4
25 ans	-	5
26 à 35 ans	25	17
36 à 45 ans	12	21
46 à 55 ans	14	17
56 à 59 ans	4	10
60 ans et +	5	3
<b>Nombre de salariés en insertion selon leur situation professionnelle</b>		
Demandeur d'emploi - 1an	17	36
Demandeur d'emploi ≥ 1an	14	16
Demandeur d'emploi ≥ 2ans	34	25
RSA	17	30
Travailleur handicapé	6	5
<b>Nombre de salariés insertion selon la zone géographique</b>		
Habitant en quartier prioritaire ville	25	22
Habitant en zone de revitalisation rurale	-	-
<b>Nombre de salariés en insertion selon CSP</b>		
Niveau 3 (ex V) et infra	50	59
Niveau 4 (ex IV)	13	15
Niveau 5 (ex III)	1	2
Niveau 6 (ex II) et supra	1	1
<b>Nombre de salariés en insertion selon l'accompagnement</b>		
Bénéficiaires d'un accompagnement sur les freins périphériques à l'emploi	63	74
Bénéficiaires d'un accompagnement professionnel :		
• dont attestations de compétences ou d'expérience professionnelle	63	74
• dont PMSMP	11	13
Bénéficiaires de formations	16	13
<b>Nombre de salariés en insertion selon les sorties</b>		
<b>Total de sorties dans l'année</b>	<b>29</b>	<b>22</b>
Sorties emploi durable (ED)	6	3
<b>Sorties emploi de transition (ET) :</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
• dont vers une autre SIAE	-	1
<b>Sorties positives (SP) :</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
• dont vers la formation qualifiante	2	1
Autres sorties (dont parcours retraite)	16	11
Sorties avec une attestation de compétences ou d'expérience professionnelle	-	-

## ■ POINTS MARQUANTS 2024

### La conception d'un programme de formation interne

Face à l'augmentation du nombre de salariés non francophones ou en situation d'illettrisme, et compte tenu des moyens limités d'accès à la formation linguistique et aux savoirs de base, un projet pédagogique innovant a été conçu afin de favoriser l'autonomie et la capacité à exercer sa liberté de choix. L'intégration d'outils numériques a été privilégiée pour diversifier les supports pédagogiques et, de manière complémentaire, développer les compétences numériques.

Un parcours de quatre séquences pédagogiques a ainsi été élaboré, structuré autour de la connaissance de soi, de la découverte du monde professionnel, du vivre ensemble et de la réalisation d'un projet collaboratif final. Ce programme animé en interne a été proposé à une quinzaine de salariés engagés dans un parcours en file active.

### La mutualisation des actions

Les compétences du pôle d'insertion professionnelle au SIAE gagnent à être partagées avec les autres pôles de L'Escale. C'est dans cette optique qu'un parcours d'actions de formation linguistique et numérique a été élaboré en collaboration avec le pôle MNA de La Rochelle.

Après une phase d'expérimentation menée durant l'été, un programme de huit séances de formation a été pensé. Il propose une réflexion sur soi et son avenir professionnel, en collectif et est axé sur l'utilisation d'outils numériques. Un groupe de huit jeunes a participé chaque mercredi matin.

### Une troisième année de SEVE Emploi

Les trois années du programme SEVE Emploi au sein du SIAE ont suscité une véritable dynamique collective et favorisé l'émergence d'une vision partagée. Le travail est un important levier contre la précarité et l'isolement ; de surcroît, si ce travail répond aux objectifs individuels abordés lors du parcours d'accompagnement, il permet une sécurisation de la sortie.

La mission visant à amener chaque parcours à (re)penser sa trajectoire professionnelle, à développer les compétences essentielles et à s'orienter durablement dans une activité repose en grande partie sur l'ouverture aux partenaires économiques. Grâce à la qualité de ces collaborations, des opportunités concrètes peuvent être générées, tout en rassurant l'ensemble des parties concernées face à des préjugés encore fortement ancrés.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- La parution trimestrielle d'une newsletter interne mettant en lumière l'ensemble des parcours et des actions menant vers les projets d'emploi durable.
- Une phase d'accueil repensée et systématisée en travail d'équipe.
- Le maintien de partenariats solides notamment avec les actions santé trimestrielles du dispositif Santé en mouvement de l'hôpital de La Rochelle ; les ateliers collectifs de France Travail ; les actions de gestion budgétaire avec Finances et Pédagogie.
- Un process de recrutement consolidé et une centralisation des demandes auprès de la Coordinatrice.
- Un espace numérique bien défini avec des actions individuelles, collectives ou en autonomie.
- La pérennisation des espaces d'échange entre chaque service pour le suivi des parcours.
- La conception d'une charte de coopération pour valider un parcours d'accès à la formation en ligne du code de la route avec le 'Code Rousseau' et la mise en œuvre d'un parcours individualisé.

## ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Professionnaliser les parcours avec la conception de programme de formation en situation de travail afin d'améliorer la qualité de services et développer les compétences transférables des salariés en parcours.
- Créer une offre de prestations d'insertion professionnelle aux autres pôles de L'Escale, notamment le partage d'un réseau d'entreprises partenaires et la conception d'ateliers collectifs d'aide aux choix et à l'insertion professionnelle.
- Renforcer les actions de formation et les actions numériques avec la proposition d'une mission de service civique en soutien aux équipes d'accompagnement.
- Digitaliser la newsletter pour la rendre encore plus accessible et adapter les outils d'accueil et d'intégration en FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

- Professionnaliser les équipes et les ouvrir aux réseaux de professionnels du territoire pour partager leurs expériences et développer leurs compétences avec l'adhésion à la Coordination Régionale des Actions de Proximité de Lutte contre l'Illettrisme et d'accès aux Savoirs et l'adhésion au réseau Cap Métiers Nouvelle Aquitaine.
- Mutualiser les actions de médiation numérique auprès des séniors accueillis au sein de l'EHPAD de L'Escale.

## 2. L'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE

Le dispositif d'Adaptation à la Vie Active (AVA) de L'Escale a été créé en 1999. Il est rattaché au service d'insertion professionnelle. Il accueille les usagers éloignés de l'emploi des services CHRS et CADA de l'Association, sur des activités protégées, principalement le ménage, l'entretien des locaux et la menuiserie. Encadrés par des professionnels, les bénéficiaires intègrent pleinement l'équipe en place dans une dynamique de travail à laquelle ils prennent part à la hauteur de leurs compétences et de leur motivation.

	PART (%)	EFFECTIFS
<b>Effectifs accueillis durant l'année</b>		
Femmes	14 %	9
Hommes	86 %	55
Total	100 %	64
<b>Moyennes d'âge</b>		
Femmes		30.4
Hommes		31.6
<b>Répartition des effectifs selon les activités</b>		
Menuiserie	22 %	14
Chantiers second œuvre	-	-
Cuisine	3 %	2
Blanchisserie	6 %	4
Ménage	51 %	33
Maintenance	8 %	5
Planète Sésame	3 %	2
Rénovation	5 %	3
Espaces verts	2 %	1
<b>Structures prescriptrices</b>		
CADA Escale	89 %	57
CHRS Escale	-	-
Maison Relais Escale	-	-
Veille sociale Escale	6%	4
Altea Cabestan	3%	2
DEFI	2%	1

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Accès à la salle informatique du SIAE et à un accompagnement numérique de base.
- Mise en place d'un échange régulier avec les services prescripteurs sur les besoins afin d'améliorer les entrées dans le dispositif.

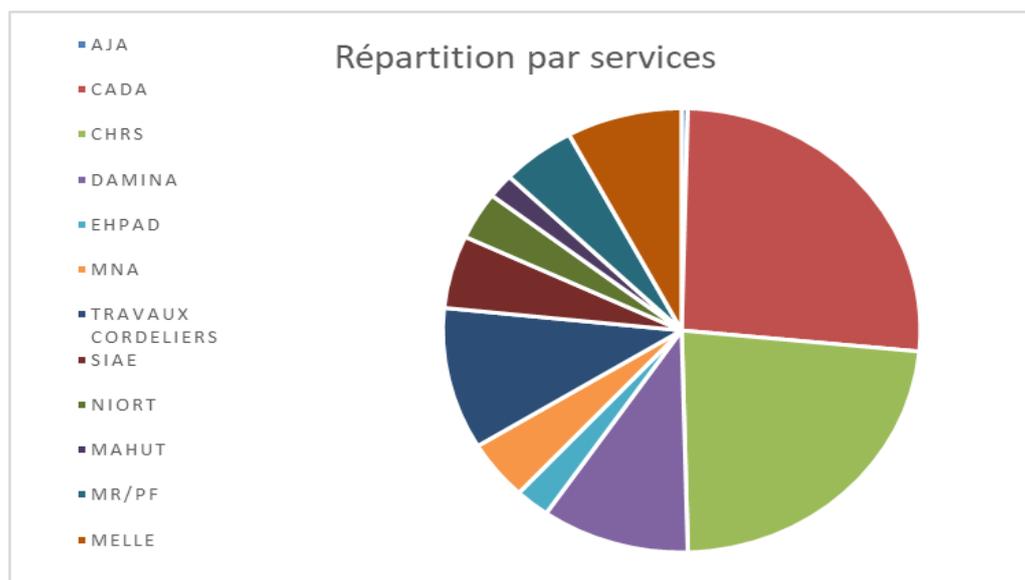
### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Poursuivre et finaliser les échanges avec les services prescripteurs pour diminuer les temps d'entrée.
- Finaliser le projet de service CAVA et rééquilibrer les origines des orientations des résidents (entre les pôles social et asile).

## LES SERVICES LOGEMENT ET MAINTENANCE

Ces services sont incontournables dans le développement et l'entretien quotidien du parc de logements collectifs et diffus de l'Association, ainsi que pour les bureaux et espaces d'accueil du public. Le service intervient sur les départements de la Charente-Maritime, et des Deux-Sèvres pour certaines prestations, notamment les aménagements. C'est un service dédié exclusivement aux établissements et services de L'Escale. Au-delà des interventions de maintenance, ils sont également engagés dans des projets transverses à l'Association.

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024



Près de la moitié des interventions sont réalisées pour pôle Asile et le pôle Social 17. A cela s'ajoute le soutien sur de nouveaux projets : ouverture d'un espace d'hébergement à Melle et travaux sur le site des Cordeliers.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

Difficulté dans les recrutements de nouveaux personnels en contrats aidés ou en permanents.

Participation active dans la réalisation des travaux sur le site des Cordeliers.

### ■ INFORMATIONS DIVERSES

Les états des lieux d'entrée et de sortie, sont réalisés par la référente logement. Elle matérialise le point d'entrée des demandes d'intervention adressées aux différents métiers du SIAE. Ils peuvent entraîner des travaux de maintenance, de peinture, un réajustement de l'équipement mobilier, mais aussi une intervention de l'équipe de nettoyage et un mouvement de linge plat en provenance de la laverie avant l'arrivée des nouveaux résidents.

### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Difficulté dans le recrutement de personnel qui ne permet pas combler tous les postes vacants et donc d'avancer avec une équipe sous dimensionnée par rapport au nombre d'interventions reçues.
- Travail sur la construction du logiciel de demande d'interventions avec le soutien du Siège Social pour le développement de cet outil.

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Définir une politique d'achat et la gestion des stocks associée, en collaboration avec les équipes du Siège Social.
- Travailler sur le projet de redéfinition des services intervenants afin de clarifier l'organisation pour les services internes et optimiser le traitement des interventions.
- Déployer le logiciel de demande d'interventions : homogénéiser les pratiques et permettre la visibilité des actions de maintenance par les services.

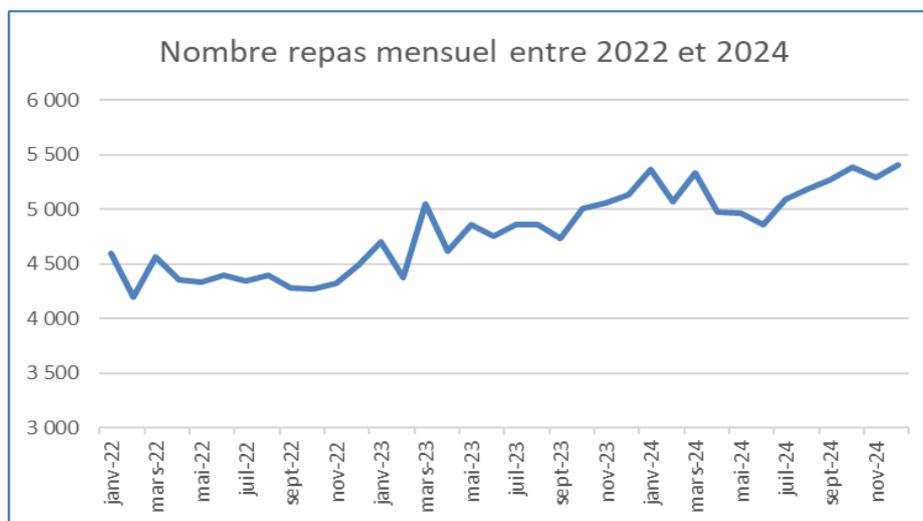
## LE TRIPORTEUR, PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

*Le Triporteur* est un service de portage de repas à domicile créé en 1998, qui a fusionné avec L'Escale en 2011. Il s'inscrit véritablement dans les services de proximité et de maintien à domicile, l'un des axes prioritaires de l'Association, favorisant une relation avec l'utilisateur, un lien avec les familles, les aidants (aides à domicile, auxiliaires de vie, voisins...) et les intervenants médico-sociaux (médecins, infirmiers, aides-soignants, assistantes sociales, tuteurs, curateurs...).

Les repas sont élaborés par la cuisine centrale de L'Escale, ce qui permet une réactivité tant en termes d'intervention de livraison que de qualité de prestation (régimes spécifiques : diabétique, sans sel ajouté, mixé complet...).

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

	2023	2024	Evolution en %
<b>Repas</b>			
Nombre de repas livrés annuellement	58 007	62 227	7.3 %
Nombre de repas moyen livrés hebdomadairement	1 115	1 196	-
% de repas accompagnés d'un dîner ou d'un potage	22.7%	29.9%	-
Chiffre d'Affaires annuel (€ HT)	581 003	624 110	7.4 %
<b>Bénéficiaires</b>			
Nombre d'utilisateurs	394	434	10.2 %
Nombre de nouveaux utilisateurs	197	183	-7.1 %
<b>Répartition géographique</b>			
% de repas livrés hors La Rochelle	38.5 %	42.3 %	-



*Le Triporteur* a livré 62 227 repas en 2024 et enregistre une progression d'un peu plus de 7 % par rapport à 2023. C'est la conséquence d'une volonté de maintenir les prix des repas au même niveau depuis quelques années.

La moyenne d'âge des usagers est proche de 81.5 ans. 54.6 % ont plus de 80 ans, 21.2 % sont âgés de plus de 90 ans, dont 5 personnes centenaires. À noter que 1.8 % des usagers ont moins de 50 ans. Il s'agit de personnes partiellement autonomes.

Depuis toujours, *Le Triporteur* se démarque de ses concurrents par sa réactivité. La capacité de l'équipe à répondre très rapidement à une demande, parfois même le matin pour le midi, apporte une différence positive par rapport aux autres services de portage de repas. Cette qualité de prestation est possible grâce à la réactivité de la cuisine centrale et de son équipe.

Depuis le démarrage de l'activité, 6 252 personnes ont bénéficié de ce service.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

La gestion du service est toujours assurée par la secrétaire montée en compétences au cours de l'année précédente.

Une augmentation régulière et significative du nombre d'utilisateurs ainsi que des repas livrés a été observée.

Le logiciel Adonis, dédié à la gestion du portage de repas à domicile, a été mis en place en collaboration avec la cuisine centrale.

Deux véhicules frigorifiques neufs ont été acquis.

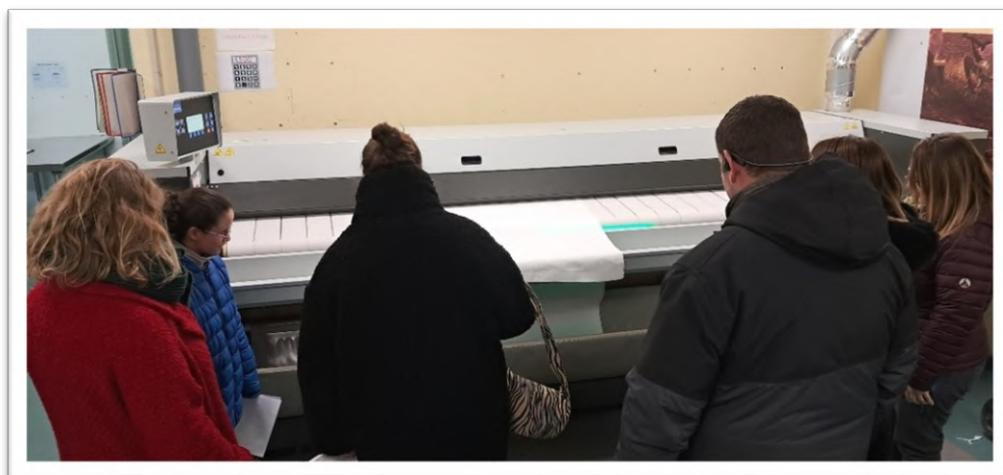
### ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- Remplacement des 2 véhicules frigorifiques.
- Mise en place d'un nouveau logiciel de gestion client, Adonis.
- Maintien des actions de communication (site internet, insertion dans un magazine locale).

### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Faire bénéficier aux livreurs du Triporteur d'une formation à la conduite.
- Mettre en place l'outil de facturation via le nouveau logiciel Adonis, en collaboration avec les équipes du Siège Social.
- Poursuivre la montée en compétences de la secrétaire.
- Réaménager le bureau pour faciliter les tâches administratives des équipes terrain.
- Travailler sur l'élaboration de nouveaux flyers.
- Mettre en place une identification, pour les clients externes, du Triporteur sur le site du SIAE à Aytré.

#### **Rencontre partenariale et visite des ateliers de production du SIAE (menuiserie et laverie)**



# DEUX-SÈVRES

## LE CHANTIER D'INSERTION

Le chantier d'insertion, conventionné par l'État et le Conseil Départemental, accompagne les personnes éloignées de l'emploi pour les faire évoluer progressivement vers l'emploi ordinaire et/ou la formation.

Ce dispositif est composé de 3 grandes catégories de support de travail et d'insertion :

- L'entretien des locaux et la livraison (linge, repas, produits divers...).
- La maintenance des bâtiments : petites réparations (serrurerie, petits travaux d'électricité et de plomberie, entretien de pelouse, retouches peinture...).
- La rénovation des bâtiments, emménagements/déménagements, installations, réhabilitation intérieure (peinture, pose Placoplatre, pose de toile à peindre).

	Effectif total	Dont public RSA
Nombre total de salariés en insertion	29	15
Nombre de nouveaux salariés	12	5
Répartition par genre :		
• Hommes	20	9
• Femmes	9	6
Répartition par âge :		
• Moins de 26 ans	4	
• Entre 26 et 49 ans	15	10
• 50 ans et plus	10	5
Reconnaissance travailleur handicapé	3	2

### ■ DONNÉES CHIFFRÉES 2024

Les résultats d'insertion sont très satisfaisants cette année avec 7 emplois durables (4 CDI et 3 CDD de + 6 mois), dépassant l'objectif énoncé lors du dialogue de gestion. Le chantier d'insertion compte également 1 emploi de transition (CDD de moins de 6 mois). 8 sorties dynamiques sur 12 sorties au total ont été réalisées.

L'agrément initial a été porté à 14,20 ETP grâce à la bourse au poste, pour une réalisation annuelle de 14.01 ETP.

Les bénéficiaires du RSA représentent 52 % de l'effectif total et 42 % des personnes nouvellement embauchées dans l'année (objectifs Conseil départemental atteint).

Le chantier a mis en place 8 PMSMP durant l'année.

### ■ POINTS MARQUANTS 2024

En 2024, le Chantier d'insertion a pu maintenir et développer ses activités principales en soutenant les projets de l'Association à forte utilité sociale et s'inscrivant dans les politiques publiques portées par l'État, le Département, l'ARS, la Ville et l'Agglomération de Niort, tels que :

- Extension de la maison de la Veille sociale dans le cadre du projet national de modernisation des accueils de jour : réalisation des lots peinture, pose de bande à joint de plaques de plâtre, emménagement, agencement, ménage.
- Extension du nombre de places sur le dispositif Lits Halte Soins Santé et réinstallation dans les locaux de Sainte-Pezenne : ameublement, emménagement, distribution de repas, ménage, ...
- Extension de 32 places pour les Mineurs Non Accompagnés à Niort (6 places) et à Melle (26 places) : installation, travaux, ménage, réhabilitation de logements.
- Poursuite de la prise en charge des personnes déplacées ukrainiennes : Prestation de déménagement et travaux de maintenance lors des déplacements aux Brizeaux, dans les logements du crédit agricole, dans les logements des collègues mis à disposition par le Conseil Départemental, logements privés.
- Extension de places et transfert du service pour les Femmes victimes de violence. Déménagement des logements et des bureaux : installation, travaux, ménage, réhabilitation de logement.

- Projet de reprise de la résidence autonomie d'Artimon et proposition d'un projet de résidence intergénérationnelle, interculturelle et à vocation sociale. Réhabilitation des logements des Brizeaux en vue de la prise en charge de l'ensemble du complexe immobilier en 2025 : peinture, ménage, aménagement, maintenance.

En 2024, le chantier d'insertion de L'Escale a connu des avancées significatives qui ont renforcé son impact et son efficacité. Voici les principaux points positifs à retenir :

**Renforcement de l'équipe** : La stabilisation et le renforcement des salariés permanents ont permis d'augmenter la présence dans l'accompagnement, notamment sur les aspects techniques tels que la peinture et le ménage. L'arrivée d'un nouvel encadrant en fin d'année a également amélioré la mise en situation de travail des salariés en insertion, favorisant ainsi leur apprentissage et leur intégration.

**Stratégie d'Accompagnement socioprofessionnelle partagée** : Une stratégie d'accompagnement claire et partagée par tous, ponctuée d'étapes définies a été mise en place. L'introduction d'outils d'évaluation technique, notamment pour la peinture et l'entretien des locaux, ainsi que la mise en place de contrats d'objectifs lors des renouvellements, a permis de structurer le suivi des progrès des salariés. De plus, la prise de rendez-vous avec les Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) a été intégrée dans un planning défini, renforçant ainsi l'accompagnement.

**Augmentation des PMSMP** : Le nombre de Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) a augmenté, offrant aux salariés des opportunités de découvrir des entreprises. Cela a favorisé les sorties vers des environnements de travail réels mais cela a également favorisé l'amélioration des compétences, le dynamisme de l'équipe et des résultats positifs dans le travail.

**Développement des Réseaux Partenaires** : L'élargissement du réseau de partenaires a permis de mieux répondre aux freins socio-professionnels rencontrés par les salariés. Des initiatives telles que des bilans de santé, des collaborations avec le Csapa, le planning familial, le cabas solidaire, ainsi que des ateliers de suivi budgétaire avec le département et des remises à niveau en mathématiques et français avec des bénévoles du centre social de Sainte Pezenne, ont été mises en place.

**Mise en Place d'un Logiciel de gestion de Ressource Humaine** : L'introduction du logiciel RH Octime a permis à chaque membre de l'équipe de mieux connaître ses droits aux congés et de les poser directement tout en consultant les plannings de service. Cela a favorisé une montée en compétence numérique et une meilleure compréhension des droits des salariés au sein de l'équipe qui peuvent désormais faire des demandes de congés ou d'absence, vérifier leur planning, etc, directement depuis leur smartphone.

**Projets de Déploiement et de Structuration** : Le chantier d'insertion a permis à L'Escale de concrétiser plusieurs projets importants, tels que l'accueil des réfugiés ukrainiens, la mise en place d'un accueil de jour, l'augmentation du nombre de places pour les mineurs isolés, ainsi que pour les LHSS et les HUFVV. Le chantier a pu soutenir l'objectif d'accueil des populations en détresse. Cette action est porteuse de sens pour l'ensemble des salariés du chantier.

**Partenariat avec Immobilière Atlantic Aménagement dans le cadre d'un Projet d'Auto-réhabilitation porté par le bailleur social** : La signature et la validation par la DREETS d'un projet d'auto-réhabilitation (sur deux ans) concernant cinq foyers par an a été un autre point marquant. Ce projet professionnalisera les équipes tout en facilitant la mutation locative de personnes en difficulté.

Le chantier d'insertion a participé activement aux succès de ces initiatives, renforçant ainsi les activités d'insertion et leur impact social. Ces actions ont contribué à améliorer la qualité de la réponse aux politiques sociales et médicosociales, à favoriser de meilleures conditions de vie pour les personnes accompagnées par L'Escale, tout en soutenant la montée en compétences et en confiance des salariés en insertion.

## ■ BILAN DES PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2024

- L'agrément a évolué pour atteindre 14.20 ETP (grâce à la bourse au poste). L'indice de réalisation de l'objectif à 98.66 % (14.01 ETP réalisés) est tout à fait satisfaisant compte tenu des problématiques diverses de recrutement, d'absences sans motif sérieux, de suspension des contrats pour favoriser des périodes d'essai dans des entreprises et de nombreuses sorties positives en fin d'année.

- Après l'étude en 2024 sur la nécessité et la faisabilité d'augmenter l'encadrement technique d'insertion du chantier, la validation de cette augmentation a permis l'embauche d'un second encadrant technique d'insertion fin 2025.
- Renforcement des fonctions d'aide technique avec la signature d'un CDI d'insertion d'une personne en CDDI.
- Evolution du temps de travail du secrétariat, porté à 1 ETP, pour faire face aux besoins.

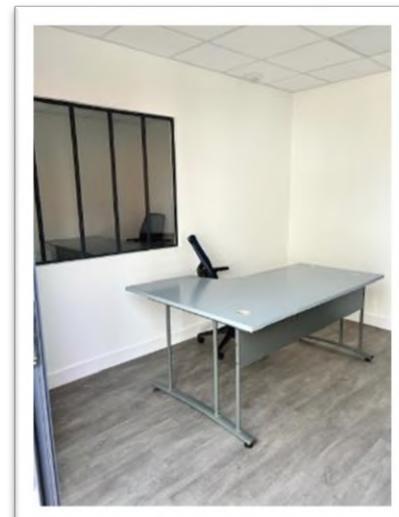
### ■ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2025

- Développer et mettre en place le projet d'auto-réhabilitation.
- Accompagner le projet d'implantation de L'Escale sur la résidence des Brizeaux.
- Faire évoluer le dispositif de numérisation des bons de travaux en Version 2.
- Développer la fonction achat au sein du chantier, ainsi qu'une fonction de magasinier (gestion du stock).
- Développer les PMSMP et renforcer les entrées en formations.
- Augmenter l'accompagnement et la présence des encadrants dans le soutien et le tutorat des équipes.
- Dans le contexte de la loi plein emploi et des évolutions du cadre d'accompagnement des bénéficiaires du RSA, il faudra renforcer/structurer les coopérations avec les acteurs du service public de l'emploi, le secteur économique et celui de la formation. Par ailleurs des liens de coopération devront aussi être soutenus avec les acteurs de la référence unique RSA tel que le SAO de L'Escale ou le CCAS.

#### Aménagement d'un appartement en espace de vie collectif pour le dispositif HUFVV à Niort



#### Travaux d'extension de la Maison de la Veille Sociale à Niort



## LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

A	
<b>AAH</b>	Allocation aux Adultes Handicapés
<b>L'ABRI-MIE</b>	Mise à l'ABRI des Mineurs Etrangers
<b>ABRIMINA 2S</b>	Mise à l'ABRI des Mineurs Non Accompagnés en Deux-Sèvres
<b>ACI</b>	Atelier et Chantier d'Insertion
<b>ACT</b>	Appartement de Coordination Thérapeutique
<b>AD</b>	Aide à Domicile
<b>ADA</b>	Allocation Demandeur d'Asile
<b>ADMR</b>	Aide à Domicile en Milieu Rural
<b>ADPP</b>	Action D'aide aux Personnes Protégées
<b>AEMO</b>	Action Éducative en Milieu Ouvert
<b>AFGSU</b>	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence
<b>AFVV</b>	Accompagnement des Femmes Victimes de Violences
<b>AHI</b>	Accueil, Hébergement et Insertion
<b>AIS</b>	Acte Infirmier de Soins
<b>AJ</b>	Accueil de Jour
<b>AJA</b>	Accueil de Jour Autonome
<b>ALBPI</b>	Accompagnement dans le Logement des Bénéficiaires de la Protection Internationale
<b>ALPMS</b>	Agence Locale Prévention Médiation Sociale
<b>ALT</b>	Allocation Logement Temporaire
<b>AM</b>	Agent de Maîtrise
<b>AME</b>	Aide Médicale d'Etat
<b>AMI</b>	Acte Médical Infirmier
<b>AMIE</b>	Accueil des Mineurs Isolés Etrangers
<b>AMP</b>	Aide Médico-Psychologique
<b>AMS</b>	Antenne Médico-Sociale
<b>AN</b>	Accueil de Nuit
<b>ANPAA</b>	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
<b>APAJH</b>	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
<b>API</b>	Allocation Parent Isolé
<b>ARS</b>	Agence Régionale de la Santé
<b>ARV</b>	Aide au Retour Volontaire
<b>ASE</b>	Aide Sociale à l'Enfance
<b>AS</b>	Aide-Soignant
<b>ASLL</b>	Accompagnement Social Lié au Logement
<b>ASR</b>	Accompagnement Social Renforcé
<b>AT</b>	Accueil Temporaire
<b>ATA</b>	Allocation Temporaire d'Attente
<b>ATI</b>	Association Tutélaire et d'Insertion
<b>AULT</b>	Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
<b>AVA</b>	Adaptation à la Vie Active
<b>AVC</b>	Accident Cardio-Vasculaire
B	
<b>BG</b>	Bail glissant

<b>BPI</b>	Bénéficiaires de la Protection Internationale
<b>BSI</b>	Bilan de Soins Infirmiers
<b>BTS</b>	Brevet de Technicien Supérieur
<b>C</b>	
<b>CA</b>	Chiffre d'Affaires
<b>CAARUD</b>	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques des Usagers de Drogues
<b>CACES</b>	Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité
<b>CADA</b>	Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CASF</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles
<b>CAL</b>	Commission d'Attribution des Logements
<b>CAO</b>	Centre d'Accueil et d'Orientation
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Professionnelle
<b>CASNAV</b>	Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs
<b>CAVA</b>	Centre d'Adaptation à la Vie Active
<b>CCAPEX</b>	Commission de Coordination des Actions de Prévention des EXpulsions locatives
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CD</b>	Conseil Départemental
<b>CDA</b>	Communauté D'Agglomération
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à Durée Indéterminée
<b>CDDI</b>	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
<b>CeGID</b>	CEntres Gratuits d'Information, de Dépistage et de Diagnostic
<b>CESF</b>	Conseillère en Economie Sociale et Familiale
<b>CESU</b>	Chèque Emploi Service Universel
<b>CFA</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>CH</b>	Centre Hospitalier
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CIDFF</b>	Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
<b>CIP</b>	Conseiller en Insertion Professionnelle
<b>CI</b>	Chantier d'Insertion
<b>CJM</b>	Contrat Jeune Majeur
<b>CLAT</b>	Centre de Lutte Anti Tuberculeuse
<b>CLH</b>	Commission Locale pour l'Habitat
<b>CLIC</b>	Centre Local d'Information et de Coordination
<b>CLLAJ</b>	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
<b>CMP</b>	Centre Médico-Psychologique
<b>CMPP</b>	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>CMU-C</b>	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
<b>CNDA</b>	Cour Nationale du Droit d'Asile
<b>CNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>CPAM</b>	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
<b>CPH</b>	Centre Provisoire d'Hébergement
<b>CPOM</b>	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
<b>CSAPA</b>	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

<b>CSE</b>	Comité Social et Économique
<b>CSI</b>	Centre de Santé Infirmier
<b>CSP</b>	Catégorie Socio-Professionnelle
<b>CSSCT</b>	Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
<b>CVS</b>	Conseil de la Vie Sociale
<b>D</b>	
<b>DALO</b>	Droit au Logement Opposable
<b>DAMINA</b>	Dispositif d'Accueil de Mineurs Isolés Non Accompagnés
<b>DDCS</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
<b>DDTM</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>DIHAL</b>	Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement
<b>DIMA</b>	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
<b>DIRECCTE</b>	Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DNA</b>	Dispositif National d'Accueil
<b>DPC</b>	Développement Professionnel Continu
<b>DRJSCS</b>	Direction Régionale Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
<b>DS</b>	Délégué Syndical
<b>DSF</b>	Diagnostic Social et Financier
<b>DT</b>	Direction Territoriale
<b>E</b>	
<b>ED</b>	Emploi Durable
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<b>EI</b>	Entreprise d'Insertion
<b>EMA</b>	Equipe Mobile Alzheimer
<b>EMAPP</b>	Equipe Mobile Action Psychiatrie Précarité
<b>EMPP</b>	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
<b>ESA</b>	Equipe Spécialisée Alzheimer
<b>ESAT</b>	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
<b>ET</b>	Emploi de Transition
<b>ETP</b>	Education Thérapeutique du Patient
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein
<b>F</b>	
<b>FAJ</b>	Fonds d'Aide aux Jeunes
<b>FDE</b>	Foyer Départemental de l'Enfance
<b>FDI</b>	Fonds Départemental d'Insertion
<b>FDS</b>	Fiche de Données Sécurité
<b>FIPD</b>	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
<b>FJT</b>	Foyer de Jeunes Travailleurs
<b>FNAVDL</b>	Fonds National pour l'Accompagnement Vers et Dans le Logement
<b>FSL</b>	Fond de Solidarité Logement
<b>FVV</b>	Femmes Victimes de Violences
<b>G-H</b>	
<b>GIR</b>	Groupe Iso-Ressources
<b>GMP</b>	GIR Moyen Pondéré
<b>GPEC</b>	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

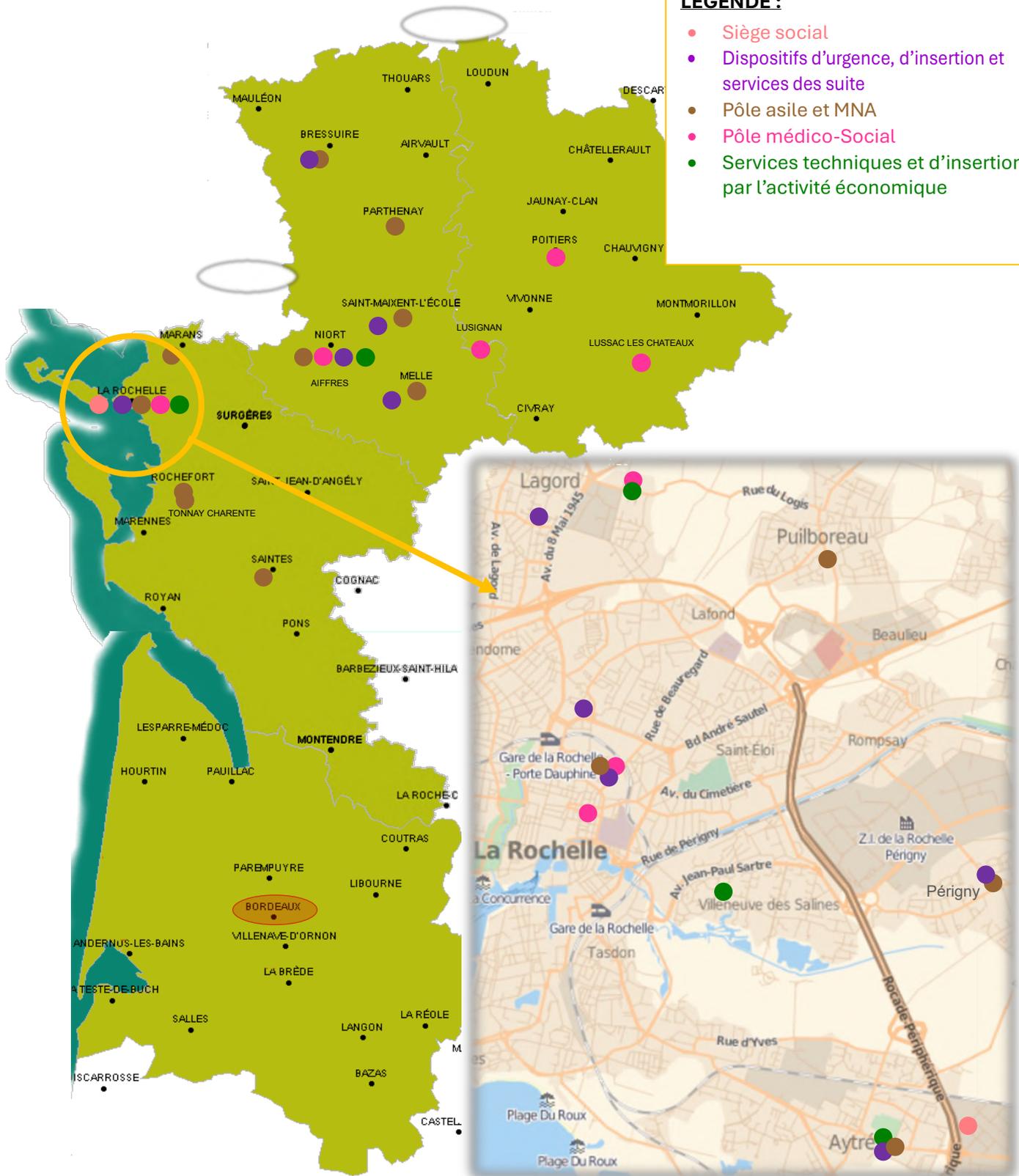
<b>GUDA</b>	Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile
<b>HACCP</b>	Hazard Analysis and Critical Control Point (analyse des dangers et points critiques à maîtriser)
<b>HAD</b>	Hospitalisation A Domicile
<b>HLM</b>	Habitation à Loyer Modéré
<b>HUDA</b>	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile
<b>HT</b>	Hors Taxe
<b>I-J-K</b>	
<b>IAE</b>	Insertion par l'Activité Economique
<b>IDEC</b>	Infirmier Diplômé d'Etat Coordinateur
<b>IDEFF</b>	Info Droits Égalité Femmes Familles
<b>ICSSA</b>	Institut Catholique Supérieur Saint André
<b>IFSI</b>	Institut de Formation en Soins Infirmiers
<b>IML</b>	InterMédiation Locative
<b>IREPS</b>	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
<b>L</b>	
<b>LAM</b>	Lit d'Accueil Médicalisé
<b>LEU</b>	Logement d'Extrême Urgence
<b>LHSS</b>	Lit Halte Soins Santé
<b>loi ALUR</b>	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
<b>M</b>	
<b>MAHUT</b>	Maison d'Accueil et d'Hébergement d'Urgence et Temporaire
<b>MAIA</b>	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer
<b>MALA</b>	Mise A L'Abri
<b>MCAD</b>	Mention Complémentaire de l'Aide à Domicile
<b>MDE</b>	Maison Départementale de l'Enfance
<b>MDPH</b>	Maison Départementale des Personnes Handicapées
<b>MECS</b>	Maison d'Enfants à Caractère Social
<b>MLS</b>	Moyen et Long Séjour
<b>MNA</b>	Mineurs Non Accompagnés
<b>MND</b>	Maladie Neuro-Dégénérative
<b>MR</b>	Maison Relais
<b>MST</b>	Maladie Sexuellement Transmissible
<b>N-O</b>	
<b>NGAP</b>	Nomenclature Générale des Actes Professionnels
<b>NSA</b>	Non Scolarisé Antérieurement
<b>OFAS</b>	Office des Aînés de Surgères
<b>OFII</b>	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
<b>OFPRA</b>	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
<b>OPHLM</b>	Office Publique de l'Habitat à Loyer Modéré
<b>P-Q</b>	
<b>PA</b>	Personne Agée
<b>PAQI</b>	Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion
<b>PARSA</b>	Plan d'Action Renforcé en direction des personnes Sans Abri
<b>PASS</b>	Permanence d'Accès aux Soins de Santé
<b>PATHOS</b>	Outil d'Évaluation des Besoins de Soins Techniques pour les Personnes Âgées
<b>PDALPD</b>	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées

<b>PEC</b>	Parcours Emploi Compétences
<b>PF</b>	Pension de Famille
<b>PFR</b>	PlateForme de Répit
<b>PH</b>	Personne Handicapée
<b>PJJ</b>	Protection Judiciaire de la Jeunesse
<b>PLIE</b>	Plan Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi)
<b>PMI</b>	Protection Maternelle et Infantile
<b>PMSMP</b>	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
<b>PNL</b>	Programmation Neuro-Linguistique
<b>PPSPS</b>	Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
<b>PRADHA</b>	PRogramme d'Accueil et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile
<b>PTA</b>	Plateforme Territoriale d'Appui
<b>QHSE</b>	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
<b>R</b>	
<b>RH</b>	Ressources Humaines
<b>RHJ</b>	Résidence Habitat Jeune
<b>RPS</b>	Risques Psycho-Sociaux
<b>RSA</b>	Revenu de Solidarité Active
<b>S-T</b>	
<b>SAD</b>	Service d'Aide à Domicile
<b>SAMENA</b>	Service d'Accueil des Mineurs Etrangers Non Accompagnés
<b>SAME</b>	Service d'Accueil pour les Mineurs Etrangers
<b>SAO</b>	Service d'Accueil et d'Orientaion
<b>SDF</b>	Sans Domicile Fixe
<b>SI SIAO</b>	Système d'Information du Service Intégré d'Accueil et d'Orientaion
<b>SIAE</b>	Service d'Insertion par l'Activité Economique
<b>SIAO</b>	Service Intégré d'Accueil et d'Orientaion
<b>SP</b>	Sortie Positive
<b>SPASAD</b>	Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile
<b>SPIP</b>	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
<b>SSI</b>	Système de Sécurité Incendie
<b>SSIAD</b>	Service de Soins Infirmiers à Domicile
<b>SOLIHA</b>	SOLIdaires pour l'HABitat
<b>SYPLO</b>	SYstème Priorité LOgement
<b>TO</b>	Taux d'Occupation
<b>U-V-W-X-Y-Z</b>	
<b>UAULT</b>	Unité d'Accueil d'Urgence et de Logement Temporaire
<b>UDAF</b>	Union Départementale des Associations Familiales
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UNSS</b>	Union Nationale du Sport Scolaire
<b>UPE2A</b>	Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants
<b>VS</b>	Veille Sociale

# PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

## LEGENDE :

- Siège social
- Dispositifs d'urgence, d'insertion et services des suite
- Pôle asile et MNA
- Pôle médico-Social
- Services techniques et d'insertion par l'activité économique



## LES FINANCEURS



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel régional « Emploi et Inclusion » 2014-2020



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités



*Liberté  
Égalité  
Fraternité*  
Direction départementale de  
l'emploi, du travail, des solidarités  
& de la protection des populations

